



LA GUERRE ROUMAINE

1916-1918

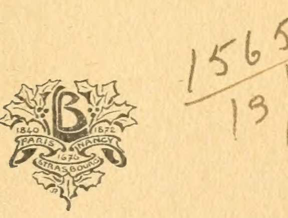
MIRCEA DJUVARA

LA GUERRE ROUMAINE

1916-1918

PRÉFACE DE M. ÉMILE BOUTROUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE



BERGER-LEVRAULT, ÉDITEURS

NANCY-PARIS-STRASBOURG

1919

La Roumanie comme alliée a entièrement fait son devoir...
La Roumanie a eu sa bonne part dans la victoire commune...
Et surtout j'exprime notre sympathie, notre profonde sympathie, pour tout ce qui est roumain...
Le Congrès de la Paix fera justice à tous ceux qui en ont besoin...

(*Déclaration du Ministre des États-Unis d'Amérique en Roumanie, le 2 décembre 1918.*)

LETTRE-PRÉFACE

Paris, le 13 juin 1919.

Cher Collègue et Ami,

Votre livre est le bienvenu. Il résume, avec une simplicité, une bonne foi, un naturel et une objectivité remarquables, une histoire aussi instructive que tragique et admirable, dont il importe que le monde garde pieusement le souvenir.

Cette histoire comptera parmi les plus belles que nous offre la vie de l'humanité. C'est celle d'un peuple qui, avec ou sans perspective de succès, groupé autour d'un chef incapable de faiblir, remplit loyalement son devoir envers lui-même, envers les peuples frères, envers la civilisation et l'humanité et qui supporte, impassible, toutes les épreuves, toutes les anxiétés, tous les sacrifices, sans perdre un instant sa foi dans le triomphe final du droit et de la liberté. Inaccessible au désespoir, sous l'étreinte de l'oppresseur il maintient sa force et sa fierté ; et l'heure d'agir étant revenue, il est à son poste et contribue brillamment à la victoire.

A lire cette histoire, nous nous sentons plus fiers que jamais de notre parenté avec les Latins du Da-

nube. Nous sommes heureux de voir resserrés encore, par l'admiration et l'épreuve commune, des liens qui nous étaient si chers, et que nous nous plaisions à entretenir par instinct, par goût, par sympathie naturelle. Aujourd'hui, ce ne sont plus seulement des joies élevées, ce sont de grands enseignements que nous apporte la conduite de la Roumanie.

Le principe des nationalités, proclamé au XVIIIe siècle, est appelé désormais à régir le monde. Ce principe est une extension de la maxime par laquelle débute la Déclaration des Droits de l'Homme en 1791 : « Tous les hommes naissent libres et égaux en droit. » Il signifie qu'il existe non seulement des personnes individuelles, mais des personnes collectives, qui sont les nations proprement dites ; et qu'à ces personnes, comme aux personnes individuelles, doivent être garanties la liberté et l'égalité à l'égard des autres personnes. La question que soulève le principe des nationalités est celle de savoir si tel groupe d'hommes est vraiment une nation, une conscience et une personne morale. En ce qui concerne la Roumanie, la preuve est faite définitivement. La Roumanie, telle qu'elle vient de se manifester, est, certes, une vraie nation et doit vivre sur le pied d'égalité avec les autres nations revêtues, comme elle, d'un caractère moral et personnel.

Un second enseignement que nous donne cette histoire, c'est le caractère foncièrement oppressif et envahissant du peuple allemand, partout où ce peuple est ou se croit le plus fort. Les Allemands changeront-

ils? Le temps nous le dira. Actuellement le danger d'une expansion allemande en Orient demeure incontestablement réel. Et par suite, il est indispensable que la Roumanie soit constituée de manière à former un rempart invulnérable contre les nouvelles invasions possibles.

Votre livre, cher Collègue, nous donne de nouvelles raisons d'aimer votre pays et il nous impose l'obligation de travailler à lui assurer la solidité qui lui est nécessaire pour remplir sa mission séculaire.

Agréez, cher Collègue et Ami, l'assurance de mon fraternel dévouement.

ÉMILE BOUTROUX,
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

AVANT-PROPOS

Cette étude a été écrite en Roumanie, en octobre 1918, sous l'occupation allemande. C'étaient, à cette date, plusieurs articles distincts.

Il a fallu, depuis, ajouter un nouveau chapitre, relier le tout et le mettre au courant des derniers événements qui ont si heureusement scellé la victoire de la grande cause à laquelle la Roumanie s'est vouée sans restriction aucune.

L'auteur a cru de son devoir d'être aussi objectif que possible à une époque où d'âpres passions et des souffrances intolérables agitaient l'âme du peuple roumain.

Sa seule ambition a été de présenter sous une lumière vraie quelques faits qui pourraient contribuer à la connaissance de l'admirable effort fait par la nation roumaine, au prix de sacrifices surhumains, pour le triomphe de la cause commune.

Janvier 1919.

INTRODUCTION

C'est le 7 mai 1918 (1), « *à 10h 58 du matin, au Palais royal de Cotrotcheni et dans le salon même où avait eu lieu, en août 1916, le fatal Conseil de la Couronne qui avait jeté la Roumanie dans la guerre* » (2), *que fut apposée la dernière signature sur le document, nommé Traité de Bucarest, par lequel l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et leur allié turc espéraient avoir mis la Roumanie hors de combat et l'avoir définitivement soumise.*

Ce traité, « *résultat de négociations prolongées et insistantes* » (3), *s'était fait attendre. Il était le dernier conclu en Orient et était nécessaire pour sceller la liqui-*

(1) Un an, exactement, avant la remise des conditions de paix des Alliés, à Versailles, à la Délégation allemande.

(2) Préface de la brochure en allemand et roumain, mise en vente par la Kommandantur allemande de Bucarest et comprenant les textes du traité de paix, *Traité de Paix entre l'Allemagne et la Roumanie,* édition du *Bukarester Tageblatt* 1918, p. 18.

(3) *Ibid.*, p. 5. L'insistance avec laquelle les Allemands appuient ainsi sur la longueur et la difficulté des négociations marque leur désir de présenter le traité de Bucarest comme issu d'un libre consentement de la part de la Roumanie. En réalité, les négociateurs roumains ont été forcés de prolonger les pourparlers à la suite des exigences exorbitantes et toujours renouvelées que les Austro-Allemands leur présentaient sans discontinuer ; toutes les protestations ont du reste été sans effet, et la Roumanie a dû, pour le moment, se soumettre complètement à la volonté de ceux qui, quoique ne l'ayant pas vaincue, croyaient être ses vainqueurs.

dation du grand front oriental. Il faisait partie de tout un système de politique que MM. de Kuhlmann et Czernin, les mêmes qui avaient solennellement proclamé la nécessité d'une « paix sans annexions ni contributions », imposaient, au nom du peuple et de l'empereur d'Allemagne d'un côté et de l'Autriche-Hongrie triomphante de l'autre, à la moitié de l'Europe que les armes allemandes croyaient avoir réduite à l'impuissance.

Le traité de Bucarest est une première et la plus parfaite réalisation de l'idée que les Allemands, les Autrichiens et les Hongrois, avec leurs alliés, se faisaient de la Société des Nations, telle que devait l'introniser la paix germanique.

Cette conception se trouve être en opposition violente et irréductible avec l'idéal passionné que le peuple roumain s'est fait de la vie et de la liberté internationales. C'est ce qui explique la fureur avec laquelle le Gouvernement allemand, toujours très bien informé, a voulu frapper la Roumanie et l'insistance avec laquelle il a tout essayé pour l'humilier.

Mais cette violence supérieure n'a fait qu'attacher le peuple roumain encore plus profondément à l'idéal généreux de justice qu'il confond avec sa raison d'être elle-même.

Cet idéal a trouvé son plein épanouissement, comme devoir d'action, dans le suprême effort que fit la Roumanie pendant sa participation à la grande guerre. La conception allemande s'est incarnée au contraire dans le traité de paix que les puissances centrales ont voulu imposer au peuple roumain.

Nous nous proposons ici d'exposer en quelques traits la grande et dernière lutte du peuple roumain pour son idéal de liberté et d'unité nationale, les nécessités historiques qui l'ont amené à cette lutte désespérée et, par opposition aussi, les conditions que les puissances centrales ont essayé de lui imposer au moment où elles ont cru avoir brisé pour toujours l'élan qui avait héroïquement dressé la Roumanie contre elles.

PREMIÈRE PARTIE

COUP D'ŒIL SUR LES ORIGINES ET L'ÉVOLUTION DE LA NATION ROUMAINE

I — ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DU PEUPLE ROUMAIN JUSQU'A LA CRÉATION DE LA ROUMANIE CONTEMPORAINE (Traité de Berlin, 1878).

La nation roumaine comprend aujourd'hui un groupe compact d'environ 15 millions d'individus, parlant tous la même langue, possédant une littérature unique et une manière commune de sentir, doués d'une forte originalité, animés des mêmes besoins et des mêmes aspirations essentielles. Leur unité est si prononcée qu'ils ne connaissent même pas plusieurs dialectes dans leur langue (1) et que deux Roumains sont toujours certains de s'entendre très facilement entre eux et de sentir de la même manière, quelque éloigné que soit le pays natal de chacun et quelle que soit la domination politique sous laquelle ils aient vécu. C'est dire qu'il y a peu de nations qui possèdent un caractère aussi unitaire.

Fixés sur les deux versants de l'arc des Carpathes, de la Galicie jusqu'au Danube, comme autour d'une immense

(1) Les Roumains de Macédoine, dit Coutzo-Valaques, font seuls exception, parlant un dialecte à part, de même que les Roumains d'Istrie, mais ces groupes sont tout à fait excentriques par rapport à la grande masse des Roumains.

colonne vertébrale de leur race, et étendus également des deux côtés de cette chaîne de montagnes dans la plaine, ils constituent, sur un territoire bien délimité, une masse ethnographique et nationale très nettement définie. Le noyau géographique et historique du territoire national roumain est formé par le carré orographique de la Transylvanie proprement dite, comprise entre les deux grands bras de l'arc principal que forment les Carpathes et la chaîne qui, se détachant de cet arc à la frontière méridionale de la Galicie, descend vers le sud pour le rejoindre juste avant qu'il atteigne le Danube. Au nord de la Transylvanie, le nœud montagneux constitué par la bifurcation vers le sud des deux chaînes carpathiques, forme la province roumaine du Maramourech (Marmarosch). A l'ouest, jusqu'à la rivière de la Theiss, s'étendent les deux Banats, celui de la Crichane et celui de la Témichane (en hongrois Temesvar), ce dernier faisant vis-à-vis à la Serbie sur le Danube. Toutes ces provinces, dans leur ensemble, sont soumises à la domination hongroise et sont appelées le plus souvent par les Roumains, et surtout par ceux de Roumanie, du nom générique de Transylvanie (du latin *Trans-sylvam*).

Le royaume libre de Roumanie commence à l'arc carpathique et s'étend vers l'est, comprenant, tout le long de cet arc, la Modalvie jusqu'au Pruth, la Valachie [1] jusqu'au Danube et la Dobrodja, sur la rive droite du Danube jusqu'à la Mer Noire. A l'est de la Moldavie se trouve la Bessarabie, comprise entre le Pruth, le Dniester et la Mer Noire ; cette province a été arrachée par la Russie à la Moldavie en 1812. Au nord de la Moldavie enfin est la Bucovine qui lui a été enlevée en 1775 par l'Autriche.

Au sud du Danube, sur sa rive droite, on retrouve des Roumains tout le long du fleuve, en Serbie et en Bulgarie,

(1) Appelée en général par les Roumains Munténie, pays des montagnes ou Pays-Roumains, et beaucoup plus par les étrangers Valachie.

formant une grande masse contiguë à la Roumanie dans la vallée du Timoc et plusieurs groupes compacts en Bulgarie où ils s'éparpillent vers le sud jusqu'aux premières collines des Balkans.

N'importe quelle carte ethnographique tant soit peu exacte peut montrer l'étendue et l'unité du territoire national roumain, et il n'en manque pas, éditées par les autorités scientifiques les plus réputées, et même quelques-unes publiées en pleine guerre dans les pays ennemis (1).

On retrouve enfin des groupes bien distincts de Roumains, dans toute la Macédoine, ayant gardé avec une singulière persistance leur langue et leur originalité nationales à travers les vicissitudes que l'histoire les a fait traverser, disséminés et presque perdus au milieu de populations tout à fait hétérogènes. On en retrouve même en Bosnie et jusque dans la péninsule d'Istrie sur les bords de la mer Adriatique.

La persistance de la grande masse des Roumains qui se trouve comme rivée aux Carpathes et aux bouches du Danube constitue un phénomène historique d'autant plus intéressant qu'il y a peu de peuples qui, de par leur situation géographique, aient été exposés à de plus graves dangers et aient été entourés de nationalités aussi totalement hostiles et aussi différentes que les Roumains. Ce fut probablement la forte empreinte romaine que le peuple roumain reçut de sa naissance qui lui donna un instinct profond de conservation et une force d'assimilation suffisante pour garder intacte son originalité tout le long de l'histoire. C'est ainsi que les vagues successives de Barbares : Huns, Hongrois, Tartares, Slaves, Bulgares, Goths ou Turcs qui déferlèrent sur cette partie de l'Europe, ne réussirent le plus souvent qu'à lui faire prendre une forte conscience de

(1) Voir, par exemple, parmi les documents moins favorables aux Roumains : *Der Rumänische Volksboden und die staatliche Entwickelung des Rumänentums*, entworfen von *Paul Langhaus*, *Petermans geographische Mitteilungen*. Jahrgang 1915, Tafel 135. Gotha, Justus Perthes.

son existence, et souvent, quand ces vagues ne purent être refoulées, elles se perdirent dans sa masse presque sans la troubler. Le résultat de son passé de luttes sanglantes et d'incertitudes continuelles est que, aujourd'hui, la nation roumaine se trouve, il est vrai, dans une situation des moins favorables au point de vue politique; à peine, en effet, une de ses moitiés réussit-elle à former un État indépendant constituant le royaume actuel de la Roumanie. Mais un fait est indéniable : c'est que, du point de vue national et ethnographique, le temps n'a fait qu'accentuer l'unité et l'originalité du peuple roumain par rapport aux autres peuples qui l'entourent.

Le rôle historique joué par la nation roumaine dans cette partie de l'Europe fut double. D'une part, elle fut continuellement, de par la structure latine de son âme, un foyer de civilisation qui projeta ses rayons, tant vers le nord que vers le sud. La conscience de sa propre supériorité et de l'importance de son action civilisatrice s'est toujours manifestée pendant les périodes d'épanouissement de l'histoire de la nation roumaine. C'est aussi ce qui a fait sa force à travers les vicissitudes qu'elle a dû traverser. Alors que les Turcs menaçaient l'Europe du sud-est, la nation roumaine se considéra comme le représentant de la chrétienté en danger et lutta en une longue, continuelle, sanglante et souvent très glorieuse croisade. C'est en elle aussi que subsista l'idéal politiquement détruit de la culture byzantine, avec l'espoir de la ressusciter. Cet idéal a laissé des traces profondes dans l'âme roumaine, elle lui a donné une culture morale, à base latine et grecque, dont ses voisins sont encore en grande partie dénués. Forte de cette supériorité, la nation roumaine a été la source où ont puisé leurs forces intellectuelles, non seulement les peuples balkaniques, mais encore l'Empire des Tzars à ses débuts. En second lieu, la nation roumaine constitua dans l'Orient, pendant toute son histoire, une barrière militaire considérable

contre les envahisseurs de l'Europe. Placée par la Providence aux bouches du Danube, elle fut comme une sentinelle destinée le plus souvent à se sacrifier pour assurer la défense et la tranquillité matérielle du monde civilisé.

Les premières origines de la nation roumaine remontent au commencement du II[e] siècle de l'ère chrétienne. Jusqu'à cette date, les Daces et les Gètes formaient au nord du Danube, à la place même que devait occuper un peu plus tard le peuple roumain, un grand empire qui avait étendu sa domination sur toute l'Europe Centrale, qui avait son centre de rayonnement dans la Transylvanie actuelle et qui avait réussi à imposer à un moment donné sa volonté aux Romains eux-mêmes. Ce fut l'empereur Trajan qui finit par organiser les expéditions destinées à transformer complètement et définitivement la Dacie en province romaine. La Colonne de Trajan fut élevée à Rome pour témoigner du triomphe complet de ses expéditions. Les indigènes de Dacie, qui n'avaient pas été supprimés ou dispersés par les légions romaines, ceux qui n'avaient pas émigré en fuyant devant le vainqueur furent très vite assimilés par les nombreux colons romains qui s'installèrent dans le pays, y apportant leur langue, leur civilisation supérieure et leur puissante organisation. Une forte influence romaine s'était, du reste, exercée sur la Dacie bien avant sa conquête, préparant ainsi sa romanisation définitive. La Dacie conquise devint en peu de temps une des provinces les plus florissantes de l'Empire romain : ce fut la Dacia Felix, chantée par les poètes, pays de forte culture latine, et dont de magnifiques vestiges archéologiques attestent encore aujourd'hui l'existence sur tout le territoire habité par les Roumains d'aujourd'hui.

Mais cette première époque ne dura pas longtemps. L'Empire romain affaibli ne put défendre la province contre les incursions continues des Barbares. C'est ainsi que vers

la fin du IIIe siècle, l'Empire abandonna à son propre sort la Dacie, complètement latinisée, et rappela ses légions au sud du Danube qui était une ligne stratégique plus facile à défendre. L'influence romaine seule continua longtemps encore à se faire sentir de toutes les manières sur les populations restées au nord du fleuve.

Une nouvelle nation avait cependant commencé à se former par la fusion des colons romains et des indigènes, nation de langue et de culture exclusivement latines. L'origine des Roumains ressemble ainsi à celle de tous les peuples néo-latins; l'empreinte romaine fut très puissante, elle le resta jusqu'à nos jours (1).

Aussitôt que les populations de la Dacie furent réduites à leurs propres moyens de défense par la retraite des troupes romaines, une longue période de troubles et de malheurs commença. De toute la florissante civilisation qui s'était développée sous la domination romaine, les incursions systématiques des Barbares ne laissèrent que ruines. Avares, Cumanes, Huns, Petchénègues, Hongrois, Tartares, pillèrent et rançonnèrent le pays. Une partie des habitants se retirèrent devant ces flux continus et cherchèrent un abri dans les montagnes, spécialement dans le carré orographique formé par la Transylvanie. C'est là qu'en réalité s'opéra l'incubation dont devait définitivement sortir la nation roumaine d'aujourd'hui.

La période qui dura environ jusqu'au XIIIe siècle est relativement peu connue. On peut cependant affirmer que les contrées situées au sud du Danube aussi bien que celles du nord de ce fleuve comprenaient de grandes masses de Roumains : les Roumains du sud du Danube étaient destinés à

(1) A tel point qu'il y eut même des savants respectables en plein XVIIIe siècle pour affirmer, ce qui est évidemment exagéré, que la langue roumaine ne serait qu'un simple dialecte de l'italien. Ce qui est certain, c'est qu'elle est une des plus proches du latin.

se perdre ultérieurement pour leur plus grande partie dans la masse des autres populations. On sait encore que plusieurs chefs roumains réussirent à former au sud du Danube pendant cette époque un grand empire roumano-bulgare ; ce fut, par exemple, la dynastie des Assan, laquelle, en s'appuyant sur toutes les populations qui se trouvaient dans la Péninsule balkanique, Roumains, Bulgares et Grecs, contrecarra pendant un temps avec succès la puissante politique de Byzance. Cet empire roumano-bulgare eut des relations étroites avec les Roumains du nord du Danube qu'il protégea aussi contre les Hongrois et les incursions incessantes des autres Barbares du nord et de l'est.

On retrouve au XIIIe siècle les Roumains du nord du Danube formant une diversité de petits États surtout dans leurs montagnes. Ayant fait de chaque massif une forteresse, s'étendant dans les plaines toutes les fois que les circonstances le permettaient, ces États se sont créés au milieu de luttes continues qu'ils devaient soutenir contre les différents Barbares qui déferlaient des steppes orientales et occidentales. C'est ainsi que les Roumains commencèrent déjà à remplir sans le savoir leurs grandes missions historiques dès la toute première période de leur existence : tout en résistant à leurs agresseurs, ils ont formé barrage contre les incursions venant du fond de l'Orient et ont ainsi contribué à protéger l'avenir de l'Europe.

Malheureusement, parmi les Barbares venus de l'Asie, les Hongrois avaient réussi à former dans la plaine du Danube moyen un royaume assez puissant pour englober petit à petit les formations politiques roumaines qui se trouvaient à l'ouest de la crête de l'arc carpathique. Ce développement put se faire à cette époque sans soulever une résistance nationale de la part des populations, le moment étant encore loin où les populations de l'Europe devaient commencer à avoir une conscience plus nette de l'idée politique de nationalité. Mais malgré des luttes prolongées, les chefs

hongrois, même après s'être adaptés à la civilisation féodale de l'Europe, ne purent s'étendre encore plus loin, au delà des Carpathes, sur les régions qui devaient former plus tard la Valachie et la Moldavie. La domination hongroise s'implanta ainsi par le jeu aveugle des fatalités historiques sur la moitié de la race roumaine, notamment sur tout le territoire national se trouvant à l'ouest de l'arc des Carpathes.

Certaines formations politiques roumaines échappèrent cependant à l'emprise de l'envahisseur ; ce furent ces formations qui finirent par s'étendre vers le sud et l'est dans les plaines jusqu'au Danube et jusqu'au Dniester. C'est là que les Roumains descendirent des montagnes retrouver leurs frères qui ne s'étaient pas déplacés sous la menace des Barbares et avaient su résister à leurs pressions. Quelques princes roumains, dont les plus importants furent ceux de la famille des Bassarab (1) réussirent ainsi bientôt à former, vers la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, deux grandes et fortes principautés souveraines : la Valachie et la Moldavie ; les habitants de l'une et de l'autre, tout comme ceux de même race restés au delà des montagnes en Transylvanie, s'appelèrent très naturellement de même façon des Roumains.

Voilà comment apparurent dans l'histoire les deux principautés roumaines indépendantes. La Valachie atteignait à peu près les mêmes limites qu'aujourd'hui et s'étendait jusqu'à la Mer Noire par la Dobrodja qu'elle avait unie à elle dès cette période. La Moldavie comprenait aussi les provinces qui devaient plus tard s'appeler la Bucovine et la Bessarabie.

L'histoire de la Valachie et de la Moldavie en tant qu'États indépendants a été jusqu'au XVIIIe siècle une série continue de luttes défensives contre les voisins hongrois,

(1) D'où très probablement le nom de la Bessarabie.

polonais, tartares et surtout contre les Turcs. Les Hongrois essayèrent à plusieurs reprises, mais sans succès, d'étendre leurs prétentions sur les deux États roumains. La Pologne, qui servit du reste en grande partie de canal par où s'infiltra la culture occidentale en Moldavie, eut aussi d'assez graves conflits militaires avec cette dernière. Les Tartares, voisins de l'est par delà le Dniester, profitaient de toutes les occasions pour mettre le pays à sac. Mais le danger le plus grave s'éleva avec les Turcs. Ces derniers étaient en train de commencer leurs grandes conquêtes en se dirigeant vers le cœur même de l'Europe et trouvaient leur chemin barré par les principautés roumaines : la situation géographique de ces dernières coupait en effet la voie entre Constantinople et le reste de l'Europe. La résistance roumaine fut tellement acharnée et efficace, qu'alors même où, au faîte de leur puissance, les Turcs étaient sous les murs de Vienne et avaient transformé la Hongrie et tout l'Orient en « paschaliks », les États roumains conservèrent seuls leur indépendance et leur autonomie complètes. Ils les gardèrent du reste toujours formellement intactes. Mais leur puissance militaire finit par se dissoudre. Les deux États roumains, tant par nécessité que par prévoyance politique, finirent par accepter la suzeraineté turque, tout en conservant cependant, par des conventions très nettes à ce sujet, leur forme politique intacte. Cette sujétion fut peut-être une chance pour eux, car la Porte devint ainsi effectivement intéressée à les défendre. Quand cependant vint la période du déclin de cette dernière, elle ne put pas empêcher l'Autriche, en 1775, de s'emparer de tout le nord de la Moldavie, qu'on appela depuis la Bucovine et que les Habsbourg gardèrent jusqu'à nos jours ; elle ne réussit pas plus à empêcher la Russie, en 1812, de couper en deux ce qui restait du malheureux pays moldave en s'octroyant la Bessarabie, c'est-à-dire tout le pays allant du Pruth vers l'est jusqu'au Dniester.

C'est ainsi que l'époque du réveil politique et natio-

nal des principautés danubiennes, au commencement du XIX[e] siècle trouva les Roumains divisés politiquement et sous des gouvernements d'États étrangers : la moitié de la race se trouvait en delà des Carpathes et dans la Bucovine sous la domination despotique et exclusiviste des Hongrois et des Habsbourg. Le triste destin de cette monarchie semble avoir été de perpétuer jusqu'au XX[e] siècle une organisation politique des plus arriérées et essentiellement féodale, laquelle, entre autres vices, posait en principe qu'il ne fallait tenir aucun compte de la différence entre les nationalités malgré la conscience de plus en plus puissante que celles-ci prenaient d'elles-mêmes. D'un autre côté, la moitié de la Moldavie, sous le nom de Bessarabie, gisait couverte des ténèbres avilissantes que le Gouvernement des Tzars avait jetées sur elle comme un linceul. Quant aux principautés, elles avaient réussi à subsister dans leur forme politique, mais elles se trouvaient au commencement du XX[e] siècle encore sous la suzeraineté, peu marquée il est vrai, mais très jalouse, du Sultan ; malgré l'unité de la race, elles formaient encore deux États distincts ; elles couraient enfin de continuels dangers, ou celui de se voir annexées par l'Autriche, qui les attendait comme une proie lui semblant due, ou celui d'être englouties par la sainte Russie qui, non contente d'avoir arraché la Bessarabie et invoquant à tout propos la prétendue mission qu'elle s'arrogeait au nom de la Croix, profitait de tout prétexte pour essayer de s'étendre au sud vers Constantinople.

La grande époque du réveil de la conscience nationale roumaine comprend toute la première moitié du XIX[e] siècle. Ce réveil, qui commence surtout avec la révolution de 1821 (1) et s'accomplit définitivement par celle

(1) Cette révolution aida aussi le mouvement de la Renaissance grecque. Cette dernière avait commencé à ce moment sur le territoire roumain pour trouver ensuite un si éclatant appui en Europe. Ce fait contribue à marquer le

de 1848, est dû en grande partie à l'influence des idées que la Révolution française avait fait rayonner sur le monde et que les Roumains avaient puisées, soit par l'intermédiaire des réfugiés que la grande Révolution avait chassés de leur foyer et qui étaient venus s'installer en Roumanie, soit au contact croissant et direct avec la littérature française. Mais ce mouvement a des origines historiques propres bien plus lointaines.

Dès le commencement du XVIIe siècle, en effet, grâce aux Roumains de Transylvanie, lesquels, par leur situation géographique et politique, étaient en relation plus immédiate avec l'Occident, les principautés libres roumaines étaient devenues comme les métropoles du christianisme dans l'Orient grec : elles avaient acquis un prestige intellectuel et un éclat incomparable dans cette partie de l'Europe. L'étude de l'histoire prenait en même temps un grand essor et elle fit apparaître de plus en plus consciemment l'idée de l'origine romaine et l'unité nationale de tous les Roumains. Ce mouvement scientifique continue au XVIIIe siècle, où il donne des érudits de la taille d'un Démètre Cantémir, l'auteur fameux de l'*Histoire de la grandeur et de la décadence de l'Empire ottoman* (texte en latin, traduction en anglais et en français), de la *Discussion de l'âme et du corps* et de la *Chronique des Romano-Moldo-Valaques*. C'est au cours de ce siècle que les Transylvains, continuant leur action bienfaisante, ajoutèrent à cet éveil, par les écrits de leurs historiographes, une note de passion ardente et douloureuse : leur lutte de tous les jours avec les Hongrois avait porté au plus haut degré la conscience qu'ils avaient de l'unité de toute la race et de ses droits. La Transylvanie continua enfin dans la première moitié du XIXe siècle à

---

rôle général de culture que la Roumanie a toujours joué en Orient. Voir aussi ce qui va être dit plus tard de l'appui donné par la Roumanie à la Renaissance nationale bulgare. La même influence fut exercée sur les Serbes.

alimenter le feu qui couvait ainsi au fond de l'âme des Roumains et les mûrit définitivement pour l'éveil politique qui devait éclore à cette époque sous l'influence française.

Depuis, le mouvement ne fit que prendre une forme de plus en plus précise, de sorte que, vers 1850, la volonté de tous les Roumains se manifestait nettement : ils étaient décidés à ne reculer devant aucun sacrifice pour unir les deux principautés en un seul État ; c'était un premier échelon vers la réalisation de l'unité nationale définitive et générale que l'on rêvait. C'est à cette époque aussi que les Roumains de Transylvanie s'agitèrent avec force en affirmant au prix de leur sang leur attachement opiniâtre à l'idée nationale roumaine. Le principe des nationalités, qui avait fait depuis peu son chemin en Europe, s'affirmait ainsi avec une force croissante et irrésistible dans les pays roumains. Et c'est ainsi que fut faite, en 1859, au milieu de difficultés internationales incroyables, l'union de la Moldavie et de la Valachie en un seul État : ce fut la nouvelle Roumanie. Le nouvel État roumain réussit à s'assurer un équilibre stable dans le concert européen surtout à partir du moment où put être réalisé, en 1866, le vœu exprimé déjà depuis longtemps par les Roumains d'avoir pour souverain un membre d'une des familles régnantes de l'Europe Occidentale. Le choix de la nation se porta, malgré la sourde opposition de Bismarck, sur Charles de Hohenzollern-Sigmaringen, en qualité de candidat officiellement protégé par l'empereur Napoléon III, auquel le peuple roumain gardait une profonde reconnaissance pour l'appui qu'il n'avait cessé de lui prodiguer dans le dur labeur de création de la Roumanie contemporaine, unitaire et nationale. Le peuple se donna préalablement une constitution reproduite d'après la Constitution belge et une législation civile empruntée presque en entier à la France. Toutes ces lois régissent encore aujourd'hui la Roumanie.

Le prince Charles monta ainsi sur le trône d'une Rou-

manie qui comprenait d'un côté toute l'ancienne Valachie, moins la Dobrodja que les Turcs avaient annexée, et d'un autre côté la Moldavie, telle que la première moitié du XIXe siècle l'avait léguée, c'est-à-dire amputée de la Bucovine et de la plus grande partie de la Bessarabie, les trois districts du sud de cette province ayant été rétrocédés à la Moldavie à la suite de la guerre de Crimée par la volonté de l'Europe Occidentale coalisée contre la Russie.

Une tâche difficile se présentait au nouveau souverain. Il fallait asseoir l'indépendance du nouvel État, car il se trouvait encore, en apparence du moins, sous la suzeraineté de la Porte. Charles Ier, tout en accordant l'attention qu'il fallait aux autres problèmes de consolidation intérieure, commença par organiser l'armée roumaine.

II — LA ROUMANIE DE 1877 A 1914

C'est sur ces entrefaites qu'en 1877 la Russie déclara la guerre à la Turquie.

La Roumanie sentit que c'était l'occasion attendue de se libérer des derniers restes de la vassalité qui la liait encore au Sultan et de parfaire ainsi son indépendance politique. Elle offrit à cet effet, quoique désapprouvée par Bismarck, son aide à la Russie. Le Gouvernement du Tzar refusa dédaigneusement et se contenta de conclure une convention par laquelle les troupes russes trouvaient libre passage sur le territoire roumain.

Ce refus n'empêcha pas la Roumanie de mobiliser son armée en attendant les événements. Bien lui en prit, car l'armée russe fut battue à fond par les Turcs dans les Balkans et fut refoulée en désordre vers le Danube où un grand désastre pouvait l'atteindre. Le grand-duc Nicolas, frère du Tzar et généralissime des armées russes opérant dans les Balkans, envoya alors un télégramme désespéré au prince Charles de Roumanie, sollicitant une aide immédiate qui seule aurait pu sauver la « Chrétienté en péril ». Le souverain de la Roumanie, soutenu par son premier ministre, Jean Bratiano [1], n'hésita pas à répondre à cet appel. Il fit passer le Danube à ses armées et battit les Turcs à Plevna. Les troupes russo-roumaines entrèrent bientôt dans cette ville qui était le centre de la résistance turque et, sous la conduite du prince Charles, firent prisonnier le commandant en chef des armées ottomanes lui-même, le fameux Osman-pacha. En guise de reconnaissance, les Russes, aussitôt la crise passée, se plurent à humilier en toute occasion la Roumanie et les chefs de ses

(1) Père du président actuel du Conseil des ministres roumain.

armées. Les troupes roumaines n'eurent même plus le droit de poursuivre les Turcs en déroute et de parfaire ainsi la victoire ; cet honneur fut réservé avec ostentation aux armées russes reconstituées.

On connaît la conclusion diplomatique de cette guerre de 1877. Après le traité de San-Stefano conclu directement avec la Turquie vaincue par les Russes qui affectaient d'ignorer complètement l'existence même de la Roumanie dans cette guerre, le Congrès de Berlin, en 1878, fixa définitivement les résultats de la guerre sans que l'on permît au Gouvernement roumain d'y participer effectivement. La Turquie d'Europe était démembrée. Le sang russo-roumain créa ainsi de toutes pièces l'État bulgare, sur les ruines de la province turque habitée par les Bulgares qui se trouvaient au sud du Danube. La Roumanie gagna à ce traité l'indépendance complète, suivie, peu d'années après, du titre de royaume. Le traité de Berlin octroya en outre à la Roumanie la province turque de la Dobrodja, ancienne possession roumaine habitée par des Roumains et aussi par des Turcs, des Tartares et des Bulgares, ces derniers formant quelques enclaves dans le nord de la province.

Mais ce ne fut pas tout, la Russie imposa encore une clause au traité de Berlin concernant la Roumanie. En échange des services éminents que l'armée roumaine avait rendus à la Russie pendant cette guerre, le Gouvernement des Tzars arracha de nouveau sans scrupules à la Roumanie les trois districts du sud de la Bessarabie, que les puissances libérales de l'Europe Occidentale avaient restituées à la Moldavie, après la guerre de Crimée, par le traité de Paris. L'Empire des Tzars rentrait ainsi en possession de la Bessarabie entière, telle qu'elle avait été annexée en 1812. La diplomatie européenne, menée à la baguette par Bismarck, qui trouvait ainsi une occasion favorable à ses desseins de contenter la Russie, fut sourde aux protestations véhémentes du Gouvernement et du peuple roumains. Seul

le délégué français au traité de Berlin, Waddington, osa élever la voix contre la nouvelle injustice qu'on commettait à l'égard des Roumains. La tension diplomatique entre la Roumanie et la Russie alla jusqu'à une menace non déguisée de guerre de la part de cette dernière. La méfiance continua à subsister entre les deux États jusqu'au moment même de la guerre actuelle, les Roumains ne pouvant oublier le traitement que leur avait infligé, en guise de reconnaissance, le Gouvernement despotique des Tzars. Pour comble, enfin, le Congrès de Berlin, toujours influencé par les Russes, ne fixa même pas d'une façon exacte et définitive les limites méridionales de la Dobrodja, de sorte que la nouvelle province roumaine se trouva avoir une frontière ouverte à tous les dangers qui pouvaient surgir dans la presqu'île balkanique.

Ces injustes traitements n'empêchèrent pas la Roumanie de faire une œuvre civilisatrice de la plus haute portée dans la Dobrodja, laquelle se trouvait à ce moment réduite par l'Administration turque presque à un désert aride et sauvage. Des routes y furent construites, la ligne de chemin de fer Cernavoda—Constantza fut mise en état, l'imposant et magnifique pont sur le Danube de Cernavoda, vraie merveille technique, fut construit, le port de Constantza fut créé et aménagé avec tout l'outillage d'un grand port moderne, une administration vraiment européenne fut enfin introduite. En peu de temps la province prit un essor qui la rendit méconnaissable. La Roumanie s'organisa comme un hinterland naturel de la Dobrodja qui constitua la porte de sortie par laquelle tout le territoire roumain touchait à la mer et entrait en contact avec le monde occidental. La Dobrodja fait en ce moment partie intégrante et essentielle de l'unité politique et économique de l'État roumain, auquel elle est devenue tout aussi indispensable que des poumons peuvent l'être à un organisme vivant pour respirer.

Au point de vue ethnographique, son caractère roumain s'est accentué avec une rapidité qui a fait l'étonnement de beaucoup d'hommes de science. On cite la Dobrodja comme exemple d'une province qui a pu être complètement nationalisée, en très peu de temps et sans aucune violence, par une race active et supérieure en culture. Le groupe bulgare qui se trouvait au nord de la Dobrodja continua néanmoins à vivre d'une vie libre comme un îlot sans importance perdu au milieu des populations roumaines et tartares qui habitent la province. On ne retrouve du reste au sud les Bulgares que très loin, bien loin de la frontière elle-même en Bulgarie, à partir des environs de la ligne Roustchouk—Varna.

Il est impossible de finir l'esquisse de la situation que fit le traité de Berlin à la Roumanie sans dire un mot aussi des relations qui l'unirent au peuple bulgare, qu'elle avait si vigoureusement aidé par les armes, en 1877, à former un État national indépendant. Le mouvement national bulgare remontait, en effet, à une époque plus reculée. Mais ne pouvant éclore sur le territoire même qui faisait partie intégrante de l'Empire turc et où la moindre velléité d'indépendance était suivie de répressions sévères, il avait depuis longtemps trouvé un asile dans la Roumanie libre. Le peuple roumain lui donna un appui fervent et l'aida à éclore, comme il servait aussi d'appui à la renaissance nationale serbe et comme il avait aidé à celle des Grecs ; les écoles et les universités roumaines servirent à former les patriotes bulgares; le territoire roumain devint le refuge des exilés et le centre de rayonnement de leur action ; l'appui politique enfin de la Roumanie ne manqua jamais aux Bulgares quand l'occasion de les aider put se présenter (1).

(1) Cet appui continua jusqu'en 1913 même : la Roumanie aida par sa neutralité sympathique les Bulgares à délivrer leurs nationaux de la domination turque pendant les guerres balkaniques ; un seul geste hostile de la Roumanie aurait cependant arrêté net, avec certitude, et dès le début, l'élan bulgare

Comme d'un autre côté la Dobrodja était tout à fait excentrique par rapport à la grande masse des Bulgares, concentrée autour des Balkans, comme la nouvelle province roumaine, qui n'avait jamais appartenu aux Bulgares, était séparée de cette masse par un groupe compact de populations étrangères, Tartares surtout, comme enfin elle ne comprenait qu'une minorité insignifiante bulgare formant enclave au nord, près du Danube, il n'y eut au commencement aucune question dobrodjiote entre la Bulgarie et la Roumanie. Ce n'est que dans les derniers temps que l'appétit bulgare s'ouvrit jusqu'à convoiter la province roumaine, sous le prétexte fallacieux qu'elle comprenait une majorité bulgare de population (1). On veut bien oublier que des groupes compacts de plusieurs centaines de milliers de Roumains se trouvent aussi en Bulgarie au sud du Danube.

---

(1) La Dobrodja comptait en 1913, sur un nombre total de 380.430 habitants, 216.425 Roumains et 51.149 Bulgares. La carte ethnographique des Slaves du sud éditée à Petrograd en 1911, d'après les indications du professeur Floriaki, bien connu pour ses sentiments bulgarophiles et très peu suspect d'être favorable aux Roumains, ne marque pas plus de deux petits îlots bulgares au nord de la Dobrodja et une mince bande le long de la Mer Noire au sud de Constantza. Le reste comprend des populations roumaines et tartares. Enfin une large masse turque commence au sud de la province et, dépassant de beaucoup la frontière, s'étend en Bulgarie.

Enfin un autre bulgarophile, Constantin Jirecek, l'auteur de la *Geschichte der Bulgaren,* éditée à Prague en 1876, c'est-à-dire avant le traité de Berlin, compte en Dobrodja à cette date 12.720 Bulgares (p. 198), 15.512 Roumains et « plus de 50.000 Tartares » établis dans la Dobrodja septentrionale, sans parler des Russes, des Tziganes, des Arméniens et des Juifs. Où est la majorité bulgare ? Sur quel fondement pourrait se baser le prétendu droit ethnique bulgare ?

On peut encore consulter avec profit la première statistique faite en Dobrodja en date de 1850 : elle marque, sur une population de 11.858 familles, 3.656 familles roumaines, tenant par leur nombre la tête de toutes les nationalités de la province, contre 1.194 familles bulgares (I. Ionescu, *Excursion agricole dans la plaine de la Dobrodja,* avec une carte ethnographique et topographique. Imprimerie du *Journal de Constantinople,* 1850). Toutes les études tant soit peu sérieuses sur la Dobrodja présentent à peu près les mêmes conclusions. Voir par exemple : 1° Lejean, *Ethnographie de la Turquie d'Europe,* Peterm. Mitt., Ergänzheft 4, 1861 ; 2° le professeur russe M. F. Mircovitsch, *Une Carte ethnographique des nations slaves,* 1867 ; 3° Mackensie-Irby, *Map of the South Slavonic Countries,* 1867 ; 4° H. Kiépert, *Ethnographische Uebersicht*

le long du fleuve, occupant parfois une grande partie de la plaine qui s'étend ainsi jusqu'aux Balkans.

Les Bulgares ne peuvent s'empêcher de reconnaître eux-mêmes le rôle intellectuel, politique et militaire éminent que la Roumanie joua dans la création de la Bulgarie moderne. Ils le proclamaient couramment il y a une trentaine d'années. Il est intéressant, à ce propos, de reproduire ici les considérations publiées en août 1918 même, après le traité de Cotrotcheni et avant la capitulation bulgare, par l'officieux bulgare *Preporetz*, à l'occasion de l'anniversaire de la chute de Tourtoucaïa, la première place forte roumaine tombée en 1916 sous les coups des troupes germano-bulgares de Mackensen : « Le soldat bulgare a dû éprouver, dans les luttes de la Dobrodja, un sort tragique, car il avait pour adversaires *les deux peuples « roumain et russe » qui l'ont délivré de son joug séculaire*. La con-

des Europäischen Orients, 1876 ; 5° Karl SAX, *Ethnographische Karte der Europäischen Turkei*, 1877 ; 6° *La Statistique officielle du gouverneur russe de la Dobrodja pendant la guerre de 1877-1878*, Bielotserkovitsch ; 7° le baron W. D'HOGGER, *Renseignements sur la Dobrodja, son état actuel, ses ressources et son avenir* (février 1879).

Les revendications bulgares sur la Dobrodja basées sur le fait de l'incursion des hordes d'Asparouch, chef de leurs ancêtres en 678 (Voir la brochure de propagande en allemand publiée pendant la guerre mondiale par M. Rizov, ministre de Bulgarie à Berlin), sont « tout aussi sérieuses que celles qu'ils élèveraient sur les plaines du Volga, par lesquelles ils ont aussi passé et d'où vient probablement leur nom » (Étude de M. Jean Roman sur l'ancienneté des Bulgares dobrodjiotes). « Pendant tout le cours du Moyen Age il ne peut même pas être question d'un élément ethnique bulgare en Dobrodja. » La vérité est que les Turcs ont colonisé intensément avec des Tartares toute cette région allant au sud jusqu'à Varna et Roustchouk et où seul l'élément roumain existait. Le commencement de l'infiltration bulgare date à peine, d'après les uns, de 1828, d'après d'autres investigateurs de la fin du XVIIIe siècle. Ce sont les Russes qui l'ont provoquée. Elle a continué sous le régime roumain, étant favorisée par la pléthore des terres à cultiver qu'il y a eu en Dobrodja jusqu'à la fin du XIXe siècle et par la libéralité de l'Administration roumaine.

Quant aux affirmations de M. Rizov que la Turquie aurait elle-même reconnu, à un moment donné, la prépondérance de la population bulgare en Dobrodja, que les hommes politiques roumains auraient protesté, en 1878, contre l'annexion de cette province et que la proclamation roumaine elle-même, adressée aux populations de la province au moment de l'annexion, aurait été écrite tant en roumain qu'en bulgare, parce que cette dernière langue aurait été la langue du pays, ce sont tout simplement des affirmations contraires à la vérité.

science du devoir et l'amour de la patrie ont été plus forts que tout. Aujourd'hui, la Bulgarie est en paix avec ceux qui furent jadis *ses libérateurs*, et le cauchemar des luttes fratricides ne pèse plus sur la conscience du soldat bulgare. »

Il est vrai que les Bulgares ont tout à fait déshabitué les Roumains, dans les derniers temps, d'entendre des protestations d'amitié de ce genre; ils ont, au contraire, profité de toute occasion pour leur manifester, par toutes les voies, une haine violente et une injuste hostilité. La source de cette inimitié se trouve en réalité dans le fait du développement extraordinairement rapide du nouvel État roumain et de l'autorité croissante qu'il acquérait ainsi dans les Balkans.

La question de la Dobrodja fut surtout une invention des derniers temps et, dans tous les cas, elle ne se posait pas encore entre la Roumanie et la Bulgarie dans la période qui a suivi la conclusion de la guerre de 1877-1878.

Telle fut la situation créée à la Roumanie par le traité de Berlin.

Au point de vue des relations internationales, l'amertume des souvenirs que la Russie avait laissés et surtout le rapt renouvelé de la Bessarabie méridionale, devaient avoir une influence sérieuse sur la politique extérieure du royaume. On comprit que la mentalité des gouvernements du Tzar était incapable de ressentir la considération due à une autre nation, quand celle-ci a le malheur d'être petite. On comprit aussi, et ceci était plus important encore, que la Russie autocrate ne voudrait jamais renoncer à ses visées sur la Péninsule balkanique et que, dans ses avances vers Constantinople, elle devait nécessairement passer sur le corps de la Roumanie. Le Gouvernement roumain n'avait pas le choix. Pour se garantir d'une nouvelle agression de son ancienne alliée, il dut se tourner vers la Triple Alliance et conclut avec l'Autriche et l'Allemagne un traité militaire purement défensif. Les Roumains gardèrent intacte, au

fond de leurs cœurs, leur grande sympathie et leur reconnaissance pour la France, qu'ils considéraient comme leur sœur aînée et dont la littérature se trouve encore à la source du mouvement national roumain [1]; leur adhésion à la Triple Alliance était dirigée contre la Russie seule : c'était l'acceptation à contre-cœur d'une situation malheureuse, à laquelle ils ne pouvaient rien changer. Cette situation ne pouvait changer à la suite des provocations incessantes de la Russie en Bessarabie. Le traité avec la Triple Alliance, plusieurs fois renouvelé dans les mêmes termes, continua ainsi à régir la conduite du royaume jusqu'au moment où la guerre mondiale éclata, en 1914.

Cependant, cette alliance fut mise à une rude épreuve au cours des guerres balkaniques de 1912 et 1913, quand la Roumanie commença par être empêchée de prendre l'attitude que ses intérêts et sa dignité commandaient. En fin de compte, appuyée cette fois par la Russie, elle déclara la guerre à la Bulgarie et réussit, par la paix de Bucarest, en 1913, à rétablir l'équilibre balkanique qui menaçait d'être très sérieusement compromis à son désavantage par les appétits croissants et fantaisistes des Bulgares [2].

La Roumanie, maîtresse de la situation, montra cependant une modération réelle et méritoire. Après avoir décidé

(1) Il ne faut pas oublier, entre autres, que de fortes manifestations publiques et parlementaires, comme une explosion de l'âme populaire en faveur de la France, avaient eu lieu au moment de la guerre de 1870. La foule et les parlementaires manifestèrent une chaude sympathie pour la France lorsqu'on apprit la défaite de Sedan et la capitulation de Metz.

(2) Voir la lettre du général Savoff, le généralissime bulgare, adressée le 13 mai 1913 au président du Conseil M. Guéchoff :

« La guerre avec les Serbes et les Grecs est inévitable. Toute concession faite à nos alliés affaiblis provoquerait un vif mécontentement dans les rangs de l'armée que rien ne pourrait plus étouffer. *Cette guerre victorieuse tranchera définitivement l'hégémonie de la Péninsule balkanique en notre faveur.* D'ici un ou deux ans, il n'en sera plus temps. L'Europe elle-même s'y opposera. Voilà pourquoi, à mon avis, *nous devons user de toutes les ruses et de tous les moyens en notre pouvoir pour arriver, tout en déclinant les responsabilités de la guerre, à un conflit armé avec les Alliés.* »

du sort de la victoire et alors qu'elle aurait pu tout demander, elle se contenta d'exiger en sa faveur une simple rectification de la frontière méridionale de la Dobrodja, pour remplir la lacune que le traité de Berlin avait laissée sur ce point, et assurer ainsi à la province une meilleure protection stratégique. Elle ne rencontra de difficultés que de la part de l'Autriche-Hongrie, laquelle était déjà, en secret, l'alliée de la Bulgarie depuis l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, et voyait d'un très mauvais œil aussi bien l'agrandissement de la Serbie que l'accroissement du prestige de la Roumanie. Mais l'Allemagne sut décider son alliée à se résigner, pour le moment, et à accepter la nouvelle situation (1).

Cette résignation n'était cependant que purement apparente (2). L'Autriche-Hongrie se sentait minée à l'intérieur par le mouvement de ces nationalités en révolte. Ses finances allaient de mal en pis. A la suite de cette dernière mobilisation partielle, il lui fallait, coûte que coûte, provo-

(1) Sur les sentiments réels de l'Allemagne officielle à ce moment, voici un renseignement qui pourrait être exact : « On n'a pas bien su que lorsque a éclaté la seconde guerre balkanique entre la Bulgarie, la Serbie et la Grèce, la Serbie avait conclu une entente secrète avec le Gouvernement russe. L'affaire fut négociée par un ami intime de M. Pacitch, M. Guentchitch, ancien ministre serbe, qui passa à Pétersbourg la plus grande partie de l'été 1913. Ce ne fut pas un secret pour Berlin, où Guillaume II vit un danger sérieux pour sa politique dans le Levant. » (*Les Dessous de la politique en Orient*, par un Allemand. Traduit de l'anglais avec préface par Henri Bonnet. 4e édition. Paris, librairie Plon, 1916, p. 75.)

(2) Voici ce qu'écrit à ce propos l'évêque Franknoi Vilmos, un des historiens les plus remarquables de la Hongrie (*Deutsche Revue*, févr. 1916) : « Pendant les jours qui ont précédé le traité de Bucarest de 1913..., le Gouvernement autrichien-hongrois prit la décision de ne pas reconnaître la nouvelle situation qui avait été créée et de demander la revision des conditions de la paix. Prevoyant cependant que cette action allait rencontrer l'opposition de la Serbie, il n'hésita pas à laisser aller les choses jusqu'à une guerre. » Le Gouvernement autrichien-hongrois avait en effet provoqué, pour lier l'Italie, le renouvellement de la Triple Alliance dès décembre 1912, quoiqu'elle n'expirât que le 8 juillet 1914. Avec cette diplomatie, la Double Monarchie essaya de grands coups. Ainsi que le remarque très judicieusement l'historien roumain M. Jorga, ce fut, en avril 1913, celui pour la possession de la ville de Scutari contre le Monténégro et, enfin, celui de 1914 contre la Serbie.

quer une guerre où son autorité blessée et celle du germanisme en péril dans l'Orient pussent de nouveau renaître. L'opinion publique autrichienne, travaillée savamment par la presse officielle, c'est-à-dire par toute la presse de ce pays, était unanime sur ce point (1).

Ce n'est pas sûrement l'Allemagne militariste, pour laquelle, en somme, elle travaillait en travaillant pour elle-même, qui aurait voulu l'en empêcher. On profita de la décrépitude du vieil empereur François-Joseph et du fait de la prépondérance dans la Monarchie du Gouvernement hongrois (2), toujours prêt à appuyer tout acte de violence qui aurait chance d'accroître l'autorité du Gouvernement central sur les nationalités tenues en laisse.

On choisit la Serbie pour souffre-douleur et c'est ainsi que, sur le premier prétexte venu, et au grand étonnement du monde, la grande guerre éclata.

---

(1) L'étude attentive des documents diplomatiques montre clairement jusqu'à quel degré l'Autriche-Hongrie voulait la guerre ; le style de ces documents en est une preuve saisissante. Voir aussi : Pierre BERTRAND, *L'Autriche a voulu la grande guerre* (édition Brossard, Paris, 1916); Gustave LEBON, *Enseignement psychologique de la guerre* (Flammarion, Paris); Jules CHOPIN, *La Préméditation austro-hongroise* (*Mercure de France*, 16 juin 1916).

(2) Le président du Conseil hongrois, le comte Tisza, était allé un jour jusqu'à proclamer clairement et sans aucune reticence la nécessité de réaliser la prépondérance hongroise dans la conduite des affaires de la Double Monarchie ; ce fut dans un discours au Parlement hongrois où il mettait en garde ce dernier contre toute action qui aurait pu atténuer l'importance de la Hongrie.

III — COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE RÉCENTE DES ROUMAINS D'AUTRICHE-HONGRIE ET DE RUSSIE

L'esquisse que nous venons de faire du développement politique du peuple roumain ne serait pas complète si l'on n'y ajoutait quelques mots sur l'histoire des Roumains qui étaient en dehors des frontières de l'État libre de Roumanie.

La nation roumaine de Bessarabie, à partir de l'annexion de 1812, fut plongée et tenue par le tzarisme dans une ignorance et une obscurité absolues. Toute instruction fut soigneusement évitée. Le Pruth devint une barrière épaisse et infranchissable entre les deux parties de la Moldavie mutilée. La population végéta dans une torpeur qui devait durer un long siècle. L'ancienne aristocratie moldave se perdit en grande partie; une couche surtout urbaine de fonctionnaires russes vint couvrir la province; l'instinct seul de conservation de la race garda intactes, jusqu'à nos jours, dans la grande masse des paysans moldaves, leur langue roumaine et leurs anciennes traditions nationales.

« La population de la Bessarabie, d'après la dernière statistique russe, est de 2.604.000 âmes, dont 1.897.000 Roumains, parlant la plus pure langue roumaine comme nous, et 707.000 non Roumains. D'après Ironodetz, le nombre des Roumains serait de 2.300.000. On voit que l'infiltration étrangère, après une domination non roumaine de cent six ans, quoique fatale et imposée, n'a pu ravir à ce pays le caractère roumain (1). »

---

(1) Emmanuel ANTONESCO, professeur à la Faculté de Droit de Bucarest, *Les Nationalités opprimées et l'Entente,* note p. 9. Ed. Gandini, Nice, 1918.

Les derniers événements sur le front oriental et la Révolution russe furent, de nos jours, le coup de fouet qui rappela brusquement toute cette population à la vie.

En Bucovine et dans les pays roumains d'outre-monts soumis à la domination de la maison des Habsbourg, le sort de la nation roumaine fut cependant encore plus triste. Il n'y a pas de moyens violents de dénationalisation et d'oppression que les Hongrois surtout n'aient essayés. Ce fut justement la brutalité de cette action continue et historique qui fit que les Transylvains sont aujourd'hui les Roumains les plus conscients et les plus passionnés. Ce sont eux, du reste, qui ont contribué, en majeure partie, ainsi que nous l'avons déjà noté, au réveil politique et littéraire de la Roumanie libre.

Le mouvement national des Roumains de Transylvanie date de très loin. Il suivit d'assez près, au cours du XVIIe siècle, le grand événement que fut la conquête par le souverain de Valachie, Michel le Brave, de la Transylvanie et de la Moldavie. Après avoir brisé les Turcs et vaincu les Polonais et les Hongrois, ce grand prince avait ainsi réalisé, malheureusement pour un très court moment, l'union de tous les Roumains en un seul État. Il fut bientôt assassiné par ordre de l'empereur d'Autriche, dont il avait cru faire son allié. Mais son souvenir vit encore dans le cœur de tous les Roumains.

On sait avec quelle constance la maison des Habsbourg, soutenue par une aristocratie exclusiviste comme pas une autre, se fit, pendant tout le cours de l'histoire de l'Europe, le champion de la réaction et du despotisme raffiné contre toutes les aspirations libérales. Cette attitude était en réalité une nécessité. La dynastie et la cour étant le seul lien qui reliait les différents peuples soumis à sa domination, tout relâchement de la chaîne aurait pu conduire à une catastrophe pour elle (1). Elle acquit ainsi, par une

(1) L'aveu expressif de ce fait, qui cependant n'est pas fait pour plaider en

expérience prolongée, une maestria dans l'art de brimer toute velléité d'indépendance [1].

Tous les moyens furent employés à cet effet : la violence sanglante excessive jusqu'à la ruse et aux plus savantes mesures politiques et sociales. Mais ce sont encore les moyens brutaux que la diplomatie de la Monarchie employait de préférence toutes les fois que la force le lui permettait.

Une administration politique basée sur des principes moyenâgeux découlait de manière naturelle de ces principes. L'autorité politique était ainsi sensée émaner de la personne du souverain en qualité de représentant suprême et absolu de l'idée d'État. Cette autorité se manifestait par l'organe d'une cour composée de l'aristocratie la plus fermée du monde, laquelle, groupée jalousement autour du trône, et lui imposant souvent ses volontés au nom de de la tradition, défendait, avec une ténacité incroyable, toutes ses prérogatives. La monarchie des Habsbourg n'était pas un État au sens moderne du mot [2] ; elle n'a jamais été qu'une cour et une dynastie ayant à son service une administration et une armée [3].

« Il n'y a pas de nation austro-hongroise ; l'Autriche-Hongrie est un État composé de plusieurs nations tout

---

faveur de l'existence d'un État de ce genre, se trouve textuellement dans un document de M. Czernin lui-même, quand, en qualité de ministre des Affaires étrangères de la Monarchie, il écrivait à son empereur au mois d'avril 1917 : « La responsabilité de la continuation de la guerre est beaucoup plus grande pour *un monarque dont le pays n'est unifié que par le fil de la dynastie.* » (Cité dans son discours du 11 décembre 1918 sur la « Politique pendant la guerre mondiale ». Édition Moritz Perles, Vienne, Geilergasse, nº 4, p. 11.)

(1) Voir entre autres, par exemple, les admirables travaux de M. R. W. Seton-Watson (Scotus Viator), spécialement : *German, Slav and Magyar* (Londres, 1916).

(2) Th. Funck-Brentano et Albert Sorel, *Précis du droit des gens*, p. 11. Paris, Plon, 1887.

(3) Voir aussi le travail classique de H. Wickam Steed, *La Monarchie des Habsbourg* (en anglais et en français). De même l'article publié dans la *Revue économique internationale* de mai 1908 par un Viennois, M. de Morawicz.

entières et d'un grand nombre d'hommes appartenant à diverses nations [1] ».

C'est pourquoi, dans la monarchie des Habsbourg, toute réforme libérale a toujours été une impossibilité absolue. C'est aussi pourquoi l'autonomie octroyée à une province n'a jamais pu durer sous une forme sérieuse, et toujours, quand elle n'a pas été retirée de force à la première occasion, elle a été un simple trompe-l'œil : l'exemple de la Bohême, de la malheureuse Croatie et de la Bucovine, est à ce sujet complètement édifiant [2].

Quant à penser que la mosaïque des peuples constituant la monarchie austro-hongroise pourrait jamais trouver, par une voie d'évolution normale, une assiette naturelle faite pour satisfaire tous ses sujets, ce serait faire preuve de la plus grave et de la plus dangereuse ignorance. Voici du reste ce qu'affirme à ce propos M. Czernin lui-même, le jour où il a enfin voulu dire la vérité : « Avant tout, la transformation de la Monarchie en ses parties nationales, par voie légale, était une chose pleinement impossible à cause de l'opposition allemande et hongroise [3] ». Il ne

(1) Funck-Brentano et Sorel, *op. cit.*, p. 11.

(2) Voir aussi les promesses solennelles faites en 1861, renouvelées en 1865 et en 1871, par François-Joseph, de se faire couronner roi de Bohême comme il en avait le devoir pour marquer l'individualité politique de la province. Ces promesses n'ont jamais été tenues. Que pouvaient donc valoir de simples promesses, pour le souverain de la monarchie des Habsbourg? On pourrait aussi rappeler un fait significatif et tout à fait récent : c'est que, profitant du dur etat de siège amené par la guerre, l'Empereur raya d'un trait de plume, le 11 octobre 1915, les derniers restes rappelant que la Monarchie était un simple assemblage illogique de différentes provinces et royaumes. Par une lettre autographe il remplaça les écussons variés des différents peuples de l'Empire par un écusson unique symbolisant l'unité des deux États et comportant tout simplement le blason autrichien et le blason hongrois, accompagnés d'une devise nouvelle : *Indivisibiliter ac inseparabiliter*. En même temps il donnait l'ordre de faire remplacer le titre officiel de l'État, « les Royaumes et Pays représentés au Reichsrat » par celui de « Pays autrichiens » ou simplement « Autriche ». D'un seul trait de plume, le vieil Empereur et ses ministres créaient ainsi l'État qui n'avait jamais existé, comme le dit un très bon connaisseur des choses d'Autriche, M. Jules Chopin.

(3) Discours cité, du 11 décembre 1918. Édition Moritz Perles, Vienne, p. 6.

fallait par conséquent même pas songer qu'aussi longtemps que des Allemands-Autrichiens et des Hongrois seraient les maîtres de la Monarchie, cette dernière puisse se transformer en autre chose qu'en une geôle de ses autres peuples.

C'est dans ce cadre que la Transylvanie constitua, jusqu'au milieu du XIXe siècle, une unité politique autonome, gouvernée dans un esprit essentiellement féodal. Jamais sa population roumaine, qui est l'immense majorité, n'a pu goûter les bienfaits de la liberté politique. Elle fut au contraire réduite à l'état de population pour ainsi dire de second ordre, comme si elle était uniquement destinée en ce monde à servir ses maîtres magyars et allemands.

La domination hongroise se perpétua sous différentes formes et diverses égides jusqu'à nos jours, passant à tour de rôle des rois hongrois aux papes, de la Turquie à l'Autriche et à la Hongrie moderne ; elle devint de plus en plus tyrannique à mesure que le temps passait et que le peuple roumain trouvait plus lourde son insupportable sujétion. Une révolution roumaine contre les oppresseurs date déjà de 1437 et il est certain que les XIIIe et XIVe siècles ont vu une longue série de révoltes roumaines contre la domination magyare. L'indépendance de la Transylvanie s'affirma cependant de nouveau sous une administration féodale en général magyare, mais sans aucune liaison nationale avec le royaume hongrois de Budapest, au début du XVIe siècle ; elle devait durer jusqu'à la révolution de 1848, quand les populations roumaines de toute la Hongrie, en un formidable soulèvement noyé dans le sang, affirmèrent encore une fois, dans une proclamation retentissante, leur droit à la liberté et à l'union politique de toute leur race. C'est à la suite de cette révolution, qui faisait suite tout naturellement à celles qui l'ont précédée [1], que les Hongrois,

---

(1) Les principaux soulèvements des Roumains de Hongrie, sans parler de ceux du XIIIe siècle, sont ceux de 1437, 1514, 1784 et 1848.

gagnant la complicité des Habsbourg avec laquelle ils instituaient en même temps la Double Monarchie, supprimèrent d'un simple trait, contre tout droit et malgré de véhémentes protestations, restées historiques, des Roumains, l'autonomie que la Transylvanie avait eue jusqu'à cette époque ([1]). Les Roumains de Transylvanie se voyaient ainsi définitivement annexés par l'État magyar, sans aucune autre forme et par le seul droit de sa toute-puissance. L'Europe les ignorait et se montrait complètement insensible à leurs souffrances. Elle oubliait que jamais la Transylvanie n'avait eu un caractère national hongrois, qu'en tout cas, jamais les Roumains ne s'étaient résignés à la domination étrangère qu'on essayait de leur imposer ([2]).

---

(1) « L'union de la Transylvanie à la Hongrie, faite à l'aide de la violence, fit éclater bientôt le mécontentement causé depuis des siècles par l'oppression féodale et par les persécutions religieuses.

« Quelle que fût l'habileté qu'on eût déployée, il aurait été peut-être impossible de signer et de maintenir à cette époque la paix entre les nationalités. Celles-ci s'opposèrent opiniâtrément à l'union de la Transylvanie et exigèrent pour leur compte non seulement la jouissance des mêmes droits politiques mais aussi leur indépendance territoriale, et se trouvèrent par là en contradiction avec les forces créées par le développement historique. (M. Oscar Jassi, ancien ministre hongrois des Nationalités dans le Gouvernement Karolyi. *Les Tendances de la politique hongroise.* Extrait de l'ouvrage *La Hongrie contemporaine et le Suffrage universel.* Paris, Giard et Brière, 1909, d'après *La Transylvanie,* numéro de mars-avril 1919, Paris.)

(2) Afin de donner une idée de ce qu'endurait le peuple roumain, nous citerons une partie de la supplique de l'évêque uni des Roumains Micul (Klein) à l'empereur Charles VI, en 1735 :

« Non seulement on ne crée aucune école pour les enfants roumains, mais encore il leur est interdit de fréquenter les écoles publiques. Les adultes ne sont admis à aucune fonction. Ils n'ont le droit ni d'acheter des biens ni de prêter. Ils ne peuvent planter de vignes ni cultiver de jardins, parce que les sujets impériaux des autres nationalités ont le droit de les abîmer. Ils n'ont aucun droit ni sur les eaux ni sur les forêts. Ils ont seulement de lourdes et nombreuses charges à remplir, et, quoiqu'ils les accomplissent consciencieusement, ils ne sont pas considérés comme fils de la patrie, mais seulement comme « tolérés ».

L'Empereur, qui s'était réconcilié avec les Hongrois, renvoie la supplique à la Diète de Cluj (des trois nations unies) et répond :

« L'évêque et le clergé unis demandent des choses que personne n'a jamais demandées à nos aïeux, et qu'on ne pourra plus demander à nos descendants, car ils demandent de renverser le fondement de nos droits et de nos libertés,

Cette chose assez singulière arriva, que de toutes les nationalités de l'Autriche, les moins opprimées purent le mieux et le plus rapidement faire entendre à l'Europe le récit de leurs souffrances. C'est ainsi que les Magyars, c'est-à-dire les Hongrois, descendants des Huns, d'effroyable mémoire, et créateurs par la suite du royaume de saint Étienne, furent les premiers à gagner, grâce à une propagande habile et soutenue, les sympathies de l'Europe Occidentale, vers le milieu du XIX[e] siècle (1).

Ce royaume, façonné d'après le modèle de l'Autriche, était devenu l'instrument le plus perfectionné de domination des nationalités en faveur des Magyars. Il se basait depuis

---

de troubler le système entier de ce pays, tant en ce qui concerne les affaires religieuses que les choses politiques et économiques. Ils demandent enfin ce qui ne peut être jamais accordé au clergé et à la plèbe valaque, à cause de leur nature bien connue... »

Après la guerre de Sept ans, les prétentions des Hongrois à l'hégémonie dans l'Empire devinrent intolérables à Joseph II. Il appliqua de nouveau les privilèges des gardes-frontières roumains et fit publier des livres scolaires en langue roumaine et en allemand (1783). D'autre part, il encouragea par des émissaires les Roumains qui s'étaient révoltés dans les montagnes occidentales contre le joug hongrois, en demandant « pour la nation roumaine, qui est la plus ancienne et la plus nombreuse, les droits qui lui sont dus ». Les Hongrois terrorisés se soumirent à l'Empereur et demandèrent son secours. Les révolutionnaires roumains furent vaincus par les armées impériales, et les chefs, livrés aux nobles hongrois, périrent dans les supplices (1789).

La Diète de Cluj impose en 1792 la langue magyare dans toutes les écoles de Transylvanie. (Marcel GUILLEMOT, *L'Unité roumaine*, p. 16-17. Paris, chez Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, 1919.)

(1) Pour se rendre compte de la sincérité de cette propagande hongroise, on n'aurait qu'à rappeler le discours tenu en 1858, en Angleterre, par Kossuth, le politicien hongrois représentatif de l'époque : « Il n'y a que par une Hongrie libre, disait-il, que les Slaves du Sud peuvent espérer un libre développement de leur individualité nationale ; nous autres, Hongrois, désirons la voir renaître et sommes disposés à lui donner tout notre appui. La Hongrie est l'alliée naturelle des nationalités croate, serbe et roumaine. Sans une Hongrie libre, jamais la Pologne et la Bohême ne pourront reconquérir leur nationalité perdue. » Il n'était pas difficile de prévoir la façon dont la Hongrie allait tenir ses promesses d'après le régime qu'elle faisait subir, en ce temps-là même, aux nationalités qu'elle tenait sous sa domination. Dans toute cette propagande, du reste, quand les Hongrois parlaient des Roumains, c'était de ceux des principautés libres qu'ils parlaient, car, pour ne pas attirer l'attention de l'Europe, ils affectaient d'ignorer la population roumaine de leur État et l'englobaient toujours dans la nationalité magyare, sous la dénomination générique de Hongrois.

longtemps sur une constitution qui faisait de la classe farouche et chauvine des magnats les seigneurs indiscutés du royaume, malgré leurs luttes continuelles avec la maison des Habsbourg. Plusieurs révolutions et la mise à profit de la guerre prusso-autrichienne de 1866 créèrent aux Magyars une situation prépondérante dans la Monarchie ; les Habsbourg durent finir par reconnaître définitivement leurs privilèges spéciaux. A partir de cette date, le dualisme fut institué : il y eut deux États, l'Autriche et la Hongrie, unis par le lien personnel d'un souverain unique, empereur de l'un et roi de l'autre, aidé de trois ministres communs. Dès ce moment, les Hongrois acquirent une autorité croissante dans la conduite des affaires, et l'on peut dire, sans exagération aucune, que de nos temps, ce sont eux qui ont dicté l'attitude de la Double Monarchie dans toutes les grandes questions intérieures et extérieures. La note nouvelle qu'ils apportèrent fut la tendance qui les caractérise : ce fut un accroissement de violence. Le texte de l'ultimatum envoyé en 1914 à la Serbie, pour ne prendre qu'un des exemples les plus tragiques, trahit directement la manière du président du Conseil hongrois, le comte Tisza (1).

Mais le phénomène le plus intéressant dans toute cette évolution est le fait que les libertés que les Hongrois ont su exiger des Autrichiens, grâce à leurs bruyantes réclamations, sont justement celles qu'ils répriment le plus brutalement quand il s'agit des nationalités comprises entre les

(1) Ces lignes ont été écrites avant que le comte Tisza, peu de jours avant sa mort tragique, ait lui-même proclamé, dans un discours retentissant, qu'il avait eu, en 1914, la plus grande part, en qualité de premier ministre de la Hongrie, dans l'envoi de l'ultimatum austro-hongrois à la Serbie.

Des bruits beaucoup plus graves circulent même. Le *Daily Telegraph* publiait, le 30 mars 1919, la dépêche suivante de New-York : « La correspondance secrète du comte Czernin, qui est tombée entre les mains de Georges Creel, ancien président de la Commission gouvernementale d'information publique,... indique que l'archiduc héritier François-Ferdinand fut assassiné à la suite d'une conspiration *germano-magyare*. »

frontières de leur propre royaume [1]. Ils y emploient sans réserve toutes les traditions héritées de la cour des Habsbourg en les aggravant singulièrement par cette manière forte qui est propre à leur race [2]. Les institutions les plus libérales en apparence se transformèrent ainsi toujours et sans exception aucune [3], quand il s'est agi des nationalités, en nouveaux moyens de répression [4].

Jusqu'à ces derniers temps en effet, environ 8 millions de Magyars ont gouverné un nombre supérieur de Croates, de Serbes, de Slovaques et de Roumains et ont disposé du pouvoir, à l'exclusion de ceux-ci; un régime électoral savamment pratiqué laissait les Magyars libres de débattre leurs propres intérêts, soit entre eux, soit avec l'Autriche et la Couronne, sans jamais demander à ces divers groupes de nationalités sujettes leur avis ni leur concours [5]. Une

---

(1) « Ce qui déconcerte au suprême degré, c'est que les mêmes hommes — les Hongrois — qui avaient repoussé avec une si noble ardeur des attentats de l'Autriche contre leur langue et leur nationalité, aient repris à leur compte le principe unitaire et centraliste et travaillent à le réaliser avec une rigueur que l'Autriche même ne déploya pas (p. 336).

« Les Magyars s'étaient proposé la mission historique d'enfermer ces peuples divers dans les cadres d'une nation et d'une patrie, expérience qu'ils ont poursuivie jusqu'ici, sans trop de bonheur ni d'honneur » (p. 329). (AUERBACH, *Les Races et les Nationalités en Autriche-Hongrie,* Alcan, Paris, 1917.)

(2) « Bismark même, leur ami politique, n'a pu s'empêcher de les appeler « le « plus arrogant des peuples de la terre » (Emmanuel ANTONESCO, *Les Nationalités opprimées et l'Entente,* p. 17).

(3) « La loi de 1867 a reconnu aux nationalités de Hongrie des droits étendus, mais aucun des articles de cette loi n'a été respecté. » (Emmanuel ANTONESCO, *op. cit,* p. 18.)

(4) Le journal viennois *Die Zeit* écrivait à ce propos pendant la guerre même : « Dans l'État hongrois, on a besoin depuis longtemps, non seulement d'une réforme du droit électoral, mais d'une réforme radicale. *C'est l'État le plus arriéré de l'Europe.* Son point faible n'est pas dans le droit électoral qu'il possède et qui n'est qu'un simple moyen, mais dans sa politique par rapport aux nationalités, dans tout son mauvais système politique appuyé sur un droit électoral mauvais. La Hongrie est un État hétérogène. Une nation, celle des Magyars, domine toutes les autres. L'injustice du système néanmoins ne réside pas seulement dans cette formule, il faut ajouter encore une chose, car non seulement la nation magyare domine les autres, mais elle est dominée elle-même par l'oligarchie de sa noblesse. »

(5) Charles LOISEAU, *Questions d'Autriche* (*Revue de Paris,* 15 décembre 1905, p. 753).

province seule de la Hongrie a réussi à conserver une autonomie formelle, c'est la Croatie. La connaissance de ce que cette institution a signifié effectivement dans les cadres de l'État hongrois fait comprendre l'état humiliant dans lequel ont été tenues les populations nationales qui n'avaient même pas cette faveur.

L'idée dominante de la politique intérieure hongroise par rapport à la nationalité roumaine, l'idée que, selon leur propre expression, les Hongrois n'abandonneront jamais, quoi qu'il arrive, est celle de l' « unité nationale de l'État et de la couronne hongroise » (1). Cette formule ne signifie ni plus ni moins que la prédominance indiscutable de la minorité magyare sur toutes les autres nationalités qui font partie de l'État hongrois ; elle signifie que la langue hongroise seule doit être reconnue et employée comme langue administrative et officielle, que l'usage de cette langue doit être imposé dans toutes les écoles du pays, que l'administration doit s'exercer dans un sens éminemment hongrois, que les majorités politiques ne doivent être que hongroises et leurs décisions ne peuvent jamais être que conformes au « génie hongrois », qu'enfin tout essai de groupement démocratique des populations, surtout d'un groupement d'après leur nationalité, est consi-

(1) Tout dernièrement, en septembre 1918, contraint par les convulsions intérieures de la Monarchie de parler d'une revision de la Constitution, le président du Conseil, M. de Hussarek, déclara qu' « il y a deux choses auxquelles on ne pourra jamais penser à toucher : 1° le respect intégral des droits et de la constitution de la couronne hongroise, et 2° l'unité nationale de l'État ». Et il faut souligner que ces paroles étaient adressées au représentant de la presse allemande en visite à Vienne. Les Hongrois n'admettent pas qu'il puisse subsister, en Hongrie, d'autres nationalités que la leur. Ils le proclament hautement, comme en fait foi ce passage d'un discours — il est de juillet 1910 — prononcé par le comte Étienne Tisza : « Il faut que les citoyens non magyars de Hongrie finissent par accepter le fait qu'ils appartiennent à un État national, à *un État qui n'est pas un conglomérat de races différentes, mais qui porte le sceau indélebile d'une individualité qui est la nation hongroise.* » (Article de M. Albert Malet, *Les Aspirations autonomistes en Europe*, p. 172. « Bibliothèque des Sciences sociales », Alcan, 1913.)

déré comme un crime qualifié contre l'État. Nous n'exagérons rien dans cette énonciation du principe de l'unité de l'État hongrois : ce sont les mots mille fois répétés de tous les hommes politiques et ce sont aussi les sentiments très nets et très violents dont tout Hongrois est animé, mais qu'il cache soigneusement à l'observation des Occidentaux sous des formules généreuses et socialistes.

Pour apprécier la vraie signification de cette politique, il ne faut pas oublier que, d'après les statistiques officielles elles-mêmes, toujours intéressées, la population hongroise comprise dans les limites de l'État hongrois constitue une minorité par rapport à la population totale du pays. Si l'on ne tient pas compte de la Croatie, pays néanmoins important et ne comprenant presque pas de Hongrois, on trouve en fait en Hongrie environ 19 millions d'habitants sur lesquels il y a 8 à 9 millions de Hongrois, israélites compris [1], en regard de 4 millions de Roumains [2]. Le territoire national des Roumains en Hongrie comprend environ 1 million de Hongrois, Stekelers compris, et 4 millions de Roumains [3]. Et, pour comprendre l'intensité des persécutions dirigées contre les Roumains, on n'a qu'à considérer que devant la masse ethnique nationale des Hongrois comptant moins de 8 millions d'individus, se dresse celle des

(1) « M. Seeton Watson, après des enquètes minutieuses, fixe le nombre des Magyars à 7 millions. Pour arriver au chiffre de 10 millions, les Magyars ont eu recours à ces procédés bizarres de statistique qui ont souvent provoqué la verve amusée des écrivains même les plus graves et les plus impartiaux. » (Emmanuel Antonesco, *op. cit.*, p. 11.)

(2) Ce chiffre de Roumains est donné par M. Lacour-Gayet pour la Transylvanie.

(3) En Bucovine, pays à majorité roumaine soumis non aux Hongrois, mais aux Autrichiens, la population autrichienne est exactement la dix-neuvième partie de la population totale du pays. Il y a une Université depuis 1875 qui fonctionne dans le but spécial de germaniser la province. Une Université hongroise semblable existe aussi en Transylvanie.

Roumains (1) montant jusqu'à presque 15 millions, mais divisée entre plusieurs dominations étrangères (2).

Quelques faits typiques peuvent mettre en lumière la politique de l'État national hongrois.

En 1910, le Gouvernement hongrois se défendit d'avoir employé, pendant les élections, plus de (lisez bien) 194 bataillons d'infanterie et 114 escadrons d'artillerie! La *Contemporary Review*, d'un autre côté, en décembre 1914, faisant le compte de tous les Hongrois et des Roumains compris entre les frontières de l'État hongrois, arriva à la conclusion qu'il y a « 2 Hongrois pour 1 Roumain » et nota en même temps la représentation parlementaire de ces deux nationalités dans les cinq derniers parlements.

	MAGYARS		ROUMAINS
1896	412	pour	1
1901	408	—	0
1905	402	—	8
1906	387	—	14
1910	404	—	5

« Le cens électoral, en Transylvanie, a été fixé à un chiffre huit fois plus élevé que celui du cens hongrois, afin que le peuple roumain, formé de paysans et d'ouvriers, pût être exclu du droit de vote. Tandis que les Hongrois possèdent le droit d'élire un député pour 3.000 habitants, ce droit n'est reconnu aux Roumains que par 30.000 et, parfois même, par 40.000 habitants. Encore ce droit

(1) Aucune propagande ne pourra jamais démentir ce fait évident, que l'élément roumain est le plus important numériquement, le plus compact géographiquement, le plus unitaire ethnographiquement, le plus apte enfin, par ses qualités, à maintenir l'ordre dans ces parties de l'Europe (Interview de M. le Dr Jules Maniu au journal *Viitorul*, 26 novembre 1918).

(2) « Le peuple roumain est — les historiens critiques étrangers le constatent — le plus important du Sud-Est européen. Il comprend, en effet, avec les Roumains de Macédoine et d'Istrie, plus de 14 millions d'âmes contre 11 millions de Serbes, Croates et Slovènes pris ensemble ; 10 millions de Tchéco-Slovaques, 7.500.000 Grecs, 7 millions de Magyars et 5 millions de Bulgares, habitant es pays limitrophes. » (Emmanuel Antonesco, *op. cit.*, p. 8.)

n'existe-t-il pour eux qu'en théorie, car, en pratique, on les empêche presque toujours de l'exercer. Afin de maintenir leur contrôle sur les nationalités, ils ont prescrit le vote oral. Dès que le candidat magyar est en danger de ne pas réunir le nombre de voix nécessaire, la baïonnette du gendarme entre en jeu, le candidat roumain est arrêté, les ponts sont coupés sur les rivières pour empêcher les électeurs de se rendre au lieu du scrutin ; les électeurs qui avaient pu se réunir sont chassés, battus, blessés, tués même parfois. M. Seeton Watson nous cite le cas d'une élection dans laquelle on n'a pas tué moins de vingt Roumains. Les élections, en Hongrie, déchaînent de véritables guerres civiles. Il n'y a pas eu un seul cas, dans toutes les circonscriptions électorales roumaines, où il n'y ait pas eu de morts, ou tout au moins du sang versé. C'est par de semblables moyens que l'on est arrivé à ce résultat : que les 4 millions de Roumains établis en masse compacte et dans des régions distinctes et possédant la majorité dans soixante et onze circonscriptions électorales, n'ont au Parlement que *cinq députés*. Les Serbes et les Slovaques, qui forment un autre groupe d'environ 3 millions, n'en ont que deux. Mais leurs maîtres, les Hongrois, pour une population de 7 millions d'âmes, ont plus de *quatre cents députés. Et les sept députés des nationalités représentant 7 millions d'âmes, ne peuvent ouvrir la bouche sans être insultés, menacés, souvent même battus* (1). »

Dans le même ordre d'idées, un membre marquant du parti de Karolyi, M. Vincenz Nagy, avouait enfin, à la fin d'octobre 1918, en plein Parlement hongrois, le vrai caractère de la loi électorale hongroise en ces termes : « Comme preuve de l'injustice et du ridicule de la loi électorale en vigueur, il suffit de vous rappeler que, dans certaines circonscriptions, 15.000 citoyens élisent un député, alors que,

(1) Emmanuel ANTONESCO, *op. cit.*, p. 12.

dans d'autres, il suffit de 120 électeurs pour envoyer un député au Parlement ! »

Le comte Tisza, enfin, déclarait au Club national du Travail que « l'attitude du député Stanec, qui avait défendu, à Vienne, le droit des nationalités, était comique et impertinente et que l'État magyar ne ferait jamais la faute capitale de traiter avec les peuples de Hongrie d'égal à égal » ; à ce propos, la Presse demandait l'organisation de « manifestations monstres contre l'Autriche qui avait toléré cette conduite ».

Faut-il encore s'étonner de la première impression que fit dans la Monarchie, pendant la guerre actuelle, la proclamation, par la Révolution russe, du droit des nationalités de disposer d'elles-mêmes ? Les premiers ministres Seidler et Esterhazi s'empressèrent de déclarer formellement que la Monarchie ne pourrait jamais reconnaître ce droit aux nationalités sous peine de se condamner elle-même et que le soin des intérêts et des besoins de ces peuples, au moment de ces négociations, ne peut appartenir qu'à la Couronne.

Quant à la Couronne, son attitude par rapport aux nationalités est mise sous sa véritable lumière par l'aventure bien connue du mémorandum adressé en 1892, par les Roumains de Hongrie, à l'Empereur, afin de lui exposer leur situation intolérable. « Par ce mémorandum, ils montraient ce que signifiait la liberté hongroise et comment on applique la loi des nationalités. Une délégation, ayant à sa tête le D[r] Ratziu, président du parti national roumain, se rendit à Vienne et demanda audience à l'Empereur. François-Joseph refusa de recevoir la délégation, qui remit le pli contenant le mémorandum à un maréchal de la Cour. Le pli fut renvoyé au Gouvernement de Budapest qui le remit, non décacheté, au président du Comité roumain. L'affaire eut des suites. Le Gouvernement magyar envoya le président du Conseil national roumain devant le jury

hongrois de Cluj qui condamna à la prison ceux qui avaient eu l'audace de présenter leurs plaintes à l'Empereur. Le président du parti fut condamné à trente et un ans de prison. Le Gouvernement hongrois déclara dissous le parti national roumain et suspendit les journaux roumains (1). »

Cet odieux châtiment fait bien comprendre la situation des nationalités sous la domination autrichienne et hongroise. La résistance passionnée des Roumains se manifesta de plus en plus âpre, malgré les mesures extraordinaires et les condamnations qui pleuvaient d'autant plus fréquemment que le temps passait et que la révolte de la conscience nationale s'aggravait (2). Les regards des opprimés se sont toujours naturellement dirigés vers leurs frères libres de Roumanie. L'attraction augmentait à mesure que le royaume roumain se constituait plus solidement et gagnait en importance internationale. Le prestige acquis par la Roumanie en 1913 fut une auréole dont les Roumains d'outre-monts se sentirent tout aussi fiers que ceux du royaume libre. La guerre mondiale éclata ainsi à un moment où la conscience nationale des Roumains de partout était plus forte que jamais et où les persécutions magyares dirigées, notamment dans les dernières années, contre l'organisation nationale de l'Église et les écoles roumaines d'outre-monts, avaient atteint leur apogée.

Quant aux revendications des Roumains, elles ont toujours été les mêmes, proclamées en 1790, en 1848 et en

---

(1) Marcel Guillemot, *op. cit.*, p. 24.

(2) « Bien que la loi garantisse aux nationalités que la justice leur sera rendue dans leur langue, *la langue de nos Roumains a cependant été totalement exclue des prétoires. Les justiciables sont jugés dans une langue qu'ils ne comprennent pas, leurs interrogatoires sont faits par l'intermédiaire de garçons de service quelconques qui servent d'interprètes.* Pour les innombrables procès d'*agitation* contre l'État national magyar, les Hongrois ont créé, en foulant aux pieds les principes les plus élémentaires du droit, des *cours d'assises exceptionnelles dans les régions purement magyares.* Les Roumains sont traduits devant ces cours, jugés et condamnés par leurs propres accusateurs. » (Emmanuel Antonesco, *op. cit.*, p. 14.)

1881, pour ne marquer que les dates les plus importantes; notamment : indépendance de la Transylvanie, liberté de l'enseignement en langue roumaine, administration par des fonctionnaires roumains en langue roumaine, suffrage universel, égalité réelle en un mot de toutes les nationalités devant la loi. Aucune de ces revendications ne leur fut accordée. Il était impossible que cette situation n'eût une influence prépondérante sur l'attitude ultérieure que devait prendre la Roumanie.

Tel a été le cadre du développement politique et national de tous les Roumains depuis leur apparition dans l'histoire jusqu'au seuil de la grande guerre actuelle. Il y a peu de nations qui aient rencontré des difficultés plus grandes dans le cours de leur évolution historique. Alors que l'éveil des consciences nationales, au début de l'époque contemporaine, trouvait les autres nations constituées en États unitaires et bien assis ou alors que des circonstances favorables permirent à la plupart des autres États de parfaire leur unité au cours même du XIXe siècle, le territoire national roumain se trouvait encore, dans les derniers temps, en plein commencement du XXe siècle, divisé en plusieurs tronçons soumis chacun à une autre domination étrangère et gravitant seulement autour du noyau réduit d'un État indépendant.

Cet État lui-même possède une configuration géographique peu favorable à sa défense militaire : on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la carte de la Roumanie des derniers temps pour constater la figure oblongue et resserrée au milieu, en forme de croissant adossé à la Mer Noire, comme si elle embrassait de ses deux bras la Transylvanie, par une étreinte symbolique.

IV — TABLEAU DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA ROUMANIE MODERNE

Nous venons d'esquisser un exposé du développement politique de la nation roumaine. Pour compléter cette esquisse, il serait utile de dire quelques mots aussi du développement économique et social de la Roumanie moderne. On comprendrait mieux ainsi l'importance du risque qu'elle assumait en entrant dans une guerre comme celle à laquelle le monde a assisté. Il faut nous contenter néanmoins de renvoyer le lecteur expérimenté aux tableaux ci-après (1) avec quelques simples notes supplémentaires.

(1) Reproduits d'après le Dr I. Angelescu, *La Connaissance et la Conduite du marché économique*, 2e édit., Bucarest, 1915.

Le tableau IV est reproduit d'après le rapport de l'attaché commercial de France en Orient, M. H. Lefeuvre Méaulle (Voir supplement au *Moniteur officiel du Commerce* du 12 mars 1914 : *La Roumanie*).

Tableaux

I. — Production.

ANNÉES	MAIS par hectare (hectolitres)	BLÉ par hectare (hectolitres)	TOTAL des céréales (milliers d'hectolitres)	PÉTROLE (milliers de tonnes)
1880. . . .	—	—	—	15,9
1886. . . .	14,9	10,4	48.576,3	23,4
1890. . . .	12,3	12,5	49.786,6	53,3
1895. . . .	13,6	16,8	64.062,3	80,0
1899. . . .	4,8	5,5	23.460,7	250,0
1900. . . .	14,7	12,6	60.267,5	250,0
1901. . . .	12,4	15,6	84.458,5	270,0
1902. . . .	11,1	18,1	69.846,2	310,0
1903. . . .	13,7	16,1	78.276,5	384,3
1904. . . .	3,3	11,0	35.338,1	500,0
1905. . . .	10,6	18,5	75.872,3	614,8
1906. . . .	22,1	19,8	110.306,8	887,0
1907. . . .	10,5	8,7	40.430,9	1.119,0
1908. . . .	13,8	10,7	58.649,5	1.147,7
1909. . . .	11,6	11,8	61.979,6	1.297,2
1910. . . .	18,4	20,0	99.135,3	1.352,4
1911. . . .	18,7	17,1	92.259,5	1.544,0
1912. . . .	17,6	15,1	84.046,0	1.806,0
Maximum .	1906 : 22,1	1910 : 20,0	1906 : 110.306,8	Croissance
Minimum..	1904 : 3,3	1899 : 5,5	1899 : 23.460,7	très rapide

II. — Rapport entre la pluie et les céréales.

ANNÉES	MOYENNE de la pluie (en millimètres)	INDICES NUMÉRIQUES de la production des céréales
1891.	531	92
1892.	596	126
1893.	615	124
1894.	414	67
1895.	668	114
1896.	458	121
1897.	841	93
1898.	511	130
1899.	527	39
1900.	602	100
1901.	741	138
1902.	523	113
1903.	468	125
1904.	479	55
1905.	527	118
1906.	591	168
1907.	435	73
1908.	535	86
1909.	517	90
1910.	594	143
Moyenne de 1891 à 1910. . . .	562	101

III. — Circulation.

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	CIRCULATION des personnes sur les chemins de fer	CIRCULATION des marchandises sur les chemins de fer
	en millions de lei	en millions de lei	en personnes kilométriques	en tonnes kilométriques
1880. . . .	255,3	218,9	77,0	117,3
1885. . . .	268,5	247,9	80,7	155,9
1890. . . .	362,7	275,9	104,7	174,9
1895. . . .	304,5	265,0	148,5	188,4
1897. . . .	365,7	224,1	133,9	»
1898. . . .	389,9	283,1	138,1	»
1899. . . .	333,2	149,1	132,6	169,2
1900. . . .	216,9	280,0	113,4	182,4
1901. . . .	292,4	353,8	112,3	»
1905. . . .	337,5	457,1	147,0	289,5
1906. . . .	422,1	491,3	171,6	295,6
1907. . . .	430,5	554,0	178,8	340,6
1908. . . .	414,0	379,4	185,0	308,8
1909. . . .	368,3	465,0	200,8	338,7
1910. . . .	409,7	616,5	212,7	366,2
1911. . . .	565,7	691,7	237,8	418,7
1912. . . .	»	»	»	»
1913. . . .	»	»	»	»

ANNÉES	POSTE, lettres, journaux, etc.	TÉLÉGRAMMES privés	VENTES volontaires	VENTES forcées	PORTEFEUILLE commercial de la Banque nationale
	en millions	en milliers	en milliers	en centaines	en millions de lei
1880. . . .	6,2	608,4	10,9	17,8	»
1881. . . .	»	»	»	»	26,8
1885. . . .	10,8	937,2	18,6	6,8	30,6
1890. . . .	12,0	1.356,5	22,7	6,7	42,1
1893. . . .	»	»	»	»	100,2
1895. . . .	37,4	2.294,9	33,2	5,7	88,9
1896. . . .	»	»	»	7,0	»
1897. . . .	»	»	»	9,4	»
1898. . . .	52,8	2.589,8	50,5	8,9	215,9
1899. . . .	47,8	2.238,0	47,6	9,1	211,4
1900. . . .	41,7	2.128,9	36,7	10,7	170,9
1901. . . .	37,1	»	»	»	»
1905 . . .	182,9	2.807,4	6,8	11,6	160,8
1906. . . .	180,8	3.173,0	71,6	11,0	218,3
1907. . . .	113,8	2.774,1	71,1	9,0	235,1
1908. . . .	121,2	2.616,1	62,2	8,8	266,5
1909. . . .	113,6	2.792,2	62,2	6,9	288,2
1910. . . .	126,6	3.098,8	62,9	7,5	339,8
1911. . . .	127,0	3.329,8	114,4	7,1	415,8
1912. . . .	133,6	3.523,4	»	»	710,7
1913. . . .	»	»	»	»	846,3

ANNÉES	STOCK en numéraire et en traites	ÉMISSION	EN CAISSE	RAPPORT entre le stock et l'émission	TRAITES et remises	TAXE moyenne de l'escompte
	en millions de lei	en millions de lei	en millions de lei	%	en millions de lei	%
1881.	19,0	34,1	265,0	42,3	11,5	4,16
1885.	60,5	92,3	286,0	37,5	18,1	5,00
1890.	46,6	105,8	355,3	42,6	19,4	5,30
1893.	77,6	131,4	501,5	59,1	22,1	»
1894.	»	»	»	»	7,3	»
1895.	67,4	119,2	479,4	56,1	40,9	5,36
1897.	»	»	»	55,8	»	»
1898.	80,4	161,2	656,2	50,2	25,5	5,32
1899.	70,3	141,3	560,4	49,4	1,8	6,48
1900.	49,2	116,9	677,3	42,1	59,3	8,26
1901.	64,9	129,6	»	42,2	56,9	»
1905.	86,4	196,3	673,3	44,0	24,7	5,00
1906.	109,4	239,0	776,7	45,8	28,4	5,00
1907.	122,0	272,6	936,4	44,7	34,1	5,82
1908.	129,0	263,0	770,0	40,0	31,9	5,20
1909.	127,5	271,6	913,0	47,3	41,1	5,00
1910.	144,3	299,4	1.051,5	48,3	63,7	5,00
1911.	189,6	382,3	1.491,8	49,8	92,8	5,00
1912.	220,1	463,2	1.963,8	47,5	76,4	5,00
1913.	356,3	423,6	1.976,5	48,1	62,7	—

IV. — Spécification par États du commerce extérieur.

Résumé général, par États, des importations roumaines.

	RANG	1900	1906	1907	1908	1909	1910
		francs	francs	francs	francs	francs	francs
Autriche-Hongrie	2	69.295.000	119.387.000	105.272.000	94.970.000	85.800.000	98.000.000
Belgique	6	6.974.000	10.732.000	14.096.000	12.900.000	11.600.000	14.000.000
Angleterre	3	31.150.000	62.680.000	69.880.000	66.800.000	57.800.000	56.800.000
France	4	16.132.000	19.413.000	20.374.000	23.300.000	23.700.000	25.600.000
Allemagne	1	55.660.000	142.264.000	147.532.000	140.800.000	124.600.000	138.200.000
Italie	5	9.684.000	18.212.000	20.548.000	21.500.000	17.700.000	21.700.000
Hollande	9	3.132.000	3.597.000	5.534.000	5.600.000	5.400.000	5.800.000
Russie	8	5.746.000	10.336.000	9.439.000	12.700.000	10.800.000	11.800.000
Serbie	10	676.000	327.000	664.000	312.000	460.000	506.000
Turquie	7	10.931.000	15.847.000	18.600.000	14.309.000	11.600.000	13.800.000
Divers, etc.	»	»	»	»	»	»	»
Totaux + divers.	10	216.885.778	422.114.125	430.509.115	414.058.479	368.300.099	409.715.576

Résumé général, par États des exportations roumaines.
(Chiffres arrondis.)

	RANG	1900-1901	1906-1907	1907-1908	1908-1909	1909-1910	1910-1911
		francs	francs	francs	francs	francs	francs
Autriche-Hongrie	5	44.300.000	31.880.000	32.730.000	25.990.000	115.030.000	37.285.000
Belgique	1	140.550.000	152.500.000	134.000.000	105.770.000	121.295.000	226.240.000
Bulgarie	12	3.550.000	3.930.000	3.000.000	3.600.000	4.390.000	5.400.000
Égypte	10	300.000	2.800.000	4.325.000	8.990.000	6.890.000	8.800.000
Angleterre	6	16.900.000	52.550.000	86.386.000	40.380.000	34.660.000	33.500.000
France	4	7.676.000	28.175.000	32.423.000	27.790.000	27.500.000	46.900.000
Allemagne	8	19.195.000	23.780.000	56.080.000	24.570.000	26.600.000	24.280.000
Italie	3	16.270.000	91.275.000	44.365.000	34.380.000	34.000.000	68.770.000
Hollande	2	9.088.000	54.840.000	91.730.000	60.000.000	49.500.000	99.100.000
Gibraltar	7	«	»	»	»	»	31.670.000
Russie	11	5.230.000	2.720.000	5.700.000	7.890.000	4.100.000	6.260.000
Turquie	9	12.225.000	27.975,000	30.920.000	19.350.000	21.500.000	18.600.000
Divers	»	»	»	»	»	»	»
Totaux + divers		280.000.431	491.360.178	554.018.631	379.430.871	465.056.619	616.504.872

V. — Consommation.

ANNÉES	BIÈRE milliers de litres	BIÈRE par 100 habitants	ALCOOL milliers de litres	ALCOOL par habitant	VIN millions de litres	VIN par habitant
1879-1880 . . .	1.126	24,7	10.077	2,2	»	»
1889-1890 . . .	2.303	43,3	13.602	2,5	303,3	57,0
1899.	9.079	152,4	31.025	5,2	206,0	34,6
1899-1900 . . .	8.066	153,4	14.768	2,4	349,2	57,6
1901.	5.309	86,6	8.242	1,3	89,0	14,5
1902.	4.821	77,8	»	»	»	»
1903.	5.960	94,7	»	»	»	»
1905.	8.642	133,3	10.577	1,6	»	»
1909-1910 . . .	18.622	267,3	12.626	1,8	»	»
1911.	17.622	248,6	11.619	1,6	172,1	24,6
1912.	26.530	366,9	15.600	2,1	150,3	14,6

ANNÉES	TABAC impôts encaissés en millions de lei	TABAC par habitant	ÉCONOMIES à la Caisse des Dépôts milliers de lei	ÉCONOMIES à la Caisse des Dépôts en lei par 100 habitants
1879-1880 . . .	20,9	4,6	»	»
1881.	»	»	1.674	36,2
1889-1890 . . .	31,0	5,8	9.437	177,4
1897.	»	»	14.952	258,0
1898.	»	»	17.744	302,5
1899.	39,9	6,7	14.371	241,2
1899-1900 . . .	37,1	6,1	13.358	220,9
1901.	37,4	6,1	16.232	265,0
1902.	35,4	5,7	18.522	298,9
1903.	36,5	5,8	20.239	321,7
1905.	37,6	5,8	25.486	393,3
1907.	»	»	28.186	421,7
1909-1910 . . .	50,0	7,1	26.914	386,3
1911.	51,5	7,2	28.990	409,1
1912.	56,8	7,8	22.746	314,6

VI. — Facteurs sociaux et démocratiques.

ANNÉES	POPULATION	NAISSANCES		DÉCÈS		MARIÉS	
		légitimes	en général o/oo	•	o/oo		o/oo
1880.	4.545.821	162.012	35,6	163.226	39,9	79.484	17,5
1890.	5.318.341	192.114	36,1	150.786	28,4	77.288	14,5
1893.	5.485.739	207.468	37,8	169.132	30,8	81.054	14,8
1895.	5.635.434	219.174	38,9	155.702	27,6	82.964	14,7
1897.	5.795.235	229.333	39,6	171.808	29,6	83.016	14,3
1898.	5.863.037	197.046	33,6	155.353	26.5	87.522	14,9
1899.	5.956.690	229.757	38,6	163.881	27,5	100.280	16,8
1900.	6.045.352	214.000	35,7	146.201	24,2	80.830	13,4
1901.	6.124.694	218.258	35,6	160.361	26,2	87.500	14,3
1902.	6.195.752	218.945	35,3	171.828	27,7	110.912	17,9
1903.	6.291.992	227.714	36,2	156.006	24,8	109.602	17,4
1904.	6.392.273	230.382	36,0	155.936	24,4	103.624	16,2
1905.	6.480.338	221.289	34,3	160.080	24,7	102.412	15,8
1906.	6.585.582	236.225	35,9	157.204	23,9	133.726	20,3
1907.	6.684.265	249.854	37,4	175.794	26,7	140.526	21,0
1908.	6.771.722	274.782	36,6	185.393	27,4	122.998	18,2
1909.	6.865.739	257.964	37,6	188.325	27,4	126.424	18,4
1910.	6.966.002	249.453	35,8	172.845	25,2	128.572	18,4
1911.	7.086.796	274.711	38,8	179.776	25,7	149.084	21,0
1912.	7.230.418	288.753	39,9	165.616	27,9	124.800	17,2

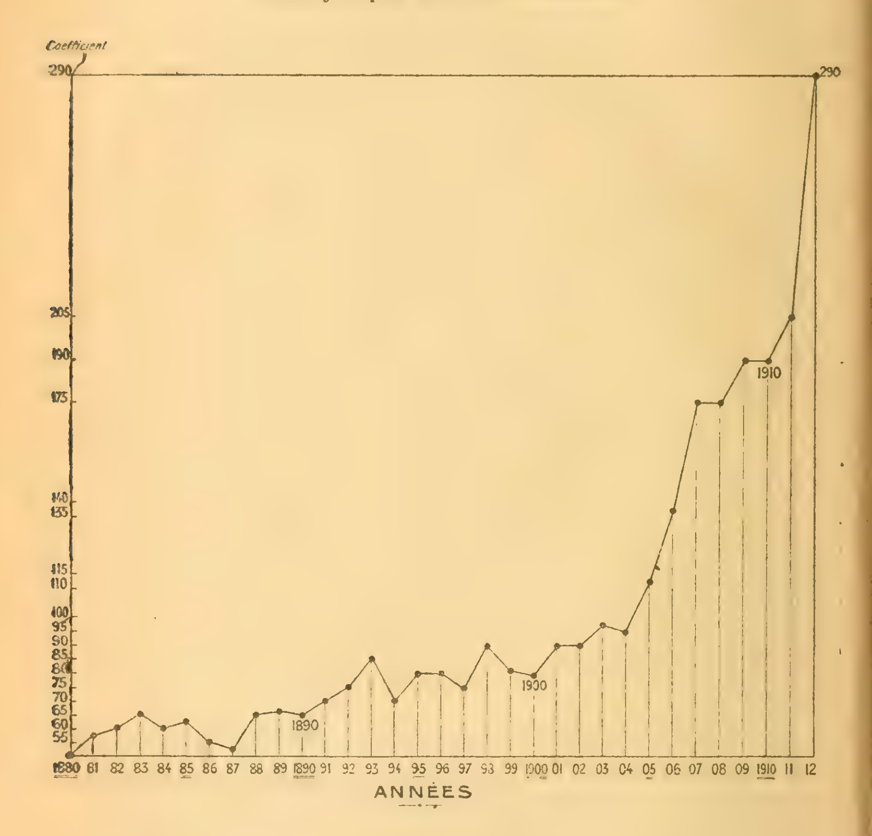
ANNÉES	DIVORCÉS	DIVORCÉS par rapport aux mariés	NAISSANCES illégitimes et enfants trouvés	NATALITÉ illégitime par rapport à la natalité légitime
		‰		‰
1880.	»	»	9.228	2,0
1890.	»	»	12.558	2,4
1893.	1.738	21,4	14.647	2,7
1895.	1.876	22,6	19.017	3,4
1897.	2.158	26,0	19.517	3,4
1898.	2.242	25,6	17.983	3,1
1899.	2.400	23,9	20.693	3,5
1900.	2.564	31,7	20.843	3,4
1901.	2.670	30,5	22.445	3,7
1902.	2.630	23,7	22.941	3,7
1903.	3.346	30,5	24.532	3,9
1904.	3.600	34,7	25.795	4,1
1905.	3.444	33,6	25.856	4,0
1906.	3.474	26,0	26.213	4,0
1907.	3.334	30,8	24.633	4,3
1908.	4.768	38,8	25.068	3,7
1909.	5.302	41,9	24.378	3,5
1910.	5.694	44,3	23.653	4,0
1911.	5.058	40,6	25.159	4,2
1912.	5.996	48,0	29.367	3,5

ANNÉES	FAILLITES		ACCUSÉS	ACCUSÉS — criminalité	SUICIDES	
		°/oo		°/o		°/oooo
1880.	214	4,7	56.617	1,2	»	»
1886.		»	»	»	209	4,1
1890.	255	4,8	105.858	2,0	298	5,6
1893.	334	6,1	149.835	2,7	261	4,8
1895.	351	6,2	181.864	3,2	390	6,9
1897.	443	7,6	210.499	3,6	372	6,4
1898.	452	7,7	222.008	3,8	402	6,9
1899.	748	12,6	300.045	5,0	446	7,5
1900.	550	9,1	337.617	5,6	433	7,2
1901.	240	3,9	329.035	5.4	237	3,9
1902.	167	2,7	344.917	5,6	304	4,9
1903.	227	3,6	387.883	6,2	331	5,3
1904.	274	4,3	423.608	6,6	320	5,0
1905.	3[illegible]8	5,1	421.702	6,5	312	4,9
1906.	298	4,5	488.898	7,4	343	3,7
1907.	369	5,5	480.392	7,2	282	4,2
1908.	392	5,8	663.189	9,8	373	5,5
1909.	615	9,0	672.530	9,8	421	6,1
1910.	694	10,0	705.897	10,1	430	6,2
1911.	553	7,8	729.413	10,3	377	»
1912.	917	12,7	»	»	326	4,5

La population scolaire des écoles primaires monta de 85.237 écoliers en 1864, à 589.953 écoliers en 1910.

VII. Diagramme des progrès économiques de la Roumanie.

Calcul fait par M. le Dr Angelesco.



La production roumaine consiste, presque en totalité, en céréales, pétrole, forêts.

L'industrie roumaine, sauf celle du pétrole, est très réduite. Elle produit à peine 15 °/₀ des objets manufacturés que le pays importe de l'étranger. L'industrie textile produisit cependant en 1911 pour 351 millions de francs. Celle du fer est presque inexistante, faute de minerai et de charbon. Dans l'extraction du pétrole, l'Angleterre est intéressée pour 31 °/₀, l'Allemagne pour 37 °/₀. L'exportation des produits industriels du pétrole, en 1913, se portait vers la France pour 29 millions de francs, vers l'Angleterre pour 24 millions, vers l'Égypte pour 10 millions, vers l'Allemagne pour 25 millions, vers l'Italie pour 12 millions; le reste se répartissait en quantités moindres entre divers autres pays. L'État roumain a su organiser l'exploitation du pétrole et des produits du pétrole. Depuis 1912 il a construit trois pipe-lines allant des zones pétrolifères des Carpathes jusqu'à Constantza : une conduite pour le pétrole brut pouvant débiter 1 million de tonnes annuellement, les deux autres pour le pétrole raffiné et débitant 750.000 tonnes annuellement. L'État construisit en outre dans le port de Constantza des réservoirs et tout un outillage perfectionné destiné à faciliter le chargement des navires et pouvant contenir jusqu'à 200.000 mètres cubes de produits pétrolifères.

L'État s'est aussi occupé de créer un régime de liberté et d'égalité entre les producteurs de pétrole; il a réglé entre autres la consommation intérieure en prenant des mesures pour empêcher que la concurrence de quelques grandes entreprises n'écrasât les petits producteurs ou raffineurs.

L'exportation roumaine se faisait presque en totalité par voies maritimes à travers les détroits turcs et se dirigeait en grande majorité vers la Belgique, la Hollande et l'Angleterre. Le mouvement sur le Danube est intense : l'Angleterre y participe en première ligne. La marine marchande rou-

maine comprenait, en 1896, 61.000 tonneaux, tandis qu'en 1915 elle montait à 239.000 tonneaux. Les lignes de chemins de fer se sont multipliées de 0 kilomètre en 1866 à 3.843 kilomètres (dont 3.709 propriété de l'État) en 1916; les routes carrossables, de 1.068 kilomètres en 1866 à 27.670 kilomètres en 1912.

Les finances du pays étaient très prospères. Le budget, qui se chiffrait à 39.208.014 lei (francs) en 1862, a atteint 646 millions pour les prévisions de l'exercice 1916-1917, dont un sixième à peine était consacré à l'armée [1]. Cette croissance était normale et allait de pair avec l'augmentation de la richesse du pays. Aussi le budget se soldait-il régulièrement avant la guerre par un excédent qui variait autour de 50 à plus de 100 millions annuellement. La dette publique était de 1.462.708.000 lei. La couverture or des billets de banque était de 56 %, alors que la loi roumaine n'exige que 33 %. L'actif en or de la Banque nationale de Roumanie montait, le 2 décembre 1917, à 670 millions. Les souscriptions à l'emprunt national intérieur, que l'État demanda en 1916 jusqu'à concurrence de 150 millions, sont montées à plus de 400 millions et ont dû être arrêtées avant le terme fixé.

On peut affirmer, pour conclure et exprimer de façon palpable le degré de développement national roumain, que la puissance économique de la Roumanie était devenue approximativement égale à la somme de la puissance économique de tous les autres États balkaniques pris en bloc. Les chiffres de son commerce extérieur et de son budget le prouvent. Et son progrès était en cours d'ascension constant au moment où la guerre mondiale devait éclater.

Il est intéressant enfin de noter quelques-unes des relations économiques que la Roumanie a eues avec les grandes puissances qui sont aujourd'hui en guerre. Alors

(1) Et cependant l'armée, de 17.379 hommes en 1860, est devenue une armée de 600.000 jusqu'à 800.000 combattants en 1916.

que l'Angleterre, la France, l'Amérique, l'Italie négligeaient le marché roumain, l'Allemagne, qui surveillait minutieusement le développement extraordinairement rapide de la Roumanie, y fit par tous les moyens une politique économique des plus actives. Il y a peu de pays où la France, par exemple, aurait pu développer une activité plus utile ; cependant, d'une importation, il y a trente ans, allemande de 7 millions et française de 35 millions, l'Allemagne arriva, en 1910, à placer ses produits sur le marché roumain pour 138 millions de francs et l'Autriche-Hongrie pour 98 millions, alors que la France tombait à 25.500.000 francs ! Les Austro-Allemands importaient en Roumanie avant la guerre des marchandises montant à 80 °/₀ de l'importation totale, alors que l'exportation du royaume vers les pays de l'Entente montait à 75 °/₀ du total ! L'instrument financier fut le moyen principal que l'Allemagne employa pour accaparer ainsi le marché roumain. Berlin est arrivé à posséder de cette manière 2 milliards de marks en valeur roumaine et fit spécialement d'une politique bancaire admirablement organisée son outil essentiel de pénétration. Les Austro-Allemands introduisirent des sommes énormes dans les banques roumaines sans parler des assurances, des pétroles, des exploitations forestières. Le crédit allemand fut très largement ouvert à toute entreprise roumaine, alors que les banquiers alliés et spécialement ceux de France s'abstenaient presque complètement, et que, dans leurs pays respectifs, les traites souscrites par les Roumains, même à termes très courts, étaient empêchées de circuler. Enfin, on n'a jamais voulu admettre à la Bourse de Paris les valeurs d'État roumaines. Malgré tous les efforts faits à plusieurs reprises par les gouvernements roumains, ces derniers se virent toujours refuser un emprunt en France ou en Angleterre, alors qu'à Berlin on leur prodiguait tous les avantages et toutes les facilités.

Nous avons peut-être appuyé trop longuement, au gré

du lecteur de ces lignes, sur l'esquisse que nous venons de finir de l'évolution historique du peuple roumain. Ce développement était cependant nécessaire, en présence d'un événement historique de l'envergure de la déclaration de guerre en 1916 de la Roumanie. Celle-ci, confiante en ceux dont elle faisait ses alliés, jouait ainsi d'un seul coup toute son existence, son passé et son avenir ; cette détermination ne saurait simplement s'expliquer par une situation politique momentanée, mais se rattache, selon une fatalité inéluctable, à toute l'évolution antérieure de l'histoire et de la mentalité d'une nation.

V — LA POLITIQUE GÉNÉRALE EUROPÉENNE PAR RAPPORT A LA ROUMANIE CONTEMPORAINE

Le tableau de l'évolution historique et de la situation économique de la Roumanie contemporaine doit être complété par quelques indications sur la politique générale européenne des dernières dizaines d'années, en tant qu'elle touche aux intérêts de l'État roumain.

L'Europe moderne a une structure générale qui devait être la cause profonde des grands événements auxquels nous avons assisté pendant cette guerre. La moitié occidentale de l'Europe était déjà arrivée avant la guerre mondiale à un équilibre à peu près stable de ses nationalités, ces dernières ayant réussi, les unes même depuis bien longtemps déjà, à former, au point de vue national, des États normaux. En dehors de la question tragique de l'Alsace-Lorraine, laquelle depuis 1870 formait comme une plaie profonde ouverte au cœur même du continent, les problèmes économiques et coloniaux, ou alors des appétits tout simplement injustifiés, pouvaient seuls encore déranger cet équilibre.

Malheureusement, l'aspect de l'Europe était tout autre en Orient et au centre du continent.

En Orient, de tout un côté, l'Empire russe couvrait, sous l'apparence de son imposante façade, un monde d'aspirations sociales et nationales qui, comprimé par un régime asiatique, attendait seulement l'occasion la plus favorable pour faire une explosion retentissante et inattendue. Cette partie de l'Europe constituait et constitue encore un tout à part, bien différencié de l'Europe Occidentale par sa mentalité et sa structure spéciale, en général trop peu connues. Au centre du continent, d'un autre côté, un second groupe

se dessinait nettement : une multitude de nationalités relativement petites s'agitait pour leur droit à la vie, essayant d'un commun accord de faire éclater les cadres compresseurs de la double monarchie des Habsbourg dans lesquels elles se trouvaient prises comme dans un étau par le jeu aveugle du hasard et des fatalités historiques. Leur activité les dresse ainsi ensemble contre les deux nations qui les oppriment, les Allemands d'Autriche et les Hongrois. La mosaïque de ces nationalités se prolonge enfin vers le sud-est de l'Europe en y constituant un troisième groupe, celui des peuples balkaniques. Ces derniers sont surtout caractérisés par leur histoire toute remplie de l'influence turque, dont ils sont aujourd'hui libérés, mais qui a considérablement retardé leur développement. Leurs limites ethnographiques ne présentent pas une netteté facile à reconnaître, à cause de ce passé même. L'inimitié réciproque de ces nationalités est d'une intensité peu croyable et forme peut-être une des caractéristiques de ce groupe. Le problème de leurs frontières nationales, compliqué par celui des Détroits, constitue ce qu'on appelle la question d'Orient.

La mauvaise organisation politique de ces trois grandes parties de l'Europe en a fait autant de foyers de continuelles injustices et de graves menaces dirigées contre la civilisation elle-même : c'est un fait que l'opinion publique des grands États occidentaux et leur diplomatie officielle surtout, toujours rétrograde, réactionnaire et impérialiste, a trop peu profondément pris en considération, mais c'est un fait indéniable.

A l'intersection de ces trois grands ensembles européens, formant leur point de jonction réciproque et en quelque sorte le pivot de leurs mouvements généraux, se trouve géographiquement et historiquement la nation roumaine. C'est ce qui fait acquérir au problème roumain une importance spéciale dans la politique générale de l'Europe, pour tout observateur un peu attentif. L'histoire roumaine n'a

toujours été qu'une continuelle illustration de cette donnée primordiale; les Roumains ont rempli, avec un remarquable instinct de conservation et de résistance, le rôle que la fatalité historique leur a imposé en les plaçant là où ils se trouvent.

Ils ont en effet tout d'abord formé une barrière infranchissable pour l'Empire turc dans sa marche triomphale allant du sud-est vers le centre de l'Europe civilisée. Ils ont ensuite empêché une croissance dangereuse de l'influence de l'Europe Centrale, tant directement sur les Balkans, en couvrant ces derniers de leur masse ethnique et politique, que vers l'Orient russe : ce fut la résistance des Roumains contre l'envahisseur hongrois et ensuite contre la politique d'extension de l'Autriche. Ils ont enfin rendu impossible, par leur existence à l'endroit où ils se trouvaient, une jonction des Slaves de Russie avec ceux des Balkans et de l'Adriatique, lesquels auraient sans cela bien vite perdu leur individualité et auraient ainsi formé avec les Russes un immense empire slave qui aurait été un grand danger pour l'Europe.

Les Roumains ont perdu à ce triple rôle la possibilité d'un développement politique normal. Ils n'ont pu faire subsister que l'indépendance de la partie de leur territoire qui a constitué jusqu'à nos jours le royaume de Roumanie, et cela grâce seulement au profit qu'ils ont su tirer de la rivalité des trois grandes formations politiques qui les entouraient. Leur résistance a été aidée, dans une mesure remarquable, par le fait de l'originalité puissante de la nationalité roumaine, si fortement distincte de toutes celles qui l'entourent; cette résistance est aussi devenue plus aisée par l'importance exceptionnelle que la politique européenne a dû finir par reconnaître à deux faits considérables. Le cours inférieur et les bouches du Danube, dominés nécessairement par les Roumains, forment en effet et tout d'abord la seule grande voie naturelle qui unit à l'Orient tout le

centre et l'occident de l'Europe ; le Danube est la voie la plus parfaite de communication entre l'Europe civilisée et l'Asie Occidentale. Le territoire national roumain domine incontestablement d'un autre côté, par sa forme et sa situation, non seulement ce fleuve, mais aussi toute l'entrée de la Péninsule balkanique elle-même ; il forme ainsi comme un bouclier qui couvre à distance Constantinople et les Détroits.

C'est sur cette situation générale de l'Europe, comme sur un immense canevas, que sont venus se broder avec tous leurs détails les événements individuels qui ont formé l'histoire contemporaine de l'Orient et finalement, de nos jours, de l'Europe entière. L'histoire de la Roumanie n'en a été qu'une conséquence.

Les trois grands ensembles politiques, qui ont subsisté sous une forme anormale et agressive jusqu'à ces derniers temps, comme trois menaces contre l'idée même que l'humanité moderne se fait de la justice, ont eu chacun une histoire différente. La cohésion de l'ensemble russe ne fut maintenue que grâce à la France surtout. L'Allemagne infusa d'un autre côté une vie artificielle à l'Autriche-Hongrie. Quant aux Balkans, ils furent abandonnés au cours sanglant et sinueux de leur propre destinée : au lieu de diriger leur évolution vers son aboutissant normal et équitable, l'Europe, par ses intrigues, y prépara même en grande partie les conflagrations locales dont devait sortir l'étincelle qui allait incendier le monde entier.

L'histoire de la Russie contemporaine a été déterminée par l'appui que la France lui a donné. Sans cet appui, les faiblesses de ce grand Empire lui auraient très probablement depuis longtemps ménagé de très graves déboires ; dominé par une bureaucratie inintelligente et corrompue, le monde politique qui l'a dirigé était de beaucoup au-dessous de sa tâche : quand il n'était pas préoccupé uniquement de ses propres intérêts égoïstes et personnels, il était en général dominé par les idées réactionnaires jusqu'au

point d'en faire une religion. Les nécessités internationales seules expliquent du reste le rapprochement à première vue incompréhensible qui s'est produit entre cet empire à allure asiatique et la France républicaine. Blessée en effet dans sa chair et humiliée sans possibilité d'oubli par la conclusion que l'Allemagne a imposée à la guerre de 1870, la France chercha à se garantir contre une nouvelle agression et tendit sa main inquiète, par-dessus la tête de l'Allemagne, au grand Empire des Tzars. Elle n'avait pas le choix. Mais, par ce fait, elle prolongeait sans s'en douter l'agonie de cet empire et donnait à son gouvernement les moyens désespérés dont il avait besoin pour brider la révolution populaire et en ajourner l'explosion. L'Empire russe, en Orient, put ainsi se maintenir encore jusqu'à ces derniers temps, avec une puissance apparente formidable.

Dans l'Europe Centrale, ce fut l'Allemagne qui domina.

Après 1870, l'Empire allemand cherchait à consolider sa situation prépondérante en Europe. Après avoir un moment louvoyé du côté de la Russie, Bismarck avait fini par trouver l'appui docile qu'il cherchait : ce fut la Triple Alliance. Avec une rare prévoyance, il avait fait tout d'abord de l'Autriche, dès 1866, un État exclusivement dévoué aux intérêts allemands, en instituant le dualisme avec l'aide des Hongrois. Deux nations devaient ainsi dominer complètement toute l'Europe Centrale sous une dynastie allemande : les Allemands d'Autriche et les Hongrois ; ces derniers surtout étaient naturellement intéressés à maintenir la nouvelle structure de la Monarchie et aidés pour cette cause par Bismarck à conquérir une situation prépondérante sur Vienne elle-même. C'est ce qui fit que la Double Monarchie devint de plus en plus un simple prolongement et un instrument dévoué de la puissance allemande (1).

(1) Jules Chopin, *L'Autriche-Hongrie « brillant second »* (*Mercure de France*, 16 mars 1916). Voir aussi, entre autres, les travaux de M. André Chéradame sur l'expansion pangermanique, pleins de précisions suggestives.

Détournant d'un autre côté pour tout jamais de l'Allemagne les regards de convoitise de la maison d'Autriche, Bismarck lui ouvrit la perspective d'une extension dans les Balkans ; il fit miroiter, devant ses yeux éblouis, les plaines de la Macédoine avec Salonique au bout : pour commencer, il lui octroya, en 1878, l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine. Depuis, la politique extérieure de l'Autriche-Hongrie, mise au service de l'Empire allemand, devint exclusivement et de plus en plus balkanique. Prise ainsi dans l'engrenage du mouvement où elle fut irrésistiblement lancée par la main puissante de Bismarck et dominée par la nécessité de couvrir au moins de succès extérieurs les déboires que sa politique d'oppression lui faisait subir à l'intérieur, elle aboutit, selon une fatalité tragique, mais normale, à l'ultimatum de 1914 à la Serbie.

Cet ultimatum fut le résultat d'un sinistre complot entre l'Allemagne et la Monarchie austro-hongroise. Pour mieux dire cependant, ce fut surtout un complot entre l'Allemagne et la Hongrie, devenue en fait maîtresse de l'Autriche-Hongrie. « L'empereur Guillaume II savait qu'il pouvait en tout état de cause compter sans défaillance sur le facteur hongrois. C'est sur cette base qu'il se décida à bâtir tout son édifice (1). » Les instruments de son influence en Autriche-Hongrie étaient en effet « les Hongrois et le comte Tisza » (2). Au cours de la guerre mondiale, enfin, l'impossibilité absolue où se trouvait l'Autriche-Hongrie de se dégager de l'emprise allemande s'est manifestée avec éclat (3).

La Triple Alliance, basée ainsi avant tout sur l'asservissement irrémédiable de l'Autriche et enfin aussi sur les

---

(1) Jean Larmeroux, *La Politique extérieure de l'Autriche-Hongrie de 1875 à 1914*, tome II. Paris, Plon, 1918, p. 433.

(2) Id., *ibid*, p. 432-435.

(3) Voir les discours du comte Czernin, spécialement celui du 11 décembre 1918.

intrigues que le Gouvernement allemand sut faire aboutir entre l'Italie et les puissances occidentales, fut un outil admirablement façonné pour le but que Bismarck s'était proposé d'atteindre : la consolidation définitive de l'Empire allemand et une situation générale qui fasse de l'Allemagne l'arbitre de l'Europe. Mais, par cette combinaison devenue l'axe de la politique germanique, l'Allemagne prit un intérêt vital à la conservation de la monarchie des Habsbourg et, après avoir réalisé dans les cadres de l'Empire allemand son unité nationale, elle se trouva ainsi entraînée dans toutes les vicissitudes que comportait le grave problème de l'Autriche-Hongrie. C'est ce qui fit que, dès ce moment, la politique allemande, au lieu de se contenter d'un développement normal de la race, solidarisa en principe son sort à celui du maintien de l'unité politique effective de cet ensemble maladif et gros de complications, que nous avons noté, au début de cette partie de notre esquisse, au centre de l'Europe.

Une seconde période politique, encore plus grave par ses conséquences, commence pour l'Allemagne avec les successeurs de Bismarck. Basée sur la force formidable que ce dernier lui fit acquérir par la réalisation de ses desseins et poussée en même temps par le merveilleux élan de son développement intérieur, l'Allemagne commença, avec une méthode et un soin extraordinaires, sa politique mondiale. Nouvelle venue, elle chercha, d'un côté, à se créer un empire colonial et à déployer toute sa puissance sur l'Océan, ce qui devait nécessairement la mettre en conflit avec l'Angleterre et décider ainsi cette dernière à incliner vers la France. D'un autre côté, l'Allemagne, roulant fatalement sur la pente où elle-même s'était glissée, en créant la Double Monarchie et en liant son sort à l'existence de cette dernière, jeta son dévolu sur l'Orient européen et sur l'Asie Mineure. C'était, sans qu'on le remarquât, plein de gros dangers ; mais c'était aussi son dessein le plus

grandiose. A défaut de menues colonies lointaines, l'Allemagne, devenue catégoriquement impérialiste en Europe même, pensait avoir ainsi à portée de sa main le plus magnifique empire colonial qu'elle aurait pu rêver, un empire qui commençait à ses côtés en Europe même, qui s'étendait indéfiniment en Asie par la Péninsule balkanique et qui devait lui donner une puissance économique et militaire que rien n'aurait pu ensuite arrêter dans son développement croissant et invincible.

La ligne de chemin de fer de Hambourg au Golfe Persique et le Danube devaient constituer comme les épines dorsales de cette merveilleuse construction. Maîtresse sans retour de l'Autriche-Hongrie et jouant comme d'un simple instrument de toute l'action de cette puissance pour se créer une situation de plus en plus solide en Orient, elle ne négligea rien, en fait d'action morale et politique, pour obtenir la vassalité de la Turquie. L'égoïsme personnel d'Abdul-Hamid, la menace russe et l'aveuglement du reste de l'Europe rendaient la Turquie toute disposée à accepter cette protection active et en apparence désintéressée. La Bulgarie fut gagnée à jouer le double jeu grâce auquel elle dupa l'Entente, jusqu'au moment même de son entrée dans la guerre actuelle, par le traité secret conclu dès avant la première guerre balkanique avec l'Autriche-Hongrie : la Bulgarie y gagnait le titre de royaume et la possibilité de réaliser l'idée fantaisiste qu'elle se faisait de son droit à l'extension territoriale. La Roumanie, immobilisée par un traité qui la liait à la Triple Alliance, lequel, quoique purement défensif, la mettait dans l'impossibilité d'agir selon ses propres intérêts à cause du peu d'appui qu'elle pouvait espérer dans la Russie, paraissait devoir être docile aux desseins allemands. L'Orient s'ouvrait ainsi à la puissance allemande. Le Danube et les Balkans devenaient la voie de la conquête allemande de l'Orient. Par cette voie, l'Allemagne pénétrait dans l'Asie Mineure, pouvait exploiter les richesses extraor-

dinaires qui s'étendent jusqu'au Golfe Persique et, prenant cette contrée comme centre de rayonnement moral et politique en Asie, compter s'ouvrir des possibilités indéfinies dans toutes les directions : l'Arabie, l'Inde, l'Égypte, devaient tôt ou tard tomber sous l'influence directe de cet immense empire. Les derniers événements de la guerre en Orient et en Russie étaient enfin tout près d'ouvrir une scène encore plus vaste à l'activité et à la domination allemandes ; si on n'y fait pas bien attention, une nouvelle et immense zone d'influence pourra s'offrir à l'Allemagne, même après sa défaite militaire en Occident : ce sera la Russie tout entière.

L'Allemagne serait arrivée ainsi non seulement à se suffire à elle-même économiquement, si son plan avait réussi, mais encore, après avoir étendu son influence décisive sur toutes les régions qui entraient dans ses desseins, à dominer le globe et finalement à l'asservir de toutes les façons. La base de tout cet échafaudage devait être l'organisation qu'elle aurait voulu donner à l'Europe Centrale et Orientale : la « Mittel-Europa », qu'elle avait déjà commencé à esquisser au cours de la guerre actuelle conformément au plan minutieusement étudié depuis longtemps par ses politiciens économistes. Cette construction devait évidemment avoir pour noyau et centre de direction l'Allemagne; elle devait avoir pour axe naturel se dirigeant vers l'Orient, le Danube, et, pour point d'appui à son extension en Asie, la Péninsule balkanique [1].

C'est pourquoi, pour revenir à la Roumanie, cet État devait à tout prix entrer favorablement dans la combinaison organisée par l'Empire allemand. La forme et la situation seules du territoire roumain pouvaient constituer une menace qui était capable de faire crouler toutes les possibilités du

(1) Le comte Czernin précisait en termes excellents l'importance des Balkans pour l'Allemagne : « L'Allemagne respire par les Balkans. » (Deutschland athmet durch den Balkan.) (Discours de juillet 1918 devant la Haute Assemblée.)

plan gigantesque conçu par Berlin. L'État roumain domine en effet le Danube et coupe, comme d'une barrière transversale, par sa position et sa forme, l'entrée de l'Orient balkanique pour toute entreprise venant de l'Occident. Une Roumanie défavorable pourrait obstruer cette entrée ou tout au moins troubler gravement sa sécurité par une simple menace dirigée vers le sud-ouest. Une Roumanie amie était donc indispensable, une Roumanie forte et ennemie était la ruine de l'entreprise de domination que l'Allemagne commençait à réaliser. C'est ce qu'on a trop peu connu en Occident jusqu'à nos jours. L'Allemagne, au contraire, s'est parfaitement rendu compte de l'importance de l'État roumain et ce n'est qu'ainsi que s'expliquent la rage et la persévérance extraordinaires avec lesquelles elle attaqua la Roumanie quand celle-ci osa lui tenir tête définitivement en déclarant, en 1916, la guerre à l'Autriche-Hongrie. L'effort militaire formidable que fit l'Allemagne contre la Roumanie ne pourra jamais assez être apprécié : elle le fournit même avec le risque de son échec de Verdun. Aucun sacrifice ne semblait ainsi inutile à l'Allemagne ; elle aurait encore fait marcher, au besoin, le double même des troupes qu'elle a effectivement envoyées pour écraser la résistance roumaine [1] : on sait que tout était en effet préparé pour cette éventualité.

On voit bien, si toutes ces énonciations sont exactes, de quelle importance pourrait être à l'avenir une Roumanie puissante et amie des Alliés, dominant, au milieu de la grande masse des peuples slaves qui l'entourent, le cours du Danube et abritée par le massif montagneux de la Transylvanie. Ces observations sont, du reste, confirmées d'une façon extraordinairement brillante par tout le texte du traité de paix que les Allemands ont voulu imposer à Bucarest à la Roumanie qu'ils croyaient vaincue ; ce traité vou-

(1) Voir, sur l'importance de ces effectifs, p. 100-101.

lait faire en effet de force de la Roumanie, et au delà, au profit de l'Allemagne, ce que la nation roumaine a refusé de devenir de par sa propre volonté, car pendant cette guerre, elle a encore une fois rempli son rôle historique en essayant de s'opposer au débordement de l'Europe Centrale sur l'Orient; seul un État roumain puissant et bien soutenu, sans restriction aucune, de la part de ses alliés d'aujourd'hui, pourra éviter à l'Europe le retour d'un danger semblable.

Pendant que l'Allemagne tournait ainsi toute son attention et sa volonté de puissance vers l'Orient en général, la France et l'Angleterre laissaient chaque jour perdre une partie de l'influence historique qu'elles y possédaient, sans remarquer que c'était le plus puissant atout qu'elles mettaient elles-mêmes entre les mains de leur ennemi.

L'Angleterre avait longtemps réglé son attitude, spécialement par rapport aux Roumains, d'après sa politique générale en Orient, basée sur l'intégrité de l'Empire ottoman. C'est en s'appuyant sur ce principe qu'elle n'avait pas toujours regardé d'un œil favorable, au milieu du XIXe siècle, l'élaboration de la Roumanie moderne; elle donna toute son attention aux régions situées au sud du Danube, oubliant l'importance capitale de la Roumanie. Dans les derniers temps, elle se désintéressa presque complètement de ce dernier pays devenu indépendant, malgré la sérieuse importation de grains qui lui venait de Roumanie et malgré la perte de la suprématie qu'elle avait eue à un moment donné au point de vue du commerce fluvial sur les bouches du Danube. C'était regrettable au point de vue anglais lui-même, car, sans même parler du débouché économique que la Grande-Bretagne négligeait ainsi, la question des bouches du Danube fait partie intégrante du grand problème des Détroits, ces derniers n'étant qu'un prolongement de celles-là. Et l'on sait l'importance que peut avoir au point de vue de la route maritime des Indes la position de

flanc du Bosphore et des Dardanelles, de même que l'on connaît la gravité que pourrait acquérir la question de la possession de la Mer Noire au point de vue de la domination du chemin terrestre qui unit l'Europe à l'Inde. L'Allemagne, au contraire, basait sur cette domination toute sa politique en Asie Mineure; elle faisait tout son possible pour réaliser ses desseins à ce sujet avec une ténacité merveilleuse et un soin méticuleux. A cet effet, elle accordait à la Roumanie une importance toute particulière (1) et essayait, par tous les moyens possibles, de captiver sa sympathie.

Quant à la France, la politique inaugurée par le second Empire, considérée un moment comme une simple utopie à cause du douloureux échec de 1870, constituait en réalité une visée géniale qui devait dominer l'avenir. A partir de 1870 cependant, la France, uniquement soucieuse de sa sécurité immédiate, détourna son attention de cette conception qui devait finir par s'imposer avec éclat au cours de la guerre mondiale et en même temps ne prêta plus le même intérêt qu'auparavant aux choses de l'Orient. Ses relations officielles avec la Roumanie devinrent plutôt froides grâce aux intrigues des intéressés et à la lumière dans laquelle ces derniers savaient présenter en France l'adhésion roumaine à la Triple Alliance : ceci arriva malgré l'écho de la chaude sympathie qui venait à la France en toute occasion de la part du peuple roumain. La mentalité de ce dernier, si proche voisine de celle du peuple français, s'alimentait en effet directement et presque exclusivement depuis plus d'un siècle à la source même de la littérature et des sentiments français. La Roumanie est, à ce point de vue, un pays quasi français, et la langue française constitue presque

(1) Il est à noter que tous les ministres envoyés par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie en Roumanie ont toujours été des hommes politiques de tout premier ordre. La plupart, du reste, ont occupé les postes de chancelier ou de ministre des Affaires étrangères dans leurs pays respectifs.

une seconde langue maternelle dans laquelle parlent et pensent les Roumains cultivés : il est vraiment étonnant que la France n'ait pas voulu remarquer jusqu'à présent ce fait indéniable et presque unique, et surtout qu'elle n'ait pas tout fait pour en tirer toutes les conséquences favorables pour elle. La France négligea ainsi de profiter tant économiquement que politiquement de la situation absolue de priorité dont elle bénéficiait sans peut-être même s'en douter et que l'Allemagne essayait de miner par tous les moyens possibles. C'est un vrai miracle que cette situation ait persisté et que les efforts méthodiques et persévérants des Allemands n'aient abouti à rien.

L'Italie enfin, par sa faute et par celle des Roumains peut-être aussi, ne comprenait pas encore que le problème capital de sa politique extérieure moderne concernait les Balkans et que là, tout comme contre l'Autriche-Hongrie, elle avait un allié naturel tout indiqué, dont elle aurait dû tirer de très sérieux profits. L'État roumain en effet, tout en ayant une forte influence dans la Péninsule, par sa situation géographique et son importance relative, ne pouvait avoir aucun intérêt contraire à ceux de l'Italie, alors que toute son histoire montre, tant dans les Balkans que par rapport à la monarchie des Habsbourg, que les deux États latins ont au contraire des intérêts vitaux communs.

Le problème roumain en général et celui des Roumains de l'Autriche-Hongrie en particulier restaient ainsi presque ignorés de l'Europe Occidentale. Cette dernière manifestait même avec insistance une tendance officielle favorable à l'Autriche-Hongrie, qui prenait sa source dans l'ancien adage, qui n'est qu'une boutade de Voltaire à propos de Dieu et selon lequel cet État devrait être inventé s'il n'existait pas. On oubliait dans tous les cas de remarquer que la situation avait changé du tout au tout dans les derniers temps. L'Allemagne avait en effet profondément transformé,

et pour toujours, l'ancienne Autriche : de puissance indépendante et même à prétention d'hégémonie germanique, cette dernière était devenue une monarchie si profondément subordonnée à la politique prussienne que, même si elle avait voulu briser l'impossible à un moment donné et reprendre une indépendance réelle d'action, elle serait retombée bien vite dans le giron de la politique allemande. La monarchie des Habsbourg ne pourrait jamais plus être dorénavant qu'un simple prolongement de la puissance allemande et un foyer de complications pour l'Europe. Quant au rôle que l'État austro-hongrois s'était arrogé de protecteur providentiel des peuples que la fatalité historique a soumis à sa domination, ses crises intérieures continuelles et croissantes en intensité et la façon naturelle avec laquelle il s'est dissocié à la fin de la guerre en ses éléments naturels, à la joie de tous ses sujets sans exception aucune, marquent parfaitement la manière dont il a su le remplir pendant tout le cours de l'histoire. L'Autriche et la Hongrie modernes ont été tout simplement un défi porté, au nom d'absurdes conceptions féodales de droit public, aux droits naturels des peuples, à la tranquillité de l'avenir et au progrès politique de l'Europe. C'est ce que les Roumains ont toujours trop douloureusement senti.

Pour conclure enfin cette esquisse de la situation générale de l'Europe politique et de la place que la Roumanie contemporaine y occupait, on ne peut pas ne pas se rappeler que la mauvaise structure politique des trois grands ensembles du nord-est, du sud-est et du centre de l'Europe, que l'on a indiqués comme trois immenses plaies, foyers de graves complications dans les flancs de l'Europe civilisée, a été la source même de l'immense et monstrueuse conflagration à laquelle a assisté le monde épouvanté. La guerre a été déclarée sur un simple prétexte, comme effet d'un conflit entre la Russie et le groupe germano-autrichien, à propos de la Péninsule balkanique. Et

tous les efforts faits sur le moment par les puissances occidentales ont été impuissants à l'empêcher.

C'était dans l'ordre naturel des choses. Car, dans l'Europe des derniers temps, deux grandes conceptions politiques qui s'excluent finissaient par se gêner de plus en plus par leur présence réciproque. L'une faite de générosité, de droit et d'idéal, qui se tournait vers l'avenir et était représentée par l'Occident européen arrivé à la satisfaction naturelle des aspirations nationales de ses peuples ; l'autre dominant tout le Centre et l'Orient, tant russe que balkanique, faite d'autoritarisme féroce et d'attachement à des idées surannées, voulant arrêter sur place, dévier, torturer et faire revenir de force sur elle-même l'évolution nécessaire de l'histoire ! « En Occident, la petite Europe des nations libres, des démocraties et des parlements, pour qui les mots de travail, de paix, de justice et de liberté ne sont pas toujours, sans doute, la règle pratique de la vie intérieure et internationale, mais qui, du moins, saluent en ces beaux mots l'idéal de leurs rêves et le but de leurs efforts ; de l'autre côté, la masse énorme de l'Europe centrale et levantine, vouée au culte de l'autocratie divine ou militaire, cathédrale gothique d'où montaient les quatre tours du piétisme prussien, de l'impérialisme habsbourgeois, du tzarisme moscovite et du khalifat ottoman [1]. »

Le conflit entre ces deux mondes, le choc provoqué par la révolte de l'avenir lumineux qui ne veut et ne peut se laisser étouffer par les puissances aveugles et tyranniques du passé, devait être d'autant plus effroyable, que l'humanité, insouciante et inattentive aux tragédies qu'elle tolérait dans son propre sein, laissait prendre plus de force aux puissances du passé. C'est pourquoi le cataclysme dépassa

---

(1) Victor Bérard, *Guillaume II et le règlement macédonien* (*Revue de Paris*, 15 janvier 1905).

en horreur tout ce qu'on pouvait prévoir. Il faut empêcher à tout prix qu'il ne puisse se répéter.

Il faut espérer que la diplomatie, jusqu'à présent par trop réactionnaire, des puissances mondiales, aura enfin compris, au moins après cette catastrophe, l'intérêt suprême que l'Europe a de voir radicalement guéries les trois grandes plaies qu'elle porte en elle-même comme un anathème du passé. L'occasion unique sera la paix générale que les Alliés imposeront au monde : tout compromis préparerait à l'Europe, tôt ou tard et selon une loi fatale qu'aucune puissance humaine ne pourra contrecarrer, des jours pour le moins aussi ténébreux et des cataclysmes aussi sanglants que ceux que le monde vient de vivre.

DEUXIÈME PARTIE

LA GUERRE ROUMAINE

I — LES CIRCONSTANCES POLITIQUES DE L'INTERVENTION ROUMAINE

L'Europe des derniers temps sentait gronder l'orage que l'organisation politique défectueuse de ses nationalités devait tôt ou tard faire éclater. L'horreur des sacrifices qu'une grande conflagration moderne devait entraîner nécessairement obligeait cependant les puissances occidentales à maintenir une politique dont la plus grande préoccupation était d'éviter la guerre et de maintenir autant que possible le *statu quo* territorial.

La Roumanie, tout occupée du soin du progrès croissant de sa propre organisation, se fit en Orient le représentant de cette politique. Elle identifia ainsi ses intérêts à ceux de l'Europe et de la civilisation et rendit à cette dernière de grands services, dans l'Orient balkanique surtout. Elle évita de provoquer qui que ce soit. Toutes ses alliances ne furent toujours que purement défensives. Son plus grand soin fut de prolonger la paix et l'équilibre oriental que l'Europe s'était créé.

S'inspirant de ce principe et soucieuse de sa propre défense, elle alla jusqu'à contrecarrer les plans d'expansion germanique dès le commencement : ce furent la guerre douanière avec l'Autriche-Hongrie, les luttes économiques de 1873 et de 1875, à propos des chemins de fer roumains

et de la convention économique que les Centraux voulaient imposer, le grand combat diplomatique que la Roumanie sut mener à bonne fin pour la liberté du bas Danube, enfin son expédition militaire de 1913 qui imposa (car il fallait parer au plus pressé) une paix d'équilibre aux Balkans ensanglantés. Spécialement en ce qui concerne le Danube, la Roumanie comprit que son sort était lié à celui de l'indépendance de ce fleuve, dont, on le sait, l'Europe Centrale, représentée par l'Autriche, voulait prendre une possession exclusive. La Roumanie, seule et contre tous, spécialement à la suite du Congrès de Londres, défendit avec succès les grands principes établis au Congrès de Paris, pour l'internationalisation du Danube et réussit à empêcher que ce fleuve, jusqu'à son embouchure, ne tombât tout simplement dans le domaine germano-autrichien. « On peut juger des résultats que ce régime aurait donnés de nos jours d'après l'application qui en a été faite aux Portes de Fer (entre Turnu-Séverin et Orshova). » La Roumanie fut ainsi pour le Danube ce que la Belgique et la Hollande étaient pour les bouches du Rhin et de l'Escaut; et de même que ces deux pays couvraient la France et l'Angleterre, le territoire roumain a été en quelque sorte le bouclier protecteur de l'Orient contre l'extension russe et les appétits germaniques.

Tout en conservant enfin, même après 1913, ses relations formelles avec la Triple Alliance, mais toujours désireuse de s'assurer contre tout danger de guerre future, la Roumanie sentit le besoin de nouer des conversations amicales avec la Grèce, la Serbie et le Monténégro à la fin de 1913, avec la France et la Russie au début de 1914.

Cette politique de sagesse et de désintéressement, à laquelle présidait avec un grand tact le roi de Roumanie, n'impliquait cependant en aucune façon le renoncement aux grandes aspirations nationales qui ne pourront jamais disparaître du cœur des Roumains, aussi longtemps que

leur race subsistera. Il était en effet impossible que la nation roumaine oubliât son martyre historique, comparable seulement peut-être à celui de la nation polonaise.

La situation douloureuse que l'histoire moderne de l'Europe avait léguée à la nation roumaine ne pouvait être considérée que comme une étape provisoire dans le chemin naturel de l'accomplissement de son destin national. Il fallait se contenter pour le moment de ce qui était déjà acquis, faire taire momentanément dans un intérêt supérieur l'instinct de la race et remettre à un temps ultérieur la satisfaction plus complète du droit à la liberté de tous les Roumains. C'est pourquoi, loin d'imiter les turbulences de la Bulgarie, la Roumanie appuya la politique de paix de l'Europe et se voua entièrement et avec succès au travail de son développement intérieur et économique. La Roumanie passait ainsi par une longue période de calme et de prospérité, qui avait commencé avec l'heureuse union des deux principautés roumaines, en 1859, et avec les résultats de la guerre de 1877. Le commencement du xxe siècle trouva la Roumanie plus désireuse que jamais de paix et de tranquillité.

Ce fut dans cette atmosphère que retentit tout d'un coup, comme un glas funèbre de la paix du monde, le monstrueux ultimatum que la monarchie des Habsbourg, imbue des idées d'un autre âge et forte de l'appui de l'Allemagne, adressait à la Serbie au cours de l'été de 1914.

Le ton même de ce document est d'une arrogance et d'une brutalité qui à l'égard d'un État européen indépendant n'ont jamais pu être surpassées; il marque de façon caractéristique la mentalité des seigneurs de Vienne et de Budapest. Forts de leur supériorité, ces derniers adoptaient contre un État étranger l'attitude qu'ils affectaient par rapport aux nationalités humiliées de leur propre État. C'était la manifestation extérieure, devenue par trop évidente, de toute une mentalité incorrigible de proie et de

tyrannie (1). Les plans agressifs de la Double Monarchie et l'absence de souci qu'elle se fait du droit des autres, se manifestaient ainsi clairement. Cette mentalité était d'autant plus dangereuse, qu'elle est à double face et qu'*elle sait cacher sa brutalité foncière sous le masque artificiel de la courtoisie et de la démocratie la plus captieuse dans ses rapports avec les puissants et surtout avec l'étranger.*

La simple lecture du texte de l'ultimatum, sans même parler de celle des proclamations officielles aux peuples de la Monarchie et de tout ce qui fut publié en Autriche-Hongrie aussitôt après, peut éloigner tout doute des âmes les plus sceptiques. Cette fois-ci le monde entier eut l'intuition claire de la vraie situation, quelle que fût la réserve d'appréciation dont les diplomates durent faire preuve par désir de la paix. Et c'est ce que les Roumains surtout sentirent instinctivement de suite avec intensité : car c'était une menace directe, dirigée aussi contre toutes leurs aspirations légitimes.

Tous les trésors moraux de la civilisation contemporaine

---

(1) Maximilien Harden écrit le 1er août 1914, dans sa revue la *Zukunft :* « Dans la note viennoise adressée à la Serbie et *dont l'arrogance lapidaire n'a pas de précédent dans l'histoire, chaque phrase prouve que l'Autriche voulait la guerre.* Seule la guerre dont les meilleurs esprits de l'armée avaient soif peut guérir les maux constitutionnels des deux moitiés de l'Empire autrichien et de toute la Monarchie. Seul le rejet, et non pas l'acceptation des demandes présentées dans la note, pouvait être profitable aux Viennois. Et enfin, pourquoi ne pas dire ce qui est (parce que cela doit être), à savoir qu'un accord complet sur toutes choses existait entre Vienne et Berlin ? » Le parti social-démocrate allemand d'Autriche, parlant de la guerre probable, disait déjà ce qui suit, dans un manifeste publié le 18 octobre 1912, tout en accusant aussi la Russie et l'Italie de préparer la guerre : « L'Autriche-Hongrie, placée entre la Russie et l'Italie, est coupable dans une large mesure. Cet Empire qui est incapable de soulager son peuple du renchérissement des substances alimentaires, qui est sans force pour arrêter la guerre civile entre ses propres nationalités, qui gouverne la Hongrie au moyen de la plus brutale violence des Tisza et des Lukacz et qui accable la Croatie et la Slavonie sous la dictature du Cuvaj, qui, en Bosnie et Herzégovine, n'a jamais tenu ses promesses, faites il y a trente-quatre ans, cet Empire, comme s'il n'avait pas assez à faire sur son propre territoire, s'arroge la mission de juge et d'arbitre des pays balkaniques éloignés ! » (*Bulletin du Bureau socialiste international*, 3e année, nº 9, p. 9 : *Manifest of the Social Democratic Party of Austria*, oct. 1912.)

étaient du reste directement mis en jeu par la démarche des Empires du Centre. Leur geste signifiait, dans l'ordre international, le retour complet et cyniquement avoué à la brutalité des temps primitifs.

La manière dont les deux Empires commençaient et allaient aussi continuer leurs opérations militaires confirmait, du reste, que telle était exactement la signification morale de cette guerre qui devait soulever le monde entier, menacé dans sa tranquillité et sa liberté.

C'est ainsi que se déchaîna la guerre qui bientôt allait devenir mondiale.

La Roumanie, nous l'avons vu, n'avait jamais pensé, et surtout à ce moment, à faire une guerre. Elle ne s'y était pas préparée matériellement, étant dénuée de tout le matériel technique nécessaire à une opération de grande envergure et se trouvant dans l'impossibilité absolue de le fabriquer elle-même. L'instinct pacifique de son peuple ne pouvait d'un autre côté, dans le désarroi de ses premières surprises, se résoudre à une aventure sanglante. Rien enfin ne pouvait, en ce moment-là, garantir que les sacrifices d'une telle entreprise lui assureraient au moins un lendemain plus lumineux de justice.

Surprise comme tant d'autres par le brusque déclenchement du cataclysme, menacée par les Germano-Hongrois à l'ouest, avec le souvenir cuisant des humiliations qui lui étaient venues de la Russie à l'est, et sachant que la Bulgarie au sud guettait sa moindre défaillance, la Roumanie se décida à une attitude neutre d'expectative.

Dès ce moment, la Roumanie s'était en fait dégagée de la Triple Alliance. Et, en bonne foi, personne n'aurait pu l'en blâmer, comme les Centraux n'ont pas manqué de le faire, en assaisonnant leurs reproches des injures les plus variées [1]. Car la guerre que les Austro-Allemands commen-

(1) Voir le *Livre Rouge austro-hongrois*, par exemple.

çaient ainsi n'était pas une guerre de défense : c'était, pour tout esprit loyal et dénué de préjugés moyenâgeux, une agression caractérisée. Et puis, l'Italie se réservant, la Triple Alliance n'existait même plus; l'adjonction seule de l'Italie avait du reste déterminé le Gouvernement roumain au renouvellement en 1913 de l'alliance : le président du Conseil des ministres d'alors, M. Maioresco, et le Roi lui-même l'affirmaient. Enfin, l'agression avait été préparée non seulement sans demander le moindre conseil à la Roumanie, non seulement sans même lui faire au moins formellement l'honneur de la prévenir, mais aussi contre tous ses intérêts essentiels. Car qui pouvait douter que le coup préparé contre la Serbie ne fût aussi un coup dirigé contre la Roumanie ? Il signifiait tout d'abord la suppression du traité de Bucarest de 1913, la rupture d'un équilibre politique péniblement établi, l'installation enfin dans les Balkans de la suprématie indiscutable bulgare sous l'égide austro-allemande. Il commençait ensuite, et ceci était encore plus important, une guerre de négation définitive contre tout droit des nationalités (1). Aurait-on pu exiger que la Roumanie se fasse l'instrument de la destruction de son propre avenir ?

En 1913 même, en automne, lors du renouvellement du traité défensif qui devait unir la Roumanie à la Triple Alliance, M. Jean Bratiano « prévint le représentant de l'Allemagne à Bucarest, que sans un changement radical dans l'attitude du Gouvernement de Budapest envers les Rou-

(1) Nous savons du reste aujourd'hui, que, dès que le Conseil des ministres autrichiens-hongrois, dans sa séance plénière du 19 juillet 1914, eut adopté à l'unanimité le texte de l'ultimatum proposé par Tisza, ce dernier déclara devant ses amis politiques, députés dans la Chambre hongroise, ce qui suit :

« La Serbie sera brisée ; quant à la Roumanie, elle devra se terrer étant à notre discrétion. Nous gagnons ainsi vingt à trente ans pendant lesquels nous pourrons solutionner d'une façon radicale et définitive nos questions intérieures en réduisant à merci les Roumains, qui forment la colonne vertébrale de l'agitation irrédentiste non-magyare. »

mains de Hongrie, aucun gouvernement roumain n'aurait la force d'imposer l'application de ce traité à l'opinion publique roumaine (1) ».

---

(1) La Presse parisienne a publié une dépêche de Bâle du 17 mai 1919 ayant le contenu suivant :

« La revue *Deutsche Politik* publie la lettre suivante de l'empereur François-Joseph, qui fut la base des discussions qui eurent lieu le 5 juillet 1914, à Potsdam, lors du Conseil de la Couronne qui décida de la guerre.

« L'empereur François-Joseph déplore tout d'abord que Guillaume n'ait pu assister aux funérailles de l'archiduc François-Ferdinand à Vienne. Il lui envoie un mémorandum sur la tragédie de Sarajevo.

« On se trouve, dit-il, en présence d'un complot dont les fils arrivent jusqu'à « Belgrade ; même s'il était impossible d'apporter la preuve palpable de la com- « plicité du Gouvernement serbe, il n'en demeurerait pas moins que la politique « de celui-ci visant à grouper sous le drapeau serbe tous les Yougo-Slaves constitue « un danger permanent, danger d'autant plus grave que la Roumanie, malgré « l'alliance, est devenue une amie intime de la Serbie et tolère à l'intérieur de « ses propres frontières une agitation perfide contre l'Autriche-Hongrie. »

« François-Joseph poursuit :

« Il est très pénible pour moi de douter de la fidélité des bonnes intentions « d'un vieil ami tel que Charles de Roumanie, mais lui-même, le mois dernier, a « déclaré à deux reprises à mon ambassadeur que l'état d'esprit de son peuple « était tel qu'il ne saurait être en mesure de remplir les devoirs de l'alliance.

« L'effort de mon gouvernement doit à l'avenir tendre à l'isolement de la « Serbie. La première étape vers ce but devrait consister à renforcer la position « de l'actuel Gouvernement bulgare après que la Bulgarie, dont les intérêts « coïncident avec les nôtres, aura été garantie contre un retour à la russo- « philie.

« Tu comprendras aussi qu'après les événements de Bosnie, il n'est plus pos- « sible de penser à concilier le différend qui nous sépare de la Serbie et que la « politique de paix de toutes les monarchies de l'Europe sera menacée tant que « ce foyer d'agitation criminelle demeurera impuni. »

« Voici la réponse du Kaiser :

« J'hésite vraiment à prendre position dans la question qui divise ton gouver- « nement et la Serbie. Je considère toutefois comme un devoir moral et comme « une nécessité pour sa conservation, de combattre par tous les moyens une « propagande dirigée contre les bases si solides de la Monarchie.

« Je ne méconnais pas non plus le grand danger qui menace ton pays et, par « contre-coup, la Triple Alliance, à la suite de l'agitation panslave ; mais j'at- « tends le moment opportun pour libérer les frontières méridionales de ton État « de cette grave préoccupation. Cependant, je suis prêt à appuyer les efforts de « ton gouvernement pour empêcher la formation d'une nouvelle fédération bal- « kanique placée sous l'égide russe et dirigée contre l'Autriche-Hongrie, et à « favoriser, lorsque l'heure en sera venue, l'union de la Bulgarie à la Triple « Alliance.

« Par conséquent, et malgré certaines réserves, dont la première est mon

Du reste, la Roumanie avait attiré à maintes reprises sur le grave problème des Roumains de la Double Monarchie l'attention des Gouvernements de Berlin et de Vienne. Berlin avait même essayé de rassurer à un moment donné les Roumains, en intervenant auprès des Hongrois. Mais tout avait été inutile (1).

Reconnaître l'inqualifiable agression de l'Autriche en 1914 aurait ainsi eu pour conséquence la renonciation des Roumains à leur propre destin national. Le sacrifice était déjà énorme pour la Roumanie de se résigner pour le moment aux massacres de ses frères sous les drapeaux de leurs oppresseurs. L'initiative autrichienne de 1914 prouvait enfin clairement que l'Autriche devenait de plus en plus pour ses voisins une menace grave, dirigée surtout de façon directe et permanente contre les petits États qui l'environ-

« peu de confiance dans le caractère bulgare, j'ai donné l'ordre à mon ministre « à Sofia d'appuyer les démarches que ton représentant fera dans ce sens-là.

« Pour le reste, j'ai fait avertir mon chargé d'affaires d'avoir à se rendre à « Bucarest, de parler au roi Charles, de lui démontrer la nécessité d'en finir « avec la Serbie et de réprimer toute agitation contre ton Empire. J'ai, en « même temps, souligné que j'attribuais la plus grande importance au maintien « de nos relations d'amitié avec la Roumanie. Ces relations ne devraient être « nullement troublées, même dans le cas où la Bulgarie deviendrait notre « alliée. »

(1) L'héritier du trône austro-hongrois, l'archiduc François-Ferdinand, celui-là même dont l'assassinat devait servir de prétexte à la guerre, connaissait assez bien toutes ces difficultés. Le politicien autrichien bien connu L. von Chlumécki publiait en 1909 dans la grande revue *Oesterreichische Rundschau* (nº 3), à l'occasion de la visite que l'archiduc héritier venait de faire au roi de Roumanie à Sinaïa, une série d'observations suggestives à ce sujet ; il suffit de citer ici la phrase suivante : « Les relations des Magyars avec les Roumains ne sont pas du tout de nature à inspirer aux Roumains de Hongrie un penchant spécial pour la Monarchie. Il est inutile de rappeler avec détails les fameux procès et les persécutions auxquelles ont été soumis les publicistes appartenant à la nationalité roumaine. On n'a pas besoin de remonter à un passé bien lointain ; il suffit de mentionner les scènes qui ont eu pour théâtre, l'année dernière, le Parlement hongrois lui-même ; le voyage de l'héritier autrichien aurait donné l'espérance... que dans un avenir pas trop éloigné, l'oppression des Roumains qui vivent en Hongrie pourrait être remplacée par un régime plus équitable. » Plus tard, le 18 juin 1914, M. Mackay écrivait dans la *Magdeburger Zeitung* que la Roumanie s'éloignait de la Triplice à cause de « l'oppression de la population roumaine de Hongrie ». On peut noter dans le même sens le journal *Germania* (9 juin 1914), la *Dresdner Zeitung* (25 juin 1914), etc.

naient. L'alliance était ainsi dissoute par la faute même de ceux qui en demandaient le bénéfice.

On fit, bien entendu, dès le début, de fortes pressions sur la Roumanie pour changer sa décision et la faire marcher aux côtés des Centraux [1]. Mais elle ne se laissa pas émouvoir. C'était en réalité se ranger de l'autre côté de la barrière, dès le commencement des hostilités. Car de ce fait la Roumanie rendait déjà un très grand service à l'Entente.

Sans même parler en effet de l'appoint de son armée, sur laquelle l'Allemagne avait compté, qui aurait été immédiatement outillée pour la guerre moderne grâce aux immenses ressources de l'industrie germanique et qui aurait ainsi pu rendre d'inappréciables services à la cause des Centraux, il est certain qu'elle aurait entraîné de suite la Bulgarie, la Turquie, et même peut-être la Grèce (par l'influence du roi Constantin) contre la Russie. L'attitude de la Roumanie contribua considérablement, au contraire, à retenir les États balkaniques, prêts à attaquer les Alliés ; ceux-ci, pris à l'improviste, eurent ainsi le temps de se remettre de leurs premières surprises.

« La neutralité de la Roumanie s'interposait d'autre part comme une grande masse couvrante interdisant à la stratégie impériale toute offensive germano-bulgare combinée contre les Russes [2]. »

Il est probable que, si l'Allemagne avait pu compter au début, grâce à la Roumanie, sur l'appoint des forces roumaines et de toutes celles des Balkans, la guerre aurait pu être assez vite finie, du moins en Orient, à son profit, par la violence et la soudaineté du coup qu'elle aurait frappé [3].

Enfin, s'il nous était permis de pousser jusqu'aux der-

---

(1) Voir tout le *Livre Rouge austro-hongrois*. Voir aussi le discours du comte Czernin du 11 décembre 1918.

(2) Général Malleterre, *Études et Impressions de la guerre*. Édition J. Tallandier, 3e série, p. 75, 1er octobre 1916.

(3) Voir p. 138.

nières conséquences dans le domaine de l'hypothèse on pourrait se demander si, devant une telle situation générale, l'Italie aurait pu encore prendre l'attitude qu'elle a plus tard adoptée.

La politique d'expectative, prise dès le premier moment par la Roumanie, était donc une attitude sage et utile aux Alliés. Malgré toutes les insistances des puissances centrales, elle refusa de renoncer à sa neutralité. Elle se sentait au contraire tout ébranlée par la proclamation de l'Entente qui posait clairement comme but général de la guerre la satisfaction des aspirations légitimes des nationalités et la sécurité des petits États : on se proposait de reconstruire l'Europe d'après l'équité et de rendre pour le bien commun « l'intérêt du petit aussi sacré que celui du fort », selon la mémorable expression que devait employer plus tard le président Wilson.

L'Austro-Allemagne commençait un carnage monstrueux, à l'encontre des principes élémentaires que le droit public semblait avoir déjà reconnus ; les Alliés, rompant dans un sens contraire avec le passé de la diplomatie européenne en général, inauguraient une ère nouvelle et bienfaisante pour l'humanité.

Alors, en effet, que l'antiquité romaine avait légué au monde un droit privé constitué et que, plus tard, au début de l'ère moderne, les révolutions des peuples et spécialement la Révolution française avaient assis les principes inviolables du droit public interne, on proclamait maintenant ouvertement la nécessité d'asseoir enfin aussi le droit public international, en l'imposant dans les relations entre les peuples.

C'était le troisième et dernier fleuron que l'humanité devait ajouter à la magnifique couronne de justice qu'elle avait déjà depuis si longtemps et si péniblement commencé à construire et qu'elle aspirait à voir resplendir un jour au-dessus de ses efforts vers le progrès. C'était aussi

pour la première fois dans l'histoire que l'on trouvait l'occasion de parfaire ainsi définitivement l'œuvre jusqu'à ce moment à peine timidement énoncée par quelques grands penseurs que l'on traitait plutôt d'utopistes. La tâche n'était évidemment pas facile ; des régions entières de l'Europe, telles celles comprises entre les frontières des Habsbourg, n'avaient pas encore reconnu les principes modernes du droit public interne lui-même et se trouvaient, de ce fait, malgré l'évolution générale des idées, enchaînées dans les formes juridiques féodales.

Mais les sacrifices que l'Europe allait faire étaient si énormes, que rien ne semblait plus devoir être au-dessus des possibilités.

L'affirmation de cette grande révolution morale qui devait enfin asseoir de manière définitive la tranquillité future du monde devait évidemment toucher au plus profond des fibres de sa sensibilité le peuple roumain, dont la conscience était remplie de la douleur de ses droits foulés aux pieds; et, comme pour aggraver cette impression, les mesures de rigueur excessive prises pendant la guerre par l'Autriche-Hongrie contre les nationalités et notamment contre les Roumains de la Monarchie semblaient sceller l'écrasement à brève échéance de toute velléité nationale et consacrer la condamnation définitive de l'existence même de la nation roumaine en Hongrie.

C'est ainsi qu'aussitôt après le début des hostilités générales la Roumanie sentit vivement de quel côté l'idée qu'elle se faisait de son devoir devait la pousser. Sa situation géographique et militaire ne lui permettait cependant pas encore d'entrer en lice aux côtés de ses futurs alliés. Et c'est ainsi que commença une période de deux ans qui devait être une des époques les plus moralement agitées de l'histoire moderne de la Roumanie. Car, ayant donné son cœur, elle n'avait pas encore le droit de le laisser voir ; elle se trouvait, en même temps, tiraillée par les deux adver-

saires, également peu confiants ; elle était ainsi dans l'impossibilité de parfaire ses préparatifs militaires. Ce fut l'époque de la neutralité roumaine de 1914 à 1916.

Le roi Carol I[er] était mort très peu de temps après la déclaration de la guerre européenne. Le prince héritier, Ferdinand I[er], son neveu, lui succéda au trône et fit siennes toutes les aspirations historiques de son peuple. Il accorda son entière confiance au gouvernement de M. Jean Bratiano qu'il trouva au pouvoir au moment de son avènement et en collaboration avec lequel il devait présider aux destinées terribles qui attendaient l'État roumain pendant tout le cours de la guerre roumaine. Sous cette conduite, la Roumanie s'efforça, tout d'abord, pendant ses deux années de neutralité, de remettre son intervention à un moment où elle serait de la plus haute efficacité pour l'Entente ; elle voulait convaincre ses futurs alliés, qui la pressaient de leurs instances, que son désastre ne servirait en rien pour le moment la cause de ces derniers. Le Gouvernement roumain demanda qu'on lui laissât la liberté de choisir lui-même le moment de sa participation formelle à leurs côtés ; cette réserve ne fut pas toujours très bien comprise (1) et, ce qui était très grave, constitua une difficulté de plus pour l'approvisionnement militaire du pays. Le Gouvernement russe contribua à augmenter cette méfiance et d'un autre côté les Austro-Allemands se gardaient bien d'outiller ce nouvel adversaire dont ils soupçonnaient les sentiments intimes.

Le Gouvernement roumain devait, en même temps, résister aux demandes pressantes et souvent comminatoires des Centraux de déclarer la guerre à la Russie ; dans son désir de garder ses forces intactes jusqu'au moment opportun, il

(1) Voir l'article à ce sujet de la *National Revue* en Angleterre (1917). Voir aussi les explications données par M. Leeper dans la brochure intitulée *The Justice of Rumania's cause* (London, 1917) sur les graves méprises de la diplomatie alliée dans l'Orient pendant la guerre mondiale.

dut même faire tout son possible pour ne pas provoquer une rupture définitive avec les Empires germaniques, devenus de plus en plus irascibles. Leur pression était d'autant plus forte qu'ils ne se sont jamais mépris sur les sentiments de la Roumanie, ni sur l'importance très grande de son attitude, surtout en ces graves moments. L'on sait, en effet, la signification vitale que leurs entreprises balkaniques avaient pour eux, et ils ne pouvaient se résoudre à sentir une Roumanie hostile placée dans le flanc même de leur zone d'influence en Orient.

Après l'entrée en guerre de la Turquie et de la Bulgarie, la Roumanie se trouvait donc complètement isolée et sans contact avec le reste du monde : à l'est la Russie méfiante et presque hostile, à l'ouest l'Autriche-Hongrie, au sud la Bulgarie, alliée de l'Allemagne, et la Turquie qui avait fermé les Détroits. L'occupation de la Serbie acheva cet encerclement de façon absolue.

Manquant de matières premières, dénuée de grandes industries, la Roumanie était ainsi condamnée à ne pouvoir compléter comme il aurait fallu ses préparatifs militaires (1). Par l'arrêt de l'exportation, les moyens financiers de l'État, qui marquaient en automne 1915 un recul de 75 °/₀, menaçaient de faire eux-mêmes défaut et de compromettre définitivement la possibilité de l'intervention dans la guerre. Cependant les Allemands commençaient à avoir un besoin de plus en plus pressant des céréales, des pétroles et des huiles minérales roumaines. Ce fut une nouvelle occasion qu'ils saisirent pour exiger du Gouvernement roumain d'éclaircir nettement son attitude. Le Gouvernement roumain en profita pour leur demander le matériel sanitaire et

(1) Le colonel Egli, de l'armée suisse, dont on connaît les sympathies pour les ennemis de l'Entente et qui n'a pas ménagé, dans ses publications, ses critiques, trop souvent injustes, à la Roumanie, écrit : « A cause de la situation isolée du pays, on ne pouvait faire beaucoup pour relever sensiblement la préparation militaire » (*Schweizerische Monatschrift für Offiziere aller Waffen*, année XXIX, 1917, nº 1-7).

une partie des matières premières dont il avait absolument besoin et offrit, en échange, une quantité réduite de céréales [1], mais il ne voulut rien leur céder, malgré les sollicitations pressantes dont il fut l'objet, des immenses réserves de pétrole qui, faute d'écoulement à l'étranger, commençaient à s'accumuler dans le pays. Il vendit au contraire aux Anglais, pour le rendre indisponible, le surplus de ses récoltes ; le résultat de ce dernier geste ne se fit, du reste, pas longtemps attendre : ce fut le discours fulminant et plein de menaces de l'empereur Guillaume à Nich.

Les difficultés provoquées par l'approvisionnement de la Roumanie et l'arrêt de son export habituel se compliquaient encore par les exigences de transit des Austro-Allemands. Quand la Turquie devint leur alliée, ceux-ci formulèrent catégoriquement et à plusieurs reprises la demande de laisser passer par le territoire roumain les canons, les munitions et les missions dont l'Empire turc avait besoin. Évidemment cette requête fut énergiquement rejetée [2].

---

(1) De 1915 jusqu'en été 1916 : 25 millions de quintaux de céréales.

(2) Déjà le 22 septembre 1914, le comte Czernin, ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest, rapportait à son Gouvernement (Voir nº 13 du *Livre Rouge austro-hongrois*) avoir attiré l'attention du premier ministre roumain sur son attitude. mais M. Bratiano avait formellement déclaré qu'il lui était « impossible d'admettre le transit des canons par la Roumanie ». Le comte Czernin revenant à la charge se voit forcé d'envoyer à son Gouvernement, le 17 octobre 1914, la courte dépêche suivante : « Le premier ministre a déclaré qu'il ne peut admettre sous aucune condition le transit du transport des chevaux pour la Turquie. Un appui donné à la Turquie ne serait pas toléré par l'opinion publique, qui veut la guerre aux côtés de la Russie contre nous. » (Nº 23 du *Livre Rouge.*) Le 14 novembre 1914, il télégraphiait de même : « Il n'y a pas le moindre espoir de décider le Gouvernement roumain à changer le procédé favorable à nos ennemis et directement hostile par rapport à la Turquie, dans la question du transit des munitions. » (Nº 24 du *Livre Rouge.*) Le 18 mars 1915, il télégraphiait : « Au cours d'une longue conversation que j'ai eue avec le Roi concernant le transit des munitions turques, j'ai dû constater que Sa Majesté a une attitude *absolument négative* (souligné dans l'original) et qu'il repousse toute proposition quelle qu'elle soit. Le Roi a insisté que c'est une *impossibilité absolue* (souligné dans l'original). J'ai l'impression que le Roi lui-même nous est un obstacle plus grave même que M. Bratiano. J'ai perdu tout espoir de pouvoir réussir dans notre projet. » (Nº 27 du *Livre Rouge.*) Le 21 mai 1915, le comte Czernin, qui ne se lassait pas facilement, envoyait à Vienne une

Ils commencèrent alors à opérer le passage en contrebande, profitant de l'occasion pour essayer aussi de discréditer la Roumanie. Les mesures sévères que le Gouvernement roumain prit alors, d'accord avec tout le pays, provoquèrent l'expédition des puissances centrales contre la Serbie. Il est inutile de parler de la tension excessive que ces faits amenaient et du ton des menaces qu'ils provoquaient de la part des puissances centrales (1). Elles n'hésitèrent pas à fermer complètement la frontière roumaine et à y envoyer des troupes germano-autrichiennes (septembre 1915). Le Gouvernement roumain répondit à cette menace d'intimidation en concentrant de son côté son armée dans les Carpathes, situation qui devait durer jusqu'à la déclaration de guerre roumaine.

On conçoit l'irritation que tous ces essais d'humiliation devaient produire dans l'opinion publique roumaine. L'indignation croissait par suite des tentatives de corruption et de la propagande très peu habile que le pays dut supporter de la part des Centraux. L'agitation était enfin portée au maximum par la conscience de la gravité du moment et par la sympathie profonde qu'au plus profond du cœur les Roumains gardaient pour la France et ses alliés (2).

Entre temps, la Bulgarie, à la veille de sa déclaration de guerre, assurait, par l'organe autorisé de M. Radoslavof, qu'elle « est prête à donner toutes les garanties qui seraient

---

dépêche dans le même sens et tout aussi catégorique (nº 30 du *Livre Rouge*) et c'est ce qu'il fait encore le 13 et le 16 juillet 1915 après un dernier essai tout aussi infructueux (Voir nºs 37 et 38 du *Livre Rouge*).

(1) M. Czernin osa même parler de la « trahison misérable » que la Roumanie aurait commise (Voir le *Livre Rouge austro-hongrois*).

(2) Le comte Czernin, ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest, rapportait déjà, le 2 décembre 1914, au comte Berchtold à Vienne, que le sens de l'intervention roumaine, au moment où elle se produira, *est décidé d'avance par « le cœur » des Roumains.* « Aujourd'hui, dit-il encore, *toutes les sympathies de la Roumanie sont exclusivement du côté de la France* et la haine passionnée contre les puissances centrales respire à chaque mot prononcé ou écrit. » (*Livre Rouge austro-hongrois*, nº 25, *in fine*.)

éventuellement désirées qu'elle n'attaquera pas la Roumanie, au cas où celle-ci prendrait part à la guerre générale ». Et l'Autriche-Hongrie, fidèle à ses habitudes de fausseté, faisait offrir par le comte Tisza au métropolite des Roumains de Transylvanie « une *certaine* considération pour les vœux de nos concitoyens non magyars [1] relativement aux écoles confessionnelles », « l'admission de la langue maternelle dans le contact *oral* avec les autorités » et « *certaines* modifications de *certaines* dispositions de la loi électorale » pour « établir sur une base plus équitable la représentation politique des Roumains dans notre patrie » [1].

C'étaient les toutes dernières concessions que la Monarchie croyait pouvoir enfin faire en faveur de la nationalité roumaine décimée et terrorisée, dans le but de gagner la sympathie de l'État libre de Roumanie dont l'alliance était devenue d'une si grave nécessité ! Elles furent considérées en Roumanie comme une dernière provocation et d'autant plus irritante que la Monarchie exterminait systématiquement la population roumaine mâle en l'envoyant mourir toujours aux premières lignes pour la gloire de ses oppresseurs.

Les Roumains d'Autriche-Hongrie étaient ainsi conduits par leurs tyrans à la mêlée et au massacre contre les armées russes qui, il ne faut pas l'oublier, contenaient aussi des régiments roumains, notamment tous ceux recrutés en Bessarabie. On commençait, à Bucarest, à se raconter les scènes où des soldats des deux camps ennemis, après s'être entre-tués sur les champs de Galicie et de Pologne, reconnaissaient, aux dernières paroles proférées par les mourants, qu'ils étaient frères et qu'ils avaient la même langue maternelle ! Ainsi, dès avant l'intervention officielle de la Roumanie dans la guerre, la nation roumaine saignait déjà

(1) N. Jorga. *Le Livre Rouge autrichien*, Jassy, 1917.

abondamment, comme une victime condamnée par ses bourreaux à se crucifier elle-même. On avait, partout en Roumanie, le sentiment de cette douloureuse tragédie. L'état d'esprit arriva ainsi à une tension extrême.

Telle a été la situation politique de la Roumanie pendant sa neutralité et tel était son état d'âme. Sa décision était irrémédiablement prise : elle devait tôt ou tard apporter sa contribution à la cause de ceux qui identifiaient l'espoir de la victoire avec celui de la justice. C'est pourquoi le Gouvernement s'occupa de bonne heure de faire reconnaître, de façon précise, par ses futurs alliés, l'étendue des justes revendications des Roumains ([1]). La présence de la Russie aux côtés de ceux avec lesquels la Roumanie négociait constitua, cependant, un empêchement absolu de rappeler aussi la situation des Roumains de Bessarabie. La révolution russe devait du reste réaliser plus tard ce que le Gouvernement des Tzars n'avait jamais daigné même promettre et leur octroya la liberté dont ils avaient si grandement besoin.

Même neutre, la Roumanie a manifesté de façon active sa sympathie pour les Alliés. Malgré toutes les difficultés dans lesquelles elle se débattait, elle leur a rendu de sérieux services. L'État roumain a systématiquement refusé, autant que cela lui était possible, d'approvisionner les ennemis de l'Entente, renonçant ainsi de plein gré à d'immenses bénéfices matériels. Il immobilisa ensuite, dans l'attente, les forces ennemies que les puissances du Centre ne purent employer contre les Alliés, ne sachant pas s'ils devaient compter sur une attitude hostile ou amicale de la Roumanie. Profitant enfin de sa situation géographique, l'État roumain neutre couvrit le flanc gauche des armées russes et, d'un autre côté, rendit impossible tout échange entre l'Allemagne et la Péninsule balkanique ; c'était,

---

(1) Un traité fut même conclu dans ce but le 20 septembre 1914.

malgré toutes les menaces, fermer la chaîne qui encerclait à l'est les Empires du Centre et les couper complètement de leurs alliés de l'Orient.

C'est sur ces entrefaites qu'en été 1916, les événements militaires paraissant se précipiter, l'Entente jugea que la Roumanie ne devait plus remettre son entrée en action. Deux fortes armées ennemies se concentraient l'une contre l'aile gauche de Broussiloff en Galicie, menaçant ainsi de compromettre les merveilleux résultats de l'offensive en cours de ce dernier, l'autre avec le commandement du maréchal Mackensen contre les armées alliées de Salonique.

La Russie et ses alliées firent savoir au Gouvernement roumain que, si son intervention tardait encore, elles se considéreraient comme dégagées de toute obligation en ce qui concerne les territoires d'Autriche-Hongrie habités par les Roumains. Cette notification équivalait à un ultimatum. L'Entente, du reste, faisait remarquer — et la situation militaire paraissait le confirmer (1) — que la monarchie des Habsbourg était à bout de ressources et que son écroulement devait nécessairement être le résultat de l'offensive générale que l'on préparait en ce moment. La Roumanie devait prendre part à l'action générale, pour avoir la possibilité de faire valoir ensuite ses droits indiscutables. C'était à prendre ou à laisser. La Roumanie n'hésita plus. Elle vainquit son tenace sentiment de défiance pour la Russie, et sous la garantie expresse de ses alliés occidentaux, elle se confia entière et de façon absolue à la fidélité de l'immense Empire voisin des Tzars. Un traité d'alliance fut signé le 17 août 1916 entre la Grande-Bretagne, la France, la Russie, l'Italie et la Roumanie pour garantir de façon précise l'étendue des revendications territoriales roumaines

---

(1) M. Czernin lui-même, le 7 juillet 1916, n'était pas loin de croire que la fin de l'Autriche-Hongrie approchait.

contre l'Autriche-Hongrie; la Roumanie s'obligeait en échange à déclarer la guerre à cette dernière.

Et c'est ainsi que la Roumanie fut amenée à déclarer la guerre à l'Autriche-Hongrie, le 28 août 1916. Cette déclaration fut aussitôt suivie de celle des trois alliées de l'Autriche-Hongrie à la Roumanie.

A partir de ce moment, l'action politique devait complètement céder le pas à l'action militaire et la Roumanie n'aurait plus dû être qu'un bastion offensif formant l'aile gauche du grand front oriental.

II — LES CIRCONSTANCES MILITAIRES DE L'INTERVENTION ROUMAINE

Les opérations militaires de l'armée roumaine auraient dû faire partie intégrante d'une grande action d'ensemble que les Alliés devaient déclencher pendant l'été 1916 ; elle avait été préparée par les succès réalisés sur le front de France peu avant l'intervention roumaine et par la victoire que Broussiloff était en train de remporter sur l'Autriche-Hongrie. Cette action générale et énergique devait nécessairement amener la fin de la résistance des Empires du Centre.

Tout le front russe devait ainsi entrer en mouvement ; les armées anglo-françaises devaient attaquer les armées allemandes en France ; les forces italiennes devaient peut-être aussi poursuivre l'ennemi au delà de Gorizia qui venait d'être prise ; les troupes du général Sarrail à Salonique devaient enfin, dans tous les cas, pousser une offensive énergique en remontant les Balkans. Spécialement sur le front oriental, Broussiloff devait continuer à descendre de Galicie et de Bucovine dans les plaines hongroises et, pour compléter la déroute de l'Autriche-Hongrie prise entre deux mouvements convergents et à qui l'Allemagne n'aurait plus eu la possibilité d'envoyer des renforts, il était nécessaire enfin que les troupes roumaines débouchassent avec vigueur dans la Transylvanie (1). Elles auraient ainsi formé l'aile gauche de l'avance générale russe et complété de

(1) « Les Roumains ont été au plus pressé, avec quelque raison. Leur offensive immédiate en Transylvanie n'a pas été seulement inspirée par les désirs très légitimes de prendre pied sans tarder dans les territoires revendiqués ; elle était commandée par les nécessités stratégiques et tactiques. Il était indispensable que les Roumains s'assurassent les débouchés des défilés transylvains et se précautionnassent contre les offensives possibles. Suivant les événements,

façon solide de ce côté l'extrême flanc gauche qui commençait à être menacé. L'Autriche-Hongrie aurait ainsi été, en tout cas, mise hors de cause par une victoire décisive sur tout le grand front oriental.

Le plan de l'intervention militaire roumaine avait donc été déterminé par les Alliés. Il faisait ainsi partie nécessaire d'un immense mouvement d'ensemble sans lequel une action roumaine isolée restait complètement en l'air, n'avait aucune raison et était immédiatement vouée à aboutir à un désastre. L'armée ennemie qui était préparée contre le flanc gauche de Broussiloff aurait dû se trouver prise entre deux feux et devait se résoudre à une retraite précipitée ou à la capitulation ; les troupes germano-bulgares qui avaient été concentrées dans les Balkans auraient dû être tout au moins immobilisées par l'action de l'armée de Salonique, tandis que des forces russes descendant de la Dobrodja auraient commencé une offensive contre les Bulgares et auraient ainsi couvert toute la frontière sud de la Roumanie. Tout le nord et l'est du territoire austro-hongrois aurait dû ainsi être rapidement occupé. Les Roumains enfin, opérant en liaison avec les Russes qui auraient débouché du nord, allaient rétrécir d'un seul coup, par une avance rapide en Transylvanie, le front beaucoup trop étendu que constituait leur frontière carpathique en forme d'arc de cercle. Ils se seraient alignés presque en ligne droite allant d'Orshova, prise comme pivot, par le Muresh vers le nord-est (1), et à mesure que l'avance de l'aile droite, formée par l'armée russe, progresserait vers

leurs marches se prolongeaient en Transylvanie ou se fixaient sur un front défensif le plus loin possible au delà des cols. » (Général Malleterre, *Études et Impressions de la guerre*, édition J. Tallandier, 3e série, p. 92, 12 octobre 1916.)

(1) L'Union de la noblesse hongroise déclarait, le 30 septembre 1917, par l'organe du comte Étienne Bethleu, en présence de deux ministres : « La situation actuelle de son réseau de chemins de fer aurait entraîné une véritable catastrophe de la Transylvanie, si la Hongrie avait été forcée de se défendre sur la ligne du Muresh, comme c'était le plan de ses ennemis. »

le nord [1]. Le territoire national des Roumains en Hongrie devait ainsi être rapidement occupé par les armées roumaines.

Ce plan de l'action roumaine, comme faisant partie d'un ensemble, était judicieusement conçu. Les conditions du territoire roumain, ses voies de communication et la préparation de l'armée roumaine ne se prêtaient qu'à une action offensive de durée relativement courte. Penser à une guerre de longue haleine et surtout à une simple action défensive tout le long des frontières aurait été au contraire une impossibilité.

La forme de la Roumanie, se prolongeant comme une bande étroite de territoire tout le long du côté est et extérieur du grand arc des Carpathes, faisait en effet une difficulté insurmontable de la défense simultanée de ses frontières austro-hongroise et bulgare. Il faut tout d'abord se rappeler que le front que la Roumanie aurait eu ainsi à défendre avec ses seules armées était d'une longueur de presque 1.500 kilomètres [2]. L'importance de ce chiffre se comprend aisément si l'on constate que le front de France avait en ce moment une longueur totale de 700 kilomètres et était défendu par 4 millions d'hommes, que le front italien avait 600 kilomètres et 1.500.000 soldats, que le front

(1) Le général de Lacroix écrit à ce propos : « Entourée de toutes parts, la Roumanie n'aurait pas été en mesure de lutter, seule, contre les forces allemandes, austro-hongroises, bulgares et turques, avec lesquelles elle allait entrer en conflit, si elle n'avait été certaine de pouvoir compter, en toutes circonstances, sur le concours *absolu* du puissant Empire russe. Comme pendant la guerre de 1877-1878, elle était obligée de conformer ses dispositions au plan général d'opérations des armées du Tzar; elle faisait partie intégrante d'un ensemble, dans lequel elle était appelée à jouer un rôle fort important, mais cependant de nature subordonnée. Cette situation a dominé toute la conduite des armées roumaines. » (*L'Effort de la Roumanie* [*Revue des Sciences politiques* du 15 avril 1917].)

(2) Ce front, sur lequel l'armée roumaine « était appelée à lutter simultanément contre les Austro-Hongrois, les Allemands, les Bulgares et les Turcs, était l'un des plus étendus de tous ceux qui, ensanglantés, se trouvaient à la surface du globe », écrit le colonel Egli (*La Guerre roumaine, 1916* [*Schweizerische Monatschrift für Offiziere aller Waffen*, année 1917, n° 1-7]).

russe, enfin, de Riga jusqu'à la frontière roumaine, était approximativement égal, en longueur, au front roumain et comprenait plus de 4 millions de défenseurs. Comment, dans ces conditions, la Roumanie, avec son armée d'opération de 600.000 hommes, aurait-elle pu tenir à elle seule ses frontières? Le saillant prolongé de la Valachie en forme de couloir étroit entre la Transylvanie et la Bulgarie, et resserré justement à son point de jonction avec la Moldavie, rendait d'un autre côté possible une attaque concentrique de l'ennemi qui couperait, à un moment donné, tout le pays en deux et encerclerait ainsi complètement toutes les troupes roumaines opérant en Valachie. Enfin la capitale du pays entier, Bucarest, où étaient concentrées presque toutes les grandes installations militaires, était placée en plaine, à environ 60 kilomètres de la frontière bulgare du sud.

Malgré la construction fébrile de chaussées dans les montagnes pendant la neutralité, toutes les grandes voies de communication stratégiques de la Roumanie, ses chaussées nationales, son réseau de chemins de fer, son système de fortifications convergeaient du reste exclusivement contre la Russie. C'est ce qui mettait la défense roumaine dans une situation des plus défavorables en cas de guerre avec l'Autriche-Hongrie. Pour ne dire qu'un seul mot à ce propos, la Valachie ne possède, de Bucarest jusqu'à Orshova, c'est-à-dire sur la plus grande partie de sa longueur, qu'une seule ligne de chemin de fer qui est à voie simple, s'étend dans la plaine très loin de la frontière hongroise, et enfin, au lieu d'être droite, s'allonge démesurément par des détours et retarde ainsi considérablement les transports militaires réduits pour lesquels on peut l'employer. C'est de cette ligne que partent des ramifications secondaires vers les montagnes au nord, serpentant le long de quelques vallées séparées entre elles par des massifs impraticables, et vers le Danube, au sud. Les voies de liaison latérales le long de la frontière n'existent pas.

Quant à la préparation de l'armée selon les principes nouveaux, elle avait été considérablement gênée malgré l'excellent moral des troupes et leur résistance physique remarquable, par la situation politique, créée par la Russie, qui a précédé l'intervention roumaine et par le fait que les futurs alliés n'étaient pas encore arrivés eux-mêmes à une production de matériel de guerre en proportion de leurs besoins. Les puissances alliées finirent par s'engager, il est vrai, à compléter, aussitôt après son intervention, les lacunes de l'armée roumaine. Mais en attendant ces secours, qui devaient prendre d'Occident la longue et périlleuse voie d'Arkhangel par la Russie ou bien celle de Vladivostok en faisant le tour du monde, les Roumains devaient agir avec leur propre matériel. Le seul appui qu'ils pouvaient espérer en cas de nécessité était celui des troupes russes, rendu bien problématique par la politique de l'Empire russe.

En cinq jours l'armée roumaine devait être et, du reste, fut effectivement presque complètement mobilisée. Son effectif total était d'environ 800.000 hommes, dont 600.000 formaient les armées d'opération. Les dépôts comprenaient encore 200.000 hommes. Environ 13 °/₀ de la population étaient ainsi sous les armes. « C'est un coefficient que les autres États belligérants n'arrivent à atteindre qu'un certain temps après leur entrée en campagne (1). » L'armée était formée de 23 divisions d'infanterie, 2 divisions et 4 brigades supplémentaires de cavalerie. En temps de paix elle ne comprenait que 15 divisions ; le reste se formait au moment de la mobilisation par simple dédoublement des effectifs normaux et avait une valeur beaucoup plus réduite ; le matériel d'artillerie lui faisait défaut. L'armée était munie d'un nombre très réduit de canons qui n'étaient plus du tout en concordance avec les nécessités de la guerre actuelle

(1) Étude du colonel Gavanescul, actuellement général, sur la guerre roumaine (Calendarul Regina Maria 1918. Jassy, typographie du Service géographique de l'armée) et le volume intitulé *Notre guerre*. Jassy, 1918.

et les moyens des adversaires ; faute de pouvoir se procurer de l'artillerie à partir de 1914, on ne pouvait disposer que des bouches à feu qui existaient déjà au moment où la guerre mondiale avait éclaté. On employa, pour armer une partie des nouvelles divisions formées, les anciens canons à tir lent que l'armée possédait avant l'introduction de l'artillerie à tir rapide. Le nombre de mitrailleuses était minime, l'artillerie lourde, l'artillerie de siège, l'artillerie de montagne étaient presque nulles. L'aviation n'existait pas. Les services techniques perfectionnés des armées modernes faisaient presque complètement défaut. L'expérience des méthodes nouvelles de combat révélées par la guerre actuelle était encore à acquérir. L'approvisionnement en munitions, équipements, vivres et matériel sanitaire était insuffisant. Faute d'industrie en général, et particulièrement d'industrie métallurgique, dénué de matières premières, le pays était dans l'impossibilité de renouveler lui-même son stock en fusils, canons, munitions et en général tout son matériel de guerre. Sur le Danube, enfin, la Roumanie ne pouvait compter, comme forces navales, que sur 4 monitors cuirassés spéciaux d'environ 680 tonneaux, dotés, chacun, de 3 canons de 12^{cm} et de 2 obusiers de 12^{cm}, et le manque de torpilles se faisait très sérieusement sentir.

Tels étaient les moyens d'action de l'armée roumaine.

Une offensive des Centraux contre les frontières roumaines avait ainsi de grandes chances de succès. Une action combinée venant de Bulgarie et de Transylvanie pouvait être décisive et couper complètement la retraite des Roumains. La rive bulgare du Danube domine du reste la rive roumaine. D'un autre côté la Transylvanie est pourvue de voies ferrées et de communication qui pouvaient être admirablement utilisées. Un long couloir formé par les vallées du Muresh et de l'Olt (l'Aluta) borde comme un chemin de ronde l'arc intérieur des Carpathes en Transylvanie et longe à courte distance la frontière ; ce couloir

possède d'un bout à l'autre une ligne de chemin de fer parfaitement adaptée au transport latéral des troupes; l'ennemi pouvait, par conséquent, concentrer des forces avec rapidité et agir par surprise sur n'importe quel point, tandis que les Roumains, gênés sur leurs lignes de communications en Valachie, ne pouvaient répondre qu'avec un très grand retard aux coups portés à leur défense. Enfin, au cas même où, grâce à une défense héroïque, la Valachie ne pourrait être coupée vers son milieu sur la ligne Prédéal—Bucarest—Tourtoucaïa (Tutrakan) ou même plus à l'est, il fallait considérer que, dans le saillant de la Valachie occidentale, qui a pour centre Craïova, toutes les routes de l'assaillant convergent; elles lui facilitent ainsi, par son avance même, une concentration qui lui permet de continuer sans aucun arrêt son attaque vers l'est en dépassant l'Olt.

Ces considérations, auxquelles on doit ajouter les moyens militaires puissants et perfectionnés que les ennemis actuels pouvaient mettre en mouvement, font comprendre pourquoi une action roumaine isolée était envisagée avec raison comme une aberration, et comment la Roumanie pouvait hésiter avant de se décider à intervenir dans une guerre qui aurait pu devenir simplement défensive sur ses frontières (1).

---

(1) « Pouvons-nous douter que la stratégie des Alliés, qui dispose de ressources toujours croissantes, n'ait attribué aux opérations dans les Balkans toutes les forces et les moyens d'action nécessaires? Il n'y en aura jamais trop. L'intervention de la Roumanie n'a pas apporté seulement une force supplémentaire. Elle a sonné l'appel à tous les Alliés, aux Russes comme à l'armée de Salonique, pour en finir avec les Bulgares et les Turcs. Ce serait une nouvelle et grave erreur de croire que les 600.000 Roumains peuvent suffire à la tâche avec l'armée de Salonique et que les Russes n'ont qu'à continuer leur bataille de libération des provinces envahies. L'offensive russe, restreinte par l'hiver, doit descendre du nord au sud et se confondre avec l'offensive roumaine et celle de Salonique. Elle viendra ainsi au-devant de l'offensive de Hindenburg sur le saillant roumain, dont nous ne pouvons détourner nos regards et nos appréhensions. » (Général Malleterre, *Études et Impressions de la guerre*. Édition J. Tallandier, 3e série, p. 97, 12 octobre 1916.) « La Roumanie ouvre le passage à l'armée russe de Bessarabie. » (Id., *ibid.*, p. 47, 10 septembre 1916.) « En ne se plaçant qu'au point de vue militaire, la Roumanie est bien en effet la partie

Et c'est cependant ce qui arriva. Une perspective historique plus profonde pourra seule, plus tard, expliquer de façon plus satisfaisante l'impossibilité dans laquelle s'est trouvée l'Entente de mettre en pratique, à la fin de l'été 1916, le plan qu'elle avait conçu et en vue duquel elle avait exigé à ce moment l'intervention roumaine. Il est probable que c'est l'Empire russe en dissolution, au secours duquel était venue de façon si chevaleresque la France en 1914, le même Empire qui, en 1916 même, faisait tout son possible pour arriver à une paix séparée avec l'Allemagne (1), celui

---

sensible du front d'Orient. Si elle est liée à la stratégie russe par son aile droite et par les communications entre la Bessarabie et le Danube, elle a son flanc gauche exposé aux attaques combinées des Austro-Allemands et des Bulgares. Quoique couverte au sud par le Danube, elle peut être attaquée et envahie sur le front transylvain et sur le front serbo-bulgare. Entre Orshova et Craïova, le saillant se prête à l'enveloppement, tant que l'armée de Salonique n'est pas encore en état d'influencer par ses progrès menaçants les concentrations qui peuvent se faire entre Nich, Sofia et le Danube. » (Id., *ibid.*, p. 22, 1er octobre 1916.) « La Roumanie s'offrait comme une proie facile, si son intervention n'avait pas été combinée avec une puissante action des Alliés dans les Balkans sur Sofia. La situation géographique de la Roumanie donnait à Hindenburg toute l'indication de la manœuvre à faire. » (Id., *ibid.*, p. 163, 30 décembre 1916.)

(1) Voir les détails suggestifs que donne par exemple M. Charles Rivet, correspondant pendant longtemps du *Temps* à Petrograd, sur la volonté des cercles officiels influents de la Cour de voir la Russie arriver à une paix séparée et même à une paix défavorable pour elle au point de vue extérieur (*Le Dernier Roumanoff*, Paris, Perrin, 1917). Voir aussi la brochure en anglais de M. W. A. Leeper, *The Justice of Rumania's cause*, London, New-York, Torento, 1917.

Enfin les observations de M. Rivet sont confirmées par toutes les études un peu attentives qu'on avait faites du monde politique dirigeant la Russie. La *Gazette de Lausanne* du 16 février 1915 écrivait déjà : « L'explication la plus plausible de la faiblesse relative que fait paraître l'état-major du généralissime grand-duc Nicolas Nicolaïevitch se trouve probablement dans les intrigues du parti allemand de Petrograd. Il n'y a rien d'impossible à ce que le grand État-major allemand soit secrètement informé du fort et du faible des positions de l'ennemi, de la répartition de ses effectifs et de ses projets. A ceux qui s'étonneraient que la trahison puisse se rencontrer en Russie, rappelons qu'un certain nombre de hauts fonctionnaires détestent le libéralisme des nations occidentales, dans le triomphe duquel ils voient une menace à leurs privilèges ; que la Prusse et l'ordre à la prussienne sont leur idéal et qu'ils en redoutent la défaite à l'égal d'une catastrophe ! » De même Kerenski disait le 25 février/11 mars 1915, dans la déclaration faite au président de la Douma, à propos de l'affaire de trahison de Miassoyedov : « La société russe sait bien que les éléments dirigeants du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Justice sont tout dévoués à l'idée, puissante chez nous, de l'impérieuse nécessité de rétablir au plus tôt l'union

qui, transformé en république, devait dans ce but désorganiser un peu plus tard son armée et faire une défection douloureuse tout en défiant ses anciens alliés par ses provocations et essayant par ses appels de semer la révolte dans leurs armées elles-mêmes, qui contribua le plus et peut-être même provoqua avec intention ce grave échec [1].

Dans tous les cas, le premier ministre russe, Sturmer, germanophile avéré et l'un des soutiens des réactionnaires endurcis qui désiraient la victoire allemande, voulait la paix à tout prix. Le fait est que l'offensive de Broussiloff ne donna plus signe de vie à partir du moment où la Rou-

---

étroite avec le Gouvernement de Berlin, appui le plus solide de notre réaction interne. La haute trahison existe au cœur même des administrations centrales. » Pour mieux se rendre compte de la mentalité des dirigeants russes, voici ce que contenait une feuille volante populaire, *répandue par le Gouvernement :* « La guerre vient de ce que, en Allemagne, il existe une constitution. Guillaume II est bon, très bon. Il voulait toujours devenir autocrate, et s'il était monarque absolu, il rendrait l'Allemagne glorieuse sur le terrain du travail paisible. Mais en Allemagne, il y a une constitution et voilà la cause de la guerre qui démontre encore une fois les désavantages d'un régime constitutionnel et républicain. » (Voir la *Rousskaïa Chkola,* p. 21. Petrograd, décembre 1914.) Voici encore ce qu'on trouve dans le *Rousskoïe Znamia,* signé encore par un « Vrai Russe » : « L'Allemagne est l'incarnation d'une puissance nationale, grâce aux principes salutaires sur lesquels elle base l'administration de l'État. La dynastie des Hohenzollern incarne en soi et fait prévaloir des principes élevés et précieux pour l'humanité. Puissent ces principes rester sains et saufs, car ils sont bienfaisants et utiles au bonheur du monde. Et si l'Allemagne remplace chez un de ses voisins la république par un régime monarchique, ce changement ne sera nullement nuisible à l'humanité, à l'ordre et à la tranquillité en Europe et à l'épanouissement de la vie des peuples. » (Voir Grégoire Alexinsky, *La Russie et la Guerre,* p. 266-280. Paris, Colin, 1915.) Eh bien, le parti qui représentait cette mentalité, avec, en plus, la note du souci exclusif de chacun de ses membres pour son propre intérêt personnel, était justement en plein pouvoir en août 1916. Des noms comme celui de Sturmer, le président du Conseil, Protopopoff, Raspoutine, etc., résonnent encore à notre oreille comme un horrible cauchemar (Rivet, voir p. 156-160).

Parlant spécialement de l'échec roumain de 1916, M. Asquith pouvait parler avec raison de la « responsabilité russe pour les malheurs de la Roumanie », tandis que M. Pichon insistait sur les « conditions désastreuses dans lesquelles l'intervention roumaine a été faite, compromise dès la première heure par la trahison de Sturmer ». (Voir aussi les déclarations catégoriques du général Malleterre, le 28 juillet 1917, en pleine Sorbonne, devant M. Poincaré, le Gouvernement français et les représentants des Gouvernements alliés.)

(1) Commandant de Civrieux.

manie entrait en guerre. Elle s'était épuisée elle-même [1] faute probablement des munitions que la bureaucratie au pouvoir, rongée par sa corruption, son germanophilisme et ses traditions réactionnaires, ne laissait passer que pour ses desseins ; l'extrémité de l'aile gauche russe n'échappa même à un désastre que par l'intervention roumaine qui empêcha ainsi les troupes ennemies de déboucher vers l'Ukraine et de tourner par le sud tout le front oriental. Les armées russes n'opérèrent même pas le mouvement nécessaire pour faire la jonction avec l'aile droite de l'armée roumaine. L'offensive totale du front oriental se réduisit ainsi à quelques faibles efforts au centre de ce front. En Dobrodja, enfin, malgré les instances répétées du Gouvernement roumain qui avait demandé l'envoi d'au moins 200.000 Russes et qui pendant longtemps avait même fait de cet envoi une condition essentielle de sa participation à la guerre [2], la Roumanie dut se contenter de l'assurance de l'Empire des Tzars qu'il garantissait la sécurité du dos de l'armée roumaine, c'est-à-dire de la Dobrodja et de toute la frontière du Danube, par l'envoi de deux divisions d'infanterie (une russe et une serbe) et une division de cavalerie seulement. Ces troupes évidemment ne commencèrent aucune offensive ; elles tinrent avec peine la défensive elle-même. Les Serbes seuls y firent des merveilles de bravoure ; les divisions russes étaient tout à fait réduites comme effectif et presque sans aucune valeur combative ; leur commandement était du reste d'une faiblesse qui devait réserver à la Roumanie de funestes déboires. En Bulgarie, en échange, les Allemands avaient concentré sur la ligne Roustchouk—Varna une armée germano-bulgaro-turque outillée à la perfection et forte de 130.000 hommes environ qui commença, dès le premier jour, une offensive très éner-

(1) Commandant DE CIVRIEUX.

(2) Les Alliés avaient même exprimé l'avis que les Roumains se montraient trop prudents et trop soucieux de la défense de leur frontière bulgare.

gique contre la Dobrodja. Cette armée, sur les forces de laquelle les commandements alliés furent, paraît-il, mal informés, et qui avait été destinée à fondre sur Salonique [1] si la Roumanie n'était pas intervenue à ce moment, ne fut nullement gênée par le mouvement timide que le général Sarrail ébauchait à peine. Devant cette situation générale en Orient, les Alliés franco-anglais et italiens jugèrent probablement, et avec raison, qu'il était nécessaire de renoncer à une grande offensive et se contentèrent de quelques opérations locales.

Voilà comment l'offensive roumaine, alors qu'elle devait se déclencher en même temps qu'un mouvement général de tous les fronts alliés, commença selon le plan d'action qui lui avait été déterminé et se trouva ainsi tout d'un coup isolée et sans aucun appui [2]. L'armée qui avait été destinée à battre Broussiloff fut alors complétée en hâte par de nouvelles divisions allemandes prélevées de Verdun, de Galicie et de la Somme, et, mise sous le commandement de Falkenhayn, elle fut tournée vers le sud contre l'armée roumaine. Les forces importantes de Mackensen d'un autre côté, renonçant à se jeter sur l'armée alliée de Salonique, attaquèrent violemment, en remontant vers le nord, la partie la plus vulnérable du front roumain. Les Allemands avaient un intérêt immense, pour assurer leur situation dans le nord-est de l'Europe, de finir au plus vite et d'écraser la Roumanie qui avait eu l'audace de se mettre en travers

(1) Voir par exemple les commentaires publiés par le journal *Le Temps* en novembre 1917 sur les télégrammes échangés entre les souverains grecs et le Kaiser. L'auteur rappelle le télégramme d'août 1916 par lequel le ministre de Grèce à Berlin annonce l'offensive de l'armée de Mackensen contre les Alliés en Macédoine.

(2) « Mais la défaite des Roumains n'a pas été seulement le résultat de leur situation aventurée et de l'*énigmatique* retard des Russes. Si Hindenburg a pu amener des forces considérables en Roumanie, c'est que l'*accalmie s'est faite soudain* sur le front occidental comme sur le front russe, comme sur le front italien. » (Général Malleterre, *Études et Impressions de la guerre*. Édition J. Tallandier, 3e série, p. 164, 30 décembre 1916.)

de leur action générale. Les Allemands finirent ainsi par amener contre les Roumains plus de 41 divisions [1].

Le sort des armées roumaines, prises entre deux feux, inférieures en nombre et encore plus en outillage, était ainsi nécessairement scellé [2]. « La retraite et la perte de deux tiers du territoire de la Roumanie ont été ainsi dues à des causes qui échappaient à son contrôle et qu'aucune prévoyance ne pouvait éviter [3]. » La seule chose étonnante a été la longue résistance que les Roumains ont pu opposer. Car non seulement aucun appui sérieux ne leur a été donné avant décembre 1916 par la Russie, qui, seule, en qualité de voisine immédiate, avait le devoir de la sauver, mais encore, pour des motifs qui ne sont pas encore bien connus, l'Empire des Tzars retenait, égarait ou retardait les transports d'armement qui leur étaient envoyés par les alliés d'Occident [4] L'armée roumaine n'a cédé qu'après trois mois de lutte acharnée, au moment où ses troupes, qui n'ont jamais pu être relayées faute de réserves, ont atteint à l'épuisement et où ses divisions, dont les moyens fondaient à vue d'œil dans une lutte inégale et ininterrompue, malgré le remplacement continu en hommes, sont arrivées à un minimum d'effectifs. Elle n'a cédé enfin

---

(1) Pour se rendre compte de l'importance de ce chiffre on n'a qu'à rappeler qu'il représente environ le tiers des forces allemandes opérant sur tout le front français à ce moment (125 divisions), le tiers des forces austro-allemandes opérant sur tout le front russe (113 divisions) et que tout le front italien retenait un nombre inférieur de divisions austro-hongroises (environ 35 divisions)! (Information du G. Q. G. roumain.)

(2) « Jetée prématurément dans la lice, la Roumanie a payé de 300.000 hommes les impatiences de certains gouvernements et les trahisons de la clique Sturmer. » (Saint-Brice. *Journal,* 6 décembre 1917.)

(3) *Daily Chronicle,* 27 août 1917.

(4) Ces armements ont été en partie retrouvés après la Révolution dans les gares russes, où les fonctionnaires déclarèrent qu'ils avaient été arrêtés *par ordre.* D'autres s'étaient abîmés en masses pendant l'hiver rigoureux de 1917 dans les parcs découverts où on les avait retenus au milieu de la Russie. M. Protopopoff avoua lui-même, paraît-il, qu'il avait retenu à Petrograd les mitrailleuses destinées au début de la guerre à la Roumanie et les avait placées sur les toits des maisons de peur de la Révolution.

que sur un seul point de sa frontière, sur le Jiu, dans le saillant de la Valachie occidentale et a pu ensuite opérer, tout en continuant à lutter, une retraite de plus de 350 kilomètres qui lui a conservé presque toutes ses réserves intactes et qui a pu lui permettre quelques mois après une résurrection éclatante. Il y a ainsi peu d'armées qui pourraient se vanter, dans des conditions aussi défavorables, d'avoir réussi une résistance pareille à celle que fit l'armée roumaine d'août 1916 à janvier 1917.

III — LES OPÉRATIONS MILITAIRES

L'offensive roumaine en Transylvanie débuta avec succès la nuit même du jour où la guerre fut déclarée. Deux causes immédiates arrêtèrent cependant son élan, avant que les colonnes roumaines, qui débouchaient dans des directions convergentes par les passes de l'arc carpathique, aient bien pu reprendre contact entre elles. La première fut l'immobilité complète des troupes de Broussiloff, avec lesquelles la jonction ne se faisait ainsi pas dans le massif de Dorna Vatra. La seconde et la plus importante fut la menace vigoureuse qui se dessina dès le second jour contre l'arrière de l'armée roumaine par suite de l'offensive des forces de Bulgarie du maréchal de Mackensen.

En Dobrodja, en effet, les faibles effectifs russes et leur manque d'ardeur furent insuffisants non seulement pour une offensive, mais encore pour la simple défense de la province. L'arrivée de ces derniers, du reste, s'était faite avec des retards incompréhensibles ; l'armée roumaine dut ainsi recevoir seule, dès le début, dans la Dobrodja, un choc formidable et inattendu. Mackensen attaqua, en effet, avec un contingent de près de 100.000 hommes, des centaines de canons (même de 305^{mm}) et une aviation abondante, la garnison de Tourtoucaïa (Tutrakan). Celle-ci comprenait une seule division roumaine de seconde ligne, forte de 20.000 hommes tout au plus, et était isolée du gros de l'armée qui descendait en Transylvanie au delà de la crête des Carpathes. Les Russes étaient encore loin et ne lui donnèrent aucun appui. Durant sept jours consécutifs, les troupes germano-bulgares prononcèrent journellement huit à dix attaques [1]. La garnison débordée, et avec le Danube

(1) L'officieux bulgare *Preporetz* du 8 septembre 1917 rappelle un article du général bulgare Toncheff où il est dit que les pertes exclusivement bulgares

à dos, dut capituler. La capitale était ainsi menacée. Le chemin de la Dobrodja s'ouvrait en outre devant les troupes de l'ennemi. Il occupa aussitôt avec ses 130.000 hommes tout le quadrilatère dobrodjiote jusqu'au delà de l'ancienne frontière d'avant 1913. Cette armée avait, comme toutes les armées qui ont opéré contre les Roumains, une artillerie formidable, un nombre colossal de mitrailleuses, des automobiles blindées, une puissante aviation. Pour y faire face, le commandement roumain dut envoyer en Dobrodja ses réserves qui formèrent avec les armées russes un total d'environ 80.000 à 90.000 hommes, avec des moyens très réduits ([1]).

On refoula cependant l'ennemi, mais la situation en Transylvanie s'aggravait pendant ce temps et l'on dut y envoyer toutes les troupes disponibles, laissant aux Russes, nouvellement arrivés, le soin presque complet de la défense de la Dobrodja ([2]). Ces derniers avaient de tout autres préoccupations que celle de refouler l'ennemi. Malgré les ordres reçus, une partie de la flotte russe de la Mer Noire,

---

furent à Tourtoucaïa, en deux jours seulement, de 172 officiers et 7.742 soldats, c'est-à-dire 25 °/₀ des effectifs d'attaque bulgares, et il ne parle pas des pertes allemandes.

(1) L'artillerie avait un très petit nombre de bouches à feu et presque toutes de petit calibre. Les régiments ne possédaient pas plus de six mitrailleuses, quelques-uns même quatre. L'aviation manquait totalement (Colonel Gavanescul, *op. cit.*).

(2) « Mais n'a-t-on pas annoncé dans la Presse, il y a un mois, qu'une armée russe était prête en Bessarabie, sous le commandement d'Ivanoff? Elle n'est pas tout entière dans la Dobrodja.

« Et si l'on prévoit que la manœuvre de Hindenburg et de Mackensen vise l'invasion et l'écrasement de la Roumanie par l'enveloppement du grand saillant occidental, les Alliés n'ont-ils pas envisagé la manœuvre contraire, l'attaque sur Nich et Sofia par les plus courts chemins ?

« Il existe une attraction fatale que la Roumanie doit exercer sur les Impériaux, tant pour essayer de se venger de son intervention, que pour y chercher le triomphe ou la ruine de leur politique orientale. » (Général Malleterre, *Études et Impressions de la guerre*. Édition J. Tallandier, 3e série, p. 78, 1er octobre 1916.)

« Il est probable que les Russes d'Ivanoff, qui débouchent par la Dobrodja, et l'armée de Sarrail ne donneront pas à l'État-major impérial le quart d'heure de plus qu'il faudrait. » (Id., *ibid.*, 3e série, p. 48, 10 septembre 1916.)

qui se trouvait concentrée en rade de Constantza, ne coopéra même pas à l'action. Constantza tomba ainsi. La ligne Cernavoda—Constantza dut aussi céder. L'armée russe se retirait en désordre vers le nord de la province, découvrant tout le sud et le flanc oriental de la Valachie. La Dobrodja fut complètement dévastée tant par les troupes russes en retraite systématique que par les Bulgares qui accompagnaient les armées de Mackensen et qui se rendirent coupables des crimes les plus sanglants contre les prisonniers, les blessés et la population.

Cependant, le maréchal de Falkenhayn, commandant en chef du groupe d'armées ennemies opérant en Transylvanie, attaquait à tour de rôle, avec des forces et des moyens d'action supérieurs (1) chacune des colonnes roumaines qui s'étaient arrêtées en Transylvanie, sans avoir la possibilité de s'appuyer sérieusement entre elles. L'armée roumaine dut ainsi, après des luttes mémorables par l'esprit de sacrifice qu'elle y déploya et par les pertes sanglantes qu'elle infligea à l'ennemi, souvent supérieures aux siennes propres (2), se replier, évacuer la Transylvanie et prendre position sur les frontières roumaines. L'ennemi continuait à y jeter des troupes fraîches; les Roumains luttaient toujours avec les mêmes forces (3).

La défensive générale roumaine commençait ainsi. Ce fut une défensive active. Les premiers essais d'invasion furent tentés par l'ennemi successivement en divers points de la frontière comprise entre Bran (Torzburg) et Buzeu, mais

---

(1) « Une puissante artillerie lourde lui assurait une supériorité écrasante sur les Roumains », constate le commandant DE CIVRIEUX.

(2) « L'ennemi répondit à notre pression avec une résistance sauvage », écrit un correspondant allemand auprès des armées de Falkenhayn (Voir l'étude citée du colonel EGLI).

(3) « Auparavant n'y aurait-il pas un effort général sur le front russe? Que font Rousski et Evert? Laisseront-ils la gloire et la peine au seul Broussiloff? Et Ivanoff? Où est-il? Où est l'armée russe de Bessarabie? Pas tout entière en Dobrodja, que je sache? » (Général MALLETERRE, *Études et Impressions de la guerre*. Édition J. Tallandier, 3e série, p. 104, 15 octobre 1916.)

furent repoussés avec des pertes énormes pour l'assaillant [1]. Si cette percée avait réussi, elle aurait coupé le pays en deux sur la ligne Prédéal—Bucarest—Tourtaucaïa et aurait isolé les forces roumaines de toute la Valachie occidentale. Les Roumains réussirent, au contraire, plusieurs actions offensives locales : à Agas, à Goioasa, à Oituz, à Uz.

Deux divisions allemandes essaient alors une rupture du front au Jiu (sud de Petrosani) et réussissent à passer les montagnes. Mais un retour offensif des Roumains détruisit presque complètement la 11e division bavaroise ; quant à la division de cavalerie « Königin Maria Louisa », elle dut tuer elle-même tous ses chevaux pour pouvoir s'enfuir à travers les montagnes. La situation était rétablie. Mais les Roumains ne purent, malheureusement, exploiter leurs succès, à cause de la fatigue excessive de leurs troupes et faute d'effectifs disponibles. Ils s'usaient sans pouvoir relever leurs unités fatiguées. Le défaut des voies stratégiques de communication latérale [2] les gênait gravement dans « l'échange rapide des moyens de combat entre les différents secteurs menacés. Falkenhayn, au contraire, à l'intérieur de la courbe frontière et à proximité de celle-ci, utilisait la voie ferrée circulaire des vallées du Maros et de l'Olt » [3]. La résistance prolongée des Roumains dépassait cependant de beaucoup les prévisions de Falkenhayn.

Ce dernier décida alors de frapper un grand coup. Il concentra à l'entrée du Jiu, à l'endroit même où son premier essai avait lamentablement échoué une dizaine de jours auparavant, cinq divisions et une brigade, avec un matériel immense et varié, contre les 20.000 Roumains qui défen-

(1) « L'intention de Falkenhayn se heurta à une victorieuse résistance qui contraignit le maréchal allemand à modifier ses desseins. » (Commandant de Civrieux.)

(2) « Les armées roumaines étaient divisées et réparties en tronçons mal soudés entre eux, par suite du manque de communications latérales et des dispositions topographiques de leurs frontières. » (Général de Lacroix.)

(3) Commandant de Civrieux.

daient le passage, épuisés par les luttes précédentes. Les troupes roumaines durent se retirer devant cette avalanche ; elles descendirent premièrement dans la direction de Craïova, ensuite elles se replièrent au delà de l'Olt à Slatina. Les soldats roumains ont lutté dans cette retraite, jour et nuit, sans un instant de répit, pendant douze jours et sans laisser à l'ennemi ni prisonniers ni matériel de guerre [1].

Le détachement, constitué en division, qui avait défendu le massif de la Cerna, au nord d'Orshova, et qui avait été isolé, commença de son côté une retraite dans le dos même des armées ennemies qui le séparaient ainsi complètement du gros des armées roumaines reculant vers l'est. Il inquiéta les Allemands par ses attaques et ses apparitions inattendues. Les ennemis, impressionnés, lui donnèrent le nom épique de « division fantôme ». Il ne s'arrêta qu'au passage de l'Olt, à cause de la crue énorme de la rivière qui lui barrait la route et ne tomba ainsi qu'au moment où le gros des troupes allemandes occupait Bucarest !

Par suite de la percée au Jiu, l'ennemi était donc descendu en plaine. Il inondait la Valachie occidentale et poussait devant lui vers l'est les troupes roumaines. Pendant qu'il arrivait ainsi à l'Olt, Mackensen en union avec Falkenhayn réussit à passer le Danube à Zimnicea avec les forces qu'il avait concentrées en Bulgarie ; il refoulait ainsi, de son côté, devant lui, les faibles détachements de deuxième ligne qui avaient eu pour mission de défendre le fleuve. Les Roumains, dont le flanc gauche commençait à être menacé d'un enveloppement général, durent se replier devant Bucarest. Là ils avaient concentré tout ce qui leur restait de troupes pour tenter de livrer, sur l'Argesh, en rase campagne, une grande bataille décisive.

Cette bataille s'engagea le 30 novembre et dura jusqu'au 3 décembre. Les Roumains, selon l'opinion générale,

---

(1) Voir colonel Gavanescul, *op. cit.*

faillirent avoir la victoire ; elle ne leur échappa, paraît-il, que par hasard, les Allemands ayant capturé un officier d'état-major qui portait sur lui le plan roumain d'opérations. Mackensen, qui avait été nommé commandant suprême de toutes les forces opérant contre la Roumanie, prit à temps les mesures nécessaires pour parer à l'encerclement qui se préparait contre ses troupes et brisa ainsi l'effort roumain.

Bucarest tombait. Ce qui restait de l'armée roumaine dut continuer sa retraite vers la Moldavie. Ce n'est qu'à ce moment que les premiers détachements russes de secours, deux divisions, se décidèrent à se montrer, mais elles se contentèrent d'une apparition fugitive dans les environs de la capitale, et ne voulurent prendre aucune part à la grande bataille qui battait son plein un peu plus loin, sur l'Argesh, où devait se décider le destin de toute la Valachie. « La première apparition en Valachie des soldats du Tzar fut ainsi constatée trois mois passés après l'ouverture des hostilités, alors que la partie engagée était devenue sans espoir (1). »

C'est aussi à peu près à cette époque que le commandement roumain commença à acquérir la conviction que les troupes russes envoyées en Roumanie n'avaient pas du tout la mission qui paraissait leur avoir été donnée ; les troupes de la Dobrodja avaient en effet l'ordre formel de se retirer sans engager de luttes ; celles venues enfin en Valachie adoptèrent la même attitude, en brûlant et pillant tout ce qu'elles trouvèrent sur leur chemin (2).

Une dernière ligne de résistance, préparée depuis longtemps, s'étendait de Romnicul-Sarat par Joitza jusqu'au sud de Braïla. Elle devait être tenue par les Russes, arrivés enfin en grand nombre (3). Ces derniers, après un

(1) Commandant DE CIVRIEUX.

(2) *La Roumanie en guerre*, brochure publiée à Jassy, 1918.

(3) « Le concours attendu des Russes n'a pas encore soulagé les Roumains. *Il y a une énigme que nous ne pouvons éclaircir*. Broussiloff, Ivanoff, le

semblant de résistance, se retirèrent cependant sur le Sereth jusqu'au sud de Galatz, où la poursuite allemande s'arrêta définitivement vers le commencement de janvier 1917, et où le front resta fixé par la suite. C'est là qu'avait été indiqué aux Roumains, par le commandement russe, dès le commencement de leur déroute, et avec une précision qui donnait libre cours aux suppositions, le terme définitif de la retraite (1).

L'évacuation non motivée de toute la Dobrodja par les Russes, et spécialement du massif montagneux du nord, appelé Boudjac, qui domine toute la partie septentrionale de la province et pouvait facilement être défendu, amène la chute de Braïla, le grand port danubien, avec toutes ses installations et les réserves de grains qu'il contenait.

Le gros des troupes roumaines en retraite passait ainsi, au milieu du mois de décembre, à travers les lignes russes qui les attendaient sur le nouveau front du Sereth. A l'abri de ce front, il ne leur restait plus que de se mettre au travail de réorganisation qui s'imposait. Une partie de l'armée roumaine (six divisions), constituée par quelques-unes des troupes qui s'étaient retirées de Valachie et par celles qui avaient défendu la frontière moldave, resta cependant sur le front. La Roumanie lui doit d'avoir gardé la région de

---

grand-duc Nicolas et ses superbes armées qui pendant trois mois ont fait les offensives de Galicie et de Volhynie, où sont-ils ? Il n'est pas possible qu'il n'y ait pas une contre-offensive en Roumanie ou ailleurs. » (Général MALLETERRE, *Études et Impressions de la guerre,* édition J. Tallandier, 3e série, p. 153, 20 décembre 1916.)

« Attendons-nous au choc !

« Les Roumains sont de taille à le supporter, nous n'en doutons pas, mais ils le supporteront d'autant mieux qu'ils seront appuyés par 300.000 ou 400.000 Russes. Et tout le secret de la victoire dans les Balkans est là. »

« Oui, et les Russes ne sont pas arrivés ni à temps ni en forces suffisantes ! Et la Roumanie a été envahie et a failli périr ! La Révolution russe nous a appris la trahison dont la Roumanie a été victime ! » (ID., *ibid.*, p. 95, 1er octobre 1916.)

(1) « Il est probable que les ordres venus de Petrograd décidaient que les troupes russes n'auraient pas de résistance à opposer jusqu'à ce front. » (*La Roumanie en guerre.*)

l'Oituz et du Trotoush, qui, sans sa résistance acharnée, aurait peut-être été aussi perdue [1], avec le reste de la Moldavie elle-même.

« La Valachie tout entière, avec ses blés et ses pétroles, était tombée au pouvoir des Empires centraux. » C'était, avec la Dobrodja, les deux tiers de tout le territoire roumain.

Luttant sur un front disproportionné, dénuée d'artillerie lourde, de mitrailleuses et d'aviation, l'armée roumaine a dû opérer sa retraite, attaquée en même temps par le nord, l'ouest et le sud, et gravement menacée du côté de l'est par les troupes ennemies qui occupaient la Dobrodja.

« La victoire indiscutable des Empires centraux fut, comme toujours, l'œuvre de moyens militaires puissants. Contre l'armée roumaine, disposant de ressources réduites, des canons à longue portée, sans cesse alimentés, déversèrent sur chaque ligne de résistance des pluies serrées de projectiles ; et, devant de semblables orages, auxquels ils ne pouvaient répondre, les Roumains, isolés de leurs alliés, durent céder aux envahisseurs du sol de leur patrie [2]. »

« Dans chacune de ces grandes actions, les ennemis, avertis par un premier insuccès, sont revenus à la charge avec des moyens de plus en plus puissants ; c'est à force de frapper à coups redoublés, avec de nouvelles masses, sur le même point, qu'ils sont parvenus, *au prix d'énormes sacrifices*, à vaincre la résistance qui leur était opposée. La Roumanie a tenu tête, seule, avec ses propres moyens, à des adversaires plus nombreux et mieux armés ; elle les a étonnés par la vigueur et la durée de sa résistance [3]. »

La première grande période de la guerre roumaine était ainsi terminée. Une des opérations les plus remarquables de

(1) Colonel GAVANESCUL.

(2) Commandant DE CIVRIEUX.

(3) Général DE LACROIX.

cette période fut sans doute la retraite sur plus de 350 kilomètres de l'armée roumaine et l'évacuation du territoire perdu.

Cette retraite se fit en général pendant la nuit ; les troupes n'étaient pas directement refoulées par l'ennemi ; pendant le jour, elles combattaient sur place sans un instant de répit.

« L'armée, épuisée par son effort et sous la pression ennemie, se retirait ainsi au début de l'hiver, par la boue des chemins, qu'une pluie continuelle rendait presque impraticables. Elle était précédée de la population en déroute qui fuyait devant l'envahisseur. Les deux seules lignes de chemin de fer disponibles (1) étaient encombrées par le transport des Russes qui arrivaient et par les wagons et locomotives qui devaient être sauvés. Comme pour accélérer les mouvements des Russes, on leur avait cédé la plus grande partie des dépôts militaires, l'évacuation trouvait en son chemin non seulement les voies de communication occupées, mais aussi une grande partie des réserves consommées et les ressources du pays épuisées. On a réussi à évacuer cependant avec l'armée d'opérations les contingents non recrutés de 1917 à 1920, les parties sédentaires, environ 20.000 blessés, les prisonniers, environ 30.000 sujets ennemis internés et une grande partie de la population avec voitures, bêtes et bagages. La population flottante, militaire et civile, qui passa ainsi en Moldavie peut être évaluée sans exagération à un million et demi de personnes (2). » On a évacué en même temps les autorités politiques, les grandes institutions financières, le trésor de l'État et un nombre considérable d'établissements militaires parmi les plus importants, tels que les poudreries, la pyrotechnie de l'armée, les ateliers principaux, l'arsenal et les

(1) Ploeshti—Focshani et Bucarest—Braïla—Galatz.

(2) *Note sur les derniers évènements en Roumanie.* Jassy, 1917.

chantiers. Pour laisser enfin à l'ennemi le moins possible d'éléments utiles à son action militaire, on fit flamber, sur la demande des Alliés, « toutes les sondes, les grands dépôts de pétrole, les réservoirs de benzine ; on fit sauter arsenaux et poudreries qu'on ne pouvait déplacer, on détruisit les fabriques et les moulins, on bombarda les silos » [1]. Il ne restait, en quelques jours, plus rien de la richesse du pays, produit du travail de tout un peuple pendant un demi-siècle.

« Faire une retraite de cette longueur et dans ces conditions, sans aucun appui du dehors, malgré les multiples secours promis par un monde entier, maintenir le moral des troupes, pouvoir encore donner des coups à l'ennemi quand il devenait trop audacieux, arriver enfin au bout de tout ce calvaire avec des troupes qui combattaient sans aucune interruption depuis plus de quatre mois et qui ont pu se manifester, six mois après, comme l'appui le plus solide des Alliés en Orient, tout cela n'était certainement pas le fait de la première armée venue [1]. » Et c'est cependant ce que l'on fit.

Les Roumains ont mis hors de combat pendant toute cette période de leur guerre environ 400.000 soldats ennemis [2]. Mais il ne restait plus de l'armée roumaine, qui avait compté au début de son intervention 600.000 combattants, que 200.000 hommes environ. 80.000 étaient prisonniers de l'ennemi. Plus de 150.000 étaient morts ou demeuraient blessés dans le territoire abandonné. Plus de 150.000 erraient en cherchant leurs unités, ou étaient blessés et internés dans les hôpitaux de la Moldavie.

La réorganisation de l'armée devait maintenant commencer en Moldavie. Elle dura du commencement de l'année 1917 jusqu'à la fin du printemps. Elle fut aidée,

---

(1) Colonel Gavanescul.

(2) *La Roumanie, son intervention, son effort, ses sacrifices*, p. 15. Jassy, 1917, typographie « Dacia ».

avec un dévouement fraternel, par la mission française qui était venue dans le pays, comprenant 500 officiers et 500 gradés ou spécialistes et ayant à sa tête un des plus brillants chefs de l'armée française, le général Berthelot. Les Alliés réussirent cette fois à faire parvenir tout le matériel technique nécessaire : canons de tous calibres, mitrailleuses, armes, grenades, aviation. On construisit en Moldavie des baraquements et des centres de réorganisation pour l'armée. On institua en hâte auprès de chaque formation des cours techniques pour les officiers et la troupe. Bref, la résurrection se fit. Le 15 mars, une nouvelle armée roumaine, forte de quinze divisions d'infanterie et de deux divisions de cavalerie, admirablement équipée, pleine d'une ardeur nouvelle et impatiente plus que jamais de se ruer contre l'ennemi et de venger ainsi l'inoubliable humiliation qu'il lui avait infligée, était toute prête [1].

Les choses n'allèrent pas cependant sans difficultés matérielles extraordinaires. Le froid de cet hiver fut tout à fait exceptionnel et se prolongea presque jusqu'à l'été. Par une température sibérienne, le bois de chauffage manquait.

L'agglomération était portée à son comble dans le coin resté libre et qui était la partie la plus pauvre de la Roumanie : en plus de la population locale et du million et demi de réfugiés, il hébergeait encore les douze corps d'armée que les Russes avaient fini par envoyer en Moldavie. Les vivres, les équipements et toutes les ressources en général manquaient. Les grands dépôts avaient été perdus pendant la retraite, détruits ou consommés par les Russes. Ces derniers demandaient même et obtenaient, sous menace de quitter le front roumain, non seulement la liberté de puiser sans restriction dans le faible stock de

(1) Le journal ennemi *Neues Wiener Tageblatt* constatait que l'armée roumaine était « réorganisée de façon splendide et animée d'un extraordinaire désir de combattre » (8 août 1917).

céréales et de fourrages dont disposait encore la Roumanie, mais aussi l'obligation pour cette dernière de faire moudre sur place pour leur propre consommation tous ces produits (1). Et d'un autre côté, le Gouvernement russe, dans sa sévérité excessive, interdisait tout transport d'aliments ou d'objets en dehors de la Russie (2).

La misère devint indicible. « Il y a eu beaucoup d'heures, au cours de cet hiver, où la nature elle-même semblait conjurée avec l'ennemi pour détruire ce qui restait de la nation et de l'armée roumaines, après leur exode en Moldavie. Sans parler du froid qui ne fut jamais plus cruel et de la famine qui sévissait, des épidémies, pareilles aux pestes du Moyen Age, dévastaient les campagnes et les villes (3). » Et par-dessus tout, l'horrible typhus exanthématique fauchait les restes de la population civile et militaire. « Ce fléau équivalut pour l'armée roumaine à la perte de dix grandes batailles », déclarait le vice-président du Conseil roumain (4).

Le Gouvernement roumain, préoccupé de remédier à tous ces maux, eut encore de graves difficultés politiques. Le commandement de l'armée russe, qui résidait à Odessa, voulut en effet se considérer gêné par l'administration publique roumaine qui se trouvait exister encore sur un front occupé en grande partie par ses troupes; il exigea l'évacuation de toutes les autorités roumaines en Russie et ne renonça à cette requête que devant l'inébranlable résistance du Gouvernement roumain appuyé par la mission française et alliée.

Enfin, à la fin de février 1917, la Révolution russe se pro-

---

(1) Voir aussi le *Times* du 4 mai 1917.

(2) *Note sur les derniers événements de Roumanie*. Jassy, 1917.

(3) Voir l'article *L'Effort roumain*, signé POLYBE, dans le *Figaro*, à l'occasion de l'anniversaire d'un an de l'intervention roumaine.

(4) Déclaration reproduite par le journal français de Petrograd, *L'Entente* (2/15 sept. 1917).

duisit. La dissolution de l'armée russe commençait, avec la propagande comminatoire exigeant une paix séparée, les fraternisations dans les tranchées, les désertions en masses, les pillages, l'insulte et l'arrestation des hauts fonctionnaires roumains, les continuelles atteintes à l'organisation politique de l'État roumain qui était considéré avec haine comme un centre de résistance et un foyer d'encouragement pour la continuation de la guerre. On ne doit l'échec de ces lamentables tentatives qu'au patriotisme de la population et de l'armée roumaines. Les événements ne firent au contraire qu'augmenter encore, si possible, l'ardeur fiévreuse de toute la Roumanie et son impatience de la revanche tant désirée.

Toutes les difficultés furent ainsi surmontées (1). Le résultat en fut que l'armée et le peuple roumains attendaient, à partir d'avril 1917, comme un ressort serré au maximum et prêt à se détendre, l'offensive qui devait les dédommager des souffrances qu'ils avaient stoïquement endurées.

Sir Lloyd George a été à ce moment parmi le petit nombre de personnes qui surent apprécier le grand effort déployé ; parlant devant le peuple de Londres, il déclara : « Le paysan roumain a prouvé à l'humanité qu'il est le soldat le plus brave du monde quand on lui donne la possibilité de déployer cette bravoure. » Cette possibilité ne devait pas tarder à se réaliser. Mais aussi le peuple roumain reconnaissant ne pourra jamais oublier qu'à un moment aussi tragique, l'Angleterre, par l'organe d'un de ses hommes d'État les plus remarquables, savait apprécier ses sacrifices à leur juste valeur.

Au mois de mai, les Franco-Anglais déclenchaient en France une formidable offensive.

Vers le commencement de juillet, Korniloff était en train

---

(1) Le *Morning Post* écrit à ce sujet : « La renaissance de l'armée roumaine fut un des miracles de cette guerre. »

de frapper en Galicie le coup vigoureux par lequel il enfonça le front ennemi, avança d'une quarantaine de kilomètres et captura plus de 40.000 prisonniers.

Les commandements alliés jugèrent que l'heure de la revanche roumaine avait enfin sonné.

Pendant la nuit du 24 juillet 1917, la 1re armée roumaine commença une attaque foudroyante dans la région de Marasheshi, tandis que la 2e armée, alignée sur le Sereth, opérait un formidable bombardement préparatoire. Le front ennemi était rompu. Les troupes de Mackensen fuyaient en débandade. Leur déroute prit la forme d'un désastre.

Mais tout d'un coup l'ordre vint du Grand Quartier russe d'arrêter toute opération. La débandade russe de Galicie avait commencé. L'ennemi, repoussant comme un simple troupeau les masses révolutionnaires, avançait sans trouver de résistance par la Bucovine vers le cœur de la Moldavie.

L'offensive roumaine, à peine ébauchée, dut être suspendue sans même lui donner la possibilité de poursuivre l'ennemi en fuite. Le commandement roumain dut envoyer toutes les troupes disponibles vers le nord, pour parer à la grave menace qui venait de Bucovine.

La Roumanie constatait ainsi de nouveau que l'aide qui devait lui venir aussi efficace que possible de son proche et puissant allié était justement le contraire de ce qu'elle devait être (1).

C'est ce moment que choisit le maréchal Mackensen, qui avait profité du répit et concentré une très puissante armée, pour attaquer vers le sud, à Marasheshi, avec quatorze divisions dont dix divisions allemandes sur un seul point. Il était sûr de conquérir la Moldavie en quinze jours et de déboucher ainsi dans la Russie méridionale (2). Les troupes

---

(1) Colonel Gavanescul.

(2) La *Neue Freie Presse* écrivait le troisième jour de l'offensive allemande : « Au sud de la Moldavie nous sommes en lutte avec la plus grande partie de l'armée roumaine refaite. Par le choc de masses énormes, la bataille commence

russes du front roumain refusèrent de combattre [1]. Les Roumains durent occuper les positions qu'elles avaient désertées. Le combat s'étendit bien vite sur presque tout le front moldave et c'est ainsi que commença, au début d'août 1917, la bataille la plus acharnée de la guerre européenne sur le front oriental. Elle dura trois semaines à la suite desquelles l'ennemi, ayant complètement épuisé ses forces (dont quelques unités ne purent plus du tout être refaites et dont les autres étaient réduites à moitié), dut s'arrêter. La Moldavie avec tout le front oriental était sauvée. C'était une magnifique et sanglante revanche que l'armée roumaine prit de ses déboires de 1916 sur son implacable ennemi. Ce fut la bataille la plus importante de toutes celles qui furent données à ce moment. C'était la victoire non seulement pour la Roumanie, mais une grande victoire des Alliés [2].

à prendre ici un caractère décisif. Nous devons nous en réjouir. Une victoire sur les Roumains ne peut plus tarder ; elle sera d'autant plus déterminante. »

« De l'autre côté du Sereth, qui sépare les armées, s'étendent les immenses champs de blé de la Bessarabie et de la Russie méridionale. Même foulés et ravagés par les batailles, il en restera encore quelques millions de tonnes. La possession de Kiev et d'Odessa vaut bien de risquer une offensive du genre de celle de 1915. » (Général MALLETERRE, *Études et Impressions de la guerre*. Édition J. Tallandier, 3e série, p. 256, 10 avril 1917.)

(1) M. Teretchenko, faisant allusion à ce fait et à tous les autres déboires que la Roumanie eut à endurer à cause de la Russie et protestant contre le programme des Soviets qui, non contents de vouloir forcer la Roumanie à renoncer à la Transylvanie, voulaient aussi lui arracher la Dobrodja, disait, le 13 octobre 1917, au Conseil de la République russe : « Le Soviet va même jusqu'à prendre à la Roumanie le territoire qu'on lui a donné en 1878 en échange de la Bessarabie, à la Roumanie, notre alliée, laquelle avec tant de difficultés, et *surtout à cause de notre propre faiblesse, supporte si péniblement cette guerre.* »

(2) Ce sont les mots mêmes des officiers étrangers qui y ont assisté, rapportés par les journaux danois *Berlinske Tidende* et *National Tidende*. La *Birmingham Post* l'appelle : « une des plus sanglantes batailles de cette guerre », la *Westminster Gazette* (1er sept. 1917) : « un des plus beaux exploits de la guerre » ; le général Cherbatcheff, commandant des forces russes sur le front roumain, déclare de même dans son ordre du jour que ce fut « une des plus grandes batailles de la guerre ». Le *Halifax Evening Courrier* déclare que « les pertes allemandes ne peuvent être comparées qu'à celles de Verdun ». Le *Times* fait aussi le rapprochement avec Verdun, en constatant

Le général Berthelot n'hésita pas à déclarer comme l'avait fait aussi sir Lloyd George, que « les soldats roumains sont les meilleurs soldats du monde » (1).

Les Allemands, fixés sur place, renoncèrent définitivement à toute nouvelle attaque sur le front roumain jusqu'à la fin des hostilités (2).

La période des grandes opérations de la guerre roumaine finissait avec une belle victoire des armées roumaines.

Mais une autre série de difficultés des plus considérables attendait maintenant la Roumanie.

Tout d'abord c'était la famine qui menaçait la population et l'armée roumaines. La Russie révolutionnaire était impuissante à soulager cette misère et refusait même d'envoyer aux Roumains les provisions nécessaires, en échange des stocks dont les soldats du Tzar les avaient dépouillés. Les journaux d'Odessa (3) rapportent les déclarations du ministre de France en Roumanie, M. de Saint-Aulaire : « La Roumanie ne peut plus être menacée d'un écrasement allemand, mais elle est maintenant menacée de mourir de faim, et je parle littéralement. »

---

les « pertes énormes de l'assaillant malgré l'infériorité numérique des Roumains, et considère cette résistance comme l'échec le plus sérieux des Allemands dans l'Orient ». Le correspondant du journal américain *Pittsburg Sun* rappelle « les attaques en masse des Allemands comme à l'Yser », considérant que ce fut une des batailles « les plus sanglantes de toute la guerre », et décrit l'acharnement des soldats roumains qui, par ces jours d'été, jetaient, au milieu de leurs attaques, les casques et les blouses, pour mieux fondre sur l'ennemi. Le *Truth* apprécie que ce fut « un record de courage, d'endurance et de fermeté qui a rarement été surpassé dans cette guerre ». Les journaux ennemis constatent que l'armée roumaine « lutte avec bravoure et acharnement » (*Fremdenblatt*, 23 août), que « depuis la catastrophe de 1916, elle *n'a jamais été vaincue* » (*Ibid.*, 29 août). Le général allemand von Blume, dans la *Norddeutsche allgemeine Zeitung* du 26 août trouve que « les troupes roumaines réorganisées paraissent répondre à toutes les attentes ».

(1) Déclaration au correspondant du journal *Romania*.

(2) La dernière offensive des troupes allemandes à Marasheshi « a fini par une défaite allemande » (*hatte mit einer deutchen Nierderlage geendet*), avoue Czernin lui-même ! (Discours du 11 décembre 1918, chez Moritz Perles, Vienne, p. 25.)

(3) *La Tragédie roumaine* (*Odesski Listock*).

D'un autre côté, les relations entre la Roumanie et son grand voisin et allié russe, dans sa dernière forme révolutionnaire, devenaient de plus en plus tendues. Les anciens soldats du Tzar, devenus les apôtres anarchiques de la paix à tout prix, se constituaient en bandes et pillaient systématiquement la Moldavie [1], furieux de la résistance que l'armée et la population roumaines opposaient à leurs théories avec une inébranlable dignité. Ils marchèrent même contre Jassy pour y renverser le Gouvernement et le remplacer par leur propre organisation. On dut les désarmer et les reconduire vers la Russie. Ces mesures déterminèrent le Gouvernement bolchevik à déclarer la guerre à la Roumanie et à envoyer ses troupes contre elle.

Voilà donc comment, au moment le plus tragique de l'histoire roumaine, alors que l'Allemagne menaçante se préparait déjà à cueillir sur le front les fruits que le bolchevisme avait transportés dans les rangs de l'armée russe, le Gouvernement russe, non content d'avoir livré la Moldavie au pillage de ses hordes de soldats anarchistes, déclarait haineusement la guerre à la Roumanie héroïque et mutilée.

L'appui, que la Russie avait solennellement promis en 1916 à la Roumanie pour provoquer son intervention, non seulement ne répondit donc à aucune des obligations qu'il impliquait, mais arrivait ainsi à se transformer en haine et à se manifester par la dévastation du territoire et une guerre criminelle contre l'État roumain.

Les Alliés, d'autre part, prièrent la Roumanie, en déclarant par écrit que c'est le dernier effort qu'ils solliciteraient encore d'elle, de procéder à des opérations contre les bolcheviks du sud du front. Ces opérations furent déclenchées et obtinrent tous les résultats visés.

---

(1) Le général Cherbatcheff, commandant en chef des armées russes du front roumain, disait, dans un ordre du jour : « Enfin, il ne faut pas oublier que nous nous trouvons sur le territoire d'un État allié qui se défend contre les dévastations et les brigandages. »

C'est ainsi que, pour s'assurer l'arrière du front, pour répondre à la sollicitude des Alliés et pour répondre à l'appel de la Bessarabie qui était devenue indépendante et où la conscience roumaine se réveillait après plus d'un siècle de torpeur, les troupes roumaines furent amenées à occuper cette province.

Le seul espoir militaire qui restait encore à ce moment à la Roumanie était celui de la constitution d'une Ukraine indépendante, favorable aux Alliés [1]. Cet espoir fut déçu. L'Ukraine, une fois constituée tant bien que mal, après avoir coqueté avec les Alliés, après avoir semblé s'entendre avec la Roumanie à laquelle elle reconnut même formellement ses droits sur la Bessarabie, s'empressa de devancer la grande Russie dans le grand acte de défection, en concluant, avant même cette dernière, une paix et une alliance avec les Austro-Germains et en appelant chez elle les troupes de ces derniers.

La Roumanie, pendant tout ce temps, fut « comme une île de l'honneur dans cet océan de boue » [2]. La vaillance, la loyauté et la ténacité de son peuple et de son Gouvernement furent inébranlables, malgré les occasions avantageuses de paix qui lui furent offertes à ce moment. « La situation troublée et incertaine de la Russie n'a pas affecté le moins du monde le moral des troupes roumaines qui étaient *plus que jamais* déterminées à faire leur devoir jusqu'au bout [3]. » « Le moral de l'armée roumaine, a fini

(1) Dans son rapport à Trotzki, au moment le plus tragique de la crise entre les Roumains et les bolcheviks, Boujo, le commissaire bolchevik en Roumanie, accusait les Roumains de ne vouloir traiter de la paix à aucun prix aux côtés des bolcheviks et de continuer à demeurer énergiquement fidèle aux Alliés ; il ajoutait même que l'Allemagne offrit à plusieurs reprises une paix avantageuse à la Roumanie et que celle-ci la refusa toujours avec entêtement. Les intrigues de l'Angleterre, dit-il enfin, veulent soulever la Russie méridionale contre le Nord de la Russie ; « la Roumanie est impliquée dans cette intrigue et nous accusons formellement son Gouvernement de servir la cause de la diplomatie capitaliste anglo-franco-américaine. »

(2) *Figaro*, 29 novembre 1917.

(3) *Times*, 2 décembre, correspondant de Jassy.

par dire Czernin lui-même, était excellent et absolument (*unbedingt*) décidé à la continuation de la guerre (1). » La Roumanie resta héroïquement fidèle jusqu'au bout à ses alliés et à leur idéal de justice qui était son propre idéal. Trois jours avant l'armistice conclu par l'armée russe du front roumain, le ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne, M. de Kuhlmann, déclarait encore à la Commission plénière du Reichstag : « Une partie de la Roumanie est encore dans les mains des troupes roumaines et il est possible que l'armée roumaine songe à continuer la lutte à ses risques et périls dans les régions non conquises. » La Presse allemande écrivait alors : « Aucune offre de paix roumaine n'est encore parvenue à Berlin, et le Gouvernement roumain semble décidé à attendre encore. Que fera-t-il quand les Russes déposeront les armes ? D'où lui viendra le salut (2) ? »

La Roumanie fut inébranlable dans sa volonté de résister jusqu'au moment où les Russes, non contents de déposer les armes, s'unirent aux Austro-Allemands (3). Enveloppée d'ennemis de tous les côtés sans exception aucune, dans l'impossibilité indiscutable de retirer ses troupes de la Russie devenue formellement ennemie, absolument isolée de ses alliés à un autre coin de l'Europe, et dénuée complètement de toutes ressources, la Roumanie, devant l'inutilité complète du sacrifice suprême qu'elle aurait pu encore faire, dut alors, en parfaite entente avec la mission alliée qui la conseillait, se résigner à plier la tête et à accepter les

---

(1) Discours du 11 décembre 1918, éditeur Moritz Perles, Vienne, p. 2.

(2) *Berliner Tageblatt.*

(3) « Est-il possible que les membres de la Conférence ne sachent point que la bourgeoisie capitaliste russe rivalise de zèle avec les bolcheviks pour obtenir l'appui gracieux de l'Empereur allemand ? Ignorent-ils que les gouvernements bourgeois de l'Ukraine, de la Finlande, du Don, sont, comme les bolcheviks, les alliés de l'Allemagne ? Que même une partie des libéraux, avec Milioukoff à leur tête, étaient prêts à passer du côté de l'Allemagne, si l'Allemagne l'avait désiré ? » (Discours de M. Kerenski à la Conférence socialiste interalliée de Londres, le 19 septembre 1918.)

conditions que les Austro-Allemands, cette fois-ci sans plus aucune retenue, lui imposaient [1].

Les Belges dans leur malheur avaient eu derrière eux de magnifiques alliés ; les Serbes avaient eu au moins l'Albanie, Corfou, la mer libre ; les Roumains avaient en face d'implacables ennemis et dans le dos la trahison. La Roumanie était prisonnière et non par sa faute. Pour la première fois, elle dut penser à la possibilité de signer une

---

(1) Voici les déclarations faites par le général Averescu, président du Conseil des ministres de Roumanie à l'époque, et publiées par la revue parisienne *La Renaissance,* dans son numéro du 10 mai 1919 :

« J'ai été partisan de la guerre à outrance, tant que celle-ci pouvait *sauver le front oriental*, je me suis opposé en tant que général à la conclusion de l'armistice, même après que les Russes eurent signé ; j'ai fait dire aux ministres de France, le 12 décembre 1917, que je me faisais fort de tenir, si, par un moyen quelconque, les Alliés pouvaient me promettre l'appui de dix divisions autres que de troupes russes auxquelles l'on pouvait tout demander, excepté de se battre. Une pareille opération, qui consistait à amener des divisions alliées sur notre front, était une opération des plus difficiles ; elle ne l'était cependant pas davantage que celle préconisée par ceux qui demandaient la retraite de nos troupes à travers la Russie bolchevique sans objectif aucun. On m'a répondu qu'il était impossible d'amener des renforts d'Occident, mais que, par contre, on organiserait en Ukraine jusqu'à soixante divisions et que vingt étaient presque prêtes. Une politique de résistance fut même échafaudée sur l'appui ukranien.

« Je n'ai jamais cru à une pareille fantaisie et n'ai jamais caché mon opinion à ceux des officiers français qui voulaient la connaître. Je savais que les Ukraniens n'étaient pas autrement faits que les Russes.

« Vous admettrez que le jour où après avoir *basé toute une stratégie* sur l'appui ukranien, on est venu me dire : maintenant tout est changé, il faut marcher avec les bolcheviks contre le Gouvernement de Kiev, qui semble le premier disposé à traiter avec l'Allemagne, j'avais le droit de dire que mon pays ne pouvait plus être torturé de la sorte. Nous ne pouvions plus continuer parce qu'après la défection russe, notre aile droite était en l'air, et l'ennemi pouvait par conséquent la tourner et envelopper notre armée entière. Quant à la possibilité d'une lutte en retraite, où le terrain n'eût été cédé que pas à pas, celle-ci était également exclue pour les raisons que voici :

« 1° Manque total des attelages nécessaires à l'artillerie lourde ; insuffisance et mauvais état des attelages de l'artillerie de campagne pour les grands mouvements.

« Pour des changements de batteries peu importants sur la ligne fixe du front, on avait dû avoir recours aux attelages de bœufs ;

« 2° Manque de munitions ;

« 3° Attitude hostile des Russes, donc limitation de notre champ de retraite au Dniester.

« Il ne pouvait donc être question que d'une résistance limitée aussi bien au

capitulation, du moins momentanée, qu'il lui était impossible d'éviter.

Cette capitulation ne devait cependant pas être acceptée sans conditions. Malgré l'impossibilité absolue où ils étaient de se défendre, les Roumains décidèrent, à un moment donné, de rouvrir les hostilités, assumant ainsi tous les risques (1). La raison en était que, par une manœuvre inattendue, les Allemands avaient lancé des troupes en Bessarabie sur le chemin de la mission française qui devait passer par cette province pour rentrer en France. Car une des conditions préalables des pourparlers, la seule qui fut en fait imposée par la Roumanie à ses adversaires tout-puissants, fut l'obligation pour ces derniers de laisser librement partir les missions alliées de Roumanie.

---

point de vue de la durée que de l'espace. Conséquences : perte de tout notre territoire, de tout notre armement ; en un mot, de tout notre matériel de guerre et cela sans profit pour personne.

« Dans ces conditions, j'ai considéré que nous étions contraints de négocier. Par là nous évitions des sacrifices inutiles et conservions une partie de notre armée et de notre matériel de guerre pour la dernière phase de la lutte.

« La paix de Bucarest ne pouvait être qu'une solution temporaire imposée par la force. J'estime que l'acte le plus important de mon court ministère fut la réponse de *MM. Balfour et Pichon considérant notre traité de paix comme nul et non avenu.*

« Alors que je négociais encore, je me suis déclaré prêt à donner aux ministres alliés toutes les garanties écrites. M. de Saint-Aulaire ne peut pas avoir oublié la démarche que j'ai faite auprès de lui à ce sujet. J'ai été jusqu'à proposer de signer une convention par laquelle la Roumanie s'engageait à reprendre les armes avant la paix générale, afin de donner à l'Entente un gage de plus de notre bonne foi. »

(1) Décision prise à l'unanimité par tous les chefs politiques du pays en Conseil de Couronne et dont le télégramme suivant a été une des conséquences :

« 9 mars 1918.

« Prière de demander que l'on arrête sur-le-champ les autos-camions (allemands) qui avancent de Reni avec des troupes en Bessarabie, jusqu'à ce que les trains de missions alliées aient passé. Un refus pourrait rompre les pourparlers. Sous aucun prétexte nous ne pouvons admettre que le rapatriement des missions prévu par les conditions de l'armistice puisse être mis en discussion.

« Général AVERESCU. »

(Télégramme envoyé de Jassy au commandement allemand de Bucarest et publié par *La Renaissance*, numéro du 10 mai 1919.)

Devant l'éventualité de la reprise des hostilités, les Allemands cédèrent, arrêtèrent leurs troupes en chemin, et les missions alliées purent librement partir par la Bessarabie et le sud de la Russie.

Ainsi la Roumanie n'avait pas été vaincue. Elle ne tombait que parce que tout le terrain pourri sur lequel elle avait dû s'appuyer avait tout simplement croulé sous ses pieds. Elle tomba debout.

L'armistice roumain fut signé en même temps que celui des armées russes du front roumain, dont il fut la conséquence, le 5 décembre 1917 (1).

Les Roumains continuèrent longtemps encore, même après cette signature, à espérer l'impossible. Il ne se réalisa pas. Le commandant allemand posa enfin une série d'ultimatums à la Roumanie, la menaçant de la reprise immédiate des hostilités, de l'occupation de tout le pays et de son partage total entre les puissances centrales (2). Le Gouvernement roumain, pour éviter le suicide inutile de la Roumanie, dut ainsi finir par signer, le 25 février 1918, à Buftea, le traité préliminaire de paix sous la forme d'une prolongation de l'armistice, et enfin la paix qu'on lui imposait, le 7 mai 1918.

Mais le moral de la nation roumaine et son indéfectible attachement pour l'idéal justifié qui l'avait fait combattre et pour les Alliés qui en avaient promis la réalisation restèrent les mêmes. La preuve en est dans les mesures continuelles de précaution et de cruelle répression que les Austro-Alle-

---

(1) Une explosion de joie salua ce fait dans les rangs de l'armée austro-allemande ; les troupes roumaines y répondirent comme elle le méritait. Voici le communiqué roumain du 6 décembre, le dernier en date de cette époque : « Tout le long du front sur lequel ont lutté les troupes roumaines, ont eu lieu de nombreux essais de l'ennemi de fraterniser avec nos troupes. Les soldats roumains continuèrent à garder la même attitude digne et réservée en repoussant toutes ces tentatives. »

(2) Déclaration du président du Conseil, le général Averescu, publiée à Jassy le 28 avril 1918 dans le journal *Indreptarea*.

mands n'ont pas cessé une minute de prendre contre elle. Cette inquiétude de ses implacables ennemis s'est manifestée hautement dans leur presse et dans leurs parlements [1].

---

(1) Voir notamment, et comme un simple exemple, le ton de ce qu'ils écrivaient au moment où, en octobre 1918, la Bulgarie capitula devant la forte poussée des armées de Salonique. La Presse allemande et autrichienne étudiait avec force détails et une parfaite information le « problème roumain ». Elle exprime à l'unisson son inquiétude de « la possibilité d'une nouvelle aventure guerrière de la Roumanie ». La *Vossische Zeitung* croit à ce sujet que la solution de ce « grand problème » est donnée par la situation militaire du pays, dont l'armée a été contrainte de démobiliser, par l'impossibilité de se procurer des munitions et par l'épuisement complet de toutes les ressources économiques du pays.

L'écho de cet état de l'opinion austro-allemande se fit entendre dans les parlements des Empires centraux. Voir, par exemple, l'interpellation faite par le député Dr von Langenhahn dans la Chambre autrichienne, demandant à son gouvernement si « oui ou non, en signant le traité de paix, la Roumanie a renoncé à l'idée d'une nouvelle guerre contre les puissances centrales ». Voir aussi, peu de jours auparavant, les déclarations de von Hintze, ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne, qui déclare qu'il a réussi à aplanir les difficultés qui se sont présentées en ce qui concerne la Roumanie, en la forçant à exécuter à la lettre la démobilisation que la paix lui avait imposée et qui avait été retardée par le nouveau Gouvernement roumain *sous la pression de l'opinion publique de son pays.*

IV — LE SACRIFICE DE LA ROUMANIE ET L'UTILITÉ DE SON EFFORT

Faut-il encore parler des sacrifices faits par la nation roumaine ?

Le but pour lequel elle était entrée en guerre était tellement la raison d'être même de sa propre existence que pour l'atteindre il n'y eut pas de désastres, il n'y eut pas de catastrophes qu'elle n'envisageât de sang-froid. La volonté de vaincre fut au plus haut degré inflexible. Tout fut supporté sans un murmure de la population, sans une plainte de l'armée.

Les membres des missions alliées qui, aux jours les plus difficiles, se trouvaient en Moldavie, pourraient en témoigner. La nation fut du reste soutenue, aux heures des pires désastres, par l'admirable dévouement de ces missions, par les continuelles promesses de ces dernières et l'espérance justifiée et toujours renouvelée en l'avenir qui lui était dû.

C'est ainsi que la Roumanie supporta stoïquement non seulement la grande défaite militaire de 1916, qui s'est produite sans qu'il y eût de sa faute, et l'indescriptible misère qui accompagna la résurrection de l'armée en Moldavie, mais aussi l'inqualifiable trahison et les humiliations qu'elle a dû subir de la part du puissant allié voisin qui aurait dû être son unique et immédiat soutien. Elle supporta encore jusqu'à ces jours derniers le joug non déguisé auquel les Austro-Allemands l'ont soumise.

L'effort de la Roumanie est d'autant plus méritoire qu'il n'est parti que d'une forte conscience du devoir : la nation roumaine ne peut et ne pourra jamais s'empêcher de faire tout son possible pour réaliser ses destinées et pour arriver à son unité politique entière. Ce n'est qu'au moment où ce

but sera atteint que le royaume actuel de la Roumanie aura accompli sa mission nationale ; il ne restera plus ensuite, pour la nation roumaine ainsi reconstituée dans son intégrité, que celle de contribuer par son travail dans la société libre des nations au bien de l'humanité.

Pour avoir une idée approximative des pertes matérielles de la Roumanie pendant cette guerre, il faut seulement se rappeler que, pendant moins de deux ans de guerre, sur une population totale de 7.500.000 habitants, le royaume perdit, d'après certaines évaluations, en morts, environ 1 million (1).

Quant aux finances de l'État, il suffit d'établir le chiffre des intérêts annuels à servir pour faire face aux exigences de la dette publique. D'après les estimations de certains économistes, la dette se monte presque à la somme qui représentait avant la guerre le budget total de la Roumanie florissante de cette époque. En ce qui concerne les ressources économiques du pays, on doit savoir que l'agriculture, qui représente sa principale richesse, a subi un coup dont elle se ressentira encore longtemps par la destruction du bétail et des machines, par la perte des réserves et le déficit des récoltes qui est tellement grave qu'on ne disposait même plus en automne 1918 de graines suffisantes pour les ensemencements ! Les réquisitions

---

(1) Voici à ce propos ce qu'on lit dans le *Temps* du 22 mai 1919 :

On mande de Bucarest :

On a publié dernièrement au sujet des pertes subies par la Roumanie par suite de la guerre des chiffres quelquefois inexacts. Les constatations faites jusqu'à présent permettent de fixer ainsi les pertes de la Roumanie :

Pertes de l'armée roumaine : 300.000 morts, dont 240.000 morts sur le champ de bataille et dans les hôpitaux militaires. et 60.000 morts en captivité.

Ces chiffres devraient être complétés par ceux des décès qu'on est en train de constater à l'aide des investigations poursuivies actuellement dans les pays ennemis. Il y a, en outre, 20.000 mutilés, et ce chiffre ne comprend pas le nombre total des mutilés, les recherches n'étant pas encore terminées.

Pour les pertes éprouvées par la population civile à la suite de bombardements, de crimes commis par l'ennemi et de maladies provoquées par la guerre, le nombre des morts s'élève à 449.360. Il manque encore les résultats pour trois districts.

outrées des Allemands et les contributions forcées qu'ils imposèrent au territoire occupé, les destructions sauvages et systématiques des Russes en Moldavie achevèrent ce désastre. On peut facilement s'imaginer la gravité de la crise alimentaire qui en résulte. D'un autre côté, la production et l'industrie du pétrole ont reçu un coup presque mortel par les destructions volontaires des sondes et des installations opérées pendant la retraite de 1916 à la suite de la demande expresse formulée par les Alliés, qui ne pouvaient laisser à l'Allemagne tous ces moyens supplémentaires de poursuivre une guerre sous-marine encore plus intense. L'industrie qui commençait à se développer dans le pays se voit ainsi complètement dénuée du combustible naturel qui avait provoqué sa première éclosion; les machines et les installations furent du reste enlevées par les Allemands et transportées chez eux et surtout chez leurs alliés pour détruire complètement l'essor de l'industrie roumaine et s'assurer ainsi pour l'avenir un débouché économique incontesté. Toutes les réserves du pays furent consommées. Le commerce enfin s'arrêta complètement, faute de marchandises à vendre. La seule importation qui se fit fut celle des matériaux de guerre que les Alliés envoyèrent; l'arrêt de l'importation, presque aussi absolu que pendant la guerre, remontait du reste déjà à 1914; l'exportation depuis le mois d'août 1916 se réduisit à zéro. La misère générale de la population affamée et dévêtue devint ainsi assurément plus lamentable que celle des Empires centraux eux-mêmes. La Roumanie fut, à ce point de vue, avec la Serbie, *le pays le plus éprouvé de tous ceux qui participèrent à cette guerre*.

Il est inutile de parler encore du grand effort militaire de la Roumanie, qui a été décrit plus haut. Elle le fit, réduite uniquement à ses propres ressources restreintes, alors que tout un monde voisin et prétendu allié préparait une éclatante et douloureuse défection. L'abnégation de l'armée fut

extraordinaire dans le combat inégal qui lui fut imposé. C'est pourquoi sir Lloyd George cite « l'héroïque combat de la Roumanie contre des forces supérieures [1]. Durant tout le cours des opérations de 1916, il y eut des divisions qui restèrent plus de deux mois en lutte continue avec l'ennemi sans pouvoir relever leurs hommes. Les officiers étrangers avaient peine à croire à ce spectacle d'invraisemblable endurance » [2]. Grâce à l'acharnement de la défense roumaine, l'ennemi ne réussit à entrer en Valachie que par un seul endroit, à l'ouest, ce qui sauva le reste de l'armée. Le nombre immense des morts et des blessés roumains témoigne aussi de la bravoure déployée. La poignante retraite vers la Moldavie fut un véritable tour de force militaire. L'ennemi, d'un autre côté, les Bulgares surtout, se sont livrés, sur la population qui restait, à des excès si monstrueux que le commandement allemand lui-même s'en émut. La Dobrodja, notamment, fut transformée en un vaste désert, les Bulgares croyant se créer ainsi des droits sur cette malheureuse province. La population des villes et campagnes roumaines dut, du reste, dès le début, souffrir les attaques des avions ennemis. Dans la campagne, l'ennemi mitrailla ainsi de paisibles laboureurs. En un seul jour, à Bucarest, le 12 septembre 1916, les bombes lancées des avions assassinèrent plus de 400 personnes civiles, femmes et enfants. Après l'occupation, les maisons des villages elles-mêmes furent dévastées, le mobilier et les objets qui s'y trouvaient, emportés. La valeur de l'armée roumaine, réorganisée malgré d'insurmontables difficultés qui firent dire à sir Lloyd George que la Roumanie avait traversé « une année d'épreuves *presque sans pareilles* », fut prouvée par les opérations victorieuses de 1917, malgré la nouvelle défection des Russes.

(1) Discours tenu à Birkenhead en septembre 1917.

(2) *La Roumanie, son intervention, son effort, ses sacrifices.*

C'est alors que M. Asquith parla enfin, pour la première fois, de la *Roumanie invincible qui a surmonté des difficultés énormes comme on n'en vit nulle part ailleurs* (1) et sir Lloyd George déclara : « La reconstitution de l'armée roumaine et la résistance acharnée — *résistance si précieuse pour la cause commune* — que cette armée oppose à l'ennemi en ce moment, *dans des conditions d'une difficulté exceptionnelle*, présentent un exemple magnifique de la force que la liberté inspire à un peuple libre (2). »

Enfin, pour ajouter encore, si possible, aux souffrances de la Roumanie, le traitement que ses ennemis firent subir aux prisonniers roumains capturés fut des plus inhumains. Ils sont morts littéralement de faim et de froid. Les chiffres officiels allemands eux-mêmes se chargent du plus terrible réquisitoire contre les Allemands : 36,8 °/₀ des prisonniers roumains internés en Allemagne étaient déjà morts en automne 1917, et 31,4 °/₀ étaient malades dans les hôpitaux. Il ne restait ainsi que 31,8 °/₀ valides (3) ! Beaucoup de prisonniers roumains étaient enfermés en Bavière dans des enclos de bétail ; ils allaient pieds nus et n'avaient le droit de se couvrir que pendant la nuit (4). Le 17 septembre 1917, le Gouvernement allemand suspendit, sous prétexte de représailles, l'envoi des colis d'aliments destinés aux prisonniers roumains. Le Gouvernement allemand n'hésita pas à employer des prisonniers roumains aux travaux de fortification du front, où beaucoup d'entre eux furent tués par des projectiles. En ce qui concerne le sort des prisonniers roumains internés en Turquie, on a le rapport du médecin de l'ambassade espagnole à Constantinople affirmant que 50 °/₀ sont morts d'épidémies ! Enfin, pour avoir

(1) Discours du 11 octobre à Liverpool.

(2) Télégramme envoyé au président du Conseil roumain à l'occasion du premier anniversaire de la guerre roumaine.

(3) Voir les chiffres donnés par le journal *Romania*, Jassy.

(4) Rapport du ministre d'Espagne à Berlin.

une idée du régime imposé par les Bulgares aux prisonniers roumains, on n'a qu'à relever un seul trait. Ainsi, par mesure de représailles pour le passage en Bulgarie que les troupes roumaines avaient réussi à effectuer à un moment donné, en traversant le Danube sur les derrières de l'armée de Mackensen qui opérait dans la Dobrodja, comme représailles donc d'un mouvement militaire, on infligea aux officiers roumains prisonniers l'ordre de casser des pierres sur les chaussées; comme ils protestaient, on les tint sans nourriture pendant près d'une semaine et, comme ils ne se soumettaient pas encore, on les dévêtit et on les frappa sur les places publiques avec de gros bâtons par ordre du Gouvernement bulgare, jusqu'à ce qu'ils tombassent évanouis devant la population elle-même atterrée!

Tel fut le sort d'environ 80.000 soldats roumains dont le destin fut de tomber prisonniers de guerre de leurs ennemis [1]. Pour comble, enfin, le commandement militaire du territoire roumain occupé prit comme otages et envoya en Bulgarie et en Allemagne un grand nombre de civils; ils arrêtèrent même des femmes, spécialement les épouses et sœurs des ministres roumains.

Telles ont été les souffrances du peuple roumain pendant la guerre. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'on ait pu lire dans la presse étrangère des considérations comme celle qui suit : « Les souffrances de la Roumanie ont dépassé infiniment toutes celles que la Belgique a eu à subir, et toute paix qui ne tiendrait pas compte de ces sacrifices est une paix que nous ne saurions concevoir. A notre sens, la tragédie roumaine est la plus sombre que nous ayons vue se dérouler au cours de la guerre. » (*Birmingham Post.*) « Aucun pays n'a souffert autant que la Roumanie. » (*New York Times.*) Le *Times* écrivait de

(1) A la date du 1er février 1917, les puissances de la Quadruple Alliance annonçaient un total général de 79.033 prisonniers roumains.

même : « Le sort de la Roumanie a été plus triste et plus terrible même que celui de la Belgique », tandis que le *Temps* constatait que le « miracle étonnant de volonté, l'héroïque Roumanie l'a déjà fait ; quoi qu'il arrive, le monde doit l'enregistrer comme le plus émouvant et aussi le plus glorieux exemple de vaillance et de foi collective ».

Une grande question se pose cependant. Tout ce déploiement « héroïque » d'énergie, la ruine de tout un pays, les souffrances inouïes de toute une population ont-elles été d'une utilité équivalente à la grande cause au service de laquelle elles ont voulu se mettre ? Ou bien doit-on penser que tout cet effort a été perdu et que, malgré ses bonnes intentions, il n'a pas contribué avec une efficacité réelle à la victoire des Alliés ?

L'importance de l'apport roumain est apprécié à sa juste valeur par celui-là même qui était le mieux placé pour s'en rendre compte : l'ancien ministre des Affaires étrangères de la monarchie austro-hongroise pendant la guerre, qui avait aussi été ministre en Roumanie au moment de la déclaration de la guerre roumaine, le comte Czernin. Ce dernier affirme, en effet, dans son discours historique du 11 décembre 1918, que « depuis l'entrée en guerre de l'Italie et de la *Roumanie* et surtout depuis celle de l'Amérique, une paix par la victoire est devenue à mon avis impossible pour nous » (1). N'oublions pas, du reste, que peu de temps après l'entrée en guerre de la Roumanie, et quoique cette dernière parût avoir été écrasée, les puissances centrales ont commencé à offrir aux Alliés une paix d'entente.

Sans parler, en outre, de la contribution morale que les motifs de l'intervention roumaine ajoutaient à la force de

---

(1) Ottokar Czernin, Discours du 11 décembre 1918 sur la *Politique pendant la guerre mondiale*, p. 4. Moritz Perles, Vienne.

la thèse soutenue par la Multiple Entente ([1]), nous nous contenterons de jeter un coup d'œil rapide sur les résultats tangibles pour les Alliés obtenus par les opérations militaires de la Roumanie.

L'intervention roumaine en 1916 a soulevé pour les Allemands un problème dont ils devaient donner la solution rapide et immédiate. Leurs communications avec l'Orient et tout leur grand système de politique orientale étaient, en effet, menacés du fait de la déclaration de guerre de la Roumanie. Il fallait à tout prix et aussi vite que possible rassembler des forces suffisantes pour écraser la Roumanie ([2]). D'un autre côté, l'intervention roumaine était dirigée directement contre la Hongrie et, comme les Hongrois ont toujours eu en réalité entre les mains la direction de la Monarchie entière, ne pas venir très énergiquement et de suite à leur aide aurait été un acte peu politique. C'est ainsi que les Allemands furent amenés à renoncer en août 1916 à toutes les autres entreprises militaires et concentrèrent toutes leurs forces disponibles contre la Roumanie ([3]) : ce fut un effort remarquable et continu de quatre mois pour lequel les Allemands employèrent un

---

(1) « L'intervention de la Roumanie n'apporte pas seulement un renfort puissant à la Quadruple Entente : elle a surtout un caractère moral dont la portée dépasse les opérations de guerre auxquelles son armée va concourir. » (Général Malleterre, *Études et Impressions de la guerre*. Édition J. Tallandier, 3e série, p. 43, 10 septembre 1916.)

(2) « C'est bien sur le théâtre d'opérations roumain que la stratégie impériale a tout intérêt à agir et à frapper le plus fort possible, dans le temps le plus court. » (Général Malleterre, *Études et Impressions de la guerre*. Édition J. Tallandier, 3e série, p. 91, 12 octobre 1916.)

(3) « Le Kaiser a pris la seule mesure qui pouvait enrayer la crise : il a appelé au commandement suprême des armées le maréchal de Hindenburg. On sait la vieille rancune que lui gardait Guillaume II. L'effort prouve que l'Empereur se rend compte de la situation. » (Id., *ibid.*, p. 45, 10 septembre 1916.) « Falkenhayn, Mackensen, Hindenburg : on comprend que la réunion de ces trois chefs, les meilleurs sans contredit de l'armée allemande, apporte quelque créance à ceux qui, comme nous, crient : « Garde à vous ! » du côté des Balkans et de la Roumanie. » (Id., *ibid.*, p. 88, 12 octobre 1916.)

nombre considérable de divisions (41, selon certaines appréciations 47) mises sous le commandement d'un de leurs généraux les plus réputés, le maréchal Mackensen ; ce fut ensuite, après la cessation des combats et jusqu'au moment de l'armistice général, l'immobilisation sur le front roumain d'une partie de l'armée ennemie.

Les opérations de la première période de la guerre roumaine d'août à décembre 1916 ont ainsi rendu grand service aux Alliés en les aidant à traverser sans accrocs une période assez dure et ont même facilité quelques succès importants.

Tout le flanc gauche du front russe a été tout d'abord sauvé par l'intervention de l'armée roumaine : les forces ennemies qui devaient l'envelopper ont de-suite été attirées contre la Roumanie. En outre, « l'intervention roumaine a été un facteur important pour la victoire russe remportée sur le front nord, par l'affaiblissement des positions allemandes » [1]. D'un autre côté, les forces germano-bulgares de Mackensen qui devaient, avec la complicité peut-être du roi de Grèce, jeter le corps expéditionnaire de Salonique à la mer, se sont aussitôt tournées vers la Roumanie. Le général Sarrail n'avait plus rien à craindre ; il réussit au contraire à conquérir Monastir. C'est ce qui fit dire avec enthousiasme au grand historien qu'est M. Lacour-Gayet que le « paratonnerre roumain » a détourné vers lui les coups de foudre qui allaient s'abattre ailleurs sur les Alliés presque simultanément dans deux endroits différents. Pense-t-on à l'importance qu'a pu avoir pour le résultat final de la guerre le fait d'avoir mis hors d'un danger imminent et fort grave cette armée de Salonique, qui put ainsi librement subsister et frapper plus tard dans les Balkans le coup décisif ? Et ne doit-on pas frémir à l'hypothèse où, en 1916, le flanc gauche du front russe aurait cédé et

(1) Correspondant à Petrograd du *Times*.

amené l'écroulement dès ce moment de toute résistance en Orient ?

Mais ce n'est pas tout. En Occident, les Français remportèrent des succès et notamment une revanche éclatante à Verdun ; le fait qu'une partie des troupes allemandes de ces secteurs avait été levée et envoyée contre les Roumains y a certainement contribué ; les Italiens aussi, moins inquiétés, avancèrent sur leur front ; les Anglais s'emparèrent plus facilement de Bagdad. Devant ces faits la Presse occidentale fut d'avis que ce qu' « avait fait la Belgique pour l'Europe en Occident, la Roumanie l'a fait pour elle en Orient ». Son insuccès de 1916 fut qualifié d' « apparent seulement » ; on trouve au contraire qu'elle avait rendu « d'appréciables services ».

Dirons-nous pour conclure, avec le journaliste anglais A.-G. Hales et d'autres publicistes que « le puissant secours qu'a apporté à la Grande-Bretagne et à ses alliés l'entrée en lutte de la Roumanie a été le salut de notre situation » (1)? Il suffit de rappeler que l'armée roumaine a mis hors de combat, seulement dans les premiers quatre mois de guerre, environ 400.000 soldats d'Hindenburg (*Temps*).

Mais les grandes opérations entreprises par l'armée roumaine dans la seconde période de sa guerre un an plus tard, en été 1917, et les remarquables succès auxquels elles ont abouti n'ont pas été moins importants que les opérations de 1916. On a, du reste, dès le début, senti en Occident que ces combats ont pris par leur allure et leur ampleur une signification considérable. Le roi d'Angleterre télégraphiait, en ce moment, comme nous l'avons vu, au roi de Roumanie : « Les peuples britanniques suivent de près la marche de cette grande bataille. » Quant au résultat de

(1) Voir par exemple aussi le *Field* du 11 novembre 1917 : « Il est hors de doute que lorsque ce pays a jeté l'année passée son armée en balance en pleine connaissance des dangers qui l'attendaient, il a sauvé toute la situation des Alliés. »

cette opération, il fut tout près d'être décisif. « L'Autriche aurait été démolie si la déroute volontaire de Tarnopol n'avait arrêté brusquement sur pied l'offensive roumaine » (*Figaro*) ; ce ne fut pas non plus la faute des Roumains si l'Autriche ne reçut pas, cette fois-ci, le coup de grâce ; mais la Roumanie encore une fois et littéralement sauva la grande Russie. La petite armée roumaine, que l'on aurait cru détruite par sa déroute de l'année précédente, fit en effet ce miracle. « Elle sauva tout le front oriental », comme l'affirmait un peu plus tard dans le *Daily Chronicle* M. Robert de Flers, qui était admirablement à même d'en juger, car il venait de rester quatorze mois sur le front roumain, attaché auprès de la mission militaire française.

Pourrait-on jamais accorder trop d'importance à un résultat de cette envergure, atteint pour la seconde fois en l'espace d'une année?

Lorsque enfin la tempête déchaînée par Mackensen pendant l'été 1917 fut définitivement vaincue, la Roumanie continua à rester le seul secteur de soutien et de résistance dans l'immense front oriental : « Le seul point sûr du front d'Orient est l'endroit où se trouve l'armée roumaine », avait dit avec une grande prévoyance, dès le 27 août 1917, l'ancien président Roosevelt. Non seulement l'armée et la population ne furent pas effleurées par la contagion de l'anarchie russe qui commençait à s'étendre sur son propre sol, mais « c'est la contagion de l'exemple roumain qui a maintenu dans le devoir et poussé au combat l'armée russe de Moldavie » (*Figaro*). Le colonel Ferigo, attaché militaire italien en Roumanie, déclara à ce propos à un journal anglais, en automne 1917 : « Le moral de l'armée roumaine a exercé son influence de façon puissante sur les forces russes, les stimulant et empêchant ainsi la propagande maximaliste de prendre racine. Le soldat roumain a fait toujours des miracles de bravoure dans les conditions les plus difficiles et mérité tout notre respect. Jamais cepen-

dant l'armée n'a été animée d'un moral plus élevé qu'aujourd'hui. » Non seulement « la révolution russe et l'abaissement moral qu'elle a amené ne l'ont pas touchée, mais ils semblent au contraire avoir déterminé une réaction qui a rendu le patriotisme et la discipline encore plus intenses ».

Les contrastes entre les deux éléments qui auraient dû constituer ensemble la défense du front roumain s'accentuaient chaque jour ainsi que leur antagonisme réciproque. Le but de l'anarchie russe était facile à prévoir : ce devait être, de plus en plus rapide, la suppression de toute ombre de résistance et l'abandon du grand front d'Orient en son entier, du golfe de Finlande jusqu'à la Mer Noire. C'est en vain que les Roumains crurent un moment provoquer une résistance et trouver un appui en Ukraine ; ils commençaient déjà à penser à l'éventuelle retraite de leur armée en ce dernier pays : l'Ukraine cependant fut peu de temps après la première à tendre une main amicale aux Austro-Allemands. La situation se prolongeait ainsi, sans issue, jusqu'au moment où elle devint absolument intenable.

Le loyal retard que mit la Roumanie à faire la paix même avec le sacrifice des occasions qui se présentaient à elle de la conclure dans les conditions les plus favorables, fut certainement un signalé service que ce pays rendit à ses alliés. La paix roumaine ne fut signée qu'au moment où décidément il ne restait plus rien à perdre ou à sauver pour les Alliés sur l'ancien front oriental : la vie de ce dernier était éteinte à tout jamais, la Russie entière avait capitulé avec armes et bagages à Brest-Litowsk, se livrant sans restriction à l'Allemagne. Enfin, même après la cessation des hostilités effectives, la Roumanie a continué à être utile à ses alliés par les mesures de précaution que les Allemands crurent devoir prendre contre elle : ils ont maintenu de huit à douze divisions dans le territoire roumain occupé pendant la guerre, ils les ont maintenues pour parer au danger continuel que l'état de l'esprit public roumain

faisait deviner contre eux à tout moment. Aussi les Allemands ont-ils imposé à la Roumanie dans le traité de paix une clause qui leur donnait sans terme fixé le droit d'occupation militaire, sur le front du Sereth les tranchées restant occupées sans discontinuer tant d'un côté que de l'autre jusqu'à la fin. Cette armée ennemie n'a pu tomber sur la France, où une lutte à mort terrible décidait de la victoire militaire entre les deux groupes d'adversaires.

Voilà les faits et les appréciations immédiates qu'ils ont suggérées à leurs témoins. Quant au rôle précis que l'intervention roumaine a joué dans le développement général des événements de cette guerre, seule une perspective historique plus large et plus profonde pourra, plus tard, le bien faire connaître. Pour le moment, un fait est absolument hors de doute : c'est que l'effort roumain, au moment où il a été fait, a constitué un chaînon important dans ce long enchaînement de causes qui a amené la victoire des Alliés, et très probablement même un chaînon indispensable pour arriver à ce résultat. Il nous répugne d'entrer dans le domaine des pures hypothèses et de penser aux difficultés supplémentaires que les Alliés auraient eu à vaincre si l'intervention roumaine n'avait attiré sur elle un grand nombre de forces ennemies [1]. Parlant de ce qui serait arrivé si la Roumanie avait voulu entrer en guerre en 1915 contre la Russie, le comte Czernin dit textuellement dans le grand discours de décembre 1918, où il a fait une série de révélations sensationnelles : « L'armée roumaine, en faisant irruption en Bessarabie, serait arrivée loin dans le dos de l'armée russe en déroute et aurait dû provoquer en Russie d'après tout calcul humain (*nach menschlicher Berechnung*) une débâcle. Peut-être même serait arrivée à ce moment la catastrophe à laquelle nous n'avons assisté que plus tard ; et à ce moment où il n'y avait pas encore d'Amérique à

(1) Voir page 8.

l'horizon, peut-être aurait-on pu, après un succès de cette envergure, finir la guerre (1). »

Pour résumer l'importance pour les Alliés de l'action roumaine, on n'a qu'à rappeler certaines affirmations faites par des personnages officiels allemands pour calmer l'opinion publique de leur pays; ils ont ainsi déclaré à plusieurs reprises que les moments où l'Italie et la Roumanie ont jeté leurs forces en balance ont été les plus durs à supporter pendant toute la guerre; ils ont même comparé le danger qui en était résulté pour l'Allemagne à celui que constituaient les débuts de la grande offensive alliée de 1918!

Nous avons rapporté plus haut l'opinion du comte Czernin sur la valeur de l'intervention roumaine (2).

Ludendorff a déclaré de son côté, en février dernier, ce qui suit aux représentants de la presse allemande : « Au moment, où j'ai pris, en août 1916, la direction des opérations militaires..., la situation de l'Allemagne était gravement menacée par l'entrée en scène de la Roumanie. Ce n'est que grâce à l'attitude résolue de son opinion publique et à la vaillance de ses troupes que l'Allemagne est parvenue à surmonter cette crise. Il était, dès cet instant, évident qu'elle ne pourrait songer à sortir victorieuse de la lutte que si son peuple entier consentait à tendre à l'extrême toutes ses forces matérielles et morales. »

La Roumanie a non seulement sauvé le corps expéditionnaire de Salonique et deux fois la Russie (3), mais on peut dire aussi qu'elle a efficacement collaboré aux succès de

---

(1) Discours cité du 11 décembre 1918, p. 7-8.

(2) Voir page 132.

(3) Le *Temps* écrivait à ce sujet : « Quelle serait aujourd'hui la situation de la Russie, si les Roumains n'avaient pas eu des ambitions dignes de leur race et de leur passé ne s'étaient jetés dans le combat et n'avaient gardé un idéal même après leur première défaite? Avec leurs forces intactes, les Austro-Allemands seraient encore tout aussi loin d'Odessa? Ce n'est pas par des renonciations, mais par des actes d'audace comme l'intervention italienne, l'intervention de la Roumanie, l'expédition de Salonique que les Alliés ont aujourd'hui le bonheur de soutenir la Russie révolutionnaire. »

Verdun, de l'Ancre, de la Somme (1), du Carso, du front nord russe, de Monastir. Le journal *Le Temps* écrit, parlant de l'importance de l'action roumaine : « Nous nous sommes endettés solidairement avec toutes les espérances qui servent la cause commune. » L'opinion publique anglaise considéra que c'est « une dette qui doit être payée ». Dans un discours, M. Lloyd George affirmait que la Roumanie avait rendu d' « inappréciables services à la cause des Alliés ». Lord Robert Cecil dit à la Chambre des Communes (2) : « Je déclare au nom du Gouvernement anglais qu'en reconnaissant combien grands furent les services rendus à la cause des Alliés par la résistance des Roumains, ceux-ci ne seront jamais abandonnés. » Enfin un journal anglais qui ne peut sûrement pas être accusé de trop d'hostilité belliqueuse pour les ennemis de l'Entente, ni, paraît-il, de sentiments par trop tendres envers la Roumanie, écrit que « les résultats de l'action roumaine persisteront longtemps après la fin de cette guerre » (3).

On peut ainsi affirmer, en toute conscience, que le peuple roumain a le droit de penser que son effort a été d'une importance égale aux souffrances qu'il s'est imposées : et ce n'est pas peu dire. Si cet effort n'a pas aussi eu l'effet immédiat que certains en attendaient, la faute n'en a certainement pas été à la Roumanie. Ayant la certitude de leur droit, les Roumains ont patiemment attendu la réalisation de leur idéal de la victoire des Alliés, victoire à laquelle ils ont contribué énergiquement par tous les moyens qu'ils ont pu avoir à leur disposition.

(1) *Nationel Review.*

(2) Octobre 1917.

(3) *Manchester Guardian*, 31 août 1917.

V — SOUFFRANCES DES ROUMAINS SUJETS D'AUTRICHE-HONGRIE PENDANT LA GUERRE

Tout ce qui a été rapidement exposé jusqu'ici n'a constitué la description des sacrifices et de l'effort que d'une partie seulement de la nation roumaine pendant la guerre, celle de la Roumanie libre. Que dire encore des Roumains d'Autriche-Hongrie ?

On connaît le régime que la monarchie des Habsbourg fit subir à ses nationalités depuis la déclaration de la guerre mondiale.

La guerre entreprise par les Germains et les Magyars eût été inutile, si elle n'avait contribué à soumettre définitivement les Serbo-Croates et les Roumains. Il fallait donc magyariser la Transleithanie comme on voulait germaniser la Cisleithanie. Cela explique l'alliance de la Monarchie dualiste avec l'Allemagne et, surtout, toutes les mesures prises depuis le déclenchement, en 1914, de la croisade antislave et antilatine des Empires centraux. Ces mesures visent toutes les manifestations de la vie nationale. Elles suppriment tout d'abord les hommes politiques, les associations, la Presse, en un mot, tous les porte-parole des peuples. Elles imposent partout l'allemand et le magyar, qu'elles substituent aux langues autochtones. Elles tarissent par des confiscations arbitraires la fortune des nations et, ainsi, soutiennent pour un temps les finances ébranlées de l'Empire. Elles tendent donc à établir par la terreur absolutiste cette unité germano-magyare qui concourra à réaliser le plan élaboré depuis longtemps par les milieux gouvernementaux de Vienne et de Budapest.

Dès le début des hostilités, les arrestations arbitraires se multiplièrent. Sous tous les prétextes, et même sans pré-

texte, on incarcéra les chefs des partis politiques nationaux.

François-Joseph chargea sa police de rechercher par tous les moyens les éléments de beaux procès, les preuves de prétendus crimes de haute trahison. On connaît la peu scrupuleuse façon dont les mouchards austro-hongrois s'acquittent de cette besogne. On les avait vus à l'œuvre en diverses circonstances et, récemment, lors des affaires scandaleuses de Zagreb (Agram), de Vienne (procès Friedjung), de Lwow (Lemberg) et de Marmarosch-Sziget. Ils eurent l'occasion de se surpasser, car les nouveaux procès devaient être jugés à huis clos et on ne pouvait craindre les indiscrètes immixtions du dehors.

La série commença par MM. Markov, Kurylowicz et consorts. Ces Ruthènes furent traduits devant une cour martiale de Vienne. Les débats furent conduits en allemand, malgré la loi qui assure à un accusé l'usage, devant les tribunaux, de sa langue maternelle. Cette première affaire se termina, en septembre 1915, par la condamnation à mort de sept personnes. Deux mois après, s'ouvrait en Bosnie, devant le tribunal de Banjaluka, un second procès digne, par son « kolossal », des émules de la Prusse. Cent douze personnes, députés, médecins, ingénieurs, étudiants, etc., étaient, comme toujours, accusées de haute trahison. La cour, dans une ville pourtant entièrement slave, ne comprenait que des magistrats allemands : Koloman von Milletz, Mayer, Ansion, Hofmann, Kœnig et Pinter. « Des Serbes étaient donc, dans une affaire politique, en pleine guerre d'Allemands contre Slaves, en plein pays slave, livrés à des accusateurs et à des magistrats appartenant à la nation ennemie. » Il va de soi que les juges furent impitoyables pour les accusés.

Dans toutes ces affaires, il était difficile, sinon impossible, de démontrer la culpabilité des accusés. On s'appuya donc, dans tous les cas, sur des faits antérieurs à la guerre, ce

qui aurait dû, pour le moins, faire choisir une autre juridiction que les cours martiales. Mais encore, voyons quels sont les faits. « C'est, écrit le *Ceskoslovenska Samostatnost*, une coutume de l'Autriche de considérer comme haute trahison ce qui, avant la guerre, restait dans les limites de la loi sur les associations, les réunions et la Presse. C'est ainsi, par exemple, que les charges principales relevées contre le député Markov étaient ses opinions russophiles, connues depuis longtemps, ses attaches avec le Conseil national russe de Galicie et son activité dans les caisses de crédit russo-galiciennes... Le tribunal alla jusqu'à voir l'intervention de Markov dans certaines circonstances de la guerre, circonstances auxquelles les inculpés étaient forcément restés étrangers, puisqu'ils étaient restés sous les verrous depuis le début de la mobilisation.

« Depuis les fameux documents confiés à Friedjung en 1909 par le Ballplatz et fabriqués à la légation austro-hongroise de Belgrade, il faut se défier des preuves administrées par les autorités austro-hongroises.

« Les mesures draconiennes avaient suffisamment effrayé quelques rares pusillanimes pour les transformer en apôtres de Vienne ou de Budapest. Leur maigre contingent renforça le petit clan des journalistes achetés avant la guerre. Car le Gouvernement austro-hongrois s'était aussi, à l'avance, prémuni contre le manque de thuriféraires. Il avait corrompu ce qui pouvait l'être et avait gagné quelques journaux.

« Il n'en résulte pas moins qu'on était parvenu, d'une part, à réduire au silence la presse indépendante ; d'autre part, à tromper l'opinion publique à l'aide de plumes vénales. Tout était subjugué sans qu'aucune opposition eût pu se dresser.

« L'armée austro-hongroise a fini par devenir l'aide efficace des tribunaux surchargés. Tous les députés slaves ou latins qu'une justice sommaire n'atteignait point, tous les suspects, surtout dans les milieux intellectuels, ont, sans égard pour

leur âge ou pour leurs aptitudes physiques, été incorporés et envoyés aux points les plus exposés du front. Tous ceux que leur attitude désignait comme « nationalistes » — et il suffisait pour cela que l'on trouvât sur eux une carte de membre d'une société quelconque — étaient traduits devant un tribunal militaire. Leur condamnation certaine entraînait l'incorporation dans un *Strafregiment*, sorte de compagnie de discipline. Ces *Strafregimente*, reconnaissables à leur uniforme bleu foncé, étaient de véritables *Kanonenfutter*, de la vraie chair à canon.

« Le rôle de l'armée dans cette œuvre d'extermination des sujets de François-Joseph a été si odieux que Liebknecht ne put s'empêcher, en mars 1915, de le stigmatiser du haut de la tribune du Reichstag de Berlin. « En Autriche, s'est « écrié le socialiste récalcitrant (1), les conseils de guerre et « les cours martiales créent un régime de terreur comme il « n'en a jamais existé en Russie aux époques les plus « sinistres. J'ai les preuves en main. En Autriche, il n'existe « aucune possibilité de traiter ces choses du haut de la « tribune... Au cours de quelques mois, des centaines « d'années de prison ont été infligées. Une condamnation « à mort pour une poésie a été prononcée par un conseil de « guerre. Un de mes camarades du parti autrichien a été « condamné à mort pour un discours soi-disant hostile à « l'État, en décembre 1914 (2). »

Dès 1914, l'Autriche-Hongrie avait levé quelques centaines de milliers de soldats roumains parmi ses sujets, les condamnant ainsi à mourir pour leurs bourreaux (3). L'Ad-

(1) Discours cité par l'*Humanité* du 6 mars 1915, d'après le *Vorwärts*.

(2) Jules Chopin, *La Création de l'Autriche-Hongrie* (*Mercure de France* du 16 novembre 1916).

(3) « Plus de 20 °/₀ de la population fut mobilisé : tous les hommes entre dix-sept et soixante-dix ans furent appelés. Le reste fut envoyé à des travaux militaires dans les premières lignes de feu. » (Voir le journal des prisonniers roumains de Russie, la *Romania Mare*, la « Grande Roumanie », paru à Kiev, numéro du 10 novembre 1917.)

ministration militaire n'hésita pas à jouer du mensonge, afin de les animer de l'entrain nécessaire à la réussite de la mobilisation : elle leur affirma sans façon que la Roumanie mobilisait et entrait aussi en guerre contre la Russie (1).

La façon dont la Monarchie a employé ensuite à la guerre les soldats de nationalité roumaine faisait croire qu'elle avait enfin trouvé le moyen tant recherché de résoudre à sa façon le problème roumain en supprimant tout simplement la majorité de ses sujets roumains par les armées de ses ennemis. On ajouta encore une fois à la ruse la brutalité. « On employait pour les exciter au combat toutes ces manifestations de leur conscience nationale qui avaient été jusqu'alors sévèrement proscrites, on présentait à ces martyrs leur drapeau national, on encourageait tout ce qui pouvait réveiller dans leur pauvre âme ces sentiments de nationalité pour lesquels ils avaient si longtemps souffert (2). » Cela n'empêcha pas les exécutions en masse et les supplices que l'impitoyable chef de la gendarmerie autrichienne par exemple, le colonel Fischer, fit subir, sous l'inculpation de haute trahison, aux Roumains quand l'armée russe se retira de la Bucovine. Le colonel Fischer déclarait, du reste, ne connaître dans cette province que « des Allemands, des Juifs... et des traîtres ».

On peut facilement s'imaginer l'état d'esprit de ces malheureux soldats roumains dans l'armée de leurs oppresseurs. Le grand poète roumain de Transylvanie, M. Octavien Goga, s'adressant à ceux qui, après s'être rendus aux Russes, vinrent plus tard s'inscrire comme volontaires dans l'armée

(1) Voir *Livre Rouge autrichien*. Étude critique par M. Jorga, Jassy, 1917 (Extrait du *Bulletin de l'Institut pour l'étude de l'Europe Sud-Orientale*).

(2) Pour se rendre compte jusqu'à quel point cette affirmation dont le monde officiel abreuvait les populations roumaines de la Monarchie était peu sincère, on n'a qu'à se rappeler le contenu de la dépêche que, dès le 28 juillet 1914, le comte Czernin envoyait de Bucarest au Gouvernement austro-hongrois pour l'informer que « malheureusement on ne peut pas compter sur l'appui militaire de la Roumanie » et que le roi Charles de Roumanie lui-même lui avait déclaré que cet appui était une chose « impossible » (Voir *Livre Rouge austro-hongrois*, nº 3).

roumaine, disait : « Tout le long de cette guerre, vous avez été de la chair à canon pour les Allemands et les Hongrois; là-bas, dans leurs tranchées, pendant les nuits de veille ou sous les rafales des obus, vos rêves n'allaient qu'aux bonnets des fantassins roumains que vous espériez voir apparaître sur les crêtes de nos montagnes ! Vous avez été une armée triste et sans chance, sans racines dans le camp allemand, vous, pauvres soldats errants ; vous avez été des bataillons de la double mort, votre corps seul mourait en Galicie, car votre âme voyageait au loin et allait mourir à Bucarest ! »

Tout ceci se passait avant l'intervention roumaine. Faut-il encore insister sur le régime que l'Autriche-Hongrie fit subir à ses sujets roumains après la déclaration de guerre roumaine? Il est trop instructif pour ne pas en dire quelques mots. L'armée hongroise se retirant de la Transylvanie orientale devant l'invasion roumaine de 1916, prit comme otages ou exécuta (on cite même des cas où elle enterra vifs) les chefs intellectuels roumains sur lesquels elle put mettre la main. Elle ne se fit pas faute d'exercer la même terreur sur les chefs roumains de la partie de la population qui était restée en son pouvoir et aussi de celle dont elle réoccupa le territoire après la retraite de l'armée roumaine. Cette retraite, malgré la précipitation de ses mouvements, fut accompagnée, du reste, de tout un exode de la population roumaine fuyant devant la rentrée de ses bourreaux. Plusieurs milliers d'intellectuels cherchèrent ainsi asile en Roumanie.

Les mesures de répression, les arrestations et les condamnations plurent. Les « traîtres » abondaient ; on compta plus de 15.000 victimes [1]. Nous croyons de notre devoir de reproduire ici la description d'une de ces scènes d'exécution

---

(1) Voir le numéro cité du journal *Romania Mare* de Kiev, organe des Roumains de Transylvanie.

qui eut lieu en septembre 1916, d'après le récit qu'en fit un soldat roumain de l'armée hongroise qui y assista et réussit ensuite à s'enfuir en Russie :

« Dans un faubourg du Manashtur, tout près de Cluj (en hongrois : Koloszvar), on nous a commandé, un bon matin, d'assister à la *punition* de quelques traîtres à la patrie. Nous étions deux compagnies des régiments hongrois nos 301 et 302. Parmi les soldats se trouvaient aussi quelques Roumains. Ce qu'il nous a été donné de voir ce jour me remplit encore d'épouvante. Devant une potence simple, on avait rassemblé environ une centaine d'intellectuels roumains, en plus grande partie des prêtres. Il y avait aussi parmi eux deux dames. Vers 9 heures du matin arriva un capitaine du tribunal militaire, accompagné d'un médecin militaire et de quelques juges civils. Sans lire de condamnation, sans dire un mot, à un signe de ces derniers, les soldats ont commencé leur besogne. A tour de rôle, ils pendaient nos intellectuels, tout d'abord les prêtres, ensuite les autres hommes, et après tous les autres, les deux dames, à tour de rôle sur cette seule potence, à partir de 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi. Les morts étaient descendus et jetés, en tas, à côté, pour que le tour des autres vienne... Je n'ai entendu — et je n'étais qu'à trente pas de la potence — aucun mot de pitié de la part de ceux qui étaient là et regardaient, mais aucune plainte non plus de la part de ceux qui allaient mourir... Pâles, les yeux enfoncés dans la tête, avec la face sillonnée par les multiples tortures qu'ils avaient endurées, ils restaient là, devant la potence, et attendaient chacun son tour. Parfois, ils se signaient ; mais pas une larme, pas une prière humiliante de pardon... Des héros ! Les femmes seules portaient de temps en temps le mouchoir à leurs yeux, pour ne pas voir... Ont-ils eu un prêtre pour leur donner la dernière consolation chrétienne ? Oui, il y avait là un prêtre hongrois, qui restait, la croix à la main, devant la potence,

mais il se tenait le dos tourné vers les malheureuses victimes de notre nation, elle-même encore plus malheureuse! Pendant environ sept ou huit heures qu'a duré — je ne sais plus au juste combien — cette barbarie hongroise, leur prêtre ne s'est approché d'aucun de « ses frères en Christ [1]... »

« Ainsi sont morts... (suivent les noms de quelques-unes de ces victimes) et beaucoup d'autres dont je ne sais pas le nom, car personne n'osait le rappeler! Mais, il y a un Dieu bon et *juste*, et sa punition va être terrible. Cette punition, c'est nous qui allons la leur donner... Plus de 400 prêtres roumains furent pendus seulement à Cluj, et un grand nombre de femmes et de vieillards furent arrêtés dans les villages et conduits dans les camps de concentration de Hongrie et de Bohême. Les femmes accouchaient ainsi avant terme dans des wagons de bétail, les enfants innocents mouraient de faim par milliers, les vieillards s'éteignaient rompus par la fatigue et la douleur, les maladies contagieuses, par suite de la mauvaise alimentation, fauchaient ceux qui restaient [2]. »

Il est étonnant encore que le député roumain St. C. Pop ait osé protester au Parlement de Budapest contre les arrestations arbitraires des Roumains. Mais il l'a osé.

Plus tard, en automne 1917, la Presse hongroise a annoncé que l'amnistie a été ordonnée par le roi de Hongrie pour les délits commis à l'occasion de l'invasion de l'armée roumaine en Transylvanie; mais ce décret exceptait les personnes qui « par paroles ou gestes » avaient eu des « attitudes antipatriotiques ». L'amnistie était donc ordonnée en faveur des Hongrois et contre les sujets roumains; du reste, ceux de ces derniers qui étaient accusés de trahison avaient déjà été exécutés.

---

(1) Voir le journal *Romania Mare*, déjà cité p. 146.

(2) *Notre Catéchisme,* par un prisonnier roumain. Kiev, 1917.

En même temps le Gouvernement hongrois prenait des mesures pour la « réorganisation » des territoires habités par les Roumains.

Le Conseil des ministres décida « une administration plus intensive » [1].

Naturellement, à cette fin, le premier soin fut de demander des répressions pénales encore plus sévères. L'Union de la Noblesse hongroise, avec l'approbation de deux ministres présents, demandait, le 30 septembre 1917, que « les peines pour les crimes contre la patrie et les mesures de confiscation des fortunes devinssent plus fortes ». Plus tard, encore et de nouveau, le comte Tisza, au Parlement hongrois, « demandait au Gouvernement, dans la question des nationalités, de prendre toutes les mesures pour rendre impossibles, par une sévérité draconienne, les agitations contre l'État ». M. Wekerlé déclare que dans la question des nationalités il croit aussi nécessaire de faire une revision du Code pénal et de le compléter, afin de combattre les intérêts politiques et économiques séparatistes [2]. Le comte Apponyi avait aussi proclamé ceci : « En ce qui concerne la Transylvanie, il n'y a pas d'autre alternative entre ces deux extrêmes : cette province est ou bien tout simplement une forteresse ou bien c'est la plaie éternellement ouverte de la Hongrie [3]. » Et avant tout, il fallait que « les soldats des différentes nationalités fussent dispersés dans les régiments hongrois » [4].

D'autre part, une ordonnance de Wekerlé interdisait aux propriétaires de Transylvanie de vendre leurs terres ou de les affermer pour plus de dix ans. On restreignit le droit

(1) Voir journal hongrois *Az Est* (de Budapest), compte rendu de la séance du Conseil des ministres du 20 octobre 1917 et discours du ministre de l'Intérieur Ugron Gabor.

(2) Voir les journaux allemands de Bucarest, du 23 juin 1918, information du Korrespondenz-Bureau, Budapest, 20 juin.

(3) Discours devant l'Union de la Noblesse hongroise, le 30 septembre 1917.

(4) Résolution de cette Union, à la date indiquée.

dangereux des sujets roumains d'acheter la terre (1). Wekerlé déclara : « La terre doit être dans nos mains (celles des Magyars), car celui qui possède la terre est maître aussi de l'État. Il est nécessaire de faire une nouvelle répartition des terres qui appartiennent aux traîtres à la patrie. » On décida de coloniser la province avec des Hongrois et spécialement les comitats de la frontière avec des gardes hongrois (2). Apponyi déclara à ce propos : « Il est absolument nécessaire de créer une frontière magyare entre notre patrie et les influences qui viennent du royaume de Roumanie (3). »

On décida une réforme électorale à double tranchant : elle devait jeter de la poudre aux yeux de l'étranger et contribuer en même temps à étrangler définitivement la nationalité roumaine. Le secrétaire général du ministère du Commerce hongrois, Elemer Hantos, montrait en novembre 1917 à ses électeurs de Dobra comment le Gouvernement comprenait la réforme électorale : « Elle doit se baser sur les principes démocratiques, *mais* elle doit assurer aussi bien la suprématie hongroise que le rôle dirigeant de la classe intellectuelle. » On prévoyait ainsi pour la Transylvanie 49,5 °/₀ d'électeurs hongrois sur le nombre total des électeurs, alors que les Saxons (race privilégiée par les Hongrois) devaient être 15,7 °/₀ et les Roumains 34,2 °/₀. De cette façon, les 800.000 Saxons et Hongrois de Transylvanie proprement dite auraient compté 197.259 électeurs et les presque 2 millions de Roumains avoués dans cette province, 129.738 électeurs ! Le projet définitivement élaboré plus

(1) Déclarations du commissaire transylvanien Ugron Gabor (au printemps 1918).

(2) Voir tous les documents déjà cités. Le journal hongrois *Ujsag* écrivit à ce propos : « Presque dans chaque village de la frontière il s'est trouvé des traîtres qui se sont conduits avec les Hongrois plus misérablement que les troupes roumaines d'invasion elles-mêmes ! »

(3) Voir journaux de Budapest et notamment le *Pesti Naplo* du 17 août 1917.

tard par le Gouvernement hongrois assura une égalité apparente absolue, octroyant le droit de vote à tous les citoyens mâles de vingt-quatre ans qui savaient écrire et lire. Pour bien le juger il faut cependant rappeler que ce droit était octroyé aux citoyens mâles qui savaient écrire et lire en magyar seulement.

L'État hongrois n'avait, du reste, jamais bâti une école ni soutenu un instituteur pour la nationalité roumaine; au contraire, il a toujours cherché par tous les moyens à empêcher le progrès intellectuel de cette nationalité (1). Il n'est donc pas étonnant si le pourcentage des analphabètes est incomparablement plus grand parmi les sujets roumains que parmi les Hongrois.

Le projet pouvait ainsi compter sur plus de 4 millions d'électeurs en Hongrie, dont 62,5 °/₀ Hongrois et 9 °/₀ Roumains : les 8.500.000 Hongrois et Israélites auraient ainsi eu 2.500.000 électeurs, et les presque 4 millions de Roumains, un maximum de 500.000 électeurs !

Enfin, le nouveau projet de loi électorale, tel qu'il se présentait en 1918 au mois de juin — car le projet de réforme annoncé en 1917 avait subi une série de transformations sans toutefois aboutir, — disposait ce qui suit : seront électeurs seulement les citoyens pouvant prouver à leur actif intellectuel les six classes primaires, et tous les possesseurs d'une certaine propriété rurale ; les soldats de la guerre européenne ne forment une catégorie privilégiée que s'ils sont décorés.

---

(1) « Quatre lycées pour les garçons et deux gymnases pour les filles ont été fondés et entretenus par les Roumains en Transylvanie. Ceci ne convenait pas aux Hongrois. Mais ils ont promptement trouvé une solution. Ils ont commencé, en effet, par imposer leur langue d'abord dans les cours supérieurs, puis dans tout le lycée, de sorte qu'il n'y avait plus que deux lycées et demi pour les garçons et un gymnase et demi pour les filles, où l'enseignement se donnait en roumain. Cela fait donc *un gymnase par million d'habitants,* alors que le peuple finlandais, 2.800.000 habitants, sous l'autocratie russe, avait cent soixante gymnases et écoles secondaires, et deux universités. » (Emmanuel ANTONESCO, *op. cit.*, p. 14.)

« Ne jouissent cependant d'aucun droit électoral les traîtres à la patrie, à savoir : tous les maîtres d'écoles, prêtres, avocats, fonctionnaires qui ont perdu leur place à cause de leur tenue antipatriotique ; tous ceux pour lesquels les autorités sont convaincues qu'ils ont pendant la guerre actuelle passé à l'ennemi en l'aidant ou en lui faisant n'importe quel service ; ceux qui ont passé dans le pays de l'ennemi ; tous ceux qui ont exprimé leur sympathie pour l'ennemi, par paroles ou par écrits, par imprimés ou *même par un signe, un tableau* OU TOUT AUTRE EMBLÈME. A l'élaboration de ce projet si sévère ont beaucoup contribué les faits survenus à l'occasion de l'invasion des troupes roumaines en Transylvanie, en automne 1916 (1). »

Enfin, le commissaire transylvain, M. Ugron Gabor, demande « une nouvelle répartition des comitats » plus favorable à l'État hongrois.

Après tout ceci l'on peut facilement concevoir le régime électoral que la Hongrie réservait à ses Roumains.

Au point de vue scolaire, le ministre Apponyi paracheva, sous le ministère d'Esterhazy, l'œuvre de destruction qu'il avait commencée plus de dix ans auparavant. D'un côté, il fit approuver à l'unanimité par le Conseil des ministres du 20 octobre 1917 l'augmentation du nombre des écoles hongroises en Transylvanie. D'un autre côté, favorisé par les circonstances, il donna le coup de grâce aux vénérables écoles roumaines qui avaient été les foyers historiques et multiples par lesquels se maintenait en Transylvanie la conscience nationale des Roumains. Une première ordonnance suspendit pour un temps indéterminé les six écoles normales roumaines d'instituteurs (séminaires pédagogiques), jusqu'à la nomination de commissaires spéciaux hongrois pour chacunes d'elles, ayant la mission de surveiller l'éducation

(1) Cité textuellement du journal hongrois *Pesti Hirlap*.

des futurs instituteurs afin qu'ils ne soient plus élevés dans un esprit national roumain.

Une seconde ordonnance annonçait aux consistoires que, pour des motifs politiques, on avait décidé de supprimer toutes les écoles confessionnelles des villages roumains et de les remplacer par des écoles d'État hongroises. En même temps, on décidait pour les écoles normales un nouveau plan d'enseignement « plus conforme à l'idée de l'unité de l'État magyar » et l'on obligea le commissaire hongrois qui devait en surveiller l'application, avec pouvoirs discrétionnaires, d'habiter l'immeuble de l'école elle-même. Toutes ces écoles avaient été fondées avec des ressources privées par la population roumaine, sous la conduite de son clergé. Les consistoires protestèrent et déclarèrent que les commissaires ne seraient pas reçus. Le résultat fut que les écoles normales furent tout simplement suspendues, de même que les écoles confessionnelles (1).

Enfin, on supprima l'enseignement en langue roumaine dans les deux premières classes primaires, qui était une suprême concession d'avant la guerre; les enfants ne devaient plus entendre que le hongrois dans les écoles et oublier ainsi la langue maternelle. La condamnation définitive de la conscience nationale de la population roumaine de Hongrie était ainsi scellée pour l'avenir, du moins d'après les calculs des initiateurs de ces mesures.

Le même régime fut imposé à l'Église roumaine elle-même, avec le concours du métropolitain renégat Mangra. On décida, comme l'affirme M. Ugron Gabor, dans l'exposition qu'il fit du plan de la réorganisation de la Transylvanie, le contrôle de l'usage des ressources financières privées

(1) Entre autres, l'*Union roumaine de Blaj* protesta, assurant que de telles mesures ne peuvent arriver à animer de patriotisme les populations roumaines et que le patriotisme présuppose la liberté. Le journal *Pesti Hirlap* considéra que cette protestation constituait « une insolence inouïe » : « Seule la liberté a favorisé la conduite de traîtres des Roumains, conduite qui, à son tour, a provoqué les mesures ministérielles », ajoutait le journal.

possédées par les églises roumaines (ces ressources constituent des fondations privées de la population roumaine). On envoya, ce qui n'était encore jamais arrivé, des commissaires spéciaux hongrois pour surveiller les débats des synodes roumains. Les délégués ont protesté et ont quitté les synodes (mai 1918). C'est ce qui arriva à Sibiu (Siebenbürgen) où sur quatre-vingt-dix délégués ne restèrent que treize (hommes de Mangra); à Caransebesh, où les délégués sachant d'avance ce qui les attendait, ne se présentèrent pas plus nombreux; à Arad, où le commissaire est venu accompagné de son garde en uniforme rouge et a pris possession sans être invité du fauteuil présidentiel [1].

Enfin, dans la Bucovine malheureuse, dans la Bucovine tant de fois prise par les Russes, pillée par eux, reprise par les armées austro-hongroises, sévèrement punie par ces dernières pour son attitude qu'on jugeait antipatriotique, le Gouvernement autrichien força le vénérable métropolitain roumain Repta à démissionner au cours de l'été 1918. On faisait ainsi un pas de plus dans la réalisation du plan systématique, déjà depuis longtemps appliqué, d'« ukraniser » cette province roumaine faute de la pouvoir germaniser et de lui faire perdre complètement le souvenir du temps où elle était une simple partie de la Moldavie, dont elle comprenait même l'ancienne capitale Suceava.

On essaya d'anéantir tout pouvoir du chef de l'Église roumaine en supprimant son siège séculaire de métropolitain essentiellement roumain. On le remplaça par deux évêques, l'un ukranien, et l'autre roumain, en octroyant à ces deux prélats des droits exactement égaux ; en cas de désaccord entre eux, le Gouvernement décidait : c'était la première fois que le Gouvernement s'arrogeait le droit direct de contrôle sur l'Église de la province ; c'était aussi la pre-

(1) Voir collection de la *Gazeta Transilvaniei*, organe des Roumains, paraissant en Transylvanie.

mière fois qu'on enlevait aux Roumains le droit de direction suprême des affaires religieuses de la Bucovine, dans son intégrité historique.

Chacun des deux nouveaux prélats institués avait aussi un droit égal de disposer de la moitié du fonds religieux. Il ne faut pas oublier que ce fonds est constitué par les donations des anciens boyards et princes moldaves. L'injustice était donc flagrante d'en offrir la moitié à des étrangers.

Tout ce changement s'opéra malgré la résistance opiniâtre des Roumains habitant la province [1].

Tel fut, en général, et d'après le peu d'informations qui ont tout de même pu être cueillies malgré la sévérité de la censure de guerre austro-hongroise, la situation des Roumains d'Autriche-Hongrie pendant la guerre, telles furent leurs souffrances tant morales que matérielles.

La monarchie des Habsbourg essaya cependant de donner le change à l'étranger. Après la déclaration de guerre de la Roumanie, le Gouvernement hongrois sentit le besoin de publier un acte, signé de quelques Roumains terrorisés et de quelques transfuges insignifiants de la cause de leur nation (quelques signatures y figuraient même sans le consentement des intéressés) et qui voudrait prouver que le peuple roumain de la monarchie des Habsbourg, le peuple qui avec une conscience indomptable et séculaire avait si clairement affirmé sa volonté, refuserait d'être arraché à la domination de ses oppresseurs. L'énonciation seule des quelques faits qui précèdent donne à cet acte le plus formel démenti.

A ces faits cependant l'on pourrait encore ajouter les éloquentes protestations qu'ont essayées quelques députés roumains du Parlement hongrois et enfin les aveux formels des chefs politiques hongrois eux-mêmes. *Tisza*, en personne, déclarait en effet, en 1917, au Parlement de Buda-

(1) Voir *Ukrainische Blätter*, organe viennois.

pest : « Parmi les intellectuels roumains de Hongrie se sont manifestés de très nombreux cas de désertion et de trahison. Au moment de l'invasion roumaine, *partout* dans les rangs des intellectuels roumains de Transylvanie on a pu constater une attitude hésitante qui a beaucoup donné à penser au Gouvernement hongrois. » Et *Apponyi* s'empressait d'ajouter : « Je suis étonné du mécontentement qu'a pu soulever l'ordre de fermer les écoles roumaines ; au fond je ne fais que marcher sur les traces de Tisza ; ces choses sont de celles pour lesquelles il ne peut y avoir de différence de principe entre les partis magyars. Tisza n'a pas dit assez quand il a affirmé que parmi les intellectuels roumains il y en a trop dont la fidélité n'est pas sûre. Nous avons des preuves décisives que les églises roumaines, malgré toute leur bonne volonté (1), n'ont pas réussi à faire garder aux maîtres d'école l'esprit d'attachement à l'État magyar (2). »

Enfin, la réponse à l'acte dénué d'autorité que le Gouvernement hongrois avait cru devoir arranger pour essayer de justifier aux yeux des étrangers incrédules le régime que la Monarchie faisait subir à ses sujets roumains fut donnée par la masse du peuple roumain lui-même. Elle prouve d'une manière péremptoire quel a été l'attachement réel à la Monarchie de ses sujets roumains.

C'est tout d'abord le nombre immense des prisonniers roumains faits par les Russes, environ 150.000 soldats, parmi lesquels des intellectuels, avocats, médecins, professeurs, ingénieurs, prêtres, instituteurs, propriétaires, fonctionnaires et officiers actifs ; c'est surtout l'empressement que mirent à s'enrôler comme volontaires dans l'armée roumaine un grand nombre de ces prisonniers, malgré la vie matérielle souvent très commode qu'on leur avait faite en Russie ; ils manifestèrent ainsi clairement, au prix de leur

(1) Il s'agit de quelques hauts prélats seulement, ayant déserté par intérêts la cause de la nation roumaine.

(2) Voir le *Pesti Nap'o* du 17 août 1917.

sang, leur volonté indéfectible de voir toute la nation roumaine unie sous sa propre et libre domination. La même chose se passa avec les prisonniers roumains d'Italie et avec beaucoup de Roumains d'Amérique originaires de l'Autriche-Hongrie. 40.000 soldats et plus de 300 officiers demandèrent ainsi aux Russes la permission d'aller combattre dans l'armée roumaine, pour la délivrance de leurs territoires nationaux et pour leur union avec la Roumanie. Le Gouvernement russe agréa avec très peu de plaisir leur requête et faisait des difficultés. Le Gouvernement roumain, pour ne pas s'opposer formellement au désir exprimé par le Gouvernement des Tzars de ne pas se voir privé de ce grand nombre de travailleurs qu'il employait en Russie, ne fit au commencement rien qui organisât ou encourageât effectivement ce mouvement. Mais les prisonniers, réduits à leurs propres moyens, agirent d'eux-mêmes ; beaucoup d'entre eux s'évadèrent même des camps et installations où ils travaillaient. Ils se concentrèrent ainsi en grand nombre à Kiev et attendirent des ordres de Jassy durant tout un hiver qui fut particulièrement rigoureux dans ces parages, par un froid extraordinaire et dans des baraques improvisées, avec le seul espoir de se voir enfin agréés comme volontaires dans l'armée roumaine ; cet espoir ne se réalisa qu'au printemps de 1917. Le mouvement avait commencé dès le jour où l'on apprit que la Roumanie avait tiré l'épée. « L'âme de la Transylvanie, dispersée en milliers de parcelles sur toute l'étendue de la terre moscovite, se débattait depuis ce jour et sentait son devoir ailleurs, dans le camp même du sang roumain », selon les admirables paroles de M. Goga [1]. Cette âme s'exprimait de façon tout aussi belle dans les mots prononcés par M. Victor Deleu au nom des volontaires transylvaniens, à l'occasion de l'arrivée à Jassy de leur premier échelon : « Nous

(1) Discours du 21 juin 1917 du poète transylvanien O. Goga.

sommes venus parce que c'est ici que nous ont appelés tout d'abord le sang et la race, ensuite l'amour de ce pays libre vers lequel volaient journellement tous nos rêves. Oui, nous sommes ici, et, nous l'affirmons avec toute notre résolution, nous voulons offrir ainsi la preuve éclatante que vous êtes venus chez nous non pas comme conquérants, mais comme frères libérateurs. Souvent, à nous autres Transylvaniens, il n'est plus resté que le seul espoir en Dieu. Aujourd'hui encore, la main divine nous montre ce qu'il nous reste à faire. Nous sommes arrivés de très loin et nous n'avons qu'une seule pensée, rentrer chez nous. C'est pourquoi il n'existe plus pour nous qu'un seul chemin : En avant ! Nous devons vaincre. Nous vaincrons, parce que les cimes qui nous ont séparés des Carpathes ne sont pas aussi élevées que le point où ont atteint nos âmes ! Il y a enfin quelque chose encore qu'il nous appartient de dire. Il convient de venger maintenant tout notre passé plein de souffrances. Et pour une cause pareille, il nous est dû de mourir. »

Tous ces volontaires s'ajoutèrent ainsi à l'armée roumaine pour les opérations que celle-ci fit à partir du printemps 1917.

Un autre groupe de prisonniers transylvaniens et de Roumains réfugiés d'Autriche-Hongrie s'installa en Bessarabie dès l'automne 1916 et il commença avec amour l'œuvre de dévouement que ses pères avaient accomplie plus d'un siècle auparavant dans la Roumanie libre d'aujourd'hui : il travailla au réveil de la conscience nationale.

Il n'y a pas eu d'occasion que ces martyrs de la race n'aient saisie pour manifester leurs sentiments. Ils ont ainsi participé à la grande assemblée que les nationalités opprimées d'Autriche-Hongrie ont tenue le 12 décembre 1917 à Kiev et que des radiogrammes ont annoncée au monde entier.

Ils y proclamèrent, à côté des Tchèques, des Slovaques, des Slovènes, des Polonais, des Croates, des Ukraniens et des Serbes qu' « aussi longtemps que l'Autriche-Hongrie existera, l'Europe ne saurait être libre, la guerre sera permanente, remise tout au plus, mais inévitable ; tout le sang versé à flots jusqu'à ce jour aura ainsi été versé inutilement ».

Ils affirmèrent leur croyance inébranlable dans la justice de leur cause, dans la solidarité internationale des peuples et de la démocratie.

Enfin, est-ce l'attachement pour l'État dont ils sont les sujets qui fait que pendant longtemps, plus de *cent mille* prisonniers roumains vécurent au jour le jour ; errant par les steppes de la Russie bouleversée et le long des déserts sibériens ? Malgré l'échange des prisonniers, ils ont préféré rester là-bas, ils y ont attendu le salut définitif que le Destin aveugle et cruel jusqu'à présent leur avait refusé, mais qu'il doit enfin à eux et à leur race.

Ce salut leur est venu. Il leur est venu du sinistre écroulement de cet édifice de malheur et de cet instrument de régression qu'a été la monarchie austro-hongroise et spécialement l'État hongrois. Les acclamations de ces peuples libérés prouvent aujourd'hui au plus incrédule jusqu'à quel point était faux, arbitraire, tyrannique et dangereux pour la paix de l'Europe le principe politique qui avait fondé jusqu'à ce jour l'existence de la monarchie des Habsbourg et de l'ancienne Hongrie.

Les coups répétés des puissances qui représentent le droit et la liberté des nations ont réduit à néant ce qui jusqu'à ce jour était le redoutable Empire austro-hongrois. De tous ces peuples, pleins aujourd'hui d'allégresse et dorénavant libérés, seul le peuple hongrois se considère comme malheureux : c'est que son empire injuste sur des populations d'une autre race vient de cesser par un verdict définitif et suprême de l'Histoire ; c'est que ce peuple ne

peut se résigner à vivre sans empiéter sur les droits naturels et imprescriptibles de ses voisins. Les Allemands-Autrichiens, de leur côté, s'agitent sans trouver un équilibre stable. Cependant, tous les peuples libérés se groupent selon leurs affinités naturelles et posent ainsi les bases de l'Assemblée pacifique des Nations qui devra caractériser l'avenir.

Le peuple roumain d'Autriche et de Hongrie a su être digne des grands temps qu'il vit. Après avoir solennellement proclamé la rupture de toute attache avec Vienne et Budapest, il vient de proclamer de manière officielle et définitive, avec un ordre et un enthousiasme indescriptibles, par ses représentants élus portés en triomphe, son union indissoluble avec l'ancien royaume de Roumanie. Le Destin s'est ainsi accompli : la nation roumaine en son entier et sans exception aucune a du moins fait tout ce qu'il était humainement possible à cet effet. Sa volonté ne peut plus être mise en doute.

TROISIÈME PARTIE

LE TRAITÉ DE BUCAREST

I — LA PÉRIODE DES NÉGOCIATIONS

Jamais, pendant le cours de la guerre, la Roumanie n'a voulu, même au prix des pires désastres, penser à l'éventualité de déposer les armes. Elle a prolongé son agonie jusqu'à son dernier souffle. L'enjeu était en effet trop sérieux pour le peuple roumain : il saignait cruellement, il est vrai, mais c'était pour la réalisation merveilleuse de l'idéal qui avait fait sa force morale depuis plus d'un siècle, de l'unité politique de toute la race et de la constitution définitive d'un grand État intégral de la nation roumaine. Son choix avait été fait depuis longtemps; l'énergie suprême déployée pendant toute la guerre roumaine le prouvait surabondamment.

Et cependant, si le Gouvernement et le peuple avaient pu le vouloir, les occasions n'auraient pas manqué d'entrer en pourparlers avec l'ennemi, et une paix avantageuse aurait certainement été obtenue. Mais un tel geste répugnait à l'âme roumaine. Elle refusa toujours de profiter des circonstances qui auraient pu justifier jusqu'à un haut point le commencement des négociations de paix de sa part, et elle le fit même et surtout aux moments tragiques où le destin semblait vouloir faire pencher la balance de la victoire du côté des ennemis des Alliés. La Roumanie laissa ainsi dédaigneusement passer toutes les occasions favorables de paix séparée qu'on faisait miroiter à ses yeux. Tel fut le moment où l'ennemi commença à pénétrer au cœur même

de son territoire; tel fut ensuite celui où la capitale dut être abandonnée à l'ennemi; celui où les trois quarts du territoire avec toute la richesse de la Roumanie furent perdus et où la plus horrible misère s'abattit sur l'armée et le reste du pays; tel fut encore le moment où son grand et seul allié voisin a commencé à faire de sa puissante armée un vil foyer d'anarchie et à menacer l'État roumain sur son propre territoire; le moment enfin où cet allié, qui au temps de l'intervention roumaine avait solennellement promis d'être l'inébranlable appui de toute l'action militaire de la Roumanie, passa formellement avec armes et bagages à l'ennemi par les paix de Brest-Litowsk.

Le peuple roumain, froidement résolu à ne jamais abandonner ses alliés d'Occident, laissa passer sans aucun regret toutes les occasions de mettre un terme à ses souffrances en entrant en pourparlers de paix avec l'ennemi (1).

Le moment vint cependant où, malgré l'infrangible énergie de la nation roumaine, tout essai de résistance commença à ressembler, de l'avis de tout le monde, à un acte de vaine folie. Non seulement les forces russes de tout le front oriental, et du front roumain aussi par conséquent, se dissolvaient rapidement, mais l'Ukraine s'empressa de conclure la paix, même avant la grande Russie, avec les Austro-Allemands et d'appeler leurs troupes chez elle. Le dernier espoir de retraite et de résistance était ainsi perdu pour l'armée roumaine.

La décision prise par les troupes russes du front roumain de ne plus combattre et d'entrer en rapides pourparlers avec l'ennemi entraîna avec une nécessité inéluctable le commandement roumain à plier devant les circonstances.

(1) M. Dendramis, chargé d'affaires de Grèce à Bucarest, arrivant de Bucarest à Paris, déclarait que les Allemands offraient avec insistance une paix avantageuse à la Roumanie, demandant pour les Bulgares le Quadrilatère, en échange de la Bessarabie. Ils espéraient tenir en échec l'Autriche-Hongrie par une Roumanie affiliée à la politique allemande.

Un armistice fut ainsi conclu avec l'ennemi le 5 décembre 1917. La Roumanie traîna toutefois encore pendant trois mois son agonie avant de vouloir parler de paix. Le tragique de la situation était vraiment remarquable, car jamais armée n'avait été animée d'un plus ardent désir de combattre, d'une discipline plus éprouvée et d'un patriotisme plus élevé que l'armée roumaine à ce moment.

L'armistice russe équivalait sans aucun doute possible à la capitulation de toute l'armée russe. Les troupes de cette dernière, du reste, n'attendirent même pas le commencement des négociations de paix pour commencer l'abandon en masse du front. L'armistice roumain, au contraire, n'était pas encore de la part des Roumains la décision de se soumettre. Le commandement allemand le sentait très bien. C'est pourquoi, pendant que la Roumanie, de plus en plus isolée, attendait la lueur d'espoir qui ne lui venait de nulle part, les Allemands se réservèrent, pour agir, le moment où rien ne pourrait plus sauver l'armée roumaine. Profitant en effet de l'appel que leur avait adressé l'Ukraine, les Allemands occupaient ce pays et coupaient ainsi définitivement toute issue à la Roumanie.

Cependant, les Russes abandonnaient les positions qu'ils avaient occupées sur le front roumain et se retiraient en désordre en dévastant le pays. Tous les secteurs qu'ils avaient occupés, plutôt mal que bien, formèrent dorénavant de vastes passages béants, s'offrant d'eux-mêmes à l'ennemi avide et implacable. L'armée roumaine restait ainsi comme un îlot sans défenses, que les vagues mises en mouvement par le premier souffle de la prochaine tempête devaient aussitôt et nécessairement submerger, sans qu'aucune puissance au monde pût empêcher de se produire ce déchaînement de forces supérieures.

Le front roumain était donc ouvert; les Austro-Allemands d'un autre côté descendaient avec rapidité vers Odessa; la Moldavie était parcourue en tous sens, immobi-

lisée, pillée et menacée dans toutes ses institutions, par les bandes armées des soldats russes s'acheminant vers leur pays. C'est ce moment que le commandement allemand choisit pour envoyer un ultimatum à la Roumanie : il lui demandait de commencer les pourparlers et lui interdisait, sous peine de dénoncer l'armistice, de faire les mouvements de troupes nécessaires pour essayer de combler les vides laissés par les troupes russes. C'était de la part des Allemands tirer, conformément à leur brutalité systématique et sans aucune autre considération, toutes les conséquences favorables que la situation comportait pour eux. La Roumanie dut se préparer à s'incliner pour un moment devant l'inexorable.

Le Gouvernement qui depuis quatre années avait présidé aux destinées de la Roumanie, en collaboration avec le grand roi Ferdinand Ier, ce Gouvernement qui avait dirigé la nation à travers la période difficile de la neutralité de 1914 à 1916, qui avait enfin fait toute la guerre roumaine, était un Gouvernement formé par le parti national libéral, sous la direction de son chef, M. Jean Bratiano ; à lui était venu encore s'ajouter à Jassy, en 1917, pour former un cabinet de concentration, le parti conservateur sous la direction de M. Take Jonescu ; ce dernier prit ainsi la charge de vice-président du Conseil des ministres, dont la présidence appartenait à M. Bratiano.

Devant la situation militaire intenable du pays, M. Jean Bratiano présenta la démission du Gouvernement et conseilla au Roi de faire appel au général Averescu, qui pourrait employer son prestige de militaire à donner à l'ennemi l'impression nette que, malgré tout, la Roumanie ne céderait pas et irait jusqu'au bout suprême de son sacrifice dans le cas où l'on voudrait lui imposer des conditions déshonorantes. On pourrait ainsi faire traîner les pourparlers jusqu'au moment où la victoire des Alliés y apporterait une éclatante rupture. Le Gouvernement Averescu remplaça

ainsi en février 1918 celui de M. Bratiano. Son rôle était de négocier avec l'ennemi.

La base de ces négociations au point de vue roumain devait être l'intégrité et l'indépendance de la Roumanie, en partant des déclarations plusieurs fois répétées des hommes d'État allemands et autrichiens qu'ils ne poursuivaient pas des concessions territoriales et voulaient, selon la formule russe, une paix sans annexions ni contributions.

Malgré la vive satisfaction manifestée pour la décision prise par la Roumanie de commencer les négociations de paix, l'ennemi refusa d'accorder à la Roumanie un prolongement de l'armistice de plus de sept jours, après l'écoulement desquels la première réunion des délégués devait avoir lieu [1].

Au premier contact des délégués, M. de Kuhlmann, ministre, au nom de l'Allemagne, et le comte Czernin, chancelier, au nom de l'Autriche-Hongrie, exigèrent l'acceptation immédiate et sans aucune restriction, avant même de commencer les pourparlers, des conditions suivantes : une rectification de la frontière roumaine inspirée de considérations militaires en faveur de la Hongrie, l'abandon de la Dobrodja aux puissances centrales et la conclusion d'un système de conventions économiques destinées à assurer à l'Allemagne les produits pétrolifères et agricoles de la Roumanie, conventions qui devaient être examinées et établies ultérieurement par des spécialistes des deux parties [2]. M. de Kuhlmann se contenta d'exprimer ces volontés sans laisser aux délégués roumains le moindre doute sur la décision de l'Allemagne à ce sujet; le comte Czernin, qui jusqu'au moment de la déclaration de guerre roumaine en 1916 avait été ministre de l'Autriche-Hongrie

(1) Article du général Averescu dans le journal roumain *Indreptarea* du 28 avril 1918.

(2) *Ibid.*

à Bucarest, alla plus loin et se permit même d'adopter pendant les pourparlers une attitude singulièrement arrogante.

De graves discussions s'ouvrirent alors à Jassy entre les hommes d'État roumains, fortement émus par l'humiliation que l'ennemi voulait imposer à la Roumanie, et se prolongèrent pendant quelques jours. Les Allemands en profitèrent pour dénoncer subitement l'armistice et imposer pour sa prolongation de nouvelles conditions supplémentaires : la Roumanie devait démobiliser de suite au moins huit divisions, elle devait en outre permettre aux troupes des puissances centrales le transit à travers la Moldavie et la Bessarabie vers la Russie.

C'était profiter implacablement de la situation de la Roumanie et la mettre à la merci des puissances centrales. L'Allemagne inaugurait en même temps le système qu'elle devait employer à outrance dans les négociations qui suivirent : ajouter sans cesse des exigences supplémentaires de plus en plus dures à mesure que la situation de la Roumanie devenait plus difficile par les conditions précédentes déjà imposées. Ce n'était pas de bonne guerre. Mais aucun scrupule ne devait arrêter les négociateurs austro-allemands. Ils finirent par répondre brutalement, à plusieurs reprises, à quelques-unes des justes observations des délégués roumains, qu'ils étaient les vainqueurs et que les Roumains ne devaient pas l'oublier un seul moment. Le délégué allemand chargé du rôle de jurisconsulte émit même sans aucune gêne pendant une de ces discussions la théorie selon laquelle des dispositions imposées par un traité international, tel que celui qu'on confectionnait en ce moment, devaient être considérées comme d'un droit supérieur à tout autre droit : c'était, sous une formule juridique, renoncer même à déguiser la cynique théorie, chère aux cœurs des militaires et bourgeois allemands, que la Force prime le Droit.

C'est dans cet esprit que les négociations furent conduites par les représentants de l'Allemagne et de l'Autriche-Hon-

grie. Il fut impossible de leur rappeler leurs proclamations précédentes sur leur intention de conclure une paix sans annexions ni contributions. Ils imposèrent ainsi à la Roumanie des conditions par lesquelles ils la mutilaient, ils l'humiliaient, ils la soumettaient et ils en tiraient enfin, sans aucun égard humanitaire, sous forme de monnaie et de marchandises, jusqu'à l'extrême limite tout ce qu'elle pouvait donner. Ce fut le traité de Bucarest du 7 mai 1918 qui restera certainement dans l'Histoire comme un monument unique de son genre, élevé par la force brutale et vaniteuse au moment où elle avait cru avoir détruit le droit. Le traité de Bucarest, mieux qu'aucun autre document, fait éclater la mentalité de proie qui a présidé à la guerre des Austro-Allemands. *Il offre un avant-goût de la paix que ces derniers voulaient donner à l'Europe,* dans l'hypothèse, dont ils ne commençaient pas encore à douter, qu'ils imposeraient leur volonté au monde entier.

Le cabinet Averescu, ne pouvant correspondre aux exigences de la nouvelle tournure que prenaient les circonstances, fit place à un cabinet présidé par M. Alexandre Marghiloman. Ce dernier était l'homme politique roumain qui, à la tête d'un nombre très réduit de politiciens, avait été d'avis, avant la participation de la Roumanie à la guerre mondiale, qu'il fallait résister prudemment aux sollicitations de l'Entente et à l'échauffement des sentiments publics; il basait cette opinion sur la croyance qu'il avait dans la supériorité de la puissance allemande et sur la contrariété historique d'intérêts qu'il y avait entre la Roumanie et la Russie.

C'est M. Marghiloman qui posa sa signature sur le traité de Bucarest le 7 mai 1918. C'est son gouvernement qui eut a charge d'administrer ensuite le pays pendant la période d'occupation, d'humiliation et d'asservissement du pays qui devait durer encore six mois.

II — LE TRAITÉ DE PAIX

Le traité conclu au palais de Cotrotcheni à Bucarest *entre la Roumanie, d'une part, et l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Turquie d'autre part,* comprend le texte du *Traité de paix* proprement dit et celui de plusieurs *Conventions additionnelles,* tant « politiques et juridiques » qu'économiques, conventions spéciales et protocoles annexes. Quelques-uns de ces textes ont été publiés; d'autres contenaient l'obligation d'être tenus secrets.

a) Ratification. — Contribution de guerre.

Le premier chapitre du « Traité de paix » est intitulé : *La Restauration de la paix et de l'amitié.* Le texte même de ce traité, celui de toutes ses annexes et surtout l'esprit dans lequel il a été compris par les Austro-Allemands prouvent surabondamment combien peu les Empires du Centre avaient l'intention d'établir avec la Roumanie des relations « de paix et d'amitié ».

Mais ce qui est surtout à retenir dès le début de ces premiers articles, c'est le soin que les Empires du Centre mettent à souligner que le traité n'entrera en vigueur qu'au moment de l'échange des ratifications par les parties contractantes. C'était un moyen qu'ils s'étaient réservé de maintenir l'état d'occupation de guerre aussi longtemps que leurs intérêts le commanderaient. La nouvelle déclaration de guerre de la Roumanie en novembre 1918 est du reste venue sans que le traité ait été encore ratifié comme les puissances centrales l'avaient exigé. De cette manière, par la volonté même de ceux qui l'ont imposé, le traité de paix de Bucarest n'a donc pas eu, même un instant, une existence légale.

Il faut rapprocher de ce premier chapitre le chapitre IV du traité ayant pour titre les *Indemnités de guerre* et comprenant un seul article. La même hypocrisie s'y manifeste. On proclame que « les parties contractantes renoncent réciproquement aux indemnités résultant des dépenses de guerre ». Mais on y ajoute aussitôt que « pour le règlement des dommages de guerre on réserve des conventions spéciales ». La première partie de cette clause a été rédigée pour donner au traité une fallacieuse apparence d'harmonie avec les déclarations répétées des représentants de l'Allemagne sur leur volonté de conclure une paix « sans contributions » ; la seconde partie sert à imposer à la Roumanie des charges économiques et financières, en argent et en nature, qui vont jusqu'à « la limite de rendement de sa capacité » ainsi que devait plus tard l'affirmer M. de Kuhlmann lui-même. Le traité de paix proprement dit n'en contient cependant aucun détail.

b) Mesures contre la puissance militaire roumaine.

Le deuxième chapitre du traité a pour titre la *Démobilisation des forces militaires roumaines*. Le premier soin des puissances centrales a été en effet de désarmer la Roumanie et de la mettre ainsi à leur merci, dans l'impossibilité de résister à leurs exigences ou de porter de nouveau les armes contre elles. Les puissances centrales savaient quel était l'état d'esprit de la Roumanie, que sa résignation n'était qu'apparente et que le désir de la revanche et le devoir de l'idéal pour lequel elle s'était sacrifiée agitaient profondément tous les cœurs roumains. La Roumanie devait donc être complètement enchaînée et c'est ce qu'on essaya de faire.

On imposa la démobilisation des forces roumaines et l'on ne permit plus à la Roumanie d'avoir dorénavant une armée de plus de 8 divisions avec effectifs réduits de paix ne dépas-

sant pas un total général de 20.000 fantassins, 3.200 cavaliers et 9.000 artilleurs. On lui laissa temporairement pour la défense de la Bessarabie 2 divisions d'infanterie et 2 divisions de cavalerie avec leurs effectifs de guerre, mais avec l'obligation de les démobiliser aussitôt qu'à la suite « des opérations militaires exécutées en Ukraine par les puissances alliées, il n'y aurait plus de péril pour les frontières de la Roumanie ».

Les armes, équipements et munitions devaient être « confiés à la garde du commandement suprême des forces militaires alliées des territoires roumains occupés, jusqu'à la conclusion de la paix générale ». On ne laissait à l'armée roumaine de Moldavie que « 250 cartouches par fusil, 2.500 cartouches par mitrailleuse et 150 projectiles par canon ». Toute concentration de troupes en vue de l'instruction ou pour tout autre but était défendue. La Roumanie s'obligeait à supprimer de son armée les corps de troupe qui n'y figuraient pas avant la guerre, c'est-à-dire son artillerie lourde, son artillerie anti-aérienne, son aviation, presque tous ses corps techniques.

Une mission militaire allemande devait enfin surveiller de Jassy non seulement l'exact accomplissement de ces obligations, mais encore tous les rouages de l'administration du pays. Cette mission devait ainsi avoir la possibilité de pénétrer dans tous les bureaux de l'État roumain, jusque dans les cabinets de travail des ministres. Elle ne s'est du reste pas fait faute par la suite d'exercer toutes les attributions qui lui ont été conférées par le haut commandement allemand, jusqu'au point de surveiller tous les gestes politiques du Gouvernement et de l'opposition et d'exiger de la censure roumaine de Jassy une protection spéciale de certains journaux patronnés par elle. Un organe permanent d'espionnage ennemi se créait ainsi, avec des délégués attachés aux différents ministères.

Pour bien se rendre compte de la situation militaire à

laquelle était réduite la Roumanie à la suite de la paix de Bucarest, il faut rapprocher de ces premiers textes du traité de paix celui de ses autres chapitres, de même que le contenu de quelques-unes des conventions supplémentaires. Ainsi il ne faut pas oublier que l'occupation militaire de plus des deux tiers du pays était maintenue sans terme. Toutes les réserves alimentaires de l'armée et du pays devaient être mises à la disposition des Austro-Allemands au point que non seulement l'approvisionnement des troupes, mais le problème même de l'alimentation de la population roumaine devenaient presque insolubles. Il en était de même des forêts du pays qui, après avoir été systématiquement saccagées par l'ennemi, étaient mises aussi pour l'avenir à sa complète disposition pour l'exploitation des bois qui y restaient encore. Les chevaux des unités mobilisées devaient être envoyés en territoire occupé, avec possibilité pour l'ennemi de les réquisitionner ; 6.000 chevaux d'artillerie lourde devaient en outre lui être livrés sur ceux qui restaient en Moldavie. Les chemins de fer roumains étaient mis sous les ordres des organes militaires allemands. Enfin l'annexion de la Dobrodja et celle des crêtes des montagnes, avec tous les passages des Carpathes, complètent la physionomie générale de la situation militaire que le traité imposait à la Roumanie.

Quelles étaient donc les causes d'infériorité militaire que cette situation créait pour la Roumanie à l'avenir ?

Tout d'abord par la cession de la Dobrodja à la Bulgarie toute action offensive ou défensive roumaine contre cette dernière devenait presque impossible. La Dobrodja forme pour l'ennemi du sud une admirable place d'armes qui lui aurait permis de facilement tourner toute la défense de la Valachie par une simple menace sur Galatz. L'occupation de la ligne Galatz—Carpathes aurait coupé en effet la Roumanie en deux tronçons, séparant la Valachie de la Moldavie à l'endroit même où le pays a le moins de largeur (130 kilomètres).

Afin d'éviter un enveloppement, surtout dans l'hypothèse d'une collaboration bulgaro-magyare contre la Roumanie, cette dernière ne pourrait d'un autre côté user que d'une seule ligne de chemin de fer (Buzeu—Focshani) pour une éventuelle concentration dans la Moldavie de ses forces militaires de Valachie, la seconde ligne (par Braïla) étant sous le feu de l'artillerie ennemie commodément installée sur les hauteurs de la Dobrodja septentrionale. La perte de toute la Valachie, avec toutes ses ressources en hommes et en matériaux (il ne faut pas oublier qu'elle est de beaucoup plus riche que la Moldavie) aurait ainsi été, en cas de nouvelle guerre, une conséquence nécessaire de l'annexion de la Dobrodja par la Bulgarie.

L'impossibilité de défendre la Valachie se trouvait encore accrue par diverses autres clauses imposées à la Roumanie par le traité de Bucarest. Le droit que s'arrogeaient les puissances centrales d'avoir des stationnaires sur le bas Danube et de manœuvrer librement avec leurs vaisseaux de guerre sur tout le cours du fleuve, devait rendre très facile un passage de l'ennemi sur la rive roumaine et surtout sur la zone dangereuse Braïla—Galatz—Reni, du reste déjà dominée par les canons de la Dobrodja. D'un autre côté, le droit que s'était octroyé l'Autriche-Hongrie de prendre en location à long terme les îles roumaines du Danube qui se trouvent en face de la rive serbe, donnait un admirable abri à la flotte ennemie et la mettait en situation de couper la communication de la Roumanie avec la Serbie, qui seule aurait été son alliée naturelle. Enfin, tout le régime imposé au Danube, par lequel les puissances centrales et spécialement l'Autriche-Hongrie acquerraient une domination incontestée sur tout son cours, l'obligation pour la Roumanie de permettre des installations et des chantiers ennemis jouissant d'un vrai régime d'exterritorialité dans les ports danubiens, le droit de pêche et par cela la commodité parfaite d'investigation donnée aux Bulgares sur toute la

largeur du Danube complètent les mesures par lesquelles la Roumanie était mise à l'avenir dans l'impossibilité de résister à sa voisine du sud.

La rectification de frontière imposée dans les Carpathes mettait la Roumanie dans la même situation d'infériorité par rapport à l'Autriche-Hongrie. Tous les défilés étaient en effet cédés à cette dernière avec les crêtes des montagnes sur le reste de la frontière, ce qui lui conférait une supériorité au point de vue de l'offensive. Elle aurait dorénavant d'autant plus facilement pu choisir le point par où elle aurait voulu faire irruption avec ses forces en Roumanie, que la forme de la frontière lui aurait permis une concentration remarquablement facile de ses forces, tandis que cette forme aurait obligé les Roumains à disséminer les leurs sans grand effet possible. Les territoires cédés par la rectification de la frontière comprenaient enfin les ressources les plus importantes en bois.

Le système d'exploitation complète économique du pays, l'impossibilité absolue où celui-ci était mis de se relever au point de vue industriel, l'obligation qu'on imposait à l'État roumain d'agréer que des colonies de sujets ennemis se forment sur son territoire et le droit que les puissances centrales s'étaient réservé de pouvoir à n'importe quel moment engager en Roumanie autant de travailleurs qu'elles voudraient en les faisant passer la frontière roumaine, la grande humiliation morale enfin que l'on infligeait à l'armée roumaine en obligeant le Gouvernement d'amnistier tous les militaires coupables de trahison en faveur des puissances centrales, achevaient de dissoudre la puissance militaire de la Roumanie.

On peut ainsi dire que les Austro-Allemands ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour réduire à néant la puissance militaire de la Roumanie.

c) Annexions.

Le troisième chapitre du traité de paix de Bucarest a pour titre *Cessions territoriales*.

Nous avons déjà parlé de la rectification de frontière en faveur de l'Autriche-Hongrie que le traité imposait à la Roumanie. Elle comprenait toutes les crêtes des montagnes et tous les passages reliant la Monarchie avec la Roumanie. Le territoire ainsi arraché à cette dernière n'avait jamais encore dans le passé vu de domination étrangère : c'était la première fois dans l'histoire que ses habitants se voyaient soumis à cette déchéance.

Les exigences autrichiennes au sujet de la rectification de frontière ont augmenté au cours des pourparlers, alors que les puissances centrales avaient réussi à mettre la Roumanie plus complètement à leur merci, par l'exécution de la démobilisation qu'elles avaient imposée.

La valeur du territoire cédé sous prétexte de rectification était si considérable que la Presse allemande elle-même avait commencé à se plaindre à un moment donné que l'Allemagne ne s'était pas taillé dans les dépouilles de la Roumanie une part proportionnelle à celle que l'Autriche-Hongrie avait réussi à arracher. Les journaux allemands avaient découvert, en effet, que le territoire cédé — les négociateurs austro-allemands avaient assuré que c'était un simple désert malgré la dénégation répétée et persistante des représentants de la Roumanie — était recouvert de forêts représentant une valeur d'au moins 3 milliards de marks, que ce territoire comprenait des mines non encore exploitées et qu'il était très riche en gisements pétrolifères. « La Presse en arrivait même à se demander si l'Allemagne, qui avait fourni de beaucoup le plus gros effort pour la défaite de la Roumanie, avait été vraiment récompensée pour son désintéressement. » Il ne fallut pas moins que

deux grands discours du ministre d'État allemand qui avait présidé aux négociations de Bucarest, M. de Kuhlmann, pour apaiser les murmures qui commençaient à se faire entendre. « Une acquisition territoriale était exclue », disait le ministre en mai 1918. « Mais il était d'autant plus nécessaire d'obtenir des avantages économiques *allant jusqu'à la limite de la capacité de rendement de la Roumanie.* » M. de Kuhlmann affirmait que l'Allemagne avait tiré de la Roumanie vaincue *tout ce que le pays pouvait donner sans périr ;* il ajoutait que la ruine complète de la Roumanie n'était pas dans l'intérêt du créancier allemand (1).

C'était dire que si l'Allemagne ne supprimait pas complètement la nation et la population roumaines pour s'octroyer tous ses biens, c'était uniquement dans l'intérêt qu'elle avait d'en faire un instrument de travail forcé au profit de son propre enrichissement. L'Allemagne instituait ainsi en plein XX[e] siècle l'esclavage organisé de toute une nation, après l'avoir complètement dépouillée. Ce n'est qu'au prix de ces révélations sur la valeur du bénéfice que l'Allemagne tirait de la paix de Bucarest que la Presse allemande cessa les observations qu'elle avait commencé à faire entendre à propos de l'importance de l'annexion imposée au profit de l'Autriche-Hongrie. Et encore M. de Kuhlmann ne se fit pas faute de déclarer que « la paix roumaine est une partie de la paix générale orientale », qu' « à Brest-Litowsk c'est l'Autriche-Hongrie qui a soutenu la politique allemande de la manière la plus ferme et la plus loyale » et qu'il était donc naturel que « maintenant l'Allemagne soutînt son alliée dans la question des frontières des Carpathes avec la même loyauté » (2). La rectification de

---

(1) Der Einwurf, Deutschland brauche auf die rumänischen Finanzen keine Rücksicht zu nehmen, lässt sich nicht halten, denn wir müssen einen Zahlungsfähigen Schuldner bekommen », observait encore M. de Kuhlmann en juin 1918 (Voir *Bukarester Tageblatt,* 21 juin).

(2) Discours de juin 1918, *Bukarester Tageblatt,* 21 juin.

frontière que l'on imposait à la Roumanie en faveur de l'Autriche-Hongrie avait donc l'importance considérable d'un équivalent à l'appui que l'Autriche-Hongrie avait donné à Brest-Litowsk et aux services qu'elle avait rendus à l'Allemagne dans la question russe.

Cette rectification de frontière était le résultat d'une décision vieille de plus d'une année déjà, prise par l'assemblée de la noblesse hongroise de Transylvanie dans sa réunion du 30 septembre 1917. On avait discuté l'opinion émise selon laquelle la Roumanie aurait pu entrer en union personnelle avec la monarchie austro-hongroise, et l'assemblée avait voté une motion « protestant avec une grande énergie contre ce plan qui aurait fait péricliter l'existence de la nation hongroise ».

C'était implicitement reconnaître l'importance que prendrait par rapport à la nation hongroise toute la nation roumaine réunie sous un même sceptre ; de même que c'était reconnaître la force élémentaire et naturelle avec laquelle les deux grands tronçons de la nation roumaine s'uniraient en un seul tout, aussitôt que la frontière artificielle qui les séparait de force ne serait plus le rideau impénétrable qu'en avaient fait les Hongrois.

La même motion, exprimant ensuite l'inquiétude que les Hongrois ressentaient à cause de la Transylvanie, demandait que cette province devînt à l'avenir une « forteresse » et ajoutait à cet effet qu'il était d'une nécessité absolue de rectifier la frontière roumaine en faveur de la Hongrie, de façon à laisser au sud et à l'est des crêtes des montagnes une zone de défense bien établie ; toute cette zone devait être colonisée avec des gardes-frontières hongrois [1].

Une chose est certaine dans tous les cas ; c'est que si l'on n'a pas annexé à Bucarest en faveur de l'Autriche-Hongrie

(1) Voir aussi discours de Czernin du 11 décembre 1918 ; il déclare que les Hongrois ont été très mécontents de la rectification de frontière imposée à la Roumanie : ils demandaient beaucoup plus.

une plus grande partie de la Roumanie ou même peut-être la Roumanie tout entière, c'est que les intérêts des Hongrois, et par conséquent de la monarchie austro-hongroise, s'y opposaient catégoriquement.

Une seconde cession territoriale imposée à la Roumanie par le traité de Bucarest devait être celle de la Dobrodja en entier, jusqu'aux bouches du Danube. On n'aurait laissé aux Roumains que l' « accès commercial à la Mer Noire par Cernavoda-Constantza ». C'était enlever à la Roumanie non seulement une partie de son territoire national, une partie de sa propre chair, mais encore lui arracher sa voie de communication libre avec la mer et par conséquent sa liberté économique ; c'était condamner, à l'avenir, la Roumanie à la lente agonie par asphyxie que la Serbie avait soufferte dans les dernières décades de son histoire par la pression qu'avait exercée sur elle la monarchie austro-hongroise.

Aussi, ne faut-il pas s'imaginer que l'accès commercial à Constantza, que les puissances centrales voulaient bien accorder à la Roumanie, fût un effet de leur sollicitude pour les intérêts de l'État roumain. M. de Kuhlmann a cru devoir expliquer, en effet, dans un de ses discours, que les intérêts allemands eux-mêmes commandaient de laisser au port de Constantza le rôle de débouché naturel de son hinterland roumain ; comme le territoire roumain en son entier était transformé en pays organisé de transit allemand, il fallait laisser au réseau des voies roumaines de communication son élasticité et ses débouchés naturels ; c'était pour le bien supérieur de l'Allemagne, qui, du reste, devait exercer le contrôle et la surveillance suprême de toute la minutieuse organisation économique qu'elle instituait. La « voie commerciale à la Mer Noire par Cernavoda-Constantza » était ainsi un droit de servitude que les Allemands, dans leur propre profit, imposaient à la Bulgarie, future maîtresse de toute la province ; cette voie ne devait servir les intérêts

roumains qu'autant que les circonstances le permettraient, c'est-à-dire en seconde et troisième ligne, après avoir complètement satisfait les intérêts allemands et ceux des autres puissances centrales.

Nous avons noté ailleurs (¹) les droits ethniques et historiques de la Roumanie sur la Dobrodja. Cette province a toujours été roumaine par sa population et par l'influence qui s'y est exercée. Sa partie septentrionale, annexée à la Roumanie en 1913, n'est pas non plus bulgare dans sa physionomie générale ; elle sert à couvrir au point de vue militaire la sécurité du reste de la province et, par conséquent, de toute la défense de la Valachie. Enfin, au point de vue géographique, la Dobrodja est en quelque sorte le point de confluence de toutes les vallées du royaume de Roumanie ; elle forme le seul débouché naturel du pays à la mer et, à ce point de vue, est strictement indispensable à la vie même de la nation roumaine. Pour la Bulgarie, au contraire, non seulement ce n'est pas une province où son histoire ou les droits ethniques de ses populations l'appellent, mais, au point de vue géographique et économique, c'est une région tout à fait excentrique, sans liaison organique avec le reste du territoire, qui a d'admirables et vastes débouchés naturels sur la Mer Noire et même sur la mer de l'Archipel.

Voici, du reste, ce que publiait, au commencement de septembre 1918, c'est-à-dire au moment de la toute-puissance allemande en Orient, le professeur Weigand, autorité allemande bien connue, dans la *Vossische Zeitung*, sous le titre « Die Dobrudscha » : « Au point de vue géographique, la Dobrodja a pour la Bulgarie une importance minime ou nulle, tandis qu'elle est pour la Roumanie d'une importance extraordinaire. Il serait très peu sage de la part des Bulgares de faire de la Roumanie leur ennemie éternelle ; car

(1) Voir plus haut ce qui en a été dit à propos du traité de Berlin de 1878.

une Dobrodja bulgare est pour la Roumanie une chose insupportable tant au point de vue de ses intérêts ethnographiques qu'économiques. La Bulgarie demande Cavalla en invoquant les intérêts purement économiques : la Roumanie a un droit d'autant plus incontestable sur la Dobrodja roumaine, sur le port et le chemin de fer qui va à Constantza, construits par elle avec de si lourds sacrifices. » Il n'y aurait plus rien à ajouter à ces considérations décisives du professeur allemand, évidemment peu enclin à dénigrer les Bulgares, à ce moment encore « fidèles » alliés de l'Allemagne.

Pour compléter enfin les informations historiques sur la cession de la Dobrodja imposée à la Roumanie à Bucarest par le bloc des puissances centrales, il faut donner quelques détails sur les rivalités qui se sont élevées entre les membres de ce bloc lui-même au sujet de cette province. L'Allemagne avait en effet promis au début à la Bulgarie, comme prix de son action contre la Roumanie en 1916, la rétrocession du quadrilatère dobrodjiote seulement, c'est-à-dire, approximativement, de la bande de territoire que la Roumanie avait annexée en 1913. Au cours de la guerre contre la Roumanie de 1916 à 1918 la Bulgarie fit de très grands sacrifices ; c'est ainsi qu'elle fut amenée à se rappeler l'existence de quelques colonies bulgares de la Dobrodja septentrionale pour demander à l'Allemagne l'annexion de toute la province. Il était arrivé cependant que la Turquie, qui avait avec les Bulgares de très anciens comptes à régler en Thrace, où elle avait été forcée de leur céder des avantages territoriaux en 1915, en échange de leur participation à la guerre européenne, avait aussi fait un effort considérable dans la guerre des quatre puissances centrales alliées contre la Roumanie. C'est pourquoi elle n'entendait pas laisser les Bulgares s'annexer le beau morceau que représentait la Dobrodja sans obtenir aussi quelques avantages, notamment la rétrocession de quelques

régions en Thrace. Mais les Bulgares paraissent s'être toujours distingués par leur avidité tenace. Ils refusèrent de s'entendre avec la Turquie, malgré les efforts que l'Allemagne fit pour apaiser ces frictions. Il en résulta à Bucarest qu'au lieu d'attribuer la Dobrodja en entier aux Bulgares, l'Allemagne institua provisoirement dans l'ancienne province roumaine un condominium de toutes les puissances centrales, se réservant le droit de la donner à la Bulgarie aussitôt que l'entente bulgaro-turque aurait abouti [1]. Cette situation hybride dura en fait jusqu'à l'automne 1918. La Bulgarie devait capituler devant l'attaque de l'armée de Salonique juste au moment où l'Allemagne lui octroyait enfin la possession exclusive de la province.

d) Occupation militaire.

Le cinquième chapitre du traité de paix a pour titre : *L'Abandon des territoires occupés.* Après avoir assuré à ses alliés les annexions nécessaires pour satisfaire leurs appétits et en même temps immobiliser militairement la Roumanie pour l'avenir, après l'avoir obligée de réduire son armée à un simple simulacre, l'Allemagne devait se réserver la possibilité de dominer directement le pays.

Elle exigea de la Roumanie qu'elle consentît à accepter sur son territoire, après l'échange des ratifications et aussi longtemps que les Allemands le jugeraient nécessaire, notamment sur la partie déjà occupée du pays, la présence de six divisions ennemies « sans compter les formations employées à l'exploitation économique ».

Néanmoins, la limitation de l'effectif des troupes d'occupation ne commencerait à exister qu'à partir de l'échange des ratifications ; *jusqu'à ce moment « subsistera l'Administration d'occupation actuelle avec les droits exercés par*

(1) Voir, pour tous ces détails, discours de M. de Kuhlmann en juin 1918.

elle jusqu'à présent », dit le texte ; c'était *le régime de guerre, tout simplement.* Ce n'est qu'après l'échange des ratifications aussi que « l'administration civile des territoires occupés serait de nouveau rendue aux autorités roumaines ». Ce n'est seulement qu'après l'échange que le traité devait commencer à agir. Jusqu'à ce moment *l'état de guerre continuait* donc.

Quel devait être le régime d'occupation après les ratifications ?

« Un fonctionnaire civil de l'Administration d'occupation » devait être attaché auprès de chaque ministre roumain. D'un autre côté, « les autorités roumaines devraient obéir aux dispositions que les commandants de l'armée d'occupation jugeraient nécessaires dans l'intérêt de la sécurité des territoires occupés, de même que dans celui de la sécurité, de l'entretien et de la répartition de leurs troupes ».

Il est à remarquer que ce n'étaient pas les autorités roumaines qui avaient à donner leur appréciation sur la « sécurité » du territoire roumain occupé, mais les commandants de l'armée d'occupation.

Du reste, « les moyens de communication, notamment les chemins de fer, la poste et le télégraphe, resteraient sous l'administration militaire jusqu'à de nouvelles dispositions ». Cela signifie que les Allemands seuls jugeaient le moment où ces institutions devaient repasser sous l'autorité de l'État roumain.

Une convention spéciale devait régir la manière dont le commandement suprême surveillerait « la circulation de la monnaie et les paiements, la gestion de la Banque nationale de Roumanie et de la Caisse centrale des Banques populaires ». On retrouvera plus loin cette convention spéciale, à laquelle le traité ne fait ici qu'une simple allusion.

Une question très importante était encore celle, soulevée

par le traité, de la « communication entre les territoires occupés et ceux inoccupés ». Les Allemands n'entendaient pas permettre librement et sans un contrôle minutieux à la population de la Valachie et de la Dobrodja réfugiée pendant la guerre en Moldavie, de rentrer à ses foyers. Il ne faut pas oublier qu'une énorme population flottante, civile et militaire, encombrait la Moldavie par suite de la guerre, et que cette population affamée, vivant dans la plus effroyable misère faute de moyens de se loger, de se nourrir et de s'habiller convenablement, consommait en Moldavie toutes les dernières ressources de ce malheureux pays, naturellement pauvre, alors que la Valachie est un des pays agricoles les plus riches d'Europe. Soucieux de tout tirer, jusqu'à l'extrême limite, de la Valachie occupée, les Allemands avaient aussi d'autre part réduit à la misère la population qui était restée ; ils ne voulaient ainsi pas laisser rentrer chez eux le flot de réfugiés qui attendaient avec l'impatience que l'on devine le moment de revoir leurs foyers et de se remettre au travail. C'est pourquoi le traité de paix réservait au commandement de l'armée d'occupation le droit d'admettre de la façon qu'il jugerait la meilleure le retour des réfugiés et en général tout voyage et toute « communication » entre la partie libre et la partie occupée du territoire roumain. Dans tous les cas, il fallait que « le Gouvernement roumain assurât l'entretien de ceux qui rentreraient, par une importation correspondante d'aliments de Moldavie ». C'était acculer littéralement cette partie de la Roumanie à la famine.

Le régime qui s'ensuivit fut odieux. Personne ne pouvait passer de Moldavie dans le territoire occupé sans une autorisation spéciale délivrée par un office allemand des passeports installé à Bucarest. Cet office comprenait tout un service d'investigations et de « police politique secrète » qui examinait individuellement chaque demande et envoyait, le cas échéant, son approbation à Jassy, souvent

après plusieurs mois d'attente. Tous ceux dont le passé n'agréait pas aux autorités allemandes ne pouvaient passer en territoire occupé. Elles n'ont fait exception que pour les démobilisés, qu'elles ont laissé passer sans investigations individuelles : c'est qu'elles avaient intérêt à avoir la masse de ces derniers sous leur main, en territoire occupé, afin de rendre impossible une nouvelle mobilisation roumaine faite sans leur consentement. La rigueur de la surveillance exercée sur la communication entre la Moldavie et le territoire occupé portait aussi sur les correspondances postales. Elles furent rigoureusement censurées. Une lettre mettait ainsi environ deux semaines pour parvenir à destination. Aucun imprimé, d'ailleurs, aucune lettre et pas plus de 50 kilos de bagages par personne, ne pouvaient être emportés, par les voyageurs, de Moldavie en territoire occupé. D'autre part, les points de passage étaient organisés en vrais postes de frontière avec une police abondamment fournie. Mille vexations attendaient ainsi les Roumains qui voulaient rentrer chez eux, sans même parler de l'humiliation continue et minutieuse à laquelle ils étaient soumis par des étrangers dans leur propre pays.

Le commandement de l'armée d'occupation se réservait, conformément au droit de guerre, le droit de réquisition absolu, « soit en argent, soit en nature », jusqu'au moment de l'échange des ratifications. C'est assurément, du reste, un des motifs pour lesquels cet échange fut toujours ajourné par les Allemands, au point qu'il n'a jamais pu être fait. Cela signifiait tout simplement que le régime d'occupation de guerre continuerait jusqu'à l'échange des ratifications, que les Allemands persisteraient à tirer du pays, « jusqu'à la limite extrême », tout ce qu'il pourrait encore donner. Et l'on sait la façon dont les Allemands ont su exploiter les pays occupés par eux pendant la guerre, tant en Occident qu'en Orient.

Après l'échange des ratifications, les conventions spé-

ciales économiques qui vont être analysées plus loin entreraient en vigueur. Le Gouvernement roumain devait alors réquisitionner tout ce que la Roumanie aurait eu l'obligation de livrer aux puissances centrales, sans parler des réquisitions destinées aux besoins de l'armée d'occupation. Cette armée naturellement devait être entretenue par la Roumanie, à raison d'environ 700 millions par an (plus que tout le budget roumain d'avant la guerre).

Tous les effets des ordonnances et dispositions prises par l'Administration de l'occupation devaient en outre être reconnus par le Gouvernement roumain. Naturellement aucune demande en dommages-intérêts résultant du fait de ces ordonnances ne pouvait être soulevée ; les droits des tiers acquis en vertu de ces ordonnances devaient être respectés. Les administrateurs forcés et les liquidateurs institués pour les fortunes des Roumains et de leurs alliés, ne pouvaient être rendus responsables de leur gestion sans une approbation spéciale du commandement allemand : cela signifiait que, quelles qu'aient été les malversations de ces fonctionnaires, personne, ni le propriétaire lésé ni une autorité roumaine quelconque, ne pouvait les en rendre responsables si c'étaient des sujets des puissances centrales ou tout simplement des individus que ces puissances tenaient à ne pas mécontenter. Leur office était le plus souvent une récompense octroyée par le commandement allemand pour des services rendus pendant la guerre au détriment de la Roumanie.

Pour finir le résumé des textes compris dans le chapitre du traité de paix concernant le régime de l'occupation militaire allemande qui était imposée à la Roumanie, il faut ajouter que les Allemands, au moment où ils quitteraient la Roumanie, se réservaient le droit d'emporter avec eux tout ce qui leur appartenait. Pour tout ce qu'ils ne pourraient enlever et que le traité qualifie de « travaux publics », de même que pour toutes les entreprises indus-

trielles ainsi abandonnées en Roumanie, cette dernière devrait indemniser les puissances centrales.

C'était mettre tout simplement à la charge de la Roumanie une somme de travaux et installations qui n'ont pas du tout été entrepris pour répondre à son « intérêt public » à elle, et parmi lesquels beaucoup resteraient inutilisables après que les occupants auraient enlevé tout ce qu'il était possible d'emporter. D'un autre côté, la valeur de cette indemnité pouvait être chiffrée facilement à des sommes fabuleuses sans que l'État roumain pût protester contre les exigences allemandes. C'est ce qui arriva du reste pour les réseaux de chemins de fer du territoire occupé, par exemple, où les Allemands prétendaient avoir fait des travaux d'une valeur de près d'un milliard, si les informations publiées par les journaux de la censure allemande sont exactes.

Il ne faut pas oublier enfin que tout ce régime d'occupation devait durer après le rétablissement définitif de la paix « jusqu'à une date sur laquelle on s'entendra plus tard ». C'était ne lui assigner aucune autre fin que la volonté de l'Allemagne de retirer ses troupes de Roumanie.

e) **Mainmise sur le Danube.**

Le sixième chapitre du traité de paix s'occupe du *Règlement de la navigation sur le Danube*.

Le Danube étant naturellement mis sous la garde de la nation roumaine et cette dernière ayant toujours rempli avec vaillance le rôle considérable de protectrice de la liberté du fleuve que le destin lui a ainsi octroyé, il était naturel que les Austro-Allemands imposassent à la Roumanie et non pas à un autre pays les clauses spéciales et détaillées d'un traité par lequel le Danube est mis en leur exclusive possession.

Après avoir désarmé la Roumanie, l'avoir mise dans l'impossibilité à l'avenir de réagir par la force contre les

puissances centrales, après avoir décidé en principe que l'Allemagne et ses alliées pourraient exploiter la Roumanie comme elles l'entendaient, il fallait s'occuper du rôle très important de transit que le territoire roumain devait jouer au bénéfice de l'expansion austro-allemande.

On avait prévu à ce sujet que tous les moyens de communication roumains, chemins de fer, postes et télégraphes, seraient à la disposition de l'Allemagne. Il fallait néanmoins accorder une attention toute spéciale au fait que l'histoire et l'importance de la nation roumaine faisaient de cette dernière la gardienne naturelle du bas Danube et des bouches du fleuve. Cette considération était d'une importance des plus considérables pour l'Allemagne, car elle touchait au cœur même du problème de l'organisation de la « Mittel-Europa » rêvée par les Allemands. Il fallait donc y pourvoir de près.

On traita la matière dans un chapitre spécial du traité de paix. On avait, dans un autre chapitre, pris des mesures pour rendre la Roumanie en général et militairement inoffensive et par conséquent incapable de pouvoir réagir dans le problème danubien; on avait mis aussi sous une étroite surveillance les bouches du Danube, par le fait de la cession aux puissances centrales de la Dobrodja jusqu'à ces bouches elles-mêmes : il était donc naturel qu'on ait pensé régler aussi avec une insistance spéciale en faveur des Centraux la navigation même sur le fleuve, tout le long des rives roumaines.

Le problème était sérieux, car la question du régime du Danube était encore une de celles dans lesquelles l'histoire avait prouvé un antagonisme violent d'intérêts et de conception entre la Roumanie et les Austro-Allemands.

L'Autriche-Hongrie avait essayé en effet depuis bien longtemps de mettre sa griffe sur tout le bas Danube, afin d'y exercer un monopole qui réduirait à zéro le rôle et les avantages des autres États riverains. Cette tendance de

l'Autriche et de la Hongrie a trouvé dans le passé une barrière insurmontable dans la politique de l'État roumain, qui n'entendait pas laisser tomber le fleuve sous la domination exclusive de l'Empire des Habsbourg et voulait ainsi se réserver la possibilité de jouer aux bouches du grand fleuve le rôle que l'histoire semble lui avoir destiné.

Dans cette lutte c'est la Roumanie qui est sortie victorieuse, malgré l'aveuglement de l'Europe qui, à un moment donné, favorisait avec une singulière unanimité les menées austro-hongroises. Il en résulta la Commission européenne du Danube, où toutes les grandes puissances furent représentées, où la Roumanie avait une voix égale à ces dernières et par laquelle les bouches du Danube, soumises à un régime international, échappèrent à l'emprise austro-hongroise. Le bas Danube resta sous l'autorité de ses riverains, organisé pour la liberté de la navigation jusqu'aux Portes de Fer. A cet endroit, la Hongrie avait réussi tout de même à s'implanter au nom de l'Empire austro-hongrois ; elle soumit le droit de passage à des restrictions qui firent perdre au fleuve le caractère international qu'il devait avoir pour remplir équitablement le grand rôle qu'il aurait dû avoir dans les échanges commerciaux de l'Europe Centrale, de la Roumanie, des Balkans et de tout l'Orient.

Telle était la situation au moment où éclata la guerre mondiale. D'un côté, la conception roumaine, représentée en ce qui concerne les bouches du fleuve par la Commission européenne du Danube, exigeait une complète liberté de la navigation, seul moyen de servir tous les intérêts de tous les riverains ; d'un autre côté, la conception austro-hongroise, que l'Allemagne avait faite sienne et selon laquelle le fleuve devait être en toute première ligne à la disposition des Empires du Centre, sous leur surveillance et domination éminente, à l'exclusion des autres puissances européennes non riveraines qui auraient pu contre-balancer le poids et l'autorité de la volonté austro-allemande.

Il arrivait justement que ces autres puissances non riveraines sont justement les puissances occidentales qui représentent les principes du libéralisme en Europe et avec lesquelles les Empires de l'Europe Centrale, représentants de l'idée de force et de domination impérialiste, étaient entrés en guerre en 1914. La Roumanie ne pouvait encore, au point de vue du problème danubien, comme au point de vue de tous les autres grands problèmes qui agitent l'Europe, que se ranger du côté des puissances qui avaient pris les armes pour les principes de liberté.

C'est pourquoi aussi le traité de paix de Bucarest devait enfin essayer de réaliser la conception opposée et faire des Empires du Centre les maîtres incontestés de tout le cours du Danube, jusqu'aux bouches du fleuve, et de ces bouches elles-mêmes.

Le traité de Bucarest décida donc que « la Roumanie doit conclure avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Turquie un nouvel acte de navigation du Danube ». C'était, d'un seul trait, interdire toute intervention directe ou indirecte dans la question danubienne aux alliés de la Roumanie, et laisser ainsi cette dernière en tête à tête avec ses quatre ennemies, à leur complète discrétion.

Quant au régime des bouches du Danube, la Commission européenne serait supprimée et remplacée par une commission où entreraient les représentants des États riverains du Danube et du littoral européen de la Mer Noire. C'était encore donner la main haute aux puissances centrales et réduire à zéro la possibilité de réagir de la Roumanie. Cette commission « exercerait sa surveillance sur le fleuve à partir de Braïla (l'ancienne commission européenne l'exerçait seulement à partir de Galatz) jusqu'aux bouches du Danube et aux parties de la Mer Noire qui se trouvent devant les bouches ». Cette partie du Danube entrait ainsi sous la domination exclusive des puissances centrales. Pour le reste, la Roumanie gardait dans ses eaux une

souveraineté simplement nominale, en tant que le nouvel acte de navigation devait le permettre.

Le traité de paix comprend les dispositions générales que la Roumanie devait accepter pour la confection de cet acte.

Tout d'abord la Roumanie devait « garantir aux vaisseaux des autres parties contractantes la libre communication sur la partie roumaine du Danube ». Le texte ajoute que cette garantie de l'État roumain doit s'étendre aussi « à tous les ports qui dépendent de lui ». Donc les vaisseaux des puissances centrales ont libre accès dans les eaux et les ports roumains.

En outre, l'État roumain n'a le droit de percevoir aucune taxe sur le Danube : ces taxes ne peuvent être imposées qu'en vertu de l'acte de navigation, c'est-à-dire dans l'intérêt des puissances centrales. Enfin la Roumanie n'a pas le droit d'imposer une taxe sur la valeur des marchandises importées ou exportées par les ports des puissances centrales, ce qui signifie, en somme, que ces dernières ne toléreraient le trafic roumain dans ces ports et, par conséquent, sur tout le Danube moyen et supérieur, qu'autant que leurs intérêts le permettraient. Elles se rendaient ainsi en réalité maîtresses de tout le Danube.

La zone du Danube jusqu'où la navigation roumaine peut s'étendre est indiquée de façon précise par le traité. Un texte prévoit en effet que « des droits spéciaux de la Hongrie seront respectés sur la partie des cataractes et des Portes de Fer », c'est-à-dire « jusqu'à Turnu-Séverin, dans toute la largeur du fleuve, d'une rive à l'autre, comprenant aussi tous les bras du fleuve et les îles qui se trouvent entre ces bras ». Les États riverains du bas Danube et spécialement la Roumanie voyaient ainsi le Danube se fermer hermétiquement à cet endroit pour leur propre communication avec l'Europe Centrale, dans le cas où le moindre intérêt de la Hongrie et par conséquent des Austro-Allemands l'exigerait.

Enfin chacune des puissances centrales et la Roumanie aussi « ont le droit de tenir des vaisseaux de guerre sur le Danube », continue le texte. Mais ces vaisseaux « ont le droit de naviguer en aval jusqu'à la mer, en amont jusqu'à la frontière supérieure de leur propre territoire d'État ». Les vaisseaux roumains ne pourraient donc remonter que jusqu'à la frontière hongroise, alors que les vaisseaux de guerre austro-hongrois-allemands auraient la liberté de surveiller tout le cours du fleuve.

Des bouches mêmes du Danube jusqu'à Braïla, chacune des puissances représentées dans la nouvelle Commission aura le droit de tenir par deux stationnaires.

De cette façon la Roumanie serait toujours en état d'infériorité.

Telles sont les clauses du traité qui fixent le régime que les puissances centrales ont voulu imposer au cours du Danube au détriment de la Roumanie. Le fleuve devenait en fait une simple propriété austro-allemande. Dans sa lutte historique pour la liberté de la navigation, la Roumanie perdait d'un seul coup tous les résultats de ses efforts de plus d'un demi-siècle. Elle était en même temps mise à l'avenir dans l'impossibilité de jouer tout rôle personnel aux bouches du Danube.

f) Organisation de l'espionnage allemand.

Le traité finit ainsi le cycle d'exigences imposées à la Roumanie pour la réduire matériellement à l'impuissance et l'exploiter à volonté.

Il fallait cependant encore produire l'abaissement moral de la nation roumaine. Il s'agissait de préparer de longue date la voie des complicités internes qui devaient aider les Austro-Allemands à étouffer dans l'avenir le plus facilement possible toute velléité de révolte. Les derniers chapitres du traité, les chapitres VII et VIII y pourvoient.

Il fallait en effet penser à rééduquer la nation roumaine de façon à essayer de lui faire agréer la conception politique allemande contre laquelle elle s'était dressée en entrant dans cette guerre aux côtés de l'Occident libéral de l'Europe.

A cet effet, sous prétexte d' « égalité des confessions religieuses », on exigea que la Roumanie permît sans aucun contrôle la libre multiplication des écoles allemandes sur son propre territoire.

Pour bien se rendre compte de la signification de cette exigence, il faut savoir que les Austro-Allemands avaient ouvert, déjà assez longtemps avant la guerre, une série d'écoles confessionnelles catholiques et évangéliques avec personnel austro-allemand et sous la surveillance directe de Berlin. Ces écoles ont été en Roumanie des centres d'activité infatigable et exclusivement allemande ; elles se sont faites aussi, grâce à leur personnel, choisi parmi les officiers de réserve austro-allemands, des centres extraordinairement dévoués d'espionnage. C'est ce genre d'école que les Austro-Allemands se réservaient par le texte du traité la liberté de multiplier et de faire fonctionner tout à fait librement en Roumanie.

Les Allemands pensèrent encore devoir récompenser tous ceux qui, quoique sujets roumains, firent cause commune avec l'ennemi. Le texte du traité fait allusion à une convention spéciale concernant l'amnistie que la Roumanie s'oblige à décréter. Cette convention prévoit tout d'abord que « chaque partie donne une amnistie entière aux sujets de l'autre partie pour les infractions pénales commises en faveur de cette dernière » [1]. Adoptant ainsi la forme hypocrite de la réciprocité, c'était assurer l'impunité de tous les sujets turcs, bulgares, hongrois et surtout austro-allemands qui pullulent en Roumanie et y ont fait presque publique-

(1) Traité juridique et politique additionnel, art. 31, § 3.

ment office d'espionnage au profit de leurs États respectifs.

Un autre texte est cependant encore plus curieux : « La Roumanie accorde une amnistie complète à ses sujets *pour leur conduite politique pendant la guerre ou pour leur conduite militaire basée sur des motifs politiques* (1). »

« Les personnes bénéficiant de l'amnistie et leur famille ne seront soumises à aucune espèce de déchéance de leur droit ; au cas où ceci aurait déjà eu lieu, elles seront réintégrées dans leurs droits antérieurs (2). »

Les « motifs politiques de conduite » visés par le texte, c'était ni plus ni moins que l'intention manifeste de nuire aux armées et à l'État roumain au profit des armées et des États ennemis.

On exigeait ainsi de la Roumanie qu'elle amnistiât sans discussion aucune, sur l'ordre de ses ennemis, tous ceux qui, civils ou militaires, avaient trahi leur patrie au bénéfice de ces ennemis ou qui leur avaient rendu des services quelconques, et même ceux qui avaient déserté à l'ennemi. C'était une humiliation inouïe et un encouragement donné à l'avenir en Roumanie à tous les traîtres et espions des Austro-Allemands. L'immoralité honteuse de cette clause donne la mesure du souci qu'ont eu pendant cette guerre les Austro-Allemands du patrimoine de dignité qui fait le sens même de la civilisation de l'humanité ; elle donne encore une idée du peu de scrupules que les puissances centrales auraient eu à violer la justice et le droit internationaux, dans le cas où elles auraient pu imposer la paix au monde entier.

g) **Question juive.**

Enfin, toute une population devait être facilement gagnée pour toujours en Roumanie à la cause allemande, en la

---

(1) Article 32, § 2.

(2) Article 33 *in fine*.

récompensant publiquement pour la sympathie qu'un trop grand nombre de ses membres avaient manifestée envers les armées austro-allemandes et surtout pour l'appui qu'ils leur donnèrent en territoire roumain occupé. C'était la population israélite, très apte du reste à subir l'influence allemande par les relations commerciales qu'elle a toujours entretenues de temps immémorial avec les négociants allemands et surtout par la langue qu'elle parle, qui est un jargon spécial dérivé de très près de la langue allemande. Par un coup de théâtre l'Allemagne s'érigea en protectrice attitrée de toute cette population et exigea de la Roumanie, par une clause spéciale du traité de paix qu'elle imposait à cette dernière, l'immédiate naturalisation en masse de toute cette population.

La population israélite de Roumanie est venue de Galicie et de Pologne, en grande majorité au cours du XIX[e] siècle. Son arrivée s'explique par les persécutions et la misère qu'elle endurait dans son pays d'origine ; elle est venue s'installer sur le territoire roumain à cause de l'indépendance dont elle pouvait y jouir. Tout en étant agglomérée principalement dans les villes de la Moldavie septentrionale, elle continua à vivre de sa propre vie et garda intacte sa langue de dialecte allemand, ses mœurs, sa physionomie bien caractérisée. Jamais cette population n'a eu à subir en Roumanie les persécutions et les excès dont elle a été en butte ailleurs, en Russie par exemple. Nouvelle arrivée dans les pays roumains, conservant un grand pouvoir de résistance à toute assimilation et animée le plus souvent de sentiments cosmopolites qui en général ne l'attachaient pas spécialement à une patrie roumaine plutôt qu'à une autre, les Roumains la considérèrent tout simplement comme une population étrangère. Cette conception avait aussi sa place toute naturelle, de par les circonstances historiques, dans la législation roumaine. Nouveaux venus, on n'avait pas encore attribué aux juifs de Roumanie la qualité de citoyens rou-

mains. Ils ne pensèrent du reste même pas à la revendiquer avant la période qui, avec la seconde moitié du XIXe siècle, consacra le développement et la formation du royaume moderne de Roumanie. Les Roumains, trop soucieux de leur consolidation nationale et du développement de leur classe paysanne menacée dans son indépendance économique par l'activité surtout commerciale des Israélites, refusèrent de naturaliser en bloc la population israélite de Roumanie. Ils lui conservèrent néanmoins les moyens de naturalisation qui étaient prévus par la législation roumaine pour tous les autres étrangers sans exception aucune : c'était la naturalisation individuelle par un vote du Parlement.

La situation qu'eurent donc en Roumanie les Israélites non naturalisés jusqu'à ces derniers temps était celle de tous les étrangers. Jouissant de tous les droits civils, comme tout étranger établi en Roumanie, ils ont manqué de droits politiques. Aucune différence n'a été faite spécialement par la législation roumaine entre eux et les autres étrangers. Comme tous les étrangers de Roumanie qui n'étaient pas en situation d'administrer la preuve qu'ils avaient satisfait aux lois militaires d'un autre État, les Israélites étaient enfin assujettis à l'obligation militaire.

La participation sanglante de la Roumanie à la guerre mondiale fit cependant que cette dernière obligation des Israélites roumains ne pouvait plus être équitablement maintenue sans l'octroi en masse en leur faveur des droits politiques. C'est pourquoi, pendant la guerre même et dès le printemps 1917, tous les facteurs constitutionnels du pays, le Roi, le Gouvernement et tous les partis politiques, furent unanimement d'avis que l'octroi aux Israélites roumains des droits politiques sans aucune restriction s'imposait comme un devoir de justice, que la Roumanie serait heureuse de remplir, dès le premier moment où cette réforme serait possible, c'est-à-dire dès la réunion de la Constituante qui devait être convoquée aussitôt que les circons-

tances le permettraient. C'était non seulement une question d'équité, mais en même temps une nécessité nationale à l'avenir.

Aussi la proclamation et les discours qui annoncèrent la nouvelle réforme furent-ils accueillis avec une approbation unanime. Aucun doute ne pouvait plus être possible à ce sujet.

Dans ces conditions, une pression venant de l'étranger pour forcer les Roumains à accorder ce qu'ils étaient déjà en train d'octroyer était pour le moins inutile. Cette pression devait être directement odieuse venant des Austro-Allemands et étant exercée par ces derniers sous la forme d'une exigence comprise dans le traité de paix qu'ils imposaient. S'ils ont voulu donner une récompense, ils n'ont même pas pensé à la situation difficile où ils plaçaient dans leurs relations futures avec les Roumains les nouveaux citoyens juifs de Roumanie. En réalité, la solution imposée à la question juive était un moyen de plus de pénétration pacifique allemande et austro-hongroise en Roumanie.

La situation s'aggrava encore par le fait que les autorités militaires allemandes d'occupation en Roumanie usèrent ostensiblement jusqu'au dernier moment des services qu'un nombre proportionnellement assez grand d'Israélites roumains s'empressaient de leur offrir au préjudice de la population roumaine.

La clause du traité de paix contenant pour le Gouvernement roumain l'obligation de naturaliser en masse les juifs roumains représentait ainsi une intervention directe dans les affaires intérieures de la Roumanie et une humiliation de plus pour elle (1).

La population israélite le sentit elle-même, croyons-nous, à tel point qu'elle ne fit pas usage du droit qu'on voulait lui

(1) M. Kriege, directeur au ministère des Affaires étrangères de Berlin, expliquait à ce propos en juin 1918 à la Commission du Reichstag réunie pour discuter le traité de Bucarest : « Il s'agit d'une immixtion profonde dans les affaires intérieures roumaines. »

conférer dans cette clause du traité. Les commissions instituées d'après les indications allemandes pour recevoir les déclarations des nouveaux naturalisés eurent un nombre très restreint de requêtes à enregistrer. Ce geste de la population israélite de Roumanie facilite la solution complète et purement roumaine que le problème juif doit avoir dans ce pays.

h) **Conclusion.**

Les derniers articles du traité de paix de Bucarest prévoient enfin la conclusion de plusieurs accords économiques spéciaux entre les « puissances alliées » et la Roumanie, accords qui font « partie intégrante du traité de paix », et ils rappellent encore une fois avant de présenter les signatures que le « présent traité de paix sera ratifié et les documents pour la ratification seront échangés au plus tôt à Vienne ». Cet échange n'a pas eu lieu ainsi qu'il a déjà été noté plus haut. Du reste, la ratification elle-même n'a pas été faite par la Roumanie, le Roi ayant toujours refusé de signer le traité. L'obligation de l'échange des ratifications n'avait été prévue que pour permettre aux Allemands une possession de la Roumanie occupée aussi prolongée que leurs intérêts le dicteraient, et sans avoir à être gênés par les clauses d'un traité de paix, même imposé sans aucun scrupule par eux-mêmes. C'est aussi pourquoi le traité n'a pu être appliqué même un jour. Il restera cependant comme un monument du cynisme austro-allemand, indiquant dans ses lignes générales, après leurs proclamations répétées sur la paix de conciliation qu'ils auraient désirée, le plan monstrueux de la paix réelle que les puissances centrales auraient imposée au monde, s'il avait été possible que le droit le plus sublime et la morale fussent ainsi écrasés par une force aveugle et cruelle, mise au service exclusif d'intérêts inavouables. L'histoire universelle aurait eu à enregistrer un désastre de l'humanité.

III — LES CONVENTIONS ADDITIONNELLES

Nous avons dit que les clauses du traité de paix ont été complétées par un grand nombre de conventions additionnelles « faisant partie intégrante » du traité.

Quelques-unes de ces conventions contiennent le texte minutieux des obligations économiques et financières imposées à la Roumanie ; d'autres, en général tenues secrètes, comprennent des clauses d'ordre politique destinées à asservir sans possibilité de relèvement l'État roumain en lui enlevant toute indépendance réelle.

a) Régime politique imposé par le traité de Bucarest.

Il fallait tout d'abord punir de manière exemplaire en Roumanie tous ceux qui ont présidé à la guerre contre les Austro-Allemands. En premier lieu, les Allemands devaient ainsi s'en prendre au Gouvernement roumain qui a fait la guerre : c'est ce qu'ils ont fait. On connaît la violence du mouvement qui a été déchaîné en Roumanie pour « établir les responsabilités » parmi les chefs politiques roumains. Leur arrestation avait justement commencé au moment où les Allemands ont dû quitter le territoire roumain. Voici, du reste à ce sujet, ce qu'en disait dans le Reichstag, en juin 1918, à l'occasion de la première lecture du traité de paix, le comte Westarp, tout en regrettant avec Stresemann que l'Allemagne n'eût pas imposé à la Roumanie une indemnité formelle de guerre et en affirmant que *c'était une chose qu'il ne fallait pas oublier en Occident :* « La situation en Roumanie n'arrivera à l'assainissement qu'au moment où une expiation sera obtenue pour l'extraordinaire trahison de ce pays. Il est indispensable d'obtenir réparation

par un procès impitoyable[1]. » Et voici ce que M. von Kuhlmann, ministre d'État et premier plénipotentiaire de l'Allemagne, répondit : « Il doit être tiré vengeance des auteurs coupables de la guerre. Il n'y a que ce fait qui pourrait donner pour nous une valeur à *l'expiation nationale de la Roumanie*[2]. » Peut-on être plus clair? Et peut-on encore douter que le procès qui effectivement fut ouvert contre les auteurs responsables de la guerre roumaine ait été imposé par Berlin? Il était nécessaire, du point de vue allemand, que la Roumanie subît ainsi cette humiliation.

Mais cette première mesure ne pouvait être qu'une mesure préliminaire. Il fallait parer à toute velléité d'indépendance pour l'avenir même. A cet effet il fallait que l'Allemagne pût surveiller la nomination et l'activité des hauts fonctionnaires roumains. On imposa donc au Gouvernement roumain l'obligation de ne maintenir dans les hautes fonctions publiques roumaines que les fonctionnaires qui pouvaient être agréés par l'Allemagne. Une surveillance spéciale allemande devait s'exercer à cet effet. Nos ennemis commencèrent par prendre toute une série de mesures destinées à suspendre pour un temps l'inamovibilité et la stabilité de tous les fonctionnaires, afin de pouvoir procéder à « l'épurement » de l'administration roumaine dans le sens imposé. On conçoit facilement ce que la réalisation des desseins allemands à ce sujet aurait signifié pour les Roumains dans l'avenir. Il suffit de dire que tous ceux qui se permirent de ne pas faire la réception qu'il fallait au régime que le commandement allemand imposait à la Roumanie se virent persécutés par la suite, révoqués de leurs fonctions ou même aussi mis en jugement.

Enfin, la prépondérance allemande en Roumanie devait

(1) *Bukarester Tageblatt*, 23 juin 1918, organe de la Kommandantur allemande à Bucarest.

(2) *Ibid.*

être fondée non seulement par la domination absolue politique et administrative, par les écoles spéciales qui devaient dresser la population à l'admiration de la culture militariste allemande, par les innombrables établissements économiques et financiers destinés à subjuguer définitivement toute l'économie nationale roumaine, mais même par des colonisations régulières que l'Allemagne se réservait le droit de faire sur le territoire roumain. A ce propos, le Gouvernement allemand et le Reichstag accordèrent même une importance spéciale aux colonies déjà existantes en Bessarabie. Il s'agissait de bâtir ainsi au beau milieu du pays roumain, là où il n'y en avait pas déjà, de vraies forteresses du germanisme impérialiste et de soutenir et de relever celles qui existaient déjà. Une organisation méthodique et savante faisait ainsi de tous les éléments, institutions ou personnes que l'on pouvait utiliser, des agents dévoués en général ouvertement à la politique de l'Empire allemand, au mépris et au détriment des droits et aspirations de la nation roumaine. On insinuait au cœur de cette dernière le poison destiné à la rendre définitivement inoffensive et à en faire par conséquent un simple instrument aveugle et mécanique des visées égoïstes de la politique allemande d'expansion matérielle.

Pour parfaire toute cette œuvre d'enchaînement matériel et qui était destinée à être aussi une œuvre d'asservissement moral de toute une nation, il n'est pas du tout étonnant de constater que l'Autriche-Hongrie ait tenu à ajouter à toutes ces prescriptions quelques clauses caractéristiques ; elles font mieux sentir les préoccupations des Gouvernements de Vienne et de Budapest et leur façon spéciale de concevoir les relations internationales.

Une convention spéciale *juridico-politique* dut ainsi être conclue par la Roumanie avec l'Autriche-Hongrie, différant en quelque point de celle conclue avec l'Allemagne. Cette convention consacre l'immixtion constante et la surveillance

continue par le Gouvernement autrichien et hongrois des actes et même des sentiments publics ou privés des Roumains dans la question nationale. C'était abolir d'un trait la liberté même de la pensée en Roumanie, c'était forcer cette dernière à renier publiquement l'idéal national pour lequel elle était entrée en guerre et la condamner à écraser elle-même sans pitié toute velléité d'indépendance nationale sur son propre territoire.

Voici en effet ce que cette convention prévoit : « Les parties contractantes s'obligent réciproquement (?!) à ne tolérer sur leur territoire aucune espèce d'agitation ou propagande ou action dirigée contre l'inviolabilité territoriale, l'ordre légal, la sécurité ou l'ordre public de l'autre partie contractante. » Il ne faut pas oublier que l'ordre légal et public auquel on fait allusion est la fameuse théorie magyare de l'*unité* de l'État hongrois dont il a été parlé ailleurs (1) et c'est l'intolérable persécution nationale à laquelle étaient soumis les Roumains d'Autriche-Hongrie. On défendait aux Roumains du royaume libre de s'en occuper d'aucune façon même comme simples particuliers; ils étaient condamnés à rester impassibles devant les souffrances, l'humiliation et les appels désespérés de leurs compatriotes.

Voici en effet ce que la Convention citée contient encore dans le paragraphe suivant : « Les parties contractantes s'obligent réciproquement (?!) surtout : 1° à interdire aux sociétés et personnes individuelles toute sorte d'activité dans le genre de celle définie dans le paragraphe précédent; 2° à empêcher la collecte ou l'attribution de n'importe quelle subvention ou autre contribution en vue d'une propagande dans le genre de celle définie au paragraphe précédent; 3° à veiller à ce qu'on n'admette des livres d'écoles ou autres moyens d'enseignement qu'autant que leur contenu

---

(1) *Supra*, p. 33.

ne contredit pas les dispositions prévues au paragraphe précédent; 4° à compléter la législation (si le besoin s'en fait sentir) contre l'activité prévue au paragraphe précédent et cela dans l'intervalle d'une année après la ratification du présent traité (1). »

Toutes ces dispositions ne rappellent-elles pas singulièrement le texte de l'arrogant et odieux ultimatum de 1914 à la Serbie, qui devait mettre le feu au monde?

Mais voici encore un dernier article spécial à la Convention juridico-politique austro-roumaine : « Chaque partie contractante ne donnera cours aux tentatives de naturalisation des sujets de l'autre partie, — même si toutes les autres conditions sont remplies, — que si le requérant prouve qu'il a été *congédié* par l'Union de l'État auquel il appartient (2). » Dans les « tentatives » (!!) de naturalisation visées par ce texte, il s'agit tout simplement du grand nombre de Roumains d'Autriche-Hongrie qui émigraient sans discontinuer dans la patrie de leur cœur, dans le royaume libre de Roumanie. L'union de l'État auquel ils appartiennent et qui doit les congédier, c'est la monarchie austro-hongroise elle-même.

L'énonciation seule de pareilles clauses, que l'Autriche-Hongrie a cru cependant indispensable d'imposer à la Roumanie, prouve, sans avoir besoin d'aucun autre complément, le bon droit évident de la cause pour laquelle la Roumanie a pris les armes. Cette cause était celle de la liberté de la nation roumaine, dont le royaume libre était l'unique représentant selon le cœur et les aspirations de tous les Roumains de partout et notamment de ceux d'Autriche-Hongrie. La monarchie des Habsbourg et le Gouvernement de Budapest prenaient ainsi par le traité des mesures sévères contre *la volonté, ouvertement reconnue*

(1) Art. 15.
(2) Art. 16.

par eux, de leurs propres sujets roumains. C'est l'aveu cynique de toutes les vexations et de tous les crimes historiques dont les Gouvernements autrichiens et hongrois auraient dû sentir leur conscience alourdie. Le document qui contient de pareilles exigences suffit à lui seul pour manifester devant le monde civilisé et la situation affreuse des Roumains d'Autriche-Hongrie et leur indéniable volonté de vivre une vie libré aux côtés de leurs frères du Royaume.

La Roumanie fut enfin obligée, dans ce même ordre d'idées, entre autres humiliations inoubliables, de dissoudre et de congédier le corps des volontaires, sujets roumains d'Autriche-Hongrie, qui s'étaient empressés de venir s'inscrire dans l'armée au cours de la guerre. La plupart de ces volontaires étaient d'anciens soldats austro-hongrois qui, refusant de combattre pour la cause de leurs oppresseurs et ayant trouvé une occasion propice, s'étaient rendus aux ennemis de la Monarchie. Ils étaient venus ensuite s'enrôler dans l'armée roumaine pour coopérer à la libération de leur pays et à son union avec la Roumanie. Tous ces soldats, quoique incorporés régulièrement, ne purent plus, selon les prescriptions du traité de paix, être considérés comme des Roumains. Persécutés chez eux, on les empêchait ainsi de trouver le refuge qu'ils désiraient et qu'ils méritaient dans leur mère patrie. De plus, ils étaient arrêtés, incorporés à nouveau dans l'armée austro-hongroise et mis en jugement en Roumanie même, aussitôt qu'ils s'aventuraient jusqu'en Valachie, à l'intérieur de la limite du territoire occupé par les Austro-Allemands.

b) Reconnaissance de l'union de la Bessarabie avec la Roumanie.

Le problème de la Bessarabie a aussi été traité par l'Allemagne à Bucarest.

La Bessarabie a toujours été, depuis les premières origines de la nation roumaine jusqu'à nos jours, une province

essentiellement roumaine. Elle a même fait partie intégrante de l'État de Moldavie, depuis la fondation de ce dernier, au XIVe siècle jusqu'à la date de 1812, quand elle a été annexée arbitrairement par l'Empire russe. Depuis, la partie méridionale de la Bessarabie a été rendue à la Moldavie au Congrès de Paris, comme une conséquence de la guerre de Crimée, mais elle a de nouveau été arrachée à la Roumanie par la Russie au Congrès de Berlin en 1878.

La grande masse des habitants de Bessarabie, notamment les paysans, se nomment encore eux-mêmes des Moldaves et ont conservé avec une remarquable puissance le type moral et physiologique de leur race. L'ignorance seule où l'Administration russe les a tenus pendant tout un siècle et l'impossibilité absolue où ils ont été mis par cette même administration de demeurer unis avec leurs frères de Moldavie, ont fait qu'en général le mouvement nationaliste n'a pas pu prendre chez eux une allure trop manifeste. Tout essai dans ce sens était du reste impitoyablement étouffé par le Gouvernement russe par l'envoi dans les déserts de Sibérie.

La grande guerre fit là comme ailleurs, et subitement, le miracle qui aurait pris un temps bien autrement long à s'accomplir sans elle : la Bessarabie secoua d'elle-même son joug et revint avec une touchante fidélité se réunir de nouveau à la mère patrie, au moment même où cette dernière se trouvait au tournant le plus tragique de son histoire.

La présence des soldats bessarabiens de l'armée russe sur le sol roumain, les luttes qu'ils durent subir parfois contre des régiments ennemis austro-hongrois dont ils voyaient les hommes mourir en prononçant les derniers mots de leur agonie *en roumain*, furent en effet comme une révélation qui excita jusqu'à un degré nouveau la conscience de leur propre nationalité. Un profond renouveau du mouvement nationaliste roumain se greffa ainsi en Bessarabie sur toutes les souffrances imposées par la

grande guerre. Un grand nombre de Roumains réfugiés d'Autriche-Hongrie avec les armées roumaines à l'occasion de la retraite de ces dernières, vint aussi s'installer en Bessarabie, y travailla avec une intensité et un tact tout particuliers à aider et à diriger la politique nationale de la province.

C'est ainsi que la révolution russe vint briser les chaînes de la Bessarabie toute désireuse de reprendre la liberté perdue depuis plus d'un siècle. Elle fut déclarée et reconnue État complètement indépendant par toutes les autres autorités et provinces de Russie, elle eut son ministère et son parlement *incontestés*. Le Parlement, sous la dénomination de Conseil du pays, fut constitué sur une base *très démocratique* et comprit ainsi les représentants des quelques minorités nationales. Aussi à *Brest-Litowsk la grande Russie ne parla-t-elle pas au nom de la Bessarabie; l'Ukraine la considéra de même comme libre et indépendante; on attendait les représentants spéciaux du nouvel État,* qui n'arrivèrent cependant pas, désirant sans doute conformer leur attitude à celle du royaume de Roumanie.

Ayant besoin de troupes pour protéger la population contre les bandes bolcheviques formées par les armées russes en dissolution et qui sans aucun ordre regagnaient leur foyer en dévastant tout sur leur passage, le Parlement de Bessarabie appela à son secours l'armée roumaine.

La direction que prenait la politique extérieure du nouvel État vers une union imminente avec la Roumanie devenait ainsi évidente. L'Ukraine non seulement ne contrecarra pas ce mouvement, mais l'encouragea. A Kiev, elle assura même le Gouvernement roumain qu'elle lui donnerait tout son concours à ce sujet [1]. C'est ainsi que le 9 avril 1918 le

---

(1) Cette assurance a été donnée au général Coanda, en qualité de représentant de la Roumanie.

Parlement bessarabien proclama la réparation de l'injustice commise en 1812 et en 1878 par l'Empire des Tzars et vota dans une atmosphère de grand enthousiasme l'union définitive avec la Roumanie.

Telle était la situation au moment où la paix de Bucarest était signée. Les Allemands acceptèrent le fait accompli, sans s'y opposer. Ils le reconnurent officiellement.

Il est évident que ce n'est pas la sollicitude que les puissances centrales portaient à la Roumanie qui leur dicta cette attitude. Il faut en chercher ailleurs les mobiles.

Tout d'abord les Austro-Allemands avaient de justes motifs pour être sérieusement inquiets à cause du ravitaillement en vivres que devait leur fournir l'Ukraine. Les agitations et troubles intérieurs de ce pays l'empêchaient de tenir les promesses qu'il avait faites à ce sujet à ses nouveaux amis austro-allemands. La situation alimentaire était singulièrement critique tant en Allemagne qu'en Autriche. La Bessarabie est d'autre part un pays très riche en céréales; la laisser à la Roumanie était le seul moyen d'y maintenir l'ordre qui s'était très naturellement établi sous la nouvelle domination roumaine. C'était par conséquent la possibilité de l'exploiter en vivres sans aucun autre souci. Il y avait donc de ce point de vue un avantage pour les Centraux à reconnaître la situation de fait créée par l'union de la Bessarabie à la Roumanie. Tel fut certainement un des mobiles intéressés qui les décida à reconnaître cette union. Mais ce ne fut pas le seul ni le plus important.

Il fallait, en effet, diriger toute la politique roumaine dans une autre direction que celle qui avait déterminé la guerre en 1916. Il fallait à tout prix soulever de graves inimitiés entre la Roumanie et son voisin de l'est, fût-il l'Ukraine ou la Russie. Ce n'est qu'ainsi que l'on aurait réussi à encercler la Roumanie d'ennemis et à la rendre aussi complètement inoffensive que possible. S'ils avaient abouti en effet

à joindre aux menées de la Bulgarie venimeuse les machinations agressives de la nouvelle Ukraine dans la question bessarabienne, les Austro-Allemands, maîtres incontestés de l'Europe par la victoire dont ils n'avaient pas le moindre doute, pouvaient être tranquilles : la Roumanie, menacée immédiatement du côté de l'est et du sud, n'aurait plus eu le loisir de s'occuper de ce qui se passait en Transylvanie et se serait inféodée ainsi forcément et de plus en plus à la politique autrichienne.

Les Austro-Allemands reconnurent ainsi à Bucarest l'union de la Bessarabie avec la Roumanie. Aussitôt après, l'effet de leurs intrigues commença à se faire sentir. L'Ukraine, ce même pays qui avait formellement reconnu l'indépendance complète de la Bessarabie et qui avait même promis à la Roumanie son concours pour l'union de cette province à sa mère patrie, l'Ukraine, changeant brusquement d'attitude, protesta contre cette union quand elle fut un fait accompli. Cette volte-face subite n'était cependant pas du tout inattendue. Avec son occupation par les troupes austro-allemandes on avait eu soin en effet de lui imposer comme chef souverain, comme « hetman », un ancien général russe, lequel accepta cette charge avec le dessein bien arrêté de travailler à rétablir l'ancien Empire des Tzars dans sa forme et sa splendeur passées ; il était animé exactement des mêmes aspirations impérialistes qui avaient si abondamment fleuri à la cour des Tzars. Le nouveau chef de l'Ukraine comptait s'appuyer sur la force austro-allemande pour la réalisation de ses desseins. Il prenait évidemment toutes les inspirations fondamentales de sa politique à Berlin et à Vienne. Il était aussi naturel qu'il voulût non seulement arrêter le mouvement nationaliste et démocratique que la grande guerre avait favorisé, mais même qu'il ait essayé de l'étouffer en le ramenant au point d'où il avait commencé. Comme si l'on pouvait faire rebrousser chemin à l'Histoire !

Le Gouvernement ukranien engagea ainsi, sous le patronage parfaitement visible des Gouvernements de Berlin et de Vienne, une conversation désagréable et contradictoire avec le Gouvernement roumain au sujet de la Bessarabie.

Cela n'empêcha nullement la province de se sentir soudée pour toujours à la vraie patrie, à celle dont seul un coup de force injuste et avide l'avait détachée un siècle auparavant. Quel que soit l'avenir des territoires de l'ancienne Russie, seule la résurrection sous une forme ou une autre de l'impérialisme russe, égoïste et aveugle, tel qu'il a pu fleurir si longtemps à la cour des Tzars et tel qu'il serait impossible que l'Europe démocratique et libérale de demain puisse encore le tolérer, pourra encore soulever un problème bessarabien entre la Roumanie et la formation politique qui s'organisera sur le territoire de l'Ukraine russe. Il est à désirer, au contraire, que la Russie ou l'Ukraine de l'avenir, renonçant aux anciennes visées sur Constantinople et les Détroits, ne veuille plus elle-même d'une extension territoriale en Europe basée sur la vivisection des nations qui l'avoisinent. Quant à la question des quelques minorités slaves de Bessarabie, elle ne peut être sérieusement soulevée, de même que la Roumanie ne pense même pas à créer des agitations au sujet des minorités roumaines qui se trouvent au delà du Dniester, dans la Chersonèse ukranienne. Les frontières d'un territoire national sont déterminées par toute une série de considérations historiques, géographiques et ethnographiques, et il n'est pas étonnant du tout qu'il y ait ainsi des infiltrations réciproques pardessus ces frontières : mais il serait absurde de prétendre de là à déplacer ces frontières selon des tracés peu naturels, peu pratiques et souvent aussi impossibles à établir.

On peut affirmer que la Bessarabie est donc définitivement sortie de la sphère d'action de la politique russe. Dans ces conditions, il ne peut exister de plus grand désir pour

la Roumanie nouvelle que celui de nouer des relations politiques et économiques aussi étroites et aussi sincères que possible avec ses voisins d'au delà le Dniester.

c) Le régime économique imposé à la Roumanie : agriculture, pétroles, forêts, industrie et commerce.

Les progrès économiques de la Roumanie dans les tout derniers temps ont été esquissés dans un autre chapitre (1).

Les richesses naturelles dont le pays est doté ont donné notamment un remarquable essor à l'agriculture et à l'industrie du pétrole. Il suffit de rappeler ici que les derniers cinquante ans ont vu une augmentation de la surface cultivée (blé et maïs) de 220 °/₀, tandis que la production marquait une augmentation de 570 °/₀. Quant au pétrole, la Roumanie était devenue, dans les quelques dernières années avant la guerre, un des fournisseurs les plus importants de l'Europe.

Il était donc naturel que, au moment où la guerre s'était étendue sur presque tout le territoire européen et que le problème du ravitaillement avait commencé à prendre une importance extraordinaire, surtout pour l'un des deux grands groupes d'adversaires en présence, la question de l'emploi de l'exportation roumaine ait attiré avec une insistance particulière l'attention des belligérants.

Du reste, imposer un rôle économique très important à la Roumanie en vue d'une Mittel-Europa allemande était déjà un plan bien plus ancien. Tant que la Roumanie, après le commencement de la guerre européenne, resta neutre, elle réussit à éviter les dangers qui la menaçaient à ce point de vue et adopta une politique qui préparait, autant que les circonstances le permettaient, l'action militaire à laquelle elle était décidée. Les vicissitudes de la guerre

---

(1) Voir *supra*, pages 40 et suiv.

firent des Allemands, une fois cette action déclenchée, les maîtres par occupation des trois quarts du territoire roumain, et de la richesse naturelle de la Roumanie presque en totalité. L'agriculture et les pétroles roumains tombèrent ainsi, dès la fin de 1916, entre les mains allemandes. Comme la situation du ravitaillement commençait à présager une crise aiguë pour les puissances centrales, ces dernières entamèrent ainsi en Roumanie dès le début de 1917 une exploitation économique poussée jusqu'aux extrêmes limites. Le traité de Bucarest, par son côté économique, qui lui donne une physionomie si spéciale dans l'histoire de l'Europe, était destiné à consolider cette exploitation passée, à la régler et à l'intensifier pour l'avenir au grand profit de l'Allemagne et de ses alliés triomphants.

Le régime économique imposé sous l'occupation fut ainsi conçu et appliqué avec une méthode minutieuse et sans aucun scrupule moral ou juridique : chaque homme devenait en Roumanie un simple outil destiné à travailler et à produire pour le profit de l'Allemagne.

On institua tout d'abord à cet effet le travail général forcé. Chaque habitant était tenu, sans exception aucune, au genre de travail que les autorités militaires jugeaient bon de lui imposer. Les sanctions les plus sévères, années de prison et jusqu'à des dizaines de milliers de francs d'amende, frappaient impitoyablement, sur un simple prononcé de l'autorité militaire et sans aucune voie de recours, celui qui ne se soumettait pas de suite aux ordres ainsi reçus. En général, on employa de cette façon la population roumaine au travail agricole (1).

En principe, ce travail forcé était payé ; mais le prix était fixé par le commandement militaire selon ses convenances, et il édictait en même temps des punitions excessivement

(1) On l'employa aussi, sons aucune distinction et sous différents prétextes, à d'autres travaux : on vit ainsi des intellectuels, avocats, médecins ou autres, balayant les rues dans certaines villes.

sévères, prison et amendes, contre tous ceux qui en proposaient ou acceptaient d'autres plus élevés. Enfin, ces prix étaient payés en un papier-monnaie spécial lancé et déclaré obligatoire par les Allemands : c'étaient des billets à cours forcé, émis sans couverture réelle aucune par l'entremise de la Banque générale roumaine, entreprise allemande, et destinés à être mis à la charge de l'État roumain. On arrivait ainsi ingénieusement à faire payer aux Roumains leur propre travail, tandis que le produit bien réel était destiné à l'Allemagne. Et tout ce système d'exploitation forcée dut fonctionner sans accroc sous la surveillance des baïonnettes allemandes.

Il était bien indifférent, pour les Allemands, que les champs fussent cultivés par leurs propriétaires, par des fermiers ou par de simples usurpateurs, pourvu qu'ils fussent cultivés. Il leur était de même indifférent entre les mains de qui entrait le prix des récoltes qu'ils payaient, propriétaires légitimes ou étrangers, pourvu que ces récoltes se fissent et leur fussent livrées. Ils rendirent directement responsables les maires des communes rurales de la culture complète des champs. Ils imposèrent les sortes de culture dont ils avaient besoin, sans avoir égard aux possibilités spéciales du pays ou du terrain et surtout sans aucun égard aux pertes qu'ils infligeaient ainsi aux cultivateurs.

Ils organisèrent un monopole de tous les produits agricoles, surveillant les cultures et réquisitionnant les récoltes aussitôt que possible, sans considération pour les besoins alimentaires de la population rurale elle-même. Et non contents de prendre tout ce que les champs pouvaient donner, ils pratiquèrent encore des perquisitions domiciliaires continues, destinées à faire connaître les dépôts des particuliers. Ils réquisitionnèrent sévèrement et selon un but et une méthode déterminés, les aliments, le bétail, les volailles, les œufs, la laiterie, le miel, les légumes, les fruits et en général tous les produits de ferme. De même,

ils enlevèrent toute la laine du pays et autres matières premières. Ils allèrent jusqu'à prendre les derniers restes de certaines matières dont ils avaient besoin et qu'ils trouvèrent dans les maisons particulières [1]. Dans les villes, les réquisitions portaient sévèrement sur les métaux, sous n'importe quelle forme ; les cloches des églises elles-mêmes ne furent pas épargnées. Tout ce qui pouvait être utile aux occupants et tout ce dont ils pouvaient avoir besoin dans leur pays respectif fut enlevé.

Enfin, on fit tout ce qu'il fut possible pour réparer les installations pétrolifères détruites par les armées roumaines dans leur retraite et l'on arriva à remettre sur pied une grande partie des exploitations et à en commencer d'autres. En tout et en comprenant aussi les terrains de l'État roumain mis en exploitation par le commandement allemand, ce dernier arriva, après des efforts inouïs, à une extraction montant jusqu'à 72 °/₀ de la normale.

Toutes ces marchandises : produits agricoles, bétail, laine, aliments, pétrole, métaux, objets divers, étaient écoulées vers les quatre pays respectifs des puissances centrales, dans l'ordre de leur importance, par voie des chemins de fer et surtout par voie fluviale, sur le Danube.

Les Allemands arrivèrent ainsi à enlever en Roumanie jusqu'au 30 avril 1918 plus de 190.000 wagons (à 10.000 kilos) de céréales seulement. Les prix de réquisitions étaient en 1917 de 2.000 francs par wagon de blé (pour ne donner qu'un seul exemple), alors qu'il est avéré que la valeur commerciale du blé était de beaucoup supérieure.

Ces prix étaient payés en monnaie fictive et devaient

(1) Voici, à titre d'exemple, le texte d'une des ordonnances allemandes publié par les journaux à Bucarest le 26 mai 1918, c'est-à-dire après la signature de la paix : « Il va être cherché et pris bientôt dans chaque maison, contre paiement immédiat (??) tous les chiffons, os, morceaux de caoutchouc, restes de métaux, vieilles chaussures, galoches, linges et vêtements inutiles (??), vieux imprimés et papiers hors d'usage, bouteilles, bouchons et poils d'animaux. ...On attire l'attention sur les peines prévues par l'ordonnance... »

tomber plus tard à la charge de la Roumanie, c'est-à-dire du vendeur lui-même; d'un autre côté, en évaluant à 7.000 francs en moyenne le wagon d'exportation ainsi effectuée, on arrive facilement au chiffre minimum de 1 milliard 330 millions, lequel peut être considéré comme la somme dont les puissances centrales ont dépouillé de ce chef la Roumanie jusqu'en avril 1918. Et il ne s'agit là que des réquisitions de céréales seulement.

On conçoit facilement à quel chiffre fantastique monte la valeur totale des richesses de toutes espèces que les Allemands ont enlevées à la Roumanie pendant toute la période de leur occupation militaire, c'est-à-dire jusqu'au courant de novembre 1918. Faut-il encore parler de l'énorme difficulté où la Roumanie a été mise de se relever économiquement ?

Au cours du mois d'avril 1918, l'ancien ministre des Finances bulgare, M. Tontcheff, déclarait au Sobranié, si l'on doit croire le journal *La Victoire,* que la prise de guerre des Empires centraux jusqu'à ce moment était de 15 milliards de francs et qu'on avait coté la part de la Bulgarie à 1 milliard 500 millions.

C'est cette situation que le traité de paix de Bucarest, imposé à la Roumanie par les puissances centrales, avait pour but de consolider et de rendre durable.

Convention agricole. — Commençons par la convention concernant les céréales et autres produits agricoles. C'est la *Convention spéciale roumano-germano-austro-hongroise traitant de quelques questions économiques, annexée au Traité de paix entre la Roumanie d'une part et l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Turquie d'autre part;* deuxième partie : *Convention économique.*

Cette convention créait au profit des Austro-Allemands un monopole d'achat défendant à la Roumanie d'exporter des produits ailleurs que dans les pays de ses ennemis. En même temps l'Allemagne devait surveiller la production

et demander au Gouvernement roumain de décréter encore pour cinq années l'obligation du travail des habitants : cette obligation s'étendait au domaine agricole et forestier aussi bien qu'aux besoins de l'armée d'occupation. L'esclavage tout court était ainsi véritablement rétabli.

Pour une première période comprenant les années 1918 et 1919, la Convention fixe à 3.800 francs le prix obligatoire du wagon de blé, c'est-à-dire à la moitié des prix de vente fixés par l'État français pour la récolte de 1918. Les autres chiffres sont à l'avenant. Dans ces conditions, l'agriculture devait cesser en Roumanie d'être rémunératrice à cause de l'augmentation des dépenses de production. La ruine du pays devenait définitive et inévitable : seul le travail obligatoire pourrait encore le faire produire quelque chose au profit exclusif des Allemands. D'un autre côté, afin de maintenir tout de même les encaissements des cultivateurs et surtout des grands cultivateurs dans le voisinage de la stricte limite nécessaire au travail, la Convention interdit à l'État roumain de percevoir sur certains produits des taxes d'exportation. C'était non seulement intervenir dans les affaires intérieures de l'État, mais contribuer là aussi à acculer les finances roumaines à une situation d'où elles ne pourraient plus arriver à se relever.

En faisant le compte des possibilités normales de production agricole de la Roumanie et en évaluant en moyenne un wagon de céréales à la somme de 6.500 francs, tout en lui attribuant le prix moyen de 3.350 francs, l'Allemagne pouvait s'attendre à importer de Roumanie en 1918 et 1919 une quantité de marchandises sur la valeur de laquelle une somme de 2 milliards 201 millions devait être supportée par l'État roumain. C'était encore un point qui révélait la façon dont les Empires centraux entendaient conclure une paix sans contributions.

Une seconde période prévue par la Convention économique comprend les années de 1920 à 1928.

Pour cette période, la Roumanie était obligée de ne vendre ses produits que dans le cas seulement où les puissances centrales le demanderaient. « Par conséquent, obligation de vendre d'un côté, simple faculté d'acheter d'un autre. La Roumanie était donc obligée de tenir à la disposition des puissances centrales les produits de son sol et d'attendre que ces produits fussent demandés par ces clients forcés. Si la marchandise n'était pas demandée, la question se posait : entourée de pays agricoles, enfermée dans le cercle de fer de la Mittel-Europa, à qui la Roumanie aurait-elle pu encore vendre ses produits agricoles si ce n'était à l'Occident? Par quelle voie et avec quels moyens de transport? La voie de mer par les Détroits avait été dominée par l'Allemagne intéressée à écraser économiquement la Roumanie. Le Danube devait être un fleuve austro-allemand, les transports devaient être faits par une compagnie allemande ou autrichienne. La Roumanie aurait été forcée d'offrir ses céréales aux États de la Mittel-Europa et, comme l'offre n'aurait pas suivi la demande, elle aurait vendu à perte. Les puissances centrales auraient pu spéculer à volonté sur la situation. La Roumanie aurait été ainsi forcée de vendre dans tous les cas ses produits aux Austro-Allemands et aux prix que ceux-ci auraient bien voulu lui fixer (1). »

Du reste, dans le cas où l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie ne demanderaient qu'une partie de l'excédent, l'exportation dans d'autres pays ne serait pas permise aussi longtemps que la partie requise de l'excédent ne serait pas livrée à l'Allemagne, à l'Autriche et à la Hongrie.

Ces mesures prises par les Allemands étaient complétées par d'autres dispositions leur assurant tous les avantages. Ainsi il était interdit à la Roumanie d'exporter ses céréales sous forme de farine pour plus de 6 °/o de son exportation : il

(1) Travaux du Cercle d'études du Parti national-libéral. Jassy, 1918.

fallait en effet réserver aux puissances centrales les bénéfices de l'industrie des moulins. Toute une combinaison de tarifs de transport complétait du reste ce système.

Des mesures draconiennes étaient aussi prises pour les fruits et les vignobles. Des contrats « types » étaient imposés aux cultivateurs avec des clauses léonines permettant à l'Administration allemande de prendre n'importe quand la direction des entreprises aux frais des propriétaires et attribuant à cette Administration une pure faculté et non pas une obligation d'achat des produits.

Le texte de la Convention prévoyait que le monopole d'achat ne comprendrait que l'excédent de la production agricole roumaine. De quelle manière établirait-on cependant cet excédent? Une distinction était faite. En territoire « occupé », le commandement allemand le fixait seul. En Moldavie, l'excédent serait établi par les puissances centrales d'accord avec l'autorité roumaine. Il est facile de deviner que l' « autorité roumaine » voyait dans ces conditions son rôle réduit à enregistrer tout simplement les décisions allemandes. C'est ce qui arriva et c'est ce qui augmenta à un degré extraordinaire la famine et la misère en Moldavie. Le *Conseil économique* institué à cet effet eut le droit absolu de « rationner les aliments, de réquisitionner les marchandises jugées disponibles pour l'exportation, d'ordonner leur transport et leur dépôt dans les magasins, gares, ports, docks ou silos ». C'était prendre possession de toute la richesse restante et de tout l'outillage économique du pays.

Un office spécial de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Hongrie, en Roumanie même, aura du reste pour mission d'organiser la réception des marchandises. Une autorité permanente ennemie devait ainsi fonctionner sur le territoire roumain.

Les marchandises devaient être livrées à la gare la plus proche ou dans un port du Danube; au moment de la

livraison elles deviendraient la propriété des Austro-Allemands, acquérant ainsi la qualité de marchandise étrangère. A partir de ce moment les avantages spéciaux de transport esquissés ailleurs [1] leur sont accordés sur les réseaux de chemins de fer roumains, dans les ports roumains et sur le Danube.

Certaines autres dispositions complètent enfin la physionomie de l'esclavage économique imposé à la Roumanie au point de vue agricole.

Ainsi tout Allemand ou toute société existant légalement en Allemagne pourra prendre à ferme les propriétés rurales de Roumanie pour un terme qui pourra aller jusqu'à quatre-vingt-dix ans ! Déjà une grande société austro-allemande avec un capital de 70 millions se préparait à concentrer entre ses mains les grandes exploitations agricoles de Roumanie. Comme le droit de ces sociétés aurait duré jusqu'en 2008, contrairement aux lois roumaines, le droit de propriété des Roumains aurait été supprimé en fait petit à petit et les propriétés rurales seraient forcément tombées entre les mains ennemies.

On conçoit facilement le genre de sollicitude que ces nouveaux patrons auraient eue pour les paysans roumains ! La grande réforme sociale et agraire en faveur des paysans, pour laquelle la Roumanie a fait tant d'efforts et qui était en train d'aboutir dans les derniers temps, aurait évidemment été ajournée de nouveau, et cette fois-ci peut-être pour toujours.

Bien plus, par l'action des offices allemands d'émigration auxquels la Roumanie devait dorénavant faire bonne mine, par le droit de l'Allemagne d'engager des travailleurs en Roumanie, par les possibilités qu'elle aurait eues de créer de vraies colonies allemandes en territoire roumain, l'Allemagne aurait même eu la possibilité de remplacer la population du pays par de nouveaux venus de son choix.

(1) Voir p. 229.

Rien n'a été ainsi épargné pour l'asservissement définitif de la nation et de l'État roumains.

Il faut enfin ajouter au tableau du régime imposé à l'agriculture roumaine une cause spéciale prévue pour la Bessarabie. Les Allemands auraient le droit de s'installer dans cette province où les autorités roumaines seraient obligées de leur fournir une quantité spéciale supplémentaire de 12.500 wagons de céréales jusqu'en juin 1918 au prix de 3.800 francs le wagon. Comme le prix courant et réel des céréales était en Bessarabie d'environ 10.000 francs le wagon, la différence, soit 77 millions de francs, devait être supportée par l'État roumain.

Convention du pétrole. — Après avoir exposé les grands traits de la *Convention économique,* il faut insister de même sur la *Convention du pétrole.* Cette dernière forme la première partie de la *Convention spéciale roumano-germano-austro-hongroise traitant de quelques questions économiques, annexées au traité de paix entre la Roumanie d'une part et l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Turquie d'un autre côté.*

Il est inutile de rappeler ici l'importance mondiale acquise par le pétrole de nos jours pour l'industrie et la guerre. L'industrie roumaine d'extraction du pétrole a pris notamment dans les dernières années une importance spéciale. Sa production en tonnes tient la quatrième place dans la production mondiale. Sans parler de la qualité supérieure des pétroles roumains, il faut rappeler en outre que les gisements pétrolifères ne se rencontrent en Europe qu'en Galicie, en Roumanie et dans le Caucase russe, que la Roumanie vient au second rang comme importance en Europe, mais que, vu la situation éloignée du Caucase, les gisements roumains peuvent être considérés surtout en temps de guerre comme les plus importants en Europe. Dans tous les cas, les puissances centrales avaient un énorme intérêt à s'assurer à leur profit exclusif pour l'avenir la production roumaine de pétrole.

L'État roumain, jusqu'au moment de la déclaration de guerre, a pratiqué pour son industrie du pétrole une politique très prudente et très libérale. Il a favorisé notamment son développement dans un esprit d'égalité pour toutes les entreprises et de protection pour les capitaux de toutes les nationalités. Il a conservé constamment le grand souci de ne pas laisser tomber cette industrie entre les mains d'un groupement étranger unique et trop puissant, comme la tendance s'en est manifestée plusieurs fois. La liberté de l'industrie du pétrole au point de vue de la politique nationale a été ainsi sauvegardée à travers de très grandes difficultés, tout en arrivant à lui faire jouer un rôle de plus en plus considérable. L'État a réservé dans l'intérêt supérieur de l'économie nationale l'exploitation des terrains pétrolifères de son domaine privé. On a concentré entre les mains de l'État et l'on a développé avec succès les moyens de transport et de dépôt du pétrole ; le port de Constantza, avec un outillage perfectionné, a pu arriver à exporter à lui seul 95 °/₀ de tout le pétrole roumain. On a enfin réglé équitablement la distribution du travail entre toutes les entreprises, mettant ainsi une fin à tous les essais de trusts qui ont été tentés.

Il était évident que les Allemands allaient vouloir mettre un terme à la politique de liberté et d'indépendance ainsi pratiquée par l'État roumain, afin d'essayer de monopoliser, sous une surveillance aussi stricte que possible, toute la production et toutes les richesses en pétrole du pays. C'est ce qu'ils ont fait.

Pendant leur occupation, les Allemands avaient déjà pratiqué en Roumanie la liquidation forcée de toutes les entreprises de pétrole avec capital anglais, américain, français, belge et italien pour un total de plus de 227 millions de francs. Ils avaient transmis tous les droits de ces sociétés à l'entreprise allemande *Erdöl-Industrien Anlagen-Gesellschaft m. b. H.,* déjà presque maîtresse en Galicie, intéressée

au Caucase et associée en Roumanie à quelques anciennes entreprises de pétrole.

La Convention du pétrole, imposée à Bucarest comme annexe au traité de paix, oblige la Roumanie à reconnaître ces transmissions forcées comme toutes les autres mesures prises par les Allemands pendant l'occupation. De ce chef la Roumanie devient responsable envers toutes ces sociétés étrangères des dommages subis par ces dernières par suite de leur expropriation.

En outre, tous les terrains pétrolifères de l'État, et l'on sait que leur nombre est très considérable en Roumanie, devaient être concédés à une société allemande *Oelländereien Pacht-Gesellschaft m. b. H.,* laquelle du reste avait déjà commencé son exploitation pendant l'occupation militaire. Il faut noter que, de ce chef, une nouvelle et immense concession au détriment de la fortune de l'État roumain était ainsi faite à l'Allemagne.

Voilà comment une société allemande acquiert, selon le traité, la grande majorité des exploitations de pétrole de Roumanie et la presque totalité de ses gisements. Les entreprises restantes doivent aussi disparaître rapidement, car le traité consacre le monopole commercial formel du pétrole. Ce monopole doit aussi être concédé à une société allemande, probablement la même. La société n'a pas l'obligation de se conformer aux lois roumaines qui exigent qu'une partie du personnel soit roumain. Elle a par contre le droit consacré d'utiliser toutes les ressources privées et même publiques du pays : les ressources privées, par voie d'expropriation des marchandises, des matières premières ou immeubles dont elle aurait besoin ; les ressources publiques, en ce que les autorités doivent mettre à sa disposition et qu'elle a le droit d'utiliser toutes les installations publiques (par exemple, les chaussées, les chemins de fer, postes, télégraphes, téléphone, etc.). Dans cette activité, la Société ne doit du reste tenir compte qu'*autant que possible* des intérêts de la défense militaire du pays.

La société a aussi le droit exclusif de travailler et de commercialiser le pétrole.

Toute l'industrie d'extraction dépendra ainsi d'elle complètement ; la partie de cette industrie qui n'est pas formellement expropriée par le traité, est condamnée à devenir, dans un court délai, allemande à son tour. Non seulement les entreprises étrangères, non allemandes, d'extraction, mais aussi toutes les entreprises roumaines indépendantes sont ainsi destinées à complètement disparaître. Il ne doit plus y avoir en Roumanie qu'un seul producteur de pétrole brut et de dérivés. De même il ne doit y avoir qu'un seul détenteur unique de tout le commerce pétrolier. Ce doit être l'État allemand représenté par des sociétés allemandes créées ou protégées par lui.

Toute la production du pétrole roumain doit pouvoir aussi être exportée sans aucun obstacle. L'État roumain s'interdit d'imposer de quelque manière que ce soit les sociétés allemandes instituées comme il a été dit, il doit s'abstenir de percevoir des taxes sur l'exportation.

On ne destine, du reste, à la consommation intérieure du pays qu'une quote-part déterminée, sans aucune garantie, par un accord avec les autorités roumaines. En effet, cette part a été faite en 1918 si peu équitable, que la population de Roumanie est arrivée à ne plus avoir de lumière, que les fabriques qui n'intéressaient pas les Allemands ont dû s'arrêter, que la circulation sur les chemins de fer a dû s'interrompre et celle des bateaux également.

C'est donc le système connu d'exploitation coloniale poussé à un degré qui ne tient absolument aucun compte des besoins et du développement du pays, que les Allemands ont pratiqué en Roumanie et voulu s'assurer définitivement par le traité de paix de Bucarest.

Ce régime est consacré pour un terme de trente années, mais peut être prolongé jusqu'à quatre-vingt-dix années ! On ne réserve à l'État roumain que quelques bénéfices aléa-

toires ou dérisoires. Pourrait-on évaluer à sa valeur exacte la richesse dont le traité de paix n'hésite pas à frustrer ainsi, sans aucun droit, au profit de l'Allemagne, l'économie nationale roumaine et l'État roumain pendant une période qui peut aller jusqu'à près d'un siècle à l'avenir?

C'est encore un des traits auxquels on reconnaît ce que les hommes d'État allemands, autrichiens, hongrois, bulgares et turcs comprenaient par une paix « juste » et « sans indemnités ».

Il va sans dire que des cinq puissances ennemies de la Roumanie, trois étaient les principales bénéficiaires du régime imposé au pétrole roumain, notamment les Autrichiens et les Hongrois et, en première ligne, naturellement, les Allemands. « L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie se sont entendues à cet effet sous forme de syndicat. Le contrôle des parts de préférence restait entre les mains du Gouvernement allemand qui consentait à ce qu'un tiers des représentants de ces parts dans le Conseil d'administration fût désigné par le Gouvernement austro-hongrois. On accordait à l'Autriche 25 °/₀ des produits exportés, spécialement du mazout, pour alimenter l'industrie austro-allemande [1]. »

La *Convention du pétrole* et la *Convention économique* forment les parties essentielles de la *Convention spéciale sur quelques questions économiques, annexée au traité de paix.*

Ce document n'embrasse cependant et n'exprime pas toute l'étendue du désastre imposé à la Roumanie. Les autres branches d'activité économique roumaine ont été destinées à subir le même sort.

Forêts. — Une de ces branches les plus éprouvées est celle ayant trait à l'industrie du bois et aux forêts roumaines.

Le territoire roumain comprenait avant la guerre de

(1) Travaux du Cercle d'études du Parti national-libéral. Jassy, 1918.

grandes richesses forestières. Par une sollicitude prévoyante, des lois spéciales protégeaient, surtout dans les derniers temps, l'existence de ces massifs et leur développement. L'occupation ennemie a été d'une barbarie sans pareille pour la richesse et la beauté que ces forêts représentaient. Les Allemands, les Austro-Hongrois et les Bulgares se sont surpassés dans l'œuvre de dévastation systématique des grandes forêts principales du pays. Cette dévastation a été faite sous les yeux atterrés des agents forestiers roumains, rendus complètement impuissants par les ordres des autorités des armées d'occupation. De louches commissionnaires allemands, autrichiens, hongrois et israélites de Roumanie ont été rendus acquéreurs d'une grande partie des forêts de l'État qui constituent la plus belle portion de la richesse forestière de la Roumanie. Ces commissionnaires, souvent après avoir intéressé personnellement dans leurs entreprises les chefs de l'Administration allemande, ont exécuté une exploitation absolument dévastatrice des forêts tombées entre leurs mains; sans aucune autre considération que celle des bénéfices qu'ils voulaient réaliser au plus vite, ils ont littéralement rasé une grande partie des forêts roumaines. Des sociétés austro-hongroises ont en outre acquis à des prix dérisoires une autre grande partie des massifs forestiers de Roumanie.

Une section spéciale de l'Administration austro-allemande d'occupation s'occupait de l'exploitation des forêts. C'était la section VIII forestière de l'État-major économique. Une activité très systématique a signalé l'existence de cette section. Elle a commencé par prendre d'abord en possession le bois de construction confectionné, trouvé dans le pays, puis elle a fait démonter les magasins et constructions en bois, enfin elle a fait réquisitionner à des prix dérisoires ou tout simplement enlever chez les particuliers les tonneaux de toutes dimensions, les bois pour meubles, les meubles eux-mêmes! Et ce pillage s'est effectué surtout après la signa-

ture de la paix à Bucarest ! C'est encore cette même section qui a « organisé » la destruction des magnifiques forêts qui embellissaient le pays de Roumanie ; ceux qui parcourent maintenant ces régions ne les reconnaissent plus ! L'exploitation générale a été si intensive et l'exportation si active qu'il est arrivé un moment où il commença à être difficile à la population roumaine de trouver les *planches nécessaires pour les cercueils eux-mêmes !*

Le traité de paix devait en cette matière, comme en toutes les autres, perpétuer la situation que les puissances centrales ont acquise par l'occupation.

Tout d'abord il faut rappeler que la rectification de frontière imposée à la Roumanie, en faveur de l'Autriche-Hongrie, avait non seulement un sens stratégique, mais aussi une signification économique précise ; elle comprenait tous les massifs de sapins des montagnes roumaines, et, en outre, la ligne de frontière nouvellement imposée devait correspondre à la ligne de démarcation des forêts non encore exploitées. La plupart de ces forêts appartiennent au domaine privé de l'État roumain ; c'est ainsi que des massifs forestiers d'une valeur d'au moins 3 milliards de marks, selon l'estimation allemande, étaient pris gratuitement par la Hongrie. C'est ce qui a provoqué les protestations que l'on connaît en Allemagne.

Mais la contribution à laquelle la Roumanie est astreinte par rapport à ses forêts ne s'arrête pas là.

Le traité de paix (art. 20) donne au commandement des armées d'occupation sans aucune restriction et sans limite le droit de réquisitionner le bois en Roumanie. Le même traité oblige l'État roumain à consacrer tous les droits acquis par les tiers en se fondant sur les ordres de l'Administration militaire de l'occupation (art. 22). Les administrateurs forcés et liquidateurs ne pourront en aucune façon être rendus responsables des dommages causés par eux aux propriétaires spoliés. L'article 23 du traité

imposait en outre à l'État roumain d'acheter les établissements industriels des puissances centrales quand ils ne seront plus d'aucune utilité à ces dernières : comme ces établissements sont en général des scieries avec leurs voies de transports et que leur matériel est celui des scieries roumaines démontées ailleurs par les mêmes puissances centrales, il en résulte que l'État roumain doit payer non seulement les exploitations des forêts faites au détriment du pays roumain, mais aussi le matériel d'exploitation volé en Roumanie même.

Évidemment, la Roumanie n'a pas le droit d'empêcher les entreprises austro-allemandes installées dans le pays par l'Administration d'occupation, de continuer leur exploitation. Ces institutions pourvoiront à l'export et les prix seront tels que, quoique l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie soient plus riches en bois que la Roumanie, ces pays pourront revendre avec profit le matériel ainsi acquis. Enfin, pour les exploitations austro-allemandes déjà existantes au début de la guerre roumaine en 1916, l'État roumain doit les indemniser de toutes les pertes qu'elles prétendront avoir subies, leur paiera les bénéfices réels ou fictifs qu'elles auraient pu avoir, ne taxera d'aucune façon ces bénéfices et prolongera leurs contrats.

Enfin, « la Roumanie ne percevra pas à l'export du bois brut, coupé ou scié, des taxes douanières plus élevées que celles perçues au 1er août 1914 ». Ces taxes seront à la charge du vendeur (Traité économique additionnel, partie A, art. 8). On conçoit facilement ce que cela signifiait pour l'avenir.

La Roumanie subissait ainsi non seulement la dévastation barbare de ses forêts, mais elle était aussi obligée de consacrer la légitimité et la continuation du régime qui lui était imposé par l'armée d'occupation. L'importance de cette perte ne peut être exactement évaluée, que si l'on suppute les changements de climats que provoque la sup-

pression des massifs forestiers, l'importance que peuvent présenter ces changements pour l'agriculture roumaine, la difficulté enfin de réparer les pertes résultant des destructions forestières. Il faut en effet pour la réfection de ces forêts une période de cinquante à cent ans et des dépenses qui resteront longtemps improductives.

Industrie et commerce. — Après avoir esquissé le régime organisé par les Allemands pour les produits agricoles, l'industrie et l'extraction du pétrole et l'industrie forestière, il faut compléter ce tableau général par l'énonciation en quelques traits du régime industriel et commercial imposé à la Roumanie par le traité de Bucarest.

L'industrie du royaume de Roumanie avait pris dans les dernières décades avant la guerre un essor qui présageait un prompt développement et une tendance nette à l'indépendance dans certaines branches. Comme la plus grande partie de l'importation des articles de première nécessité se faisait de l'Allemagne, c'est en réalité contre l'accaparement allemand que l'État roumain dirigeait sa politique de liberté d'économie nationale.

Il était donc naturel qu'aussitôt que les Allemands se sont vus installés en Roumanie par le droit que leur conféraient la force et l'occupation, ils aient essayé de détruire l'industrie roumaine à ses débuts, de telle sorte qu'elle ne pût se relever.

C'est ainsi que les Allemands ont démonté en Roumanie pendant leur occupation la plupart des installations industrielles roumaines et les ont envoyées dans les cinq pays qui formaient l'alliance qu'ils représentaient. Une partie considérable a été envoyée en Bulgarie, où l'on avait aussi expédié, du reste, beaucoup de meubles et d'objets recueillis dans les maisons particulières; le dessein des Allemands et des Bulgares était évidemment d'aider à la création d'une industrie bulgare au détriment de l'industrie roumaine, avec les installations apportées de Roumanie.

« C'est ainsi qu'ont disparu en Roumanie les fabriques avec capital qui n'était ni allemand ni austro-hongrois, spécialement les fabriques de tissus, les grands métiers, les fabriques d'huiles, les usines métallurgiques, une partie des moulins et la plus grande partie des moteurs industriels de la Valachie (1). »

Le traité de paix avait pour but en premier lieu de légitimer ce pillage et ensuite de perpétuer l'état d'infériorité auquel on avait réduit l'industrie roumaine au profit de l'industrie de l'Allemagne et de ses alliés.

Toutes les aliénations opérées sur ordre de l'Administration allemande d'occupation doivent en effet, selon le traité de paix, être reconnues par l'État roumain. Il est évident que la clause n'est pas réciproque et que l'État roumain doit indemniser intégralement les sujets des puissances centrales et même leur rendre, si possible, tous les biens dont ils ont été dépossédés pendant la guerre.

Il doit, du reste, être presque impossible à l'industrie roumaine de réparer ces pertes, notamment les pertes en machines. L'Allemagne a eu soin en effet de monopoliser l'export roumain et elle a eu soin d'imposer si lourdement l'État roumain, que cet export ne sera en réalité pas payé. De cette façon ne pourraient être importées en Roumanie que les marchandises que l'Allemagne voudrait bien laisser passer dans son intérêt exclusif. L'Allemagne déclare, du reste, formellement qu'elle n'entend favoriser cette importation que « surtout pour les choses nécessaires au développement de la production agricole » (2).

Un office d'importation et d'exportation spécial pour la Roumanie doit aussi être créé pour centraliser tout le mouvement d'échanges et le conduire selon les intérêts allemands.

---

(1) Travaux du Cercle d'études du Parti national-libéral. Jassy, 1918.

(2) Convention économique, art. 9.

Si telles sont les possibilités de réfection de l'industrie roumaine par rapport à l'importation des machines dont elle a besoin, celles par rapport à ses besoins en bois et matériaux de construction sont presque les mêmes. L'on connaît en effet la situation désespérée dans laquelle le pays est mis au point de vue de ses forêts et de son industrie du bois en général. La reconstruction des fabriques devient donc d'une cherté et d'une difficulté presque insurmontables.

D'un autre côté, le combustible naturel de l'industrie roumaine, celui dont la présence dans le sous-sol roumain a aussi provoqué le commencement d'épanouissement de cette industrie, est le pétrole brut (mazout). Les conditions imposées à la Roumanie quant au pétrole étaient destinées à ne tenir absolument aucun compte des besoins en combustible de l'industrie roumaine. Aussi le résultat a été rapide. Les fabriques roumaines ont dû, en général, arrêter leur travail, faute de combustible et le même arrêt a dû être enregistré, ainsi qu'il a été noté plus haut, même pour la circulation sur les voies ferrées et pour la navigation. Dans ces conditions, toute la vie économique du pays s'est arrêtée et a présenté les symptômes d'une crise effroyable. Le dénuement général n'a ainsi d'égal que la cherté extraordinaire de la vie.

Quant aux matières premières nécessaires à l'industrie roumaine, il est évident que la Roumanie ne devait pas compter sur une importation de l'étranger qui puisse la satisfaire ; car l'Allemagne conservait la haute main sur tout le commerce extérieur du pays et n'avait l'intention de ne laisser entrer que ce qui lui aurait convenu.

Mais, dira-t-on, c'est surtout dans le pays lui-même que les matières premières doivent être cherchées. Il ne faut pas oublier que les Allemands se sont réservé le monopole sur toute la production agricole ; ils n'en laissaient au pays pas même le strict nécessaire pour l'alimentation et les

ensemencements : comment pourrait-on croire qu'ils en auraient offert la quantité nécessaire comme matières premières à l'industrie roumaine ? L'industrie des moulins reçoit même un coup terrible par la limitation expresse, dans le traité même de paix, à 6 °/o de la quantité des céréales que la Roumanie peut exporter en farines. D'un autre côté, par l'enlèvement en masse des bestiaux, l'industrie des peaux et celle de la laine ne pourront non plus prendre aucun essor. Le bois sera de même durement rationné à l'intérieur, et les fabriques de papiers, de meubles, de parquets, ainsi que toutes les autres industries et métiers employant le bois comme matière première, devront en souffrir.

Le monopole que l'industrie et le capital allemands devaient ainsi acquérir sur le marché roumain se comprend d'autant plus facilement, que l'Administration militaire avait liquidé les entreprises étrangères non alliées aux Allemands et les avait remplacées par des entreprises allemandes. Elle avait même fait tout son possible pour provoquer la liquidation de toutes les entreprises roumaines qu'elle a pu frapper, en encourageant les créanciers à demander la réalisation immédiate de tous leurs droits, par des temps si difficiles. Naturellement, le traité de paix a forcé la Roumanie à reconnaître la légitimité de tous ces actes.

Un régime douanier spécial complète les dispositions précédentes. La Roumanie s'oblige à reconnaître et à maintenir les exemptions de douane établies chez elle par l'Administration d'occupation. En outre, elle doit remettre en vigueur jusqu'en 1930 la Convention commerciale, très avantageuse pour les Allemands, de 1893 : on y modifie encore quelques articles dans l'intérêt allemand. Enfin, tandis que la Roumanie a tout son commerce tant intérieur qu'extérieur enchaîné et à la discrétion de l'Empire allemand, ce dernier se réserve le droit d'arrêter ou de res-

treindre, même après la fin de la guerre, son importation, son exportation ou même le transport pour la Roumanie.

En ce qui concerne le régime que le traité de paix impose aux transports roumains, il faut tout d'abord remarquer que les réseaux de chemins de fer du territoire occupé restent sans terme, donc indéfiniment, si les Allemands le désirent, sous leur administration exclusive.

Sur les réseaux moldaves restés libres, une surveillance sévère allemande est organisée. Des fonctionnaires spéciaux allemands seront attachés à la Direction roumaine des chemins de fer et même au besoin prendront cette direction entre leurs mains.

Aucune réduction des tarifs même *intérieurs* ou aucun autre avantage pour les marchandises roumaines n'est, d'un autre côté, permise, si elle ne s'applique en même temps aux articles similaires austro-allemands. Le parc déjà très réduit des wagons roumains devra ainsi satisfaire aux besoins de l'exportation, de l'importation et du transit allemand et austro-hongrois.

Le tarif de transport des marchandises sur les lignes roumaines ne devrait pas comprendre pour les marchandises allemandes et austro-hongroises des prix dépassant ceux en vigueur sur les chemins de fer roumains à la date du 1er juillet 1916, même si pour les marchandises roumaines ce tarif était augmenté. On sait que pour ces derniers il a été presque triplé dernièrement. Mais dans le cas où, au contraire, les tarifs roumains seraient baissés, les marchandises allemandes et austro-hongroises devraient profiter de cet avantage.

C'était donc un privilège nettement défini en faveur des marchandises étrangères au détriment des marchandises roumaines sur le réseau ferré du territoire roumain.

En outre, pour accélérer l'exportation, la Roumanie s'oblige « à tenir compte des désirs du Gouvernement allemand concernant l'exploitation et l'itinéraire de ses lignes fer-

rées ». Une commission spéciale aura la surveillance suprême des chemins de fer roumains tant dans ce but que pour organiser le transit et l'exportation; l'Allemagne donnera en location, à la Roumanie, des wagons, qui seront cependant affectés uniquement à cette exportation et seront mis sous la surveillance directe des fonctionnaires allemands. L'État roumain sera donc non seulement dépouillé, mais devra payer de ses deniers la location des wagons de chemin de fer destinés à emporter le butin allemand!

Il va sans dire que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie se réservaient en outre et sans réciprocité, en matière de tarifs de chemins de fer, comme dans toutes les autres matières traitées par les conventions économiques annexes au traité de paix, la clause de la nation la plus favorisée.

Quant aux futures constructions de voies ferrées, la Roumanie devra subordonner ses besoins à ceux des Allemands, des Autrichiens et des Hongrois. Il faut que les raccordements avec les voies des chemins de fer hongrois soient faits de façon à satisfaire tous les intérêts de transit allemands et autrichiens-hongrois.

Enfin, sur le Danube, la Roumanie doit mettre à la disposition des Austro-Allemands ses ports et tout leur outillage. Aucune taxe ne pourra frapper les marchandises des puissances centrales qui ne doive frapper également les marchandises roumaines elles-mêmes. Les services de navigation roumains sont astreints en outre de toute façon à accepter un régime de faveur pour les marchandises austro-allemandes. Du reste l'Allemagne oblige la Roumanie à lui laisser construire à Giurgiu, sur le Danube, un immense chantier bénéficiaire d'un régime voisin de l'exterritorialité. De même l'Autriche-Hongrie confisque le magnifique chantier roumain de Turnu-Séverin, sans aucune indemnité.

« Ainsi, avec son commerce et son industrie détruits, la

Roumanie aura, pour refaire cette industrie et ce commerce, la concurrence des États industriels et organisés comme l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, qui auront à leur disposition non seulement leurs propres moyens de pénétration par chemin de fer et la ligne de navigation du Danube, mais encore seront avantagés par les tarifs intérieurs et par le régime des douanes roumaines (1). »

En résumé, on peut dire que toute l'industrie et le commerce roumains sont acheminés avec méthode vers leur monopolisation par les Allemands. Comme la même chose doit être dite pour la production agricole et toutes les autres branches de l'activité économique roumaine, on peut affirmer sans exagération que le traité de paix de Bucarest a imposé en général à la Roumanie un des régimes d'esclavage économique les plus odieux que l'histoire ait jamais enregistrés. Les exigences économiques de l'Allemagne à Brest-Litowsk sont, en effet, des enfantillages à côté des clauses monstrueuses imposées à la Roumanie.

Un pareil régime n'a jamais été imposé, même à une colonie, sans que la honte en retombât sur ceux qui s'en sont faits les auteurs. Que dire d'un traité de paix qui le consacre en plein xxe siècle, en Europe même, contre un peuple qui ne s'est rendu coupable de rien d'autre que d'avoir affirmé avec toute son énergie le droit naturel à son unité nationale.

L'Allemagne, empire de proie, a déchaîné toute sa fureur, qu'elle voulait terrifiante, contre la Roumanie, parce que cette dernière a trouvé sa voie aux côtés des puissances qui se sont déclarées les champions du Droit et de la Liberté. L'histoire de l'avenir enregistrera si un désastre aussi grand que celui qui a été imposé avec préméditation et cynisme à la nation roumaine peut être oublié, sans être équitablement réparé.

---

(1) Travaux du Cercle d'études du Parti national-libéral. Jassy, 1918.

d) **Le régime financier imposé à la Roumanie.**

Au moment où la Roumanie a déclaré la guerre aux puissances centrales, sa dette publique ne dépassait pas 1 milliard et demi de francs. Les dépenses que la guerre a provoquées et les difficultés économiques extraordinaires qui ont suivi la déclaration de guerre ont fait monter la dette publique jusqu'à une somme de 4 ou 5 milliards. Les charges financières nouvelles et exorbitantes imposées par les Allemands à Bucarest étaient si extraordinaires que le relèvement du budget de l'État roumain aurait été presque un miracle. Ce n'est du reste certainement pas la possibilité de ce relèvement que les Allemands poursuivaient. Ils avaient, au contraire, tout intérêt à acculer l'État roumain en qualité de débiteur de l'Empire allemand, à une situation telle, qu'un contrôle formel des finances roumaines par son créancier allemand devînt une légitimité et que les derniers vestiges de l'indépendance financière et économique de la Roumanie s'évanouissent ainsi complètement.

Une double série de dispositions a été prévue à ce sujet par les différents textes, publics ou secrets, du traité de Bucarest, quelques-unes frappant les institutions financières qui constituent les nerfs mêmes de l'activité économique privée en Roumanie, les autres constituant des charges directes pour l'État roumain.

Les grandes institutions financières roumaines par lesquelles les Allemands avaient le dessein d'enchaîner ainsi toute l'initiative privée roumaine sont la *Banque nationale de Roumanie,* qui est l'organe légal d'émission des billets de banque roumains ainsi que l'administration qui règle en dernier ressort tout le mouvement intérieur du crédit roumain, et la *Caisse centrale des Banques populaires,* laquelle est l'organe de centralisation de tout le mouvement

coopératif qui a pris un extraordinaire essor dans les campagnes roumaines en ces dernières années.

L'État roumain s'obligeait notamment à faire accepter à ces deux institutions une série de mesures dans l'intérêt des puissances centrales. La mesure la plus importante qui intéresse le crédit privé en Roumanie est celle par laquelle « on attache tant auprès de la Banque nationale de Roumanie qu'auprès de la Caisse centrale des Banques populaires, un nombre de deux représentants civils du Commandement suprême allemand ». Il est vrai que cela n'est prévu que « jusqu'à l'abandon du territoire occupé » ; mais cet abandon n'avait pas de terme fixé et était ainsi entièrement laissé à la discrétion de l'Allemagne ; d'un autre côté qu'est-ce qui aurait pu empêcher les Allemands, même après le retrait de leurs troupes de Roumanie, de maintenir encore, sous des prétextes trop faciles à trouver, la présence de ces chargés de pouvoir dans le cas où le besoin s'en serait encore fait sentir pour eux ?

Voici en effet les attributions de ces mandataires des intérêts allemands : « A la demande des représentants civils ou de leurs remplaçants, on mettra à leur disposition tous les registres et écritures et il leur sera donné des éclaircissements sur toutes les affaires courantes. Ils seront invités à temps aux séances de la Direction et des autres organes de l'Administration, de même qu'aux assemblées générales. » Les « représentants civils » seront ainsi au courant de toute l'activité des institutions de crédit roumaines et y pourront exercer la surveillance la plus sévère.

« Seront soumises à l'approbation des représentants civils, entre autres, *toutes les affaires d'emprunt interne ou externe et toutes les opérations avec l'étranger*. » Comme la Banque Nationale est l'organe qui règle tout le crédit en Roumanie, il est facile de se rendre compte que dorénavant n'auraient pu bénéficier de crédit que les personnes ou les entreprises agréées par les représentants civils. Une arme

politique et économique sans pareille était ainsi mise entre les mains des Allemands. C'est du reste une arme qui a été largement maniée par eux, tant en Roumanie qu'ailleurs, même avant la guerre, et dont ils connaissent ainsi l'emploi et l'utilité.

Les représentants civils devront encore « surveiller » l'exploitation des obligations financières et économiques auxquelles la Roumanie est astreinte selon le traité de paix et dont l'exécution sera en relation avec l'activité de la Banque Nationale et de la Caisse centrale des Banques populaires. Cette clause prouve encore une fois que le rôle de ces représentants ne sera fini que le jour où la Roumanie en aura terminé avec ces « obligations financières ou économiques », et non pas au moment où les troupes allemandes se retireront de Roumanie : c'est dire que la surveillance du crédit roumain pourra durer aussi longtemps que l'Allemagne le désirera.

Enfin, là comme dans toutes les administrations publiques, il fallait terroriser les fonctionnaires et les gagner de force aux intérêts allemands. On lit à ce sujet la clause suivante : « L'Administration tiendra compte des désirs du commandement suprême en ce qui concerne la nomination et la révocation des fonctionnaires, en tant qu'il s'agira de personnes ayant travaillé contre les intérêts des puissances centrales ou pour lesquelles il est à craindre, vu leur passé, qu'elles ne travaillent contre ces intérêts. » Peut-il y avoir aveu plus précis et plus cynique des buts poursuivis par l'Allemagne dans toute sa politique en Roumanie? Dans tous les cas, les auteurs de ce texte étaient fondés à croire que rien ne pourra plus se passer dans les administrations de la Banque Nationale et de la Caisse centrale des Banques populaires qui soit en opposition avec les intérêts allemands et dont il ne soit pas aussitôt donné connaissance aux autorités allemandes attachées auprès de ces institutions.

De cette façon et grâce à toutes ces mesures, il était clair que tout le mouvement financier du marché intérieur roumain, en tant qu'il dépendait des grandes institutions centrales du crédit roumain, pouvait être réglé selon les intérêts exclusifs des Allemands.

Il fallait compléter cette œuvre d'asservissement par des mesures identiques prises par rapport au mouvement financier extérieur. A cet effet, voici ce qui était décidé : « On attache auprès de la Banque Nationale, une Centrale des devis où seront concentrées toutes les affaires de devis de la Roumanie. A la direction de cette centrale appartiennent un commissaire allemand et un commissaire austro-hongrois. Contre la voix de ces deux commissaires, il ne pourra être conclu aucune affaire de devis [1]. » Cette mesure équivaut à faire des Allemands les maîtres indiscutables de tout le commerce extérieur roumain : le moindre doute n'est pas possible à ce sujet. Fixant arbitrairement selon l'intérêt de l'économie nationale de leur pays la valeur de la monnaie roumaine et obligeant celle-ci à ne trouver de débouché à l'étranger qu'en Allemagne et Autriche-Hongrie, les auteurs du traité de paix ont ainsi scellé la suppression de l'indépendance de la Roumanie.

Mais quelles sont les charges directes imposées par le traité de paix à l'État roumain?

Pendant l'occupation, pour commencer, le commandement militaire ne s'est pas fait faute de lever des contributions de guerre. Le total auquel montent les sommes ainsi prises sous différents prétextes s'élève à plus de 750 millions de francs.

Mais l'Administration allemande d'occupation ne s'est pas contentée de se créer de cette façon des ressources

---

(1) Tous ces textes concernant la Banque Nationale et la Caisse centrale des Banques populaires sont tirés d'une convention secrète supplémentaire au traité, qui est restée dès le début lettre morte à cause du refus énergique de la Banque Nationale d'y adhérer.

inattendues. Elle inventa un moyen beaucoup plus radical de lever de l'argent, un moyen où se met en œuvre et se dévoile tout le mépris allemand du droit international qui a caractérisé la politique extérieure de l'Empire. Les Allemands ont recueilli en effet tous les bons billets de banque roumains, bien valables, et toute la monnaie en métal qui circulait dans la partie occupée de la Roumanie [1] et ils les ont remplacés par de nouveaux billets spéciaux imprimés par eux, auxquels ils ont donné un cours forcé. Leur Administration annonçait bien que le papier-monnaie ainsi lancé, tout en étant garanti en marks et couronnes, avait une couverture à Berlin et que notamment elle consistait en un disponible que la Banque nationale de Roumanie possédait à Berlin depuis le temps de paix. C'était une somme déposée à la Banque Impériale allemande au nom de la Banque nationale de Roumanie, avec la garantie expresse des gouvernements allemand et austro-hongrois et de la banque qui avait reçu le dépôt. Malgré cette triple garantie, en destinant cette somme à couvrir une partie de l'émission des billets en Roumanie, l'Allemagne l'affectait à un usage auquel elle n'avait aucun droit, et ce au préjudice d'une entreprise privée, telle que l'est la Banque nationale de Roumanie.

Mais il était évident que la couverture n'était pas sérieuse. En fait, le papier était entré de force entre les mains de tous les habitants du pays occupé et avait remplacé l'ancien numéraire ; ne pas le reconnaître après la paix aurait été, de la part de la Roumanie, supprimer en partie les fortunes de ses propres sujets et provoquer ainsi une perturbation impossible à admettre. C'est ainsi que ce papier était dès le début destiné à être une charge pour l'État roumain [2].

---

(1) Ordonnance n° 679 du 27 juillet 1917 et n° 1470 du 7 janvier 1918, de l'Administration militaire allemande en Roumanie.

(2) Dès l'occupation de la Roumanie, le 15 octobre 1916, à Berlin on avait décidé l'émission de ce papier-monnaie aussitôt que la Roumanie serait

Toutes les dépenses faites en Roumanie ont été couvertes avec cette monnaie spéciale [1].

De cette façon, tout en ayant parfois l'air de payer, les Allemands mettaient tout simplement à la charge des Roumains eux-mêmes les paiements des prestations de toutes espèces que ces derniers étaient obligés de leur faire. Comme il n'était ainsi pas plus difficile pour les Allemands de se procurer de l'argent que de commander tout simplement l'impression du stock de papier-monnaie dont ils avaient besoin, les autorités allemandes ne manquèrent pas de lancer des sommes considérables de ce papier sur le marché roumain. Elles ne regardèrent pas au prix fallacieux qu'ils offraient aux habitants contre de la bonne et vraie richesse, souvent pour bien longtemps tout à fait irremplaçable.

Le manque de scrupule des Austro-Allemands est allé jusqu'à faire des paiements avec ce papier-monnaie spécial non seulement en Roumanie, mais aussi à l'étranger, dans les Balkans, en Hongrie et même en Ukraine, quand leurs troupes arrivèrent en ce dernier pays.

Les avantages que l'émission de la nouvelle monnaie en papier donnait à l'Empire allemand, étaient ainsi multiples. Il prenait possession en effet tout d'abord du papier régulier roumain et acquérait ainsi des titres bien réels, ceux-là, sur la Banque nationale de Roumanie ; ensuite le procédé

---

occupée. « Le retrait de tous les billets émis », lit-on dans le procès-verbal de la séance de la Commission spéciale qui s'était réunie ce jour, « aura lieu à la conclusion de la paix, par le fait que le Gouvernement roumain prendra sur lui leur retrait. Ainsi le dépôt sera libéré et *les alliés auront obtenu jusqu'à ce moment des marchandises importantes et sans aucune dépense.* »

(1) « Les billets seront émis dans les buts suivants », est-il encore écrit dans le procès-verbal de la séance du 15 octobre 1916 du Comité cité : « *a*) pour les dépenses de l'administration de l'armée en Roumanie ; *b*) pour le paiement des marchandises achetées par l'État-major économique ; *c*) jusqu'à un certain point, pour les dépenses d'administration du territoire occupé ; *d*) pour les paiements faits par d'autres services ou par les entreprises et les personnes qui ont des paiements à faire en Roumanie, et contre lesquels il n'y a pas d'objection à faire au point de vue de l'intérêt public. »

pratiqué mettant à la disposition de l'autorité allemande d'occupation une quantité quasi illimitée du nouveau numéraire valable pour les Roumains, il facilitait singulièrement la tâche que cette Administration s'était donnée d'épuiser en Roumanie toutes les ressources utiles. D'autre part, les finances allemandes se trouvaient protégées du fait qu'au lieu de faire les paiements en Roumanie occupée en marks, comme le prescrivait le droit international, les Allemands les faisaient en lei. Enfin le système forçait l'État roumain à prendre sur lui, quoi qu'il arrivât, toute cette monnaie et, dans le cas où la guerre finirait par une victoire allemande, ce dont les Allemands ne doutaient pas, l'État roumain serait amené de cette façon à payer lui-même, ainsi qu'il a été dit, l'expropriation de ses sujets au profit des Allemands.

Évidemment, les conventions et protocoles annexés au traité de Bucarest obligeaient l'État roumain à reconnaître et à prendre sur lui toute l'activité financière de l'Administration d'occupation [1]. Aux premières négociations, M. de Kuhlmann avait déclaré que l'émission du papier de l'Administration militaire en Roumanie était d'environ 400 millions de francs; ensuite cette émission a bientôt été portée à 600 millions. Les textes définitifs précisent enfin que « la somme de un milliard n'était pas encore atteinte à la date du 24 mars 1918 » [2]. Enfin l'Administration allemande d'occupation s'est réservé encore, même après la signature de la paix, le droit d'émettre en Roumanie son papier spécial. Pour se rendre compte de l'abus inimaginable fait avec cette émission, on n'a qu'à apprendre qu'à la fin d'oc-

(1) Traité juridico-politique germano-roumain, additionnel au traité de paix entre... etc., art. 5 : « La Roumanie acquittera, de ses propres fonds, avec des billets de la Banque nationale de Roumanie ou par d'autres moyens légaux de paiement, en un intervalle de six mois après la ratification de la paix, les billets de banque émis par... etc. »

(2) Protocole pour l'application de quelques dispositions du traité juridico-politique germano-roumain, additionnel au traité de paix.

tobre 1918, elle dépassait 2 milliards et 200 millions de lei, et cette somme ne représentait que l'émission régulièrement connue. Voilà donc plus de 2 milliards, — sans parler des 750 millions levés comme contributions de guerre pendant l'occupation, — dont le traité de Bucarest, dicté au nom des principes d'une paix sans indemnités, enrichit formellement l'Allemagne au détriment des finances de l'État roumain.

La liste des contributions de guerre déguisées ou non, imposées ainsi à la Roumanie, est très longue. Le montant total qu'elles auraient représenté est impossible à prévoir de manière précise. Voici cependant encore quelques données sur cette matière.

On oblige l'État roumain à reconnaître tous les actes faits par l'Administration allemande d'occupation, au nom de la Banque nationale de Roumanie, laquelle, il faut le rappeler, est une institution à capital purement privé. De cette façon, l'État devient directement responsable envers cette banque des pertes que les Allemands lui ont infligées. Ainsi « près de 180 millions de marks ont été passés à l'Administration d'occupation allemande dans le but de rendre possible le paiement de la contribution imposée au pays ». De même du dépôt-or, la somme de 51,9 millions a été employée pour la fondation d'une somme en marks de même valeur.

Une autre charge de l'État roumain, celle-ci concernant l'Autriche-Hongrie, est celle comprise dans le texte suivant : « Sur les sommes qu'elle doit payer à l'Autriche-Hongrie, conformément à ce traité, la Roumanie s'oblige à verser une somme de 35 millions de couronnes en or, les comptant à parité monétaire [1]. »

La convention intitulée « traité juridico-politique, ger-

---

(1) Convention spéciale juridico-politique entre la Roumanie et l'Autriche-Hongrie, art. 18.

mano-roumain, additionnel au traité de paix », contient aussi une série de chapitres mettant à la charge de l'État roumain des contributions très importantes sous forme d'indemnités pour divers dommages.

Un des chapitres de ce traité (le deuxième) est en effet intitulé : « Les dommages de guerre. » On y lit : « La Roumanie renonce aux indemnités en ce qui concerne les dommages occasionnés sur son territoire par des mesures d'ordre militaire allemand, toutes les réquisitions et contributions y comprises. » Et même « les sommes que l'Allemagne a déjà payées pour des dommages de ce genre seront remboursées par la Roumanie » (art. 2).

Ainsi quoi qu'aient fait les Allemands en Roumanie sur le territoire temporairement tombé en leur pouvoir sous forme d'occupation de guerre, la Roumanie et ses sujets lésés n'auront aucune prétention à formuler. On sait jusqu'où la conception contemporaine allemande de la guerre a changé la notion de ce qui est permis sous forme de « mesure d'ordre militaire ». On ne s'étonne donc pas d'apprendre que le pillage des objets dans les maisons particulières a lui-même été minutieusement organisé. Seuls les pays qui ont eu le malheur de souffrir pendant la guerre de l'occupation allemande sont ceux où l'on puisse vraiment se rendre compte de l'importance des dommages commis par les commandements allemands et leurs soldats contre les populations sans défense à la suite des mesures d'ordre militaire. C'était un des moyens par lesquels les Allemands espéraient prolonger leur agonie. Ce genre d'opération avait néanmoins pour effet immédiat d'appauvrir les pays occupés et d'enrichir d'autant les occupants : peut-on les appeler autrement que des contributions, fussent-elles en nature ou en numéraire? Il sera probablement impossible de jamais préciser les pertes que les Allemands ont ainsi infligées contrairement au droit des gens moderne, à la population roumaine. Les seules réquisitions allemandes ont été éva-

luées environ à un milliard de francs. Le traité de paix impose à la Roumanie non seulement de reconnaître et de prendre à sa charge tous les abus et les illégalités, mais même de rembourser les Allemands là où ils ont payé les dommages causés.

Cette dernière disposition a besoin d'un éclaircissement, car on pourrait être tenté de croire que les Allemands ont poussé dans leur occupation le scrupule jusqu'à un point qui ne leur eût guère été habituel, en dédommageant systématiquement les particuliers qui avaient à souffrir de leurs actes. Il faut en effet noter que ces paiements étaient presque toujours effectués avec une arrière-pensée égoïste, alors qu'on décidait de les faire. Ils étaient des moyens de corruption en récompensant les services rendus à la cause allemande et en activant le zèle de ceux qui étaient en train de se dévouer à cette cause. Ce n'était par conséquent que tout exceptionnellement que la population roumaine bénéficiait de cette générosité, qui était loin d'être une règle.

Enfin la clause prévoyant le remboursement de ces paiements prenait une signification spéciale qu'il est facile de retrouver, si l'on étudie attentivement un autre texte ; c'est le « protocole sur l'application de certaines dispositions du traité juridico-politique germano-roumain ». On y lit en effet : « Ces sommes seront détaillées par les autorités allemandes. » Ainsi l'Administration allemande se réserve expressément le droit de fixer selon son bon plaisir le montant de ces « remboursements ». Une nouvelle contribution effectuée se traduisant par l'obligation de payer, et dont le chiffre est laissé à la discrétion de l'Empire allemand, est imposée de ce chef à la Roumanie.

Si, d'un autre côté, la Roumanie, selon les textes du traité, « renonce aux indemnités », les puissances centrales se gardent bien de le faire.

Ainsi, le texte stipule que « la Roumanie paiera aux Allemands tous les dommages qui leur ont été causés sur son

territoire par des mesures d'ordre militaire de n'importe quelle puissance belligérante » (art. 6). La Roumanie devra donc payer même les dommages éprouvés par les Allemands en Roumanie par suite des mesures prises par leurs propres armées ou de celles de leurs alliés. Et cette obligation s'étend à *tous* les dommages sans exception. Et elle s'étend même aux Allemands d'Allemagne, en tant que participants, par exemple comme fonctionnaires, aux entreprises situées sur le territoire roumain. L'importance de cette clause ne se reconnaît que si l'on se rappelle combien considérables étaient les capitaux allemands qui s'étaient insinués en Roumanie et qui, par conséquent, étaient engagés sous différentes formes dans l'industrie et le commerce roumains. Une seule catégorie d'Allemands fait exception et n'a pas droit à l'indemnité : ce sont « les membres des éléments de l'armée allemande » (art. 6). Cette clause suffit à faire saisir l'étendue de l'obligation. Il faut ajouter que les paiements doivent être faits « dans le terme d'un mois après leur fixation ».

Enfin le texte prévoit que la Roumanie paiera aussi aux neutres les dommages de cette espèce.

Après « les dommages de guerre » voici maintenant les « indemnités pour dommages civils » (chap. V). On pose d'abord le principe, que les sujets de chaque partie contractante devront être indemnisés de tous les dommages subis par eux par suite de lois martiales sur le territoire de l'autre partie. La réciprocité n'est évidemment qu'apparente, si l'on tient compte du grand nombre d'entreprises allemandes en Roumanie. D'un autre côté, il s'agit ici de tout dommage, quel qu'il soit, ainsi que l'énumération du texte le prouve (art. 20), pourvu qu'il soit établi par une loi martiale ; les sommes à payer aux entreprises allemandes, sans pouvoir être précisées, peuvent s'élever à des chiffres vraiment considérables.

Une seconde catégorie d'indemnités civiles, est celle qui concerne « les dommages causés contrairement au droit des

gens » par l'État ou les particuliers, aux sujets de l'autre partie contractante (art. 21). Ces indemnités ne seront néanmoins accordées par l'une des parties que pour les dommages éprouvés par les sujets de l'autre « sur son propre territoire » : cela revient à dire que l'Allemagne ne paiera rien des dommages causés à la vie, à la santé, à la liberté ou à la fortune des Roumains, contrairement au droit des gens, pendant leur occupation des trois quarts de la Roumanie. La seule énonciation de cette clause met en évidence jusqu'à quel point l'Empire allemand aurait dû avoir la conscience troublée. Enfin, cette catégorie d'indemnités s'étend aussi aux dommages causés « peu avant la guerre » : elle vise de cette façon les manifestations populaires contre les Austro-Hongrois et les Allemands qui ont précédé la déclaration de guerre de la Roumanie.

L'article suivant prévoit que toutes ces « indemnités pour dommages civils » doivent être acquittées « dans un intervalle d'un mois à partir du moment où elles seront établies » (art. 22).

Quant aux réquisitions faites par les parties contractantes, elles seront payées « de suite » si toutefois elles « ont été faites sur leur propre territoire » (art. 23). Ceci signifie, selon la formule déjà employée, que les Allemands ne paieront aucune des réquisitions faites par eux en Roumanie, mais que l'État roumain doit de suite acquitter toutes les réquisitions faites en Roumanie aux sujets allemands. Enfin tous les Allemands qui, avant la déclaration de guerre, ont été dans des services publics roumains, quels qu'ils soient, et qui ont été éloignés à cause de leur qualité d'ennemis, devront être réintégrés, au même rang, sur simple demande et, si cela n'est plus possible, ils doivent être équitablement indemnisés.

En somme, toutes ces « indemnités » étaient destinées à enrichir les Allemands de Roumanie, surtout si l'on pense à la manière dont les autorités allemandes comptaient présider à leur liquidation. Les fortunes allemandes devaient

être non seulement refaites, comme si aucun souffle des temps troublés où nous vivons n'avait passé sur elles, mais il aurait fallu mettre leurs propriétaires en état de recommencer leur activité avec des moyens renforcés. La Roumanie doit reconstituer à ses dépens toute l'industrie et le commerce « austro-allemand » de chez elle, quels que soient les dommages subis par ces entreprises par suite de la guerre. Elle doit aussi leur servir pour tout le temps de la guerre des dividendes et des revenus. Les simples désagréments eux-mêmes subis pendant la guerre en Roumanie par les sujets des puissances centrales se transformeront en bonne monnaie sonnante pour eux. D'après une évaluation, ces sommes à acquitter en faveur des sujets des puissances centrales dans un délai très court par l'État roumain à titre d'indemnités, s'élevaient au chiffre approximatif de 750 millions de francs; à ce chiffre devaient être ajoutées les indemnités aux sujets neutres, montant de 50 à 100 millions.

En outre, la Roumanie aurait dû payer toutes les réquisitions faites par les puissances centrales dans le territoire roumain occupé pendant la guerre. Ces réquisitions ont été continuées jusqu'au jour même du départ précipité des armées allemandes de Roumanie et elles étaient destinées à couvrir non seulement les besoins de l'armée d'occupation, mais encore ceux des populations civiles d'Allemagne ou de ses alliés. Les abus faits à ce propos ont dépassé tout ce qu'on pouvait imaginer. D'après les évaluations faites, la somme des réquisitions imposées à la Roumanie par ses ennemis montait, au temps de la signature de la paix, pour tout le moins à un milliard de francs. Depuis, elles ont continué à être pratiquées dans tout le territoire occupé jusqu'en novembre 1918.

Une autre série de contributions de guerre subie par la Roumanie est enfin comprise dans le chapitre VI du « traité politico-juridique », intitulé l' « Échange des prisonniers de guerre et des internés civils ».

Il faut commencer par dire que l'Allemagne ne s'oblige pas à rendre les prisonniers roumains dans un délai fixé (art. 25 et 81). Aussi, en octobre 1918, la plus grande partie de ces prisonniers étaient encore retenus en Allemagne où en très grand nombre ils mouraient de faim et de misère. Pour comprendre ce prolongement forcé de leur captivité, il faut peut-être aussi prendre connaissance du texte suivant : « Les dépenses faites par chaque partie pour les prisonniers de guerre seront comptées de façon à prendre pour base le temps écoulé jusqu'au 1er avril 1918, notamment une moyenne de 2.000 marks pour chaque officier et de 1.000 marks pour chaque autre prisonnier ; pour le temps qui s'écoulera à partir du 1er avril 1918, on comptera journellement un surplus de 4 et de 2 marks. Le paiement sera fait en monnaie de l'État capturant, par groupe de 10.000 prisonniers, dans le délai d'une semaine après leur libération. Les dépenses faites pour rapatrier les prisonniers jusqu'à la frontière de leur patrie seront à la charge de cette dernière » (art. 25 et 3). Le texte n'oublie pas de spécifier en outre qu'il faudra payer aussi pour les prisonniers morts en captivité, notamment la moitié des sommes fixées pour les prisonniers vivants. Comme ces prisonniers sont morts pour la plupart faute de nourriture, le fait d'obliger l'État roumain à payer leur entretien ressemblait plutôt à une ironie. Cette dernière clause n'était du reste qu'un moyen efficace de majorer encore les sommes que la Roumanie devait payer et qui montaient ainsi de ce chef, d'après les évaluations rapidement faites au moment de la signature de la paix, à environ 200 millions de francs. A ce chiffre devait s'ajouter le soi-disant entretien à partir de ce moment jusqu'au jour où l'Allemagne aurait consenti à renvoyer les prisonniers roumains dans leur patrie. Les Bulgares spécialement, imitant les procédés de leurs maîtres de Berlin, ont refusé pendant très longtemps de libérer les prisonniers roumains, malgré le texte du traité, en exi-

geant encore en plus des sommes fixées par les textes une quantité de 1.100 wagons de blés, à prendre en Bessarabie.

Si l'on additionne, en calculant jusqu'en avril 1918 seulement, les sommes à acquitter par la Roumanie sous différents prétextes et qui devaient être complètement payées à l'Allemagne en un délai de temps très court, de six mois tout au plus après la ratification du traité de paix, et même si l'on ne prend en considération dans ce compte général que les chiffres qui pouvaient être fixés, en négligeant complètement ceux, nombreux, dont le montant était encore indéterminé et impossible à prévoir, on arrive à des sommes fantastiques. A ces sommes il faut ajouter la majoration résultant de l'augmentation artificielle du mark, soit environ 30 °/₀.

L'homme d'État allemand bien connu, Stresemann, a évalué la contribution à payer seulement à l'Allemagne par le petit État presque complètement épuisé à la suite de la guerre qu'était la Roumanie au moment de la signature du Traité de Bucarest, comme sensiblement égale à celle imposée à l'Empire français en 1870. Et M. de Kuhlmann se vanta d'avoir tiré de la Roumanie, qu'il croyait définitivement vaincue, « tout ce qu'elle pouvait donner ».

Il ne faut pas oublier enfin que par charges financières nous n'avons pas compris ici l'entretien des troupes d'occupation qui se chiffrait à *720 millions* annuellement pour six divisions (donc plus que tout le budget roumain d'avant guerre), ni les pertes imposées aux finances roumaines par la limitation du droit que doit avoir l'État roumain de combiner selon ses besoins le tarif des douanes, de même que le tarif des taxes intérieures qu'il peut juger opportun de percevoir. D'un autre côté, nous n'avons fait aucune allusion aux autres pertes infligées à l'économie nationale roumaine en général : les pertes immenses par exemple de l'agriculture roumaine, tant à cause de la valeur des confiscations et des différences entre les prix payés et la valeur réelle des

articles réquisitionnés [1], qu'à cause de la réduction des possibilités de culture et de développement à l'avenir ; les forêts publiques ou particulières perdues pour la Roumanie, les pertes incalculables de l'industrie roumaine du pétrole spécialement et l'industrie et le commerce roumains en général qui étaient condamnés à être tout simplement confisqués par l'industrie et le commerce allemands, enfin toutes les marchandises et les objets divers enlevés et à enlever encore de la Roumanie. Les Allemands, non contents d'avoir commencé à dépouiller la Roumanie, prenaient possession pour l'avenir d'un monopole de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et en général de toute la production et l'activité économique de la Roumanie.

Les coups terribles ainsi reçus de toutes les façons par l'économie nationale roumaine devaient être évidemment aussi des coups ressentis par les finances publiques. Enfin, de grandes richesses en nature, faisant partie du domaine privé de l'État roumain, lui étaient enlevées : tous ses terrains pétrolifères, dont la valeur est immense et incalculable, ses grands domaines forestiers parmi lesquels ceux compris dans la rectification de frontière en faveur de la Hongrie valent seuls 3 milliards, sans compter les forêts dévastées ou cédées par l'Administration militaire allemande d'occupation dans le reste de la Roumanie ; enfin les chantiers de navigation de l'État, etc.

Les Allemands ont tiré en 1918 à Bucarest de la Roumanie absolument tout ce qu'il était possible à cette dernière de donner au point de vue financier et sont allés véritablement dans cette voie « jusqu'à l'extrême limite de la capacité » du pays.

(1) On se rappelle que cette différence pour les céréales seulement atteignait en avril 1918, la somme de 1.330 millions, sans parler du bétail, des laiteries, de la volaille, des œufs, des légumes, des fruits, des vins, etc. De même pour 1918 seulement, et toujours pour les céréales uniquement, la différence devait atteindre 2.200 millions.

IV — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA SOI-DISANT PAIX DE BUCAREST

L'acte signé à Bucarest le 7 mai 1918 avait pour les Allemands une très haute importance. Cet acte scellait l'impossibilité matérielle où la Roumanie était mise dorénavant de barrer le chemin à la politique d'expansion allemande : la dernière barrière tombait qui s'était dressée dans l'Orient contre les grands desseins de domination du peuple allemand. La résistance roumaine, acharnée et sanglante, avait été un coup plus que désagréable pour les Allemands : elle subsistait encore seule au grand étonnement de ces derniers, alors qu'après l'effondrement de la Russie, tout l'Orient s'était soumis aux armées impériales.

Le défi ainsi jeté à la face du monde germanique par une poignée d'hommes résolus et forts de leur seul droit, menaçait de devenir de plus en plus gênant pour les plans du haut commandement allemand. Ce dernier avait besoin d'en finir une fois pour toutes avec le front oriental pour pouvoir envoyer ses troupes en France où il espérait frapper un coup décisif. C'est pourquoi l'Empereur manifesta ouvertement son contentement spécial du grand succès que constituait pour l'Allemagne l'écrasement de la Roumanie, devenue dernière citadelle de la résistance en Orient. « Notre front oriental est complètement délivré », écrit-il à Hindenburg (1). « Enfin la paix a été rendue à tout l'Orient », dit-il à Kuhlmann (2) pour le féliciter de la façon dont il a réussi à imposer à la Roumanie le traité que l'on connaît.

---

(1) Dépêche à l'occasion de la conclusion de la paix à Bucarest.

(2) *Ibid.*

La lutte sanglante que la Roumanie avait provoquée et soutenue prenait ainsi fin (1).

Au point de vue seul des mouvements militaires que l'Allemagne préparait, la paix de Bucarest devait être « une nécessité pour la propre conservation des puissances centrales, en assurant leur arrière contre toute possibilité de nouvelles machinations ennemies. La Roumanie est dorénavant enchaînée au point de vue militaire », écrivent les journaux allemands à Bucarest même (2).

En même temps, on arrachait à la Roumanie tous ses moyens financiers et économiques, et l'on essayait de les mettre de force au service de la cause et de la victoire allemandes.

Mais la grande signification pour l'avenir de la nouvelle situation créée était que la Roumanie ne pourrait plus remplir le rôle que la Providence semble lui avoir assuré en la plaçant au milieu de l'Orient européen, aux bouches du Danube, comme une sentinelle des aspirations libérales de l'Occident. A l'avenir, la Roumanie ne pourrait plus avoir d'indépendance réelle et serait réduite à être une simple annexe, ayant le caractère très marqué d'une colonie d'exploitation, de la Mittel-Europa rêvée par les politiciens et les publicistes de Berlin. C'est le sens général des considérations qui accompagnèrent en Allemagne la nouvelle de la signature de la paix de Bucarest.

Le discours prononcé par M. de Kuhlmann sur la paix de Bucarest en est une illustration du commencement jusqu'à la fin. La situation était telle qu'il semblait que la Roumanie, foulée aux pieds par les soldats allemands, ne pourrait plus jamais avoir une volonté propre. Les alliés de l'Allemagne en profitèrent pour essayer tout d'abord de

---

(1) *Wiener Abendpost,* 9 mai, demi-officieux viennois.

(2) *Bukarester Tageblatt* du 10 mai 1918, journal officiel du commandement allemand de Bucarest.

la mutiler dans son territoire. Après avoir posé en principe qu'il ne pouvait être question pour l'Allemagne de prétentions territoriales, étant donnée sa situation géographique, le ministre allemand déclarait qu'il s'agissait d'obtenir, comme conséquence, le plus grand nombre d'avantages économiques possible. Le premier soin des plénipotentiaires allemands a aussi été, en considérant la situation géographique d'une si haute importance de la Roumanie, de rendre l'Allemagne maîtresse du Danube et de ses bouches. Et, pour compléter cette œuvre, il fallait aussi enlever aux Roumains impuissants Constantza, leurs chemins de fer, leurs postes et leurs télégraphes. C'est ce qu'on fit, assure M. von Kuhlmann. Tout ceci était nécessaire pour assurer les intérêts allemands, au point de vue du transit par la Roumanie.

Au point de vue de l'exploitation directe du pays, le ministre allemand a exposé comment la Roumanie devra mettre tous ses produits à la disposition des puissances centrales. Les Allemands déclaraient qu'ils renonçaient à une indemnité formelle de guerre. « Mais les nombreuses concessions économiques représentent, d'après les rapports compétents, la somme totale qui aurait résulté de l'exigence d'une indemnité de guerre formelle », s'empresse d'ajouter le ministre. Ces concessions économiques étaient en réalité telles qu'elles équivalaient à peu près à la simple confiscation de toutes les richesses de la Roumanie, en substituant comme propriétaires et bénéficiaires de ces dernières les Allemands aux Roumains.

Rien ne pourrait mieux caractériser la paix allemande qu'on a voulu imposer à la Roumanie que les paroles du comte Czernin lui-même : « Du côté allemand, même avant le commencement des négociations de Bucarest, il fut entendu que la Roumanie devait subir, au point de vue économique, une série d'obligations qui devaient constituer une indemnité indirecte de guerre. On avait l'intention de prolonger

l'occupation de la Valachie encore cinq ou six années après la paix générale. A ce moment, la Roumanie devait passer à des sociétés allemandes la propriété de ses pétroles, de ses chemins de fer, de ses ports, de ses domaines et devait se soumettre à un contrôle permanent de ses finances (1). » M. Czernin estime, en continuant, que « toute relation amicale était impossible avec une Roumanie pillée aussi parfaitement au point de vue économique » (2).

La Roumanie était ligotée, pensaient les Allemands, sans possibilité de réaction de sa part. Elle devait aussi satisfaire à toutes les exigences de l'Autriche-Hongrie, ce pays étant la seule voie par laquelle la politique allemande pouvait agir en Orient, selon l'expression de M. de Kuhlmann.

La Presse allemande entra évidemment dans les vues de son gouvernement. Elle émit les mêmes idées que ce dernier sur la paix de Bucarest et salua « l'entrée de la Roumanie dans le système des États de l'Europe Centrale », comptant ainsi sur la solution du grand et important problème de la définitive tranquillité des Balkans (3). Les journaux constatent en outre que « la sortie définitive de la Roumanie du système de l'Entente est sans doute *une grande défaite* pour nos ennemis » (4).

La Presse hongroise constate avec satisfaction que l'intérêt primordial de l'État roumain le forcera dorénavant « à chercher de plus en plus notre appui et à solliciter notre bienveillance » (5). « Ce n'est sûrement pas une paix sentimentale », ajoute le même journal, tandis que d'autres assurent que le traité rendra « colossalement difficile à l'ave-

(1) Discours sur « La politique pendant la guerre mondiale », prononcé le 11 décembre 1918, par Ottokar Czernin. Vienne, édition Moritz Perles, p. 32.

(2) *Ibid*, p. 32.

(3) *Norddeutsche Allgemeine Zeitung; Tägliche Rundschau* du 9 mai.

(4) *Norddeutsche Allgemeine Zeitung.*

(5) *Pester Lloyd*, 9 mai.

nir une attaque perfide comme a été la dernière attaque de la Roumanie » (1).

La Presse viennoise enfin se réjouit que dorénavant « les bases soient données à l'Autriche-Hongrie pour une situation avantageuse sur le Danube et pour la sécurité de la domination des alliés » (2).

La Presse neutre nota aussi avec précision la signification de la paix de Bucarest pour l'organisation allemande de l'Europe : « Ce que signifie cette paix pour l'Europe », écrivait le *Journal de Genève* (3) « peut être résumé facilement en deux mots : d'abord la faillite du droit, ensuite la création de l'Europe Centrale... Il ne reste plus à la Roumanie qu'à pleurer ses foyers perdus et à nous qu'à nous découvrir avec respect devant son deuil. Quant à l'Entente, nous n'avons pas à lui dire ce qu'il lui reste à faire. Elle le sait. »

De France parvinrent enfin en Roumanie, au nom de tous les Alliés, les chauds accents d'une sympathie qui fut vraiment une consolation pour les Roumains en détresse. « On avait beau s'attendre aussi à cette catastrophe-là », écrit, le 7 mars 1918, M. Gustave Hervé (4), « ce n'est pas sans une douleur poignante que la nouvelle en sera accueillie aujourd'hui chez tous les Alliés et particulièrement chez nous. La Roumanie n'a pas été battue par les Allemands, elle leur a été livrée pieds et poings liés par la Révolution russe. C'est par un excès de scrupule que ses vainqueurs lui laissent son indépendance nominale. Encerclée, ligotée, la Roumanie cesse, à partir de ce jour, d'être une nation indépendante. Elle devient un État vassal de la Pangermanie... Telle est pour la Roumanie la récompense de son geste magnanime qui, dans l'été 1916, la fit se jeter dans la four-

(1) *Budapesti Hirlap*, 9 mai.
(2) *Wiener Abendpost*, 9 mai.
(3) P. du Bochet, envoyé spécial en Roumanie (*Petit Parisien* du 8 mai 1918).
(4) *La Victoire* du 7 mars 1918.

naise... *Telle est la récompense de son attachement passionné pour la France, la grande sœur latine dont l'amour contribua pour une bonne part à son entrée en ligne dans le camp des peuples qui se battaient pour les droits des peuples*... En ce jour de deuil, qui n'est un jour de honte que pour la Russie révolutionnaire, que pouvons-nous dire à nos frères roumains, sinon que leur patrie ne nous a jamais été plus chère qu'au moment où elle subit la plus imméritée des iniquités... Le jour de la Victoire, le jour où tous les peuples opprimés seront délivrés de leurs chaînes, le jour où toutes les Alsaces-Lorraines seront réintégrées dans leur mère patrie, les Alliés d'Occident n'oublieront pas, qu'il y a en Transylvanie hongroise et en Bessarabie russe deux Alsaces-Lorraines roumaines. La Roumanie aura sa revanche, ou alors c'est que, nous aussi, nous serons tombés en servitude. »

La délicatesse vraiment française de ces sentiments toucha au plus profond de leur cœur tous les Roumains et les aida à traverser un des moments les plus terribles que l'histoire de leur nation ait eu à enregistrer jusqu'à ce jour.

Les Roumains surent ainsi supporter stoïquement les épreuves extraordinaires qu'il leur fut donné de subir. Leur foi ne faiblit pas un seul moment. Ils ne regrettèrent rien, ayant la conscience d'avoir accompli un suprême devoir, d'avoir rempli la tâche qu'un idéal supérieur de justice leur avait assignée. Cet état d'esprit est nettement représenté par le contenu du mémoire que M. Jean Bratiano remit au Roi dès le 12 mars 1918 en sa qualité d'ancien chef du Gouvernement qui avait présidé à toute la guerre roumaine.

Voici ce document :

« Notre guerre n'est pas le résultat artificiel d'intérêts éphémères ou de conceptions personnelles.

« Elle était imposée par une nécessité historique qui dominait toute notre vie d'État et à laquelle correspond le plus inébranlable idéal de tout notre peuple.

« Les épreuves du passé ont morcelé la nation roumaine et l'ont mise sous trois dominations étrangères ; aussi la constitution d'un État roumain moderne ne pouvait-elle avoir lieu sans que par-dessus tout autre besoin de son développement politique, la conscience nationale imposât avec une clarté et une force de plus en plus grandes la nécessité de l'union de la nation. Notre destinée historique ne pourrait se concevoir sans la condition vitale de cette union. On ne pourrait davantage concevoir que dans le développement d'une Europe basée sur le principe des nationalités, le peuple roumain restât morcelé et soumis à des dominations étrangères.

« Le jour où l'épée allemande était tirée pour une action impérialiste de provocation et d'avant-garde magyare en Orient, notre lien politique avec Berlin était rompu, parce que son but et son fondement avaient constitué précisément l'obstacle à la réalisation des expansions impérialistes dans les Balkans, et parce que, dans sa forme défensive, notre traité n'avait pas été respecté le jour où, sans même qu'on nous eût prévenus, on avait commis l'acte d'agression brutale contre la Serbie.

« L'entrée en lice de l'Angleterre et de l'Italie donnait à la guerre son caractère universel et ne laissait plus subsister le doute que son issue constituerait le fondement du développement mondial pour toute une période historique à venir.

« Pour la Roumanie, la guerre posait la question de savoir quel serait le parti dont la victoire assurerait le mieux son existence et ses intérêts.

« Si dans les premiers temps des fautes étaient permises en ce qui concerne cette question, les paix séparées, les manifestations claires de l'Allemagne victorieuse, montrent indubitablement quel eût été le sort du monde au cas où il fût demeuré sous le coup de la victoire définitive des Empires centraux.

« En ce qui concerne la Roumanie les conditions de Buftea ne laissent subsister aucun doute sur le fait que l'Allemagne considère le Danube comme un fleuve lui appartenant et ses rives comme un pays de protectorat.

« Dans le vêtement trop étroit où s'engoncent l'impérialisme allemand et la mégalomanie magyare contaminée par lui, ils ravissent à la Roumanie :

« Son indépendance politique, par l'obligation du changement de ses lois intérieures et des garanties humiliantes de nature capitulaire.

« Son territoire avec des centaines de mille citoyens.

« Sa production, puisque, par des annexions de territoires et des monopoles, les forêts des Carpathes, les céréales des campagnes, le pétrole du sous-sol, les pêcheries de la Dobrodja lui sont ravis.

« Son activité, par le régime imposé au Danube, par la prise en possession de la sortie à la mer, par le contrôle des chemins de fer, des télégraphes et des postes, par les conventions commerciales : en un mot, tout ce qui constitue les qualités les plus essentielles d'un État indépendant.

« Ces prétentions expliquent à tous que, non seulement par ses aspirations nationales, mais encore par les conditions essentielles de son existence, comme État indépendant et par ses intérêts les plus vitaux, la Roumanie était étroitement liée à ceux dont le très grand nombre même et la balance de leurs forces respectives dans la lutte mondiale représentaient l'équilibre en Europe et dans le monde, et par conséquent l'indépendance des petits États.

« Une fois établi que le sentiment, le droit et l'intérêt de la Roumanie l'attachaient à la cause des ennemis des puissances centrales, pouvait-elle demeurer neutre comme un être indifférent à sa propre cause et ne pas contribuer, proportionnellement à ses moyens, au résultat dont dépendait précisément son propre sort ?

« Au point de vue moral et pratique, une pareille conception n'était point permise et elle était d'autant moins licite que, d'après les données fondamentales du problème, la victoire des puissances centrales ne peut pas rester définitive.

« Il y a, dans la vie des sociétés humaines et des États, des évolutions probables et des directions certaines de leur développement. Si notre discernement peut être insuffisant pour nous sauvegarder des surprises, s'il peut nous abuser sur ce que nous considérons comme probable, il y a cependant des résultats qui, par leur caractère et leur connexité avec la situation et avec le développement général de l'humanité, ne peuvent être mis en question que dans le cas seulement où il s'agit de la durée de leur période de réalisation.

« C'est parmi ces dernières que très certainement se trouve le but poursuivi par la Roumanie dans la guerre actuelle. Tout aussi certainement que, dans leur généralité, les édifices passés ou présents de l'impérialisme allemand qui sont en contradiction avec les principes les plus essentiels du développement des peuples modernes, ne peuvent être que chancelants et éphémères. Leur durée peut apparaître à chacun de nous différemment d'après notre propre discernement, mais leur caractère provisoire ne peut être mis en doute par aucune pensée qui a appris quelque peu, par l'histoire, quel est le sort de telles entreprises et par aucune âme qui croit dans la marche progressive de la société humaine.

« La domination politique et économique du monde par un seul peuple n'est pas possible. Il ne peut être élevé un édifice nouveau en Europe sur une série d'Alsaces-Lorraines nouvelles, par l'inspiration d'une espèce de pouvoir factice aux deux anachronismes représentés par la Turquie et l'Autriche-Hongrie. »

Tels furent les sentiments qui accueillirent le traité de

paix de Bucarest. Telle fut partout l'importance espérée par les Austro-Allemands de ce traité.

La paix imposée à la Roumanie était, du reste, d'une sévérité qui ne pouvait se comparer à celle de la paix que l'Allemagne imposa à la Russie à Brest-Litowsk. Malgré sa cupidité, l'Allemagne ne songeait pas encore à pouvoir faire d'un empire immense et puissant comme avait été celui des Tzars, une simple colonie d'exploitation. La prétention aurait du reste dépassé ses moyens immédiats. Elle pouvait au contraire songer à faire de la Roumanie, pays relativement petit, un peuple d'esclaves. Elle fit tout son possible pour arriver à ce résultat. Et à cette fin, elle respecta un semblant d'indépendance qui ne devait que mieux masquer la réalité. Car alors que la paix de Brest-Litowsk était signée par des chefs révolutionnaires qui ne pouvaient raisonnablement être reconnus comme représentant la vraie et immense Russie, l'Allemagne avait la prétention de faire signer à Bucarest à un Gouvernement roumain régulier et constitutionnel la légitimation de l'assassinat de la Roumanie. Elle exigea de ce Gouvernement même de présider à l'exploitation du pays en sa faveur. Elle put ainsi imposer à la Roumanie un asservissement économique d'une gravité tout autre que celui imposé à la Russie où c'étaient ses propres soldats qui devaient faire leur triste besogne. La Roumanie fut ainsi une victime bien plus maltraitée que l'ancien Empire des Tzars.

Reste une question : comment se fit-il que la Roumanie n'ébaucha pas un geste de suprême résistance devant les exigences austro-allemandes, une résistance qui aurait été, il est vrai, un suicide assuré, mais qui lui aurait évité l'humiliation de signer sa propre déchéance?

Seule la foi, malgré tout, dans l'heureuse fin que l'histoire devait réserver à la cause de la justice, explique définitivement cette décision.

Elle fut du reste très sage. Car c'est à elle qu'est due la

possibilité qu'a eue la Roumanie de lever de nouveau, six mois après, la tête, de reprendre triomphalement sa place naturelle aux côtés de ses alliés et de chasser de chez elle les ennemis qui, entrés comme conquérants, durent s'enfuir comme de simples et honteux voleurs. Le traité n'a pas eu le temps d'être mis en pratique. Il n'a jamais eu d'existence légale non plus.

Nous sommes heureux d'avoir lu dans la Presse occidentale, à ce propos, des appréciations comme celle-ci, par exemple, du *Journal des Débats* (1) :

« Si la Roumanie, trahie par la Russie et encerclée de toutes parts, s'est courbée devant la Germanie avant la conclusion de la paix générale, c'est afin de sauver ce qui lui restait de matériel de guerre, d'armée et de gouvernement national, et de préserver ainsi le prochain avenir. Elle a sagement agi. Si son Gouvernement et les débris de son armée s'étaient réfugiés en Ukraine, elle y eût été désarmée et s'y fût enlisée. Elle n'avait point, comme la Serbie, la ressource d'un exode par la mer. *Elle eût fait le jeu de l'Austro-Allemagne qui aurait supprimé la dynastie régnante, occupé la Moldavie et la Bessarabie et raccourci le front oriental. Peut-être la capitulation bulgare ne se fût-elle point produite. Soyons donc reconnaissants et fidèles envers un peuple qui attend avec impatience et au milieu de misères sans nom le moment de se libérer.* »

Ce moment est venu. La Roumanie et les Alliés ont su le saluer avec l'enthousiasme qu'il convenait et avec toute la chaleur que la communauté d'une si longue et si douloureuse série d'épreuves pouvait faire présager.

(1) M. Auguste Gauvain (Numéro du 8 octobre 1918).

QUATRIÈME PARTIE

ÉPOQUE DE MAI A OCTOBRE 1918

Le traité de paix de Bucarest dont les clauses principales viennent d'être rapidement exposées n'a jamais eu d'existence ni réelle ni légale. Les puissances centrales ont elles-mêmes exigé comme une condition préalable de sa validité non seulement la ratification expresse par tous les organes détenant la souveraineté dans chaque État participant au traité, mais encore un échange formel de ces ratifications, lequel devait être fait à Vienne par des délégués spéciaux. Le roi de Roumanie a refusé jusqu'à la fin de ratifier ce traité (1). L'échange des ratifications n'a jamais par conséquent eu lieu. Du reste, l'Allemagne s'est surtout vue

---

(1) Voici, caractérisée par M. Jean Bratiano, la fière attitude du roi de Roumanie au milieu des catastrophes qui se sont abattues sur son pays (*) :

« Un homme a gravi tout le calvaire. Et cet homme dépasse tous les autres martyrisés de plusieurs coudées : c'est le Roi. Jamais il n'a fléchi, jamais il ne s'est courbé. Les Allemands dans leurs journaux l'ont fait injurier, traîner dans la boue, vilipender ; ils ont même tenté de le déshonorer. Lui est resté debout, impassible, digne, fier, refusant de les recevoir, refusant de causer avec eux, refusant de céder, gardant silencieusement au cœur sa foi dans l'immanente justice. Par deux fois, il eut un mouvement de dégoût et de révolte : et ces deux fois-là il ne s'agissait pas de lui. On voulut un jour lui faire décréter de trahison son premier ministre de la veille, parce qu'il avait eu l'audace de se dresser contre l'Allemagne. Il refusa et songea à partir. Je lui fis dire : « Sire cédez et restez. » Alors il céda. On voulut un autre jour lui faire amnistier tous les traîtres et les renégats qui avaient livré la patrie. Nous lui dîmes encore : « Sire, cédez et restez. » Il s'inclina. Il était prêt à tout sacrifier de lui-même pour servir jusqu'au bout la Roumanie. Il savait que d'autres jours viendraient. Il n'a pas douté une heure que la bonne cause finît par triompher. »

(*) Interview au *Matin*, 12 février 1919.

obligée par les événements de réduire ses prétentions. Elle a commencé par être forcée de reconnaître l'inexistence des cessions territoriales en Dobrodja et sur la frontière austro-hongroise. Peu après, alors que la Roumanie réussit à reprendre sa place aux côtés des Alliés, l'armistice imposé par ces derniers à l'Allemagne a fait reconnaître la nullité complète du traité de Bucarest avec tous ses annexes et suppléments.

Le traité de Bucarest n'a pas été appliqué : il n'avait pas encore régi les relations de l'Allemagne avec la Roumanie au moment où cette dernière prit à nouveau les armes en novembre 1918. Cette époque qui a eu le caractère nettement défini d'une prolongation d'armistice a illustré cependant de façon définitive l'esprit dans lequel l'Allemagne entendait soumettre définitivement la Roumanie. Ainsi donc, les textes du traité proclament d'avance avec une clarté inoubliable le genre de paix que l'Allemagne et ses alliés entendaient imposer à tous ceux qui avaient le malheur de ne plus pouvoir leur résister par la force. La vie imposée par les Allemands à la Roumanie pendant tout le temps qui suivit la signature de la paix de Bucarest donne encore un caractère plus sérieux au danger auquel le monde a échappé par la victoire qu'il a remportée sur l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et leurs deux autres alliés.

Il peut ainsi être intéressant d'esquisser très rapidement le régime imposé à la Roumanie pendant cette époque allant du jour de la signature de la paix jusqu'au mois de novembre 1918.

Le premier trait fondamental de cette époque a été qu'elle a constitué un simple prolongement de l'occupation militaire que l'Allemagne avait imposée à plus des deux tiers de la Roumanie. Ce régime a été en outre étendu sous une forme à peine déguisée à tout le territoire roumain resté encore libre en Moldavie. De cette façon, on peut dire que, malgré le fait purement superficiel qu'une partie seulement

du pays a continué d'être directement et matériellement sous l'occupation des divisions austro-allemandes, cette occupation s'est exercée en fait sur toute l'étendue du territoire roumain.

Le nouveau gouvernement roumain a été traité d'un autre côté comme un simple instrument de l'autorité allemande en Roumanie. Évidemment, les essais de résistance ont dû être désespérés. Mais cette résistance n'a eu que bien peu de succès à enregistrer. L'autorité militaire allemande n'a pas l'habitude de supporter des discussions au sujet de ses volontés. La surveillance s'étendit avec la plus grande sévérité sur toutes les manifestations politiques du pays, quelle qu'en eût été leur source. Aussi l'opposition, représentant le sentiment unanime de la population, vit naturellement étouffer toutes ses manifestations et réclamations. Le pays entier dut souffrir en silence et comprimer toute tentative de révolte. C'est le commandement de l'armée allemande qui gouvernait en réalité. La population dut se résigner en général à ne laisser sentir que sourdement son hostilité croissante, irréductible et passionnée.

La révolte de la population fut tellement unanime que le président du Conseil dut se plaindre en plein Parlement qu'il ne trouvait pas de fonctionnaires pour obéir et qu'il avait à chaque pas l'impression d'être entouré d'une méfiance générale qui rendait son gouvernement excessivement difficile.

Une forte campagne de propagande, admirablement outillée, essaya du reste de dévoyer le bon sens naturel de la population et, en spéculant sur les calamités qui frappaient le pays, voulut présenter les auteurs de la guerre comme de grands criminels coupables d'avoir amené la ruine du pays. On essaya même de frapper la Couronne en la personne du Roi qui avec tant d'abnégation et avec un sens si haut de son devoir semblait personnifier à ce moment la protestation muette et douloureuse de toute

une nation. Les accusations les plus graves furent lancées contre les membres du Gouvernement qui avait fait la guerre. Le but réel de cette campagne était celui que l'Allemagne poursuivait en Roumanie depuis le jour où elle avait décidé d'organiser la « Strafexpedition » contre la Roumanie.

Le Gouvernement en arriva à suspendre l'inamovibilité et la stabilité des fonctionnaires pour pouvoir constituer un personnel aussi maniable que possible dans l'administration publique.

Au point de vue économique, l'exploitation du pays commencée pendant la guerre s'accentua. La famine ne tarda pas à régner dans toute la Roumanie. La misère y devint d'autant plus effroyable que dans ce pays de gisements et de grande industrie du pétrole, les fabriques s'arrêtèrent faute de combustible et les trains ne circulèrent presque plus pour la même cause. L'état de siège dut être continuellement maintenu même en Moldavie pour s'assurer l'obéissance de la population. On décréta en outre dans toute la Roumanie le travail obligatoire, spécialement pour les travaux agricoles. Afin de faire face aux exigences allemandes et ne pas risquer un abaissement de la production, on dut renoncer à réaliser la réforme agraire au profit des paysans selon les prescriptions inscrites dans la Constitution. On ne put de même réussir à faire aboutir la réforme électorale que le pays attendait avec impatience. Tout le développement économique du pays fut mis sous tutelle, tandis que tout propre développement s'arrêtait.

A Jassy, la capitale moldave où s'était réfugié pendant la guerre le Gouvernement roumain et que le Roi refusa de quitter après la signature de la paix de Bucarest, pour ne pas se voir forcé de rentrer dans sa capitale occupée par l'ennemi, une mission militaire allemande s'installa dans le but de surveiller l'Administration publique et les mouvements de l'opinion. Le Roi refusa de la voir; le public faisait à ses membres des manifestations hostiles dans la rue,

de sorte qu'ils ne se montrèrent presque plus en uniforme. Mais ces militaires ennemis restèrent à Jassy tout de même comme un défi porté au nom de la force allemande aux droits sacrés de la nation roumaine !

Des vexations de toute espèce contribuèrent en outre à exaspérer la population. Les autorités allemandes empêchèrent les réfugiés de Moldavie de rentrer dans leurs foyers : ils exigèrent des permis spéciaux et individuels qui étaient évidemment refusés toutes les fois que les intérêts allemands pouvaient être, soi-disant, atteints. Le système des réquisitions forcées, partout, celui des perquisitions domiciliaires dans le territoire occupé, la sévérité de la « police politique secrète allemande » continuèrent à sévir avec une cruauté croissante.

On peut ainsi dire que, au lieu d'adoucir le régime auquel était soumise la population roumaine, la signature du traité de paix ne fit qu'aggraver ce régime tout en l'étendant au territoire moldave. De nouvelles obligations imposées à la Roumanie vinrent s'ajouter aux prestations requises au nom de l'occupation militaire. Le pays entier, mis à une torture morale sans pareille, et épuisé matériellement jusqu'à la dernière limite de ses forces par les prélèvements des Austro-Allemands, vécut dans une misère atroce les jours les plus tristes que puissent voir et sentir un peuple libre et une nation qui s'est levée avec fierté et enthousiasme, au prix de tous les sacrifices, pour la défense de ses droits imprescriptibles.

Cependant le Gouvernement roumain était dans la triste situation de devoir faire des efforts pour aboutir à la ratification par le Parlement de la paix de Bucarest. A cet effet le Gouvernement ne pouvait compter sur le Parlement existant, qui avait fait la guerre et qui refusait de consacrer l'acte qui devait enchaîner la Roumanie. Le Gouvernement n'osa pas faire non plus l'appel, que la Constitution récente lui commandait, aux masses profondes du peuple, lequel

aurait certainement laissé par trop clairement voir sa révolte irréductible contre la situation à laquelle on soumettait le pays. Passant outre à toutes les difficultés de forme et de droit public, le Gouvernement fit des élections avec les collèges électoraux réduits qui avaient fonctionné avant la guerre.

La convocation des électeurs ne put, du reste, être faite en Dobrodja ; cette province ne pouvait cependant être déjà considérée comme cédée, puisque de la volonté même des puissances centrales le traité n'entrait en vigueur qu'au moment de l'échange des ratifications, qui justement devaient d'abord être obtenues de la part des Parlements réguliers des pays respectifs.

Un double vice frappait ainsi d'avance de nullité l'existence *juridique* du nouveau Parlement.

Quant à la valeur *morale* des élections, le fait seul qu'elles ont eu lieu en 1918 sous l'occupation effective ou virtuelle de l'armée allemande suffit à les caractériser. Il fut interdit, par les autorités allemandes, à la grande masse des électeurs réfugiés en Moldavie de venir voter. Les candidats eux-mêmes étaient empêchés de venir en territoire occupé pour prendre contact avec leurs électeurs, alors que ces candidats n'étaient pas de la nuance gouvernementale agréée par les Allemands.

Les journaux ou autres publications faites en Moldavie furent strictement interdits en territoire occupé, malgré la censure sévère, mise sous contrôle allemand, qui sévissait en Moldavie même (1).

L'autorité allemande rappela de nouveau à la population

(1) Voici ce qu'on lit dans les journaux de Bucarest du 7 juin 1918, c'est-à-dire pendant les élections : « Les autorités d'occupation rappellent l'interdiction d'apporter de Moldavie en territoire occupé des imprimés de n'importe quelle espèce qu'ils soient, des feuilles volantes et des films, sauf le cas où il serait obtenu une approbation du commandement du groupe d'armées Mackensen. Les contraventions seront punies par les tribunaux militaires allemands. Seront punis aussi ceux qui distribueront les objets en question. » (Journal *Lumina*.)

l'interdiction « des réunions et des associations ». Une ordonnance spéciale fut donnée à cet effet signée par le maréchal Mackensen lui-même (1). En vain les partis représentant le pays essayèrent de protester; le Gouvernement leur signifia son impuissance absolue (2). L'état de siège continua ainsi à peser, de tout le poids que seuls les Allemands savent lui donner, sur les opérations électorales d'où devait sortir le Parlement roumain destiné à décider la ratification de la paix imposée par l'Allemagne. Environ 45 °/o seulement des électeurs inscrits se présentèrent aux urnes. Le reste s'abstint en signe de protestation. Un tel Parlement manquait évidemment de toute autorité morale. Ses délibérations ont eu du reste lieu sous le même régime d'état de siège, sous la même censure et sous la même occupation ennemie.

Évidemment, le pays entier ne put s'abstenir de manifester à chaque occasion son mécontentement. Ce sentiment passionné se révéla surtout par une profonde sympathie pour les alliés d'Occident qui avaient le bonheur de pouvoir continuer la lutte contre l'ennemi commun jusqu'à l'avènement de la grande victoire : c'est cette sympathie que la Presse allemande, toujours très bien informée, indique du reste comme formant le trait principal de la « vraie atmosphère politique du pays » (*Vossische Zeitung*).

L'Allemagne et ses alliés s'émurent ainsi à plus d'une reprise des dispositions que manifestait ouvertement la population roumaine (3). Ils firent tout leur possible pour

---

(1) Ordonnance sur les réunions et les associations du 1er juin 1918.

(2) Une requête officielle et écrite fut notamment adressée en ce sens par M. Jean Bratiano, l'ancien président du Conseil, en qualité de chef du parti libéral. La réponse du président du Conseil en fonctions fut aussi officielle et écrite : « Le ministère n'a pas le pouvoir de donner les ordres qu'on lui demande de donner. » (14 mai 1918.)

(3) Voici par exemple ce qu'écrivait la *Norddeutsche allgemeine Zeitung* : « Une lourde responsabilité pèse sur le Gouvernement roumain relativement au problème de ces dangereuses machinations. Les puissances centrales, qui

mettre la Roumanie hors d'état de reprendre, le cas échéant, le combat interrompu et adressèrent des observations qui ressemblaient à de rudes menaces au Gouvernement roumain. Le comte Burian, chancelier de l'Autriche et l'un des délégués signataires du traité de Bucarest, déclara en public : « Le Gouvernement austro-hongrois a lieu de suivre avec la plus grande attention certains événements du territoire roumain non occupé par les puissances centrales, et, au besoin, s'opposera avec toute son énergie à ces machinations. » Il s'agissait de « facteurs influents roumains qui laissaient voir une nouvelle attitude d'hostilité pour les puissances centrales, dans l'entourage et à la résidence même du souverain roumain ».

D'un autre côté M. von Hintze, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, déclarait dans un discours à la Commission principale du Reichstag : « La démobilisation qui constitue la base de nos rapports pacifiques avec la Roumanie se poursuivait sans incident. Cependant, sous l'inspiration de l'Entente, la Roumanie croyait encore possible, paraît-il, de mettre du retard dans l'exécution de ses obligations. Nous sommes intervenus pour éviter le retard. Nous tendons à l'assainissement de la Roumanie et à garantir l'œuvre de la paix de Bucarest. » Peut-on être plus net et plus clair?

Pour plus de prudence, huit à douze divisions ennemies furent maintenues sans discontinuer en Roumanie. La ligne du front du Sereth fut maintenue, les tranchées continuèrent à être occupées des deux côtés. Les troupes allemandes ainsi immobilisées en Roumanie ne purent se rendre en France, là où se décidait l'avenir du monde. En fait comme en droit, la Roumanie n'était pas en paix, l'ennemi voulait la soumettre à un régime d'occupation militaire, elle répondait

---

par ces machinations voient menacée leur politique balkanique modérée, exprimée dans le traité de Bucarest, ont dirigé à temps leurs regards vers le déroulement des événements de Roumanie de sorte qu'aucune surprise ne peut les y attendre. » (23 septembre 1918. Voir aussi la note de la page 125).

en le forçant d'accepter un régime de suspension d'armes, essentiellement provisoire.

La Hongrie s'agita, spécialement inquiète de la situation en Roumanie. Le ministre Burian déclarait que la « démobilisation et le transport des munitions de la Roumanie dans le territoire occupé se fait conformément aux conventions ». Il ajoute : « J'ai reçu dans les derniers temps des informations plus favorables sur les événements qui s'y déroulent. » (*Pester Lloyd,* journal de Budapest.) Le comte Tisza affirmait aussi que toutes les mesures militaires avaient été prises à la frontière roumaine, de façon qu'il n'y avait plus à craindre de surprises de ce côté.

Les inquiétudes austro-hongroises et les mesures allemandes étaient justifiées. Les événements en effet se précipitaient. La Bulgarie, vaincue par l'effort des Alliés, demanda grâce, espérant que les Alliés lui accorderaient un régime de faveur à cause de sa désertion du camp ennemi où elle avait cependant donné tout ce qu'elle pouvait donner. Le contre-coup de l'événement fut une surexcitation croissante en Roumanie. C'est en vain que les Allemands concentraient en territoire roumain près de 200.000 soldats et qu'ils se préparaient par des travaux de fortifications à un combat acharné à vie et à mort, alors que l'armée roumaine était réduite à un tout petit nombre de divisions désorganisées par le travail opiniâtre des officiers allemands en Moldavie ; elles étaient dénuées de vêtements, de nourriture, de canons et de munitions.

Aussitôt cependant que les premiers soldats anglo-français touchèrent le Danube, la Roumanie, ivre de la joie de la délivrance qu'elle entrevoyait, reprit d'un seul coup la place qu'elle avait dû abandonner au début du mois de mai aux côtés de ses alliés et elle recommença les opérations militaires contre les Allemands. Les Anglo-Français passèrent le Danube, tandis que les Roumains descendaient de la Moldavie. Le maréchal Mackensen dut se retirer

précipitamment de la Roumanie avec ses troupes démoralisées. Ce fut la triste fin inattendue de l'orgueilleuse expédition que l'Allemagne avait organisée pour « punir » la Roumanie.

Quant à cette dernière, comme le traité de Bucarest n'avait pas été ratifié légalement par la Roumanie, que par conséquent l'échange des ratifications que son texte présentait comme une des conditions essentielles de son existence n'avait pas eu lieu, elle reprit très naturellement le fil interrompu de son activité en faveur de la grande cause pour laquelle elle avait fait tous les sacrifices humainement possibles. La suspension d'armes cessant, elle déclara tout simplement que l'état de guerre continuait entre elle et ses ennemis : de tout l'horrible cauchemar que la Roumanie avait vécu depuis presque une année plus rien ne subsistait ainsi au point de vue du droit. Au point de vue du fait non plus, la période qui s'est écoulée de mai à octobre 1918 ne fut qu'une continuation de l'état de guerre le plus caractérisé ainsi que nous l'avons noté plus haut. Les traces matérielles des dévastations opérées étaient encore toutes fraîches. Elles avaient fait, il est vrai, d'un pays merveilleusement florissant un enfer de misères et de malheurs ; mais l'âme de ce pays, plus forte que la tempête qui l'a si effroyablement ravagé, se dresse toujours debout, sereine et pleine de la joie d'avoir fait son devoir, tout son devoir : elle contemple avec satisfaction l'avenir de justice que dorénavant le destin lui réserve, parce qu'il le lui doit.

Un premier pas dans cette voie a été fait par la capitulation définitive de l'Allemagne et la dissolution complète de l'anachronisme qu'était le vieil Empire des Habsbourg : le traité de Bucarest du 9 mai 1918 est reconnu inexistant par ceux-là mêmes qui l'avaient imposé.

Les événements qui suivirent pour la Roumanie n'ont été qu'une simple conséquence de la nouvelle situation créée. Tous les territoires roumains pour lesquels la Roumanie

avait tiré l'épée vinrent d'eux-mêmes vers elle avec empressement, comme vers leur centre naturel d'attraction nationale. Il a appartenu aux Alliés de consacrer la volonté clairement exprimée de la nation roumaine en son entier et de la récompenser pour les sacrifices incomparables qu'elle s'est imposés et pour l'appui très sérieux qu'elle a donné à la cause générale du Droit.

CONCLUSION

I — LA ROUMANIE DEVANT LE CONGRÈS DE LA PAIX (1)

La guerre balkanique dans laquelle la Roumanie était entrée à l'appel des Serbes et des Grecs, attaqués par les Bulgares, avait mis en évidence les forces et l'ascendant moral de son peuple sur cette région de l'Europe. De larges réformes démocratiques d'ordre social et politique étaient en cours. La richesse de son sol incessamment ravagé depuis des siècles avait pu enfin être mise en valeur pendant les soixante dernières années de tranquillité.

C'est dans cette phase de travail fécond et de grande prospérité politique et économique que la guerre mondiale surprit la Roumanie.

Mais, dès le début des hostilités, la Roumanie, liée aux puissances centrales par une alliance défensive, refusa de suivre les agresseurs dans leur action contraire à ses sentiments et à ses intérêts.

Au cours de la guerre elle ne cessa d'accentuer le caractère bienveillant de sa neutralité à l'égard de l'Entente. Ainsi elle restreignit, contre ses intérêts économiques les plus sérieux, son exportation dont pouvaient jouir les puissances centrales et ne leur accorda qu'un minimum indispensable comme objet de compensation pour les nécessités de l'armement et de l'équipement de l'armée

(1) Mémoire adressé à la *Conférence des préliminaires de paix*, à Paris, le 20 janvier 1919.

roumaine qui ne pouvaient à cette heure être obtenus ailleurs.

La Roumanie facilita le passage de l'armement pour la Serbie et empêcha le transit de tout matériel de guerre pour la Turquie — à l'heure justement où la situation de Constantinople paraissait d'un intérêt capital. L'importance de ces services rendus à la cause de l'Entente, qui lui attirèrent les sentiments hostiles et les menaces de l'Allemagne, fut expressément reconnue par les Gouvernements de l'Entente et donnèrent lieu de la part de la Russie à un engagement formel établissant les territoires de l'Autriche-Hongrie revendiqués par la Roumanie dont, du reste, le principe avait été déjà reconnu par ce Gouvernement dès le commencement de la guerre en échange de la neutralité bienveillante de la Roumanie (Accord du 1er octobre 1914).

A l'appel des Gouvernements de l'Entente, la Roumanie se déclara prête à donner le concours effectif de son armée à une cause qu'elle considérait déjà comme la sienne.

Elle fit ainsi connaître à Londres les conditions capables de rendre efficace son action militaire et d'assurer à la victoire, en même temps que les grands principes de justice, les conditions nécessaires au développement national du peuple roumain.

Le point de vue roumain, résumé dans la réponse que le Gouvernement roumain fit à l'Entente au printemps de 1915, était déterminé par la nécessité :

1) D'éclaircir la situation de l'Italie dont certains Alliés paraissaient alors mettre en doute les intentions, tandis que le Gouvernement roumain les savait très favorables ;

2) De préciser sur la carte, pour éviter plus tard des discussions toujours nuisibles, les revendications déjà reconnues par l'engagement antérieur de la Russie ;

3) D'assurer sans retard l'armement et les munitions de l'armée roumaine ;

4) D'assurer par des conditions politiques ou militaires

la situation de la Roumanie contre une agression bulgare et de la garantir contre une guerre sur deux fronts que sa situation géographique ne lui permettait pas de réaliser.

Avec des retards, dont il est superflu d'exposer les causes, mais qui ne provenaient pas du Gouvernement roumain, lequel n'a jamais varié dans son attitude, les puissances de l'Entente finirent par reconnaître le bien-fondé des demandes roumaines et, par un traité d'alliance et une convention militaire, s'engagèrent à le réaliser. Nous annexons ci-joint ces deux actes (Annexes I et II) qui devaient d'une part assurer toute son efficacité à l'action militaire roumaine pour la cause générale et en même temps après la victoire garantir les revendications reconnues légitimes et nécessaires au développement du peuple roumain (Carte-Annexe III).

Loyalement et sans se laisser abattre par les pires surprises qui ne venaient pas du côté de l'ennemi, la Roumanie a conscience d'avoir accompli son devoir pour la grande cause à laquelle elle s'était liée jusqu'aux limites du possible et jusqu'au suprême espoir que ses sacrifices, quoi qu'ils lui coûtassent, pouvaient être en rapport avec les services qu'elle rendait.

Ni l'attaque bulgare, ni les possibilités laissées par la tranquillité des autres fronts aux Allemands de concentrer leurs efforts contre la Roumanie (Annexe IV), ni l'inaction des Alliés voisins qui ne se trouvaient pas au rendez-vous donné en Transylvanie, ni le retard d'un secours russe pouvant couvrir Bucarest et la Valachie, ni enfin tout ce que pouvait au point de vue matériel et moral représenter la perte des deux tiers du pays, capitale comprise, n'ont ébranlé la foi et le dévouement des Roumains pour la cause à laquelle ils s'étaient liés.

Aidés par la Mission française, les Roumains, qui avaient perdu plus de la moitié de leur armée, continuèrent la lutte et infligèrent à Marasheshi une défaite aux meilleures troupes

du maréchal Mackensen, et rendirent ainsi impossible l'envahissement de la Russie par le sud.

Malheureusement, pendant ce temps la Russie s'effondrait, et rapidement l'armée roumaine se trouvait enveloppée par l'ennemi, avec lequel pactisait ouvertement l'Allié russe. Ni cette situation ni l'exemple et la propagande bolcheviks ne réussirent à démoraliser l'armée et la nation roumaines. Enveloppés et pénétrés de toutes parts par ces éléments de désordre, pas une compagnie, pas un peloton roumain ne firent défection.

L'armistice conclu sur le front roumain fut le résultat, non de notre découragement, mais de la condition exigée par le commandement ukranien à cette heure, dernier espoir des Alliés en Russie, qui voyaient dans cette mesure l'unique possibilité de refaire un front russe capable de combattre. Cette possibilité fut loin de se réaliser. Le bolchevisme continua à compléter son œuvre de dissolution du front russe de Moldavie et entra en hostilité ouverte avec le commandement ukranien que les représentants des Alliés essayaient de constituer sur le front roumain.

A la demande des représentants de l'Entente, qui déclarèrent par écrit que cette opération était le dernier concours militaire qu'on était en droit d'attendre de la Roumanie, l'armée roumaine entra en hostilité ouverte contre les troupes bolcheviques qui occupaient alors tout le territoire de la Moldavie et de la Bessarabie. Cet effort suprême devait, pensait-on, assurer quand même l'existence d'une Ukraine amie des Alliés.

Malgré tout ce que représentait de dangereux une opération de ce genre, lorsque nous avions devant nous l'armée ennemie et lorsque nos possibilités de ravitaillement étaient nulles, nous n'hésitâmes pas à provoquer l'hostilité d'un million de Russes qui se trouvaient sur notre territoire, de donner ainsi à nos alliés une dernière preuve de notre esprit de sacrifice pour leur cause, et de leur assurer, puis-

qu'ils la croyaient possible, une chance à laquelle nous-mêmes nous ne croyions pas.

Pendant que les luttes à coups de fusil et de canon se livraient sur notre territoire avec nos alliés d'hier, la paix de Brest-Litowsk se concluait. L'Ukraine jetait son masque, pactisant ouvertement et signant la paix avec les Allemands qui occupaient son territoire, descendaient le Dniester, menaçant les arrières et coupant toute retraite à l'armée roumaine.

Ainsi que l'ont reconnu les représentants de l'Entente, l'action militaire de la Roumanie pour cette période de la guerre n'était plus possible.

Le roi de Roumanie et son Gouvernement ne pouvaient plus avoir alors qu'un souci, celui de conserver à l'armée roumaine les forces nécessaires pour recommencer une action lorsque des conditions plus favorables la rendraient possible.

Cette décision, communiquée dès la première heure aux Gouvernements alliés, donne à ce qu'on a appelé la « paix de Bucarest » son véritable caractère : *un arrêt de la lutte qui devait recommencer.*

Les négociations de paix ne furent entreprises qu'afin de gagner du temps et de ne pas séparer le Roi de son armée. La paix n'était qu'un moyen d'attendre les événements.

Ni légalement, ni pratiquement, ni moralement nous ne fûmes un seul moment en paix réelle avec l'ennemi.

Le traité de Bucarest — voté par un Parlement élu sous l'occupation allemande sans que les réfugiés de Moldavie aient eu le droit de rentrer dans leurs foyers et avec une censure des Kommandanturen pour les manifestes électoraux — ne fut jamais *ni sanctionné ni ratifié par le Roi.*

Le régime d'occupation militaire continuait à garder son caractère — 8 divisions allemandes ne purent retourner sur d'autres fronts, forcées qu'elles étaient d'assurer l'ordre germanique en Roumanie. — 40.000 prisonniers roumains

sont encore à cette heure en Allemagne. Les réquisitions de guerre s'aggravèrent jusqu'après même la signature de l'armistice général. Le régime imposé aux personnes et aux biens conserva le caractère de violence, les institutions roumaines telles que la Cour de cassation et les grandes administrations refusèrent, avec l'assentiment du Roi, de fonctionner à Bucarest; enfin, en un mot, les personnes ainsi que les biens furent soumis au même régime d'iniquité et de violence qu'avait constitué l'occupation de l'ennemi.

Moralement, le Roi, ainsi que son armée et son peuple, n'avaient cessé d'attendre avec impatience le moment de leur entrée en action. Les représentants militaires et civils des Alliés à Jassy continuaient leur coopération en vue de ce moment.

Aussi est-ce sans un jour de retard que la Roumanie répondit à l'appel des Alliés lorsque ceux-ci crurent que les possibilités d'une action militaire étaient rendues à la Roumanie, et, le jour même où l'armée du général Berthelot passait le Danube, les troupes roumaines franchissaient la ligne des tranchées qui n'avait jamais cessé d'être, pendant la paix de Bucarest, une ligne fortifiée entre deux peuples ennemis.

C'est ainsi que se développèrent la situation et l'action de la Roumanie pendant la guerre. Liée à une grande et noble cause, elle a servi avec un dévouement fidèle et a réalisé dans l'intérêt commun plus même que les conditions de son traité ne pouvaient lui imposer.

Les deux tiers de son territoire occupés, le pays tout entier ravagé et épuisé, la population décimée par des épidémies, les pertes de son armée se chiffrant à plus de 335.000 hommes, tels furent dans leurs grandes lignes les sacrifices imposés à la Roumanie. Elle ne les regretta pas un seul instant, convaincue qu'ils étaient en rapport avec les services qu'elle rendait à ses alliés et qu'ils assuraient en même temps la réalisation de son idéal national,

ainsi qu'il était garanti par le traité signé avec les Alliés et par les sentiments de justice de ceux à qui elle s'est liée. La Roumanie a une foi inébranlable dans ces sentiments dont elle trouve l'expression fidèle dans les nobles paroles du président Wilson, qui, dans son discours du 27 septembre 1918, déclarait « que les solutions sont nées de la nature même et des circonstances de la guerre ; tout ce que les hommes d'État ou les assemblées peuvent faire, c'est de les réaliser ou de les trahir ».

En vérité, la question des Roumains s'est imposée par sa « nature même » le jour où les principes de justice, de l'indépendance et de la liberté des peuples ont été proclamés ; elle s'est imposée aussi par « les circonstances de la guerre » lorsque, par le traité du 16 août 1916, les Alliés se sont engagés à assurer aux Roumains leur unité nationale.

II — LES REVENDICATIONS TERRITORIALES ROUMAINES (1)

Le Gouvernement roumain se présente devant la Conférence de la paix au nom :

1° Des populations du royaume de Roumanie tel qu'il existait en 1914 ;

2° Des populations de la Bessarabie qui a librement proclamé, en 1918, d'abord son autonomie, puis son rattachement au royaume de Roumanie ;

3° Des Roumains : de la région ravie, il y a cent cinquante ans, à la Moldavie et rattachée à la couronne d'Autriche sous le nom de Bucovine, — de la Transylvanie et des régions du Maramourech et de la Crichane, — du Banat de Temesvar, qui ont toujours réclamé, avant la guerre de 1914, leur séparation de l'Empire austro-hongrois, et depuis ont attesté, dès qu'ils ont pu librement le faire, leur volonté de se réunir aux Roumains du royaume et de Bessarabie.

Pour toutes ces provinces et régions, le Gouvernement roumain demande les frontières qui assureront la liberté de leur existence administrative, politique et économique et de leur développement dans le sens de leur conscience nationale.

Ces frontières se définissent ainsi :

Le Dniester depuis son embouchure jusqu'à la frontière de la Galicie et de la Bucovine ;

A partir de ce point, une ligne atteignant le Pruth au confluent du Ceremush, suivant de là la frontière entre Galicie et Hongrie jusqu'au point Stog (cote 1655), puis la

---

(1) Mémoire général adressé à la *Conférence des préliminaires de paix à Paris.*

ligne de partage des eaux de la Theiss et du Vizo jusqu'au village de Trebuza en amont du confluent des deux rivières, le thalweg de la Theiss jusqu'à 4 kilomètres en aval du confluent du Somesh (Vasares-Nameny restant à la Roumanie); la ligne continuera en direction sud-sud-ouest jusqu'à un point à 6 kilomètres est de Debretsin, de là jusqu'au Crish à 3 kilomètres en aval du confluent du Crish Blanc et du Crish Rapide, puis à la Theiss à la hauteur de Algyo, au nord de Szegedin, en passant à l'ouest de Oroshaza et Bekessamsom ;

Le cours inférieur de la Theiss jusqu'à son confluent avec le Danube ;

Le cours du Danube en aval de ce confluent, puis :

La ligne fixée par le traité de Bucarest de 1913 comme frontière entre la Roumanie et la Bulgarie, jusqu'à Ekrene au nord de Varna, sur la Mer Noire ;

Enfin le littoral de la Mer Noire depuis ce dernier point jusqu'à l'embouchure du Dniester.

Ces demandes ne sauraient être considérées comme des innovations.

Le cours du Danube depuis les Portes de Fer et la ligne frontière jusqu'à la Mer Noire, puis le littoral de la Mer Noire jusqu'à la bouche septentrionale du Danube constituent la frontière méridionale de l'ancien royaume de Roumanie depuis 1913.

Le cours du Dniester a toujours marqué la limite de la Bessarabie et celle de la Bucovine. La frontière demandée depuis le Pruth jusqu'aux Portes de Fer est la même qui a été reconnue comme la frontière légitime de la Roumanie par l'accord du 17 août 1916 entre les puissances alliées et le royaume roumain.

Il semble que les constatations précédentes pourraient suffire comme justification de la demande du Gouvernement roumain.

Il ne saurait entrer dans les intentions d'aucune des puis-

sances représentées à la Conférence de réduire en quoi que ce soit le territoire légitimement possédé par la Roumanie et par la Bessarabie avant la guerre de 1914. Il est aussi impossible que les centaines de milliers de morts perdus par le pays du fait de sa participation à la guerre aux côtés des puissances alliées, les dommages sans nombre et le supplice infligés par les Empires centraux et leurs alliés à la Roumanie ruinée et affamée encore aujourd'hui, aient pour effet de la faire déchoir si peu que ce soit des droits qui lui étaient reconnus en 1916 par tous ses compagnons de lutte.

Mais le Gouvernement roumain tient à ne pas laisser subsister sur le caractère de son droit la moindre obscurité ou le moindre doute, source possible de difficultés et de futurs conflits.

Aussi apportera-t-il, sur tous les points où pourrait subsister quelque hésitation ou naître quelque litige, toutes les justifications, fussent-elles superflues, de sa bonne foi et de son bon droit.

Le Gouvernement roumain pense que la manière dont il établit ses revendications est à elle seule une preuve et une garantie suffisante de sa volonté de sacrifier à l'établissement d'une paix durable dans le monde, même des aspirations profondes et légitimes.

S'il s'était agi d'appliquer avec une rigueur absolue le principe du groupement linguistique ou ethnique, la Roumanie aurait dû réclamer sans contestation possible l'union des centaines de milliers de Roumains de langue, de mœurs et de cœur, qui habitent en groupes compacts sur la rive gauche du Dniester et au delà du Boug jusqu'au Dniéper.

Elle aurait dû demander de même le rattachement à la mère patrie des centaines de milliers de Roumains établis au delà du Danube, en Serbie, entre les vallées du Timoc et de la Morava, qui, eux aussi, ont gardé leur langue, leurs traditions et leur conscience de Roumains.

Elle aurait montré encore que, depuis la frontière serbe jusqu'à Sistov, toute la rive bulgare du Danube est en réalité habitée d'une façon continue par plus de cent mille Roumains que rien ne distingue et qui ne voudraient pas être distingués des Roumains de la rive gauche du fleuve.

Outre ces groupes importants, qui vivent à la lisière même des frontières aujourd'hui demandées par la Roumanie, celle-ci aurait dû dénombrer tous les villages roumains épars dans la plaine hongroise près de la Theiss, dans plusieurs provinces de l'ancien Empire des Tzars et jusque dans la lointaine Sibérie.

Elle aurait rappelé aussi qu'au cœur même de la Péninsule balkanique, dans la Macédoine serbe et bulgare, en Albanie, en Grèce, vivent d'anciennes populations roumaines qui, depuis de nombreuses années, se sont tournées vers elle et dont elle a, au prix de lourds sacrifices, réussi à aider l'existence et à atténuer les malheurs.

En réclamant pour la grande unité roumaine toutes ces âmes roumaines, elle aurait pu facilement faire bon marché des éléments étrangers établis à l'intérieur des frontières naturelles du pays roumain, entre le Danube, la Theiss et le Dniester.

Mais la Roumanie n'aurait réalisé ainsi qu'un État factice et dispersé, dont le développement économique aurait rencontré des difficultés peut-être insurmontables et dont la constitution géographique aurait été la source de conflits sans nombre et sans fin avec les États voisins, avec lesquels elle désire vivre toujours en réciprocité de confiance, de respect des droits et de bons offices pacifiques.

Sans doute elle ne peut ni ne veut abandonner tous ces Roumains qu'elle laisse hors de ses frontières. Elle se doit de leur apporter toute son aide pour assurer leur existence, le respect de leur liberté et une parfaite égalité de traitements avec tous les sujets des États sur le territoire desquels ils vivront, comme elle assurera elle-même liberté et égalité

à toutes les populations hétérogènes établies sur son territoire propre.

Mais la Roumanie ne réclame pas l'entrée dans l'unité roumaine de toutes ces populations d'au delà du Danube, du Dniester ou de la Theiss, même pas de celles dont elle n'est séparée que par la largeur d'un cours d'eau.

La Roumanie demande seulement à tous les États voisins de montrer la même modération et de faire les mêmes sacrifices à l'intérêt de la paix, du libre développement des peuples et des progrès économiques de l'Europe.

Les frontières demandées par le Gouvernement roumain comprennent, outre le royaume de Roumanie et la Bessarabie :

1° La Transylvanie proprement dite, avec une partie des comitats limitrophes de Hongrie (en tout environ 85.000 kilomètres carrés) ;

2° Le Banat de Temesvar (28.000 kilomètres carrés) ;

3° La Bucovine (10.000 kilomètres carrés).

Pour chacune de ces régions le Gouvernement roumain indique dans la suite de ce mémoire le principe de ses revendications.

I — La Transylvanie [1]

Le développement historique du peuple roumain, au nord du Danube, s'est produit dans l'ensemble du territoire compris entre le Danube, la Mer Noire, le Dniester, les Carpathes de Galicie et la Theiss. Il a trouvé à travers les siècles un point d'appui solide dans l'ensemble des massifs qui entourent le plateau de Transylvanie et d'où descendent, vers les plaines de Moldavie, de Bessarabie, de Valachie et

(1) Pour plus de brièveté, nous appellerons Transylvanie, non seulement la région qui, dans l'histoire ou dans la terminologie administrative actuelle, porte ce nom, mais tout le territoire ethnique roumain compris entre les Carpathes et la rive gauche de la Theiss, qui est aujourd'hui revendiqué par la Roumanie.

de Hongrie, les grands cours d'eau qui sont les voies naturelles de toutes ces régions. Le peuple roumain a d'ailleurs largement débordé ces limites, en particulier vers l'est et vers le sud.

Mais la Roumanie, désireuse de concilier le plus exactement possible le principe ethnique, qui domine ses revendications, avec les nécessités de la vie des peuples, n'a pas demandé, lors du traité de 1916, que ses frontières fussent portées au delà du Dniester et du Danube.

Elle n'a pas demandé non plus que sa frontière du nord-ouest fût reportée sur tous les points jusqu'à la Theiss, mais seulement sur une ligne allant du confluent du Somesh avec la Theiss au confluent du Muresh, en passant par l'est de Debretsin et le confluent des deux Crish, quoiqu'il y ait encore à l'ouest de cette ligne des groupes de population roumaine. C'est, en effet, que la longue durée de la domination magyare a réussi à entamer, à l'angle de la Theiss, le territoire historique et géographique roumain et à y faire pénétrer une masse compacte de près d'un million d'habitants ayant dans la ville de Debretsin un centre politique et un centre de culture magyare.

Entre le cours supérieur de la Theiss, la ligne conventionnelle du confluent du Somesh au confluent du Muresh, le Muresh lui-même et les Carpathes se trouvent, sur une étendue d'environ 85.000 kilomètres carrés, les 15 divisions administratives hongroises (comitats) de la Transylvanie proprement dite, et tout ou partie de 7 comitats hongrois limitrophes (parties de Maramourech et Ugocea au sud de la Theiss, Satmar, Salagiu, Bihor, Arad, parties roumaines de Bichish et de Cenad). Cette distinction entre Transylvanie et comitats limitrophes est d'ailleurs sans valeur. Elle correspond à des divisions administratives faites par les Magyars depuis 1867, surtout dans l'intérêt de leur politique électorale.

La population roumaine s'étend sur toutes les parties de

ce territoire. Si l'on s'en tient à la statistique hongroise seule, la répartition de la population est la suivante :

Roumains.	2.505.958	soit	54,0 °/₀
Magyars	1.092.719	—	23,6 —
Stekelers.	450.000	—	9.7 —
Allemands (Saxons) . . .	276.335	—	5,9 —
Juifs.	187.987	—	4,0 —
Slaves	73.416	—	1,6 —
Divers	55.838	—	1,2 —
Total . . .	4.642.253		

Les Roumains forment donc, même d'après cette statistique, la majorité absolue dans l'ensemble du territoire revendiqué par la Roumanie. Mais la statistique officielle hongroise est établie, sans aucun doute possible, sur des bases volontairement faussées, et il est nécessaire de la rectifier. Des rectifications incontestables portent le nombre des Roumains à au moins 2.900.000, soit 62,5 °/₀, et réduisent le nombre des Hongrois à 700.000, soit 15,0 °/₀, non compris les Stekelers.

La population roumaine est surtout une population rurale : 95 °/₀ de cette population habitent les villages, 5 °/₀ seulement les villes.

Les Magyars ne forment pas, en général, de masse compacte. Ils sont disséminés entre les Roumains et établis surtout dans les villes, en grande partie comme population flottante, principalement de fonctionnaires. Tandis que les Roumains forment 69 °/₀ de l'ensemble de la population rurale et seulement 23 °/₀ de la population urbaine, les Magyars ne forment que 13 °/₀ de la population rurale et, par contre, représentent 40 °/₀ de la population des agglomérations urbaines.

Les Stekelers sont une population apparentée dans ses origines aux Magyars. Ils constituent, dans l'angle sud-est de la Transylvanie, à la frontière du royaume de Roumanie,

un groupe ethnique homogène occupant trois comitats et une partie d'un quatrième. Ce territoire assez étendu est en réalité occupé par une population en général peu dense, en raison de la nature montagneuse de la région. Les 450.000 Stekelers sont, au reste, complètement entourés, sur une très large profondeur, par des populations exclusivement roumaines, et toute leur existence sociale et économique est intimement liée à la vie des Roumains, et en dépendance étroite de celle-ci.

Les Allemands de Transylvanie, qui se désignent eux-mêmes sous le nom de Saxons, ont été introduits dans la province par des colonisations assez anciennes. Ils ne forment pas un territoire ethnique continu. Ils sont répartis, autour de villes plus ou moins importantes, dans diverses régions de la Transylvanie, où ils sont du reste mêlés à des Roumains sans arriver à constituer la majorité de la population dans aucun district.

Les Roumains représentent en Transylvanie et dans les régions limitrophes l'élément ancien, et on peut dire autochtone. L'invasion magyare, la colonisation germanique, la colonisation stekeler, les infiltrations plus récentes et toujours plus ou moins artificielles des Magyars, n'ont pas réussi à altérer le caractère roumain de tout ce territoire. Elles ont pu seulement aboutir à entraver le développement du peuple roumain, et à lui enlever, à partir du xve siècle, l'exercice de sa liberté nationale et politique.

Les Roumains n'ont donc pas pu jouer, dans la vie de l'État, le rôle qui leur aurait appartenu en raison de leur nombre. Mais ils ont concentré leur effort sur leur développement cultural et sur la lutte pour leur liberté nationale. Leur vigueur dans cette lutte, la violence de la répression magyare sont les preuves suffisantes de l'intensité du sentiment national des Roumains de Transylvanie.

Ces Roumains n'ont jamais admis la légalité de la domination magyare qui leur était imposée. En 1914, ils ont

refusé en très grand nombre de servir sous le drapeau magyar, et ils sont passés en Roumanie où ils ont formé des légions entières.

Dès l'effondrement de la monarchie austro-hongroise, avant même l'arrivée de toute armée alliée d'occupation, les députations des Roumains de tous les comitats de la Transylvanie et du Banat, composées de plus de 100.000 personnes, ont réclamé, dans l'imposante Assemblée nationale d'Alba-Julia du 1er décembre 1918, l'union définitive de la Transylvanie et des régions roumaines de Hongrie, ainsi que celle du Banat, avec la Roumanie.

L'union a été réalisée avec cette disposition particulière que la Transylvanie garderait, jusqu'à la conclusion de la paix, une autonomie provisoire lui permettant de régler elle-même toutes les questions spéciales posées par le nouvel état de choses. L'acte d'union assure aux minorités les droits politiques, confessionnels et culturaux les plus étendus.

Sur la base de ces garanties, les Saxons, dans leur assemblée tenue à Mediash, le 8 janvier 1919, ont adhéré formellement à cet acte d'union.

Le Gouvernement roumain comprend aujourd'hui trois ministres représentants de la Transylvanie, et la question de l'autonomie provisoire de cette province, jusqu'à la conclusion définitive de la paix, se trouve réglée par un statut établi d'un commun accord et qui assure la collaboration de la Transylvanie et du royaume.

La Roumanie ne doute pas que la Conférence veuille ratifier l'acte d'union consacré par une manifestation aussi précise de la volonté des populations.

II — Le Banat de Temesvar

Il n'a pu venir à l'esprit de personne de contester à la Roumanie le droit de revendiquer l'union politique d'un territoire où les Roumains vivent depuis de longs siècles

et où ils sont au nombre de 600.000 auprès de moins de 400.000 Allemands, colons venus depuis le XVIII[e] siècle, et d'environ 300.000 Serbes, immigrés au XV[e] et surtout au XVIII[e] siècle, pour ne parler que des éléments ethniques les plus importants.

Mais l'on a imaginé de distinguer, dans le Banat, entre les régions où la population roumaine a la majorité absolue et celles où elle n'a qu'une majorité relative ou seulement une minorité importante ; l'on a pensé qu'il serait possible de tracer à travers les plaines du Banat une frontière d'État entre les Roumains, à l'est, qui seraient rattachés au royaume de Roumanie, et les non-Roumains, à l'ouest, qui deviendraient sujets de l'État serbe. Le Gouvernement roumain estime que c'est là une erreur dangereuse.

Le Banat n'est pas une expression géographique, c'est une réalité, une véritable région géographique et aussi une véritable province politique formant un tout complet et indivisible, aujourd'hui comme de tout temps dans l'histoire. Si bien qu'il est difficile de concevoir qu'un État puisse demander ou accepter la possession d'une partie seulement de ce pays, et plus difficile encore d'espérer que, possesseur de cette partie, il saurait se soustraire à la nécessité de revendiquer bientôt le pays tout entier.

Les cours d'eau qui bornent le Banat sur trois côtés (Muresh, Theiss, Danube) forment une frontière naturelle qui entoure une région de plaines, à l'ouest, et une région de montagnes, à l'est, étroitement liées entre elles. C'est la plaine du Banat qui donne aux habitants des montagnes l'alimentation en céréales, c'est dans cette plaine que viennent hiverner les nombreux troupeaux de la montagne; ce sont les montagnards qui fournissent aux habitants de la plaine leurs richesses forestières et minérales et les produits de l'élevage. Les plaines riches et relativement moins peuplées trouvent dans l'excédent de la population plus pauvre des montagnes les res-

sources de main-d'œuvre et de peuplement indispensables : la plaine et la montagne ne peuvent vivre ici l'une sans l'autre.

Tous les réseaux des voies de communication par terre, par fer ou par eau, ne peuvent être avantageusement organisés dans le Banat que pour l'ensemble de la province, et l'établissement d'une frontière d'État qui les couperait en deux aboutirait à rendre inutiles tous les efforts faits jusqu'ici, depuis le XVIII[e] siècle, pour établir les communications indispensables à la vie économique dans cette région.

Les rivières navigables et les canaux de la plaine conduisent à la Theiss et au Danube les lourds produits des montagnes de l'est ; le partage du Banat laisserait aux Roumains le cours supérieur des rivières, aux Serbes le cours inférieur et les canaux : on aboutirait ainsi à ruiner les avantages mêmes de la situation du Banat entre ses trois cours d'eau, en coupant pour toute une partie du pays le libre accès au Danube et à la Theiss.

La Transylvanie elle-même, dont le Murĕsh est la seule grande voie d'eau traversant le pays et pénétrant jusqu'au cœur de ses montagnes, serait privée d'un de ses débouchés les plus nécessaires. Les produits de ses forêts et de ses mines doivent normalement arriver au Danube et de là à la mer en descendant le cours du Muresh et de la Theiss : une frontière serbo-roumaine entraverait leur course à partir du bas Muresh.

Il ne servirait de rien d'affirmer solennellement et même de garantir en fait la liberté de navigation sur toutes les voies, fleuves, rivières, canaux. La navigation a besoin d'autre chose encore : d'organisation technique, d'entrepôts, d'installations mécaniques, commerciales, industrielles, pour conserver, manutentionner, répartir, ouvrer ou transformer les produits aux points et dans les conditions les plus avantageux.

Tous ces secours, le commerce fluvial de la Transylvanie et du Banat les trouverait naturellement sur une rive roumaine de la Theiss et du Danube ; il serait vain de les attendre de la bonne volonté d'un État étranger pour les produits d'un autre État.

Mais si l'on voulait malgré tout couper en deux le Banat par une frontière que l'on croirait ethnographique, il serait impossible de le faire sans violer de toutes parts la nécessaire équité.

Même dans la région où les Serbes sont en nombre, des groupes roumains importants sont mêlés parmi eux, et aussi des colonies germaniques qui ne peuvent être rattachées politiquement à aucun État de même nationalité, mais qu'il n'y a aucune raison de réunir à la Serbie, et qui ne pourraient en tout cas être toutes réunies à cet État à cause de leur répartition sur tout le centre du Banat : ces Allemands (Souabes), le jour où ils seront libres d'exprimer publiquement leur volonté dès maintenant certaine, refuseront d'ailleurs de se laisser partager entre la Serbie et la Roumanie et se rallieront de préférence à ce dernier État.

Le mélange de ces diverses nationalités dans l'ouest du Banat est tel que, pour détacher de la Roumanie les 200.000 Serbes qui se trouvent dans cette région, il faudrait annexer du même coup à la Serbie un nombre double de non-Serbes, Allemands, Magyars et Roumains. Et l'on aurait ainsi créé de nouveaux irrédentismes.

Peut-être fera-t-on encore valoir, pour ôter aux Roumains au moins le sud-ouest du Banat, la nécessité de laisser devant Belgrade une zone de protection. Les leçons de la dernière année de la guerre ont pu singulièrement diminuer la croyance à l'utilité de cette protection et la valeur de l'argument qu'on en tirait.

D'ailleurs, la Roumanie y a déjà répondu en 1916 en insérant dans son traité avec les puissances alliées l'enga-

gement de laisser sans travaux militaires et sans garnison toute une zone en face de la capitale actuelle de la Serbie.

C'est là une garantie suffisante au point de vue défensif. Au contraire, l'établissement sur la rive gauche du Danube d'une zone de protection ayant le caractère d'une possession politique et militaire serbe constituerait une véritable tête de pont, c'est-à-dire une organisation militaire moins défensive qu'offensive.

Depuis que l'État serbe et l'État roumain vivent en contact sur le Danube, l'histoire fournit les preuves de leurs nombreuses relations de commerce et de civilisation; elle n'a jamais enregistré entre eux un conflit : la volonté pacifique des deux peuples a trouvé une aide précieuse dans la frontière nette et certaine que le Danube établissait entre eux, frontière naturelle, frontière d'intérêts.

Le Gouvernement roumain est si bien convaincu de cette importance du Danube comme frontière pacifique qu'il s'est toujours interdit de jeter les yeux au delà de ce fleuve et de songer à la possibilité de réunir à la Roumanie nord-danubienne les nombreux Roumains établis en Serbie entre les vallées du Timoc et de la Morava.

Il croit en effet que, le Danube une fois franchi, une tête de pont une fois établie sur l'autre rive, des extensions territoriales de plus en plus grandes dans cette direction s'imposeraient chaque jour davantage comme une nécessité politique et économique. Les conflits surgiraient alors, sans solution pacifique possible, autour de frontières plus ou moins conventionnelles. Il n'est pas douteux que ces conflits, que la Roumanie s'est refusée à faire naître sur la rive droite du Danube, ne manqueraient pas de se produire sur la rive gauche, autour d'une frontière aussi incertaine et aussi inéquitable que celle, quelle qu'elle soit, qu'on tracerait à travers les plaines du Banat.

L'on a voulu faire croire que des concessions réciproques permettraient d'aboutir à l'établissement d'une frontière

acceptable pour tous. Le fait grave est que, si l'on abandonne la frontière du Danube, aucune ligne frontière ne s'impose plus qu'une autre et que l'arbitraire peut alors passer indifféremment de l'une à l'autre. C'est ainsi que l'étendue des revendications serbes sur la rive gauche du Danube, dans le Banat, a varié suivant les dates où elles se sont produites. Mais, ou bien la frontière accordée à la Serbie lui donnerait un grand nombre des Serbes de la rive gauche et elle ne pourrait le faire qu'en englobant un nombre bien plus considérable de non-Serbes, si bien qu'on violerait, en voulant l'appliquer rigoureusement, le principe ethnique lui-même ; ou bien elle ne donnerait à la Serbie qu'un nombre de Serbes trop peu important pour légitimer l'abandon de la frontière du Danube.

En faisant franchir à la Serbie la frontière du Danube pour assurer à cet État une prétendue limite ethnographique, en espérant trouver dans cette concession une garantie pour l'organisation de la paix des peuples, on n'aboutirait qu'à la désorganisation économique, à l'arrêt du développement de toute une région et à la perspective de conflits.

En réclamant la Bucovine et la Bessarabie, la Roumanie ne fait que réaliser des désannexions légitimes.

III — La Bucovine

La Bucovine n'est qu'un fragment (10.000 kilomètres carrés) de la Moldavie. Elle a été détachée de cette province, en 1775, par une combinaison diplomatique de l'Autriche, qui constitue un véritable rapt, reconnu comme tel par l'impératrice Marie-Thérèse elle-même.

L'Administration autrichienne s'est efforcée de diminuer, dans la mesure du possible, l'importance de l'élément roumain qui, en 1775, composait presque exclusivement la population du pays. Mais, tandis que les Magyars s'ef-

forçaient de détruire les caractères nationaux des provinces placées sous leur domination par la magyarisation violente des individus ou des groupes, l'Autriche a préféré procéder à des mélanges de nationalités dans les provinces qui lui étaient soumises, en y introduisant des colonies et en favorisant l'immigration des populations limitrophes. La Bucovine a été tout spécialement soumise à ce régime, et le résultat a été la constitution d'un amalgame de nationalités, dans lequel les éléments roumain et ruthène sont les plus nombreux, sans que l'Autriche, même d'après ses statistiques officielles favorables aux Ruthènes, ait réussi à faire obtenir à ceux-ci plus des 3/8 de la population totale du pays.

La Moldavie a toujours réclamé la Bucovine. La Bucovine elle-même a toujours voulu son retour à la Moldavie et a manifesté, jusqu'au dernier moment, les tendances irrédentistes les plus nettes.

Pour la Bucovine aussi, la guerre a été une occasion de proclamer sa volonté. Le Gouvernement provisoire, issu d'une assemblée nationale des Roumains et de toutes les nationalités de Bucovine, représentant la grande majorité de la population de toute la province à l'exception des Ruthènes, a proclamé, le 28 novembre 1918, à Cernautsi, l'union définitive et sans aucune condition, avec la Roumanie, de toute la province dans ses limites historiques jusqu'au Dniester.

Le traité de 1916 n'avait porté la frontière roumaine que jusqu'au Pruth, les Russes s'étant énergiquement opposés à laisser la Roumanie atteindre sur aucun point la frontière du Dniester. Mais, par l'union de la Bessarabie, la Roumanie a retrouvé la frontière naturelle que ce fleuve a constituée pour elle, pendant des siècles, depuis la mer jusqu'à la frontière de la Galicie.

La Roumanie n'a eu qu'à prendre acte de la volonté d'union totale de la Bucovine et à faire aux représentants de cette province leur place dans le Gouvernement.

IV — La Bessarabie

La population de la Bessarabie comprend actuellement 72 °/₀ de Roumains contre 28 °/₀ de non-Roumains. Ceux-ci sont surtout des Ruthènes, au nord, dans la région de Khotin, et des colonies allemandes et bulgares, dans le sud, où elles forment des îlots entourés de populations roumaines.

La Bessarabie, qui a toujours fait partie intégrante de la Moldavie dès la constitution de cette principauté, lui a été enlevée par les Russes en 1812, restituée en partie en 1856, reprise de nouveau complètement en 1878.

Le seul intérêt de la Bessarabie pour la Russie était de constituer une étape importante dans sa marche vers Constantinople à travers la Péninsule balkanique. Cette marche est aujourd'hui définitivement arrêtée, et la Bessarabie ne peut plus présenter pour les Russes, quelque constitution qu'ils donnent à leur pays, l'intérêt qui avait motivé cette conquête.

La Moldavie n'a pas cessé de protester contre ce dépècement de son territoire, et la Bessarabie de son côté a gardé constamment le désir de redevenir roumaine.

Dès que, au cours de la dernière guerre, la Révolution russe de 1917 a permis à la Bessarabie d'exprimer librement sa volonté, elle a dès l'abord proclamé son autonomie.

Cette proclamation a été faite par le Conseil national de Bessarabie, représentation légale et complète de la province, élue sous le régime russe. L'autonomie de la République de Bessarabie a été reconnue par le Gouvernement russe.

Après le coup d'État bolchevik, la Bessarabie a proclamé, dans les mêmes formes constitutionnelles, son indépendance absolue de la Russie; et son Gouvernement, par l'intermédiaire du commandement des troupes alliées, a demandé l'intervention des troupes roumaines pour la défendre contre les bolcheviks.

Enfin, le 9 avril 1918, le Conseil national a voté, par 86 voix contre 3, l'union de la Bessarabie, dans ses limites historiques, c'est-à-dire jusqu'au Dniester qui est son ancienne frontière, avec la Roumanie.

Cette union comportait d'abord la conservation, pour la Bessarabie, de son autonomie provisoire. Le Conseil national a, par la suite, renoncé volontairement à cette condition et a demandé seulement au Gouvernement roumain une loi sur le partage des terres. Cette loi est faite et promulguée, et l'union de la Bessarabie avec la Roumanie a été dès lors complètement réalisée sans conditions.



ANNEXES

ANNEXES

Nº 1

LES ACTES D'UNION DES PROVINCES DE BESSARABIE, BUCOVINE, TRANSYLVANIE, BANAT ET DES RÉGIONS ROUMAINES DE HONGRIE AVEC LE ROYAUME DE ROUMANIE

I

BESSARABIE

RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DE BESSARABIE
DU 27 MARS/9 AVRIL 1918

Au Nom du Peuple de Bessarabie, le Conseil national déclare :

La République Démocratique Moldave (Bessarabie), dans ses limites entre le Pruth, le Dniester, le Danube, la Mer Noire et les anciennes frontières avec l'Autriche,

arrachée par la Russie, il y a plus de cent ans, au corps de la vieille Moldavie,

en raison du droit historique et du droit national,

sur la base du principe que les peuples seuls doivent décider de leur sort,

dorénavant et pour toujours,

S'UNIT A SA MÈRE PATRIE, LA ROUMANIE.

Cette union se fait sur les bases suivantes :

1. Le Conseil national actuel est maintenu pour résoudre et réaliser la question de la réforme agraire d'après les besoins et les demandes du peuple ; ses décisions seront reconnues par le Gouvernement roumain.

2. La Bessarabie conserve l'autonomie provinciale : elle aura un Conseil national (Diète) élu dorénavant par suffrage universel, égal, direct et secret, avec un organe exécutif et une administration propre.

3. La compétence du Conseil national s'étend :

a) au vote des budgets locaux,

b) au contrôle de tous les organes des zemstvos et des villes,

c) à la nomination de tous les fonctionnaires de l'administration locale par son organe exécutif; mais les hauts fonctionnaires sont confirmés par le Gouvernement.

4. Le recrutement de l'armée se fera, en principe, sur des bases territoriales.

5. Les lois en vigueur et l'organisation locale (assemblées provinciales et villes) sont maintenues, et ne pourront être changées par le Parlement roumain qu'après que les représentants de la Bessarabie prendront part à ses travaux.

6. Respect des droits des minorités de Bessarabie.

7. Deux représentants de la Bessarabie entreront dans le Conseil des ministres roumain. Ils seront, pour l'instant, désignés par le Conseil national actuel ; dans l'avenir, ils seront pris dans le sein des représentants de la Bessarabie au Parlement roumain.

8. La Bessarabie enverra au Parlement roumain un nombre de représentants proportionnel à sa population ; ces représentants seront choisis sur la base du suffrage universel, égal, direct et secret.

9. Toutes les élections de Bessarabie pour les conseils de cantons (voloste), villages, villes, les assemblées provinciales et le Parlement, se feront sur la base du suffrage universel, égal, secret et direct.

10. La liberté personnelle, la liberté de la presse, de la parole, la liberté religieuse, la liberté de réunion, et toutes les libertés publiques, seront garanties par la Constitution.

11. Toutes les infractions aux lois commises pour des raisons politiques dans la période troublée de la dernière révolution sont amnistiées.

La Bessarabie se réunissant à la Roumanie comme une fille à sa mère, le Parlement roumain décidera la convocation sans délai d'une Constituante dans laquelle entreront proportionnellement à la population les représentants de la Bessarabie choisis par suffrage universel, égal, direct et secret, pour décider par

un commun accord l'inscription dans la Constitution des principes et des garanties ci-dessus.

VIVE L'UNION DE LA BESSARABIE ET DE LA ROUMANIE partout et toujours !

Le Président du Conseil national,
(s) ION INCULETS.

Le Secrétaire du Conseil national,
(s) I. BUZDUGAN.

RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DE BESSARABIE
DU 27 NOVEMBRE/10 DÉCEMBRE 1918

A la suite de l'union avec la Roumanie, leur mère patrie, de la Bucovine, de la Transylvanie, du Banat et des territoires de Hongrie habités par des Roumains, entre les frontières du Danube et de la Tissa, le CONSEIL NATIONAL déclare que la BESSARABIE renonce aux conditions d'union stipulées dans l'acte du 27 mars, étant certaine que, dans la Roumanie de tous les Roumains, le régime purement démocratique est assuré pour l'avenir.

Le CONSEIL NATIONAL, à la veille de la CONSTITUANTE ROUMAINE qui sera élue au suffrage universel et résoudra la question agraire d'après les besoins et les demandes du peuple, annule les autres conditions de l'Acte d'union du 27 mars, et proclame L'UNION SANS CONDITIONS DE LA BESSARABIE AVEC LA ROUMANIE, SA MÈRE PATRIE.

Le Secrétaire,
(s) A. SCOBOLA.

Le Président,
(s) Pant. HALIPPA.

II

BUCOVINE

MOTION DU CONGRÈS GÉNÉRAL DE BUCOVINE
15/28 novembre 1918

Le Congrès général de Bucovine, assemblé aujourd'hui jeudi 15/28 novembre 1918, dans la salle du Synode de Cernautsi,

Considérant que, depuis la fondation des principautés roumaines, la Bucovine, qui comprend les anciens territoires de Suceava et de Cernautsi, a toujours fait partie de la Moldavie qui s'est fixée autour d'elle comme État ;

Considérant que, à l'intérieur des limites de ce pays, se trouvent l'ancien siège princier de Suceava, les tombeaux des princes de Radautsi, Putna et Sucevitza, ainsi que beaucoup d'autres restes et souvenirs précieux du passé de la Moldavie ;

Considérant que les fils de ce pays, coude à coude avec leurs frères de Moldavie et sous la conduite des mêmes princes, ont défendu au cours des siècles l'existence de leur race contre toutes les entreprises du dehors et contre l'invasion païenne ;

Considérant que, en 1774, par trahison, la Bucovine a été arrachée du corps de la Moldavie et réunie par la violence à la couronne des Habsbourg ;

Considérant que, pendant cent quarante-quatre années, le peuple de Bucovine a enduré les souffrances d'une domination étrangère qui ne tenait pas compte de ses droits nationaux, et qui, par des manœuvres détournées et des persécutions, cherchait à dénationaliser son âme et à exciter des inimitiés avec les autres nationalités avec lesquelles il veut vivre fraternellement ;

Considérant que, au cours de cent quarante-quatre années, le peuple de Bucovine a combattu en martyr sur tous les champs de bataille de l'Europe, sous un drapeau étranger, pour le maintien, la gloire et la grandeur de ses oppresseurs, et que, en récompense, il a dû souffrir la diminution de ses droits héréditaires, l'expulsion de sa langue de la vie politique, de l'école et même de l'église ; considérant que, pendant le même temps, ce peuple autochtone a été empêché systématiquement d'utiliser les riches sources de revenus de ce pays, et a été dépouillé en grande partie de son vieil héritage ;

Considérant que, malgré tout, le peuple de Bucovine n'a pas perdu l'espérance que l'heure du salut, attendue avec tant de désir et de souffrances, arriverait, et que l'héritage de ses ancêtres découpé par des frontières illégales, retrouverait son intégrité par la réannexion de la Bucovine à la Moldavie d'Étienne, et que ce peuple a sans cesse nourri l'espoir que le grand rêve de sa race se réalisera le jour où s'uniront tous les pays roumains entre Dniester et Tissa en un seul État national unitaire ;

Constate que cette grande heure a sonné !

Aujourd'hui que, après les efforts et les sacrifices héroïques de la Roumanie et de ses puissants et nobles alliés se sont établis dans le monde les principes de droit et d'humanité pour tous les peuples, et que, à la suite de coups décisifs, la Monarchie austro-hongroise a été ébranlée dans ses fondements et s'est écroulée, et que tous les peuples qu'elle enchaînait en elle ont conquis le

droit de libre disposition d'eux-mêmes, la première pensée de la Bucovine affranchie va au royaume de Roumanie auquel elle a toujours lié son espoir d'affranchissement.

En conséquence, nous, Congrès général de Bucovine, incarnant le pouvoir suprême du pays et étant seul investi du pouvoir législatif, au nom de la souveraineté nationale,

Décidons :

L'union inconditionnée et éternelle de la Bucovine dans ses anciennes frontières, jusqu'aux Ceremush, Colacin et Dniester, avec le royaume de Roumanie.

*
* *

Le Dr Stanislas Kwiatkowski lit en langue polonaise la déclaration suivante au nom du Conseil national des Polonais de Bucovine :

Le peuple polonais remplissant sa mission historique en défendant le christianisme et la civilisation dans l'Europe Orientale, a pendant des siècles entiers rempli des tombeaux innombrables de ses soldats les territoires situés au sud du Dniester dans lesquels le peuple roumain était le maître ancien.

Nous, Polonais, qui vivons aujourd'hui en Bucovine, nous légitimons nos droits anciens de vivre dans ce pays par le sang versé dans ces lieux et par les ossements des cavaliers polonais répandus ici, et auxquels se sont ajoutés les nouveaux tombeaux des braves légionnaires tués dans les luttes sanglantes de la présente guerre.

Nous fondant sur ces droits, nous avons vécu ici les cent cinquante dernières années comme un élément pacifique de civilisation vivant en paix et concorde au milieu du peuple roumain qui, bien que souffrant beaucoup sous une domination étrangère prolongée, a montré une chaude cordialité pour le peuple polonais voisin, lorsque les martyrs de notre liberté ont cherché sur la rive droite du Dniester une protection contre les bourreaux et contre les geôliers.

Dans le souvenir toujours vivace du peuple polonais vit l'année 1863, époque à laquelle le chevaleresque peuple roumain a ouvert hospitalièrement ses palais et ses maisons aux révolutionnaires polonais émigrés, qui avaient versé leur sang pour la liberté de leur peuple.

Nous, Polonais de Bucovine, avant-garde vers l'Orient du peuple polonais qui en ce moment rassemble sur ses épaules,

frappées pendant cent cinquante années, la pourpre, déchirée en trois morceaux, de l'unité politique de toutes les terres polonaises entre la mer Baltique et le Dniester, nous saluons chaleureusement le jour saint de la renaissance de la Roumanie unie.

Nous reconnaissons entièrement les droits imprescriptibles du peuple roumain sur les territoires du sud du Dniester en général, et spécialement sur la Bucovine.

Les Polonais de Bucovine, qui dans ce pays ont donné la preuve de leur vitalité nationale, dans ce moment historique de l'union de la Bucovine avec sa glorieuse mère patrie, expriment la confiance inébranlable que le peuple roumain, tenant compte des déclarations expresses du Gouvernement actuel, accordera à la minorité polonaise la liberté de croyance catholique, le libre usage de la langue polonaise dans l'église et dans l'école, le libre établissement et le libre exercice des professions, et enfin, une participation constitutionnelle réglée dans l'administration du pays.

Le Congrès prend connaissance de la déclaration des Polonais avec le plus grand enthousiasme.

*
* *

Le D[r] Aloïs Lebouton lit en langue allemande la déclaration suivante, au nom du Conseil national des Allemands de Bucovine :

En prévision de la réunion de la Transylvanie et du Banat à la Roumanie, et avec une entière confiance dans le programme du Gouvernement développé par le Gouvernement provisoire du pays dans la séance du CONSEIL NATIONAL ROUMAIN du 13 novembre 1918 et approuvé par celui-ci à l'unanimité presque entière des voix, et d'où il résulte qu'il sera tenu compte des nécessités culturales des peuples non roumains qui habitent dans le pays, et que seul le principe du droit et de la justice décidera en toutes circonstances, le CONSEIL NATIONAL ALLEMAND, au nom des Allemands de Bucovine, se prononce pour la RÉUNION DE LA BUCOVINE AU ROYAUME DE ROUMANIE.

Le Congrès prend aussi connaissance de la déclaration des Allemands avec le plus grand enthousiasme.

*
* *

Le Président du Congrès met aux voix la motion d'union, qui est votée aux applaudissements sans fin du Congrès et de l'assistance.

Le Président constate que la motion d'union est approuvée à l'unanimité des voix.

Le Président clôt le Congrès à une heure de l'après-midi.

Approuvé :

Le Président du Congrès,
(s) Dr Iancu FLONDOR.

Le Directeur du Bureau présidial,
(s) George BANCESCU.

Le Secrétaire du Congrès,
(s) Dr Radu SBIERA.

III

TRANSYLVANIE, BANAT ET TERRITOIRES ROUMAINS DE HONGRIE

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE D'ALBA-JULIA 18 NOVEMBRE/1er DÉCEMBRE 1918

I. L'ASSEMBLÉE NATIONALE de tous les Roumains de Transylvanie, du Banat et de Hongrie, réunis, par leurs représentants autorisés, à Alba-Julia, le 18 novembre/1er décembre 1918, décrète L'UNION DE CES ROUMAINS ET DE TOUS LES TERRITOIRES QU'ILS HABITENT AVEC LA ROUMANIE. L'Assemblée nationale proclame en particulier le droit inaliénable de la nation roumaine sur le Banat tout entier, tel qu'il est compris entre les cours du Muresh, de la Tissa et du Danube.

II. L'Assemblée nationale réserve, pour les territoires indiqués ci-dessus, une autonomie provisoire jusqu'à la réunion de la Constituante élue sur la base du suffrage universel.

III. En conséquence, comme principes fondamentaux pour la constitution du nouvel État roumain, l'Assemblée nationale proclame :

1. Liberté nationale complète pour tous les peuples cohabitant avec les Roumains. Chaque peuple sera instruit, administré et jugé, dans sa propre langue, par des personnes prises dans son sein, et chaque peuple recevra le droit de représenta-

tion dans les corps législatifs et dans le gouvernement du pays, proportionnellement au nombre des individus qui le composent.

2. Égalité de droits et complète liberté confessionnelle autonome pour toutes les confessions de l'État.

3. Institution définitive d'un régime purement démocratique sur tous les terrains de la vie publique. Suffrage universel, direct, égal, secret, par commune, et proportionnel, pour les deux sexes, à partir de vingt et un ans, pour la représentation dans les communes, les départements ou le Parlement.

4. Liberté absolue de presse, d'association et de réunion; liberté de propagande pour toutes les idées humaines.

5. Réforme agraire radicale. Il sera fait un recensement de toutes les propriétés, en particulier des grandes propriétés. D'après ce recensement, en annulant les fidéicommis et sur la base du droit de diminuer suivant les besoins les grandes propriétés (latifundia), la possibilité sera donnée au paysan de se créer une propriété (propriété agricole, pâturages, forêts), au moins dans une telle mesure qu'il puisse la travailler lui et sa famille. Le principe directeur de cette politique agraire est d'une part le progrès du nivellement social, d'autre part l'accroissement de la production.

6. Les travailleurs industriels sont assurés des mêmes droits et avantages qui leur sont donnés par la loi dans les États industriels les plus avancés de l'Occident.

IV. L'Assemblée nationale exprime le désir que le Congrès de la Paix crée la Société des Nations libres de telle manière que le droit et la liberté soient assurés pour toutes les nations, grandes et petites, également, et que dans l'avenir la guerre disparaisse comme moyen de régler les rapports internationaux.

V. Les Roumains réunis dans cette Assemblée nationale saluent leurs frères de Bucovine échappés au joug de la monarchie austro-hongroise, et unis à leur mère patrie, la Roumanie.

VI. L'Assemblée nationale salue avec amour et enthousiasme la libération des nations placées jusqu'ici sous le joug dans la monarchie austro-hongroise : nations tchéco-slovaque, austro-allemande, yougo-slave, polonaise et ruthène, et décide que son salut sera porté à la connaissance de toutes ces nations.

VII. L'Assemblée nationale s'incline respectueusement devant la mémoire des braves Roumains, qui dans cette guerre ont versé leur sang pour la réalisation de notre idéal et sont morts pour la liberté et l'unité de la Nation roumaine.

VIII. L'Assemblée nationale exprime sa satisfaction et son admiration à toutes les puissances alliées qui, par une lutte splendide menée opiniâtrément contre un adversaire préparé à la guerre depuis des dizaines d'années, ont arraché la civilisation aux griffes de la barbarie.

IX. Pour la direction ultérieure des affaires de la nation roumaine de Transylvanie, du Banat et de Hongrie, l'Assemblée nationale décide l'institution d'un Grand Conseil national roumain, qui aura toute autorité pour représenter la nation roumaine en toutes circonstances et partout, devant toutes les nations du monde, et pour prendre toutes les dispositions qu'il jugera nécessaires dans l'intérêt de la nation.

(s) Dr Stefan C. Pop,
Vice-Président de l'Assemblée nationale.

(s) Dr Laurentsiu Oanea,
Secrétaire de l'Assemblée nationale.

PROCLAMATION DU CONSEIL NATIONAL GERMANO-SAXON POUR LA TRANSYLVANIE

Sibiu, le 9 janvier 1919.

Au très honoré Conseil national roumain, à Sibiu.

L'Assemblée nationale des Saxons de Transylvanie, réunie à Mediash, le 8 janvier 1919, a décidé à l'unanimité l'UNION DU PEUPLE SAXON AVEC LE ROYAUME DE ROUMANIE. Le Conseil national germano-saxon pour la Transylvanie a l'honneur de communiquer au très honoré Conseil central roumain le texte de la proclamation adressée à notre peuple.

A NOTRE PEUPLE,

Le Comité central saxon augmenté, uni au Conseil national germano-saxon pour la Transylvanie, comme représentation autorisée du peuple saxon de Transylvanie, a pris, à Mediash, le 8 janvier 1919, à l'unanimité, la résolution suivante :

Les événements mondiaux ont créé pour le territoire où le peuple saxon de Transylvanie a établi son foyer depuis près de huit cents ans, une situation nouvelle. Le roi Ferdinand de Roumanie, par son décret du 27 décembre 1918, a proclamé et établi la domination roumaine sur ce territoire. Le peuple

le plus nombreux de Transylvanie et des parties limitrophes de la Hongrie a décrété, dans l'Assemblée nationale d'Alba-Julia, son union avec la Roumanie. Par l'union avec la Roumanie de la Transylvanie et des parties de la Hongrie habitées par des Roumains sera créée une unité territoriale commune, fondée sur des bases ethnographiques.

En présence de ces faits, et avec la conviction que c'est là un événement mondial, le peuple saxon de Transylvanie, se fondant sur le droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes, proclame son union avec le royaume de Roumanie et transmet au peuple roumain son salut fraternel et ses souhaits cordiaux pour la réalisation complète de son idéal national.

Par là, le peuple saxon de Transylvanie ne tient pas compte seulement de l'évolution historique, mais aussi des droits essentiels du peuple roumain à s'unir et former un État unique, et déclare qu'il s'attend avec confiance à ce que le peuple roumain et l'État roumain, à la disposition desquels le peuple saxon met ses vertu héréditaires, soient animés à son égard des plus hauts sentiments d'équité. Le peuple saxon qui, pendant des siècles, a eu une administration constitutionnelle autonome dont il a été privé illégalement et en contradiction avec des assurances solennelles et légales, s'attend en outre à ce que jamais à l'avenir il ne soit empêché d'affirmer et de développer la conscience de son unité politique et nationale, et que le nouvel État lui offre et lui accorde volontiers dans l'avenir tout ce qu'il considère comme indispensable pour son existence.

Il voit une garantie pour cela dans les décisions de l'Assemblée nationale roumaine d'Alba-Julia, où il est dit que chaque peuple sera dirigé, instruit, administré et jugé dans sa langue et par ses nationaux, et sera représenté proportionnellement tant dans les assemblées législatives que dans le Gouvernement, qu'on lui garantira l'autonomie ecclésiastique et scolaire, et surtout le respect, juste et bienveillant, de tous les droits nationaux, politiques, économiques et culturaux, de tous les peuples, et par conséquent aussi du peuple saxon.

Le peuple saxon approuve en outre la décision de l'Assemblée nationale d'Alba-Julia, d'après laquelle, au Congrès de la Paix, il faudra assurer le droit et la liberté également pour les petites nations comme pour les grandes, et il voit dans cette décision une garantie durable pour la paix des peuples.

Il espère et il désire que les autres représentants du peuple allemand dans le nouvel État s'associent à son initiative, et il

déclare qu'il s'attend à ce que les droits des autres Allemands aussi soient reconnus, ainsi que l'unité ethnique de tous les Allemands dans le nouvel État.

Pleinement conscient de l'importance de sa résolution, le peuple saxon se considère dorénavant comme une partie de l'État roumain; il considère ses fils et ses filles comme des citoyens de cet État.

Il prie Dieu de mener à bien et de bénir l'initiative pleine de responsabilités qu'il s'est senti obligé de prendre.

A Mediash, le 9 janvier 1919.

(s) L'Assemblée nationale saxonne.
Le Conseil national germano-saxon
pour la Transylvanie,

Dr Schullerus m. p., *Président.*

Dr Hans Otto Roth m. p., *Secrétaire.*

N° 2

LES TENDANCES DE LA POLITIQUE HONGROISE CONCERNANT LES NATIONALITÉS (1)

L'article qui suit est de M. Oscar Jàszi, ancien ministre du Gouvernement du comte Karolyi. Personne ne peut peindre avec plus d'autorité et d'impartialité le régime hongrois :

Les aspirations des nationalités peuvent être divisées en trois classes :

I. Celles qui concernent les maux causés par l'administration et par la justice ;

II. Celles qui se rapportent aux difficultés économiques du peuple ;

III. Celles qui ont pour objet les écoles primaires et les questions d'ordre intellectuel.

Ad. I. Pour ce qui concerne les maux de l'administration, il ne s'agit pas uniquement, comme à l'étranger, de quelques maux concrets, comme, par exemple, le fonctionnement lent et cher d'un mécanisme administratif vieilli et impropice, mais du système tout entier.

S'appuyant sur ses propres expériences, Béla Grunwald a dit à propos de ce système : « Les intérêts personnels et locaux ont donné naissance à un système qui est plus démoralisateur, plus détestable et plus dangereux encore pour la liberté que l'absolutisme. » Et aujourd'hui même, la bien prudente et sérieuse revue *Jogtudomanyi Kozlony* répète ce jugement en écrivant que notre administration *se base en grande partie sur l'arbitraire et que presque dans toutes les directions la protection, l'influence et les démarches jouent un grand rôle.* Tout spectateur objectif doit véritablement reconnaître que c'est le système de l'incertitude du droit, de la violence et de l'arrogance de classe. Cette administration a encore aujourd'hui le caractère féodal, elle s'appuie, sinon de droit, du moins de fait, absolument sur des droits de naissance. Elle n'est pas l'exécu-

(1) Extrait de l'ouvrage : *La Hongrie contemporaine et le Suffrage universel.* Paris, Giard et Brière, 1909.

trice de la volonté du peuple, mais bien la dominatrice du peuple; sa seule tâche est de faire payer les impôts, de maintenir l'ordre, de distribuer les mandats et d'assujettir en tout la volonté du peuple aux intérêts de la classe dominante. Les employés ne connaissent pas, en outre, dans la plupart des cas la langue du peuple; ils sont donc obligés de s'en remettre au service d'interprètes qui bien souvent sont corruptibles, sinon corrompus. Le peuple ne voit partout que son oppresseur et son ennemi dans l'administration. En vérité, c'est le *mécanisme de la domination de classe* qui rend l'administration incapable de tout travail utile dans le sens moderne. Outre cela, l'ignorance de la langue du peuple trouble aussi l'ordre juridique, même là où l'ignorance de classe et la puissance arbitraire ne peuvent pas se faire valoir autant, comme par exemple dans les tribunaux. Il est véritablement monstrueux que les intérêts politiques et économiques d'une population s'élevant à des millions soient décidés par quelques gens qui ne connaissent pas la langue de ces millions! C'est là un terrible outrage à l'égalité politique qui effraie tout ami de la justice. L'égalité devant la loi du pauvre homme, nous le savons, n'est qu'une fiction. Ce n'est que le riche qui peut se reconnaître dans les procédés bien compliqués et chers de la juridiction. Cette inégalité « naturelle » devant la loi, créée par le procédé juridique du capitalisme, est encore augmentée parce que l'administration et le tribunal ne comprennent pas la langue du peuple. Voilà pourquoi les nationalités ont encore moins de droits que le peuple hongrois. Ce sont, du reste, elles-mêmes qui paient ce manque de droits puisqu'elles doivent allouer des traitements bien élevés aux interprètes.

Il est donc bien naturel que le paysan non hongrois ne voie de ce qui précède que l'oppression d'une langue étrangère. Le problème de l'administration tout entière revêt à ses yeux un caractère de nationalité : il a besoin d'employés de « son propre sang », qui parlent la même langue que lui, qui vivent avec lui, qui connaissent ses habitudes, ses maux et ses aspirations.

Ad. II. La plus grande difficulté du paysan hongrois, le latifundium (la grande propriété) ne se présente pas dans les régions roumaines, la Transylvanie étant par excellence la patrie des petites propriétés. Par contre, le niveau économique du peuple roumain est de beaucoup inférieur à celui des Hongrois ou des Saxons.

Ce retard économique du peuple roumain en particulier et des nationalités en général (excepté les Saxons et les Allemands) se

trouve expliqué par plusieurs causes. Tout d'abord nous devons faire remarquer que les nationalités habitant des régions moins fertiles que les Hongrois n'ont pu se créer ce surplus de produits agricoles qui est la base de l'industrie et du commerce. C'est pourquoi l'industrie des contrées habitées par les nationalités n'est pas si développée que celle des régions occupées par les Hongrois (sur 1.000 habitants dans les contrées hongroises, 481,54 sont producteurs de matières premières, dans les régions slovaques 563,63 et dans les roumaines 633,88). Ces deux causes, auxquelles vient se joindre l'oppression politique et administrative, en font naître une troisième, l'infériorité de la culture intellectuelle des nationalités qui paralyse encore plus le développement économique. « La cause de l'ignorance du paysan roumain — dit Ernest Eber — provient de ce qu'au commencement même, à l'école primaire, il ne peut s'approprier les notions élémentaires des sciences (1). Un autre facteur, également important dans cette question, est que l'enseignement spécial populaire de l'économie manque presque totalement dans les régions des nationalités.

Cette triste situation économique est encore envenimée par le manque de terre arable ; et c'est ce qui nous explique pourquoi les nationalités sont exaspérées par la malheureuse politique de colonisation du Gouvernement hongrois qui n'est du reste qu'une caricature triste et puérile du système grossier, mais au moins vaste, que les Prussiens emploient à Posen. On établit quelques milliers de Hongrois sur des propriétés de l'État, et ce qui est encore plus fâcheux, dans des contrées où le besoin de fonds de terre se fait déjà sentir. On peut donc s'imaginer quels sentiments éprouve pour l'État hongrois ce pauvre paysan roumain dans la lutte si désespérée qu'il doit mener pour la vie. Il est inutile de dire que ces essais de colonisation sont complètement stériles au point de vue national : ces îlots artificiels finissent, en effet, toujours par être engloutis dans le grand océan des nationalités. C'est ainsi que les maux économiques dégénèrent en germes de discordes de nationalités.

Ad. III. La question de la langue des écoles est peut-être encore plus importante que la question d'administration et d'économie politique. C'est, en effet, le côté le plus sensible du problème des nationalités car la lutte se base toujours sur la langue et sur

(1) *La Lutte des races. La Question des nationalités en Transylvanie.* Budapest, 1905. (En hongrois.)

les traditions communes. Maintenant que le courant chauviniste et national s'accroît continuellement, il n'est pas douteux qu'il cherche à refouler à l'arrière-plan la langue des nationalités pour la remplacer par l'enseignement obligatoire de la langue hongroise dans les écoles ([1]). Il est donc naturel que les nationalités attaquées dans leur langue réagissent contre ces efforts et la magyarisation forcée a ainsi nécessairement pour résultat final de renforcer la conscience des nationalités de même qu'autrefois les essais de germanisation de l'Autriche ont éveillé chez les Hongrois le sentiment de leur nationalité. Cette sensibilité et cette opposition ont bien leur raison d'être : elles sont motivées par la psychologie collective de la lutte des nationalités dans laquelle le culte et le soin de la langue commune sont la force la plus puissante qui subordonne l'égoïsme particulier aux intérêts communs. Mais elle a aussi sa raison d'être au point de vue social. Cette magyarisation forcée dans les écoles est une cause principale du triste retard intellectuel de ces peuples. Là où la nationalité est éloignée de tout centre de culture hongroise, toute magyarisation forcée est impossible. Que sont, en effet, les quatre heures d'école à côté des vingt heures passées au sein de la famille ? Par contre, si dans les écoles gratuites de l'État, l'instruction était donnée en langue maternelle (le niveau des écoles confessionnelles des nationalités est désespérant), les enfants pourraient s'approprier les premiers éléments de la culture intellectuelle et plus tard ils se mettraient volontiers à l'étude de cette deuxième langue, qui leur ouvrirait la voie à toutes les situations, comme dans l'Amérique du Nord, où la culture supérieure assimile sans difficultés même les éléments les plus divers et les plus opposés à l'État.

Il ne s'agit pas, en effet, de savoir si les nationalités restent slovaques, roumaines, etc., ou deviennent hongroises, mais si les peuples s'approprient en slovaque, roumain, etc., ce minimum d'instruction sans lequel toute administration et économie européenne est impossible, ou s'ils restent dans cette ignorance barbare et superstitieuse qui les rend victimes de la corruption économique et du despotisme politique. *Il est impossible de dépouiller de leur langue des peuples qui vivent en rangs serrés dans leurs territoires ; il est donc impossible de les magyariser. On ne pourra atteindre qu'une seule chose, c'est de les tenir*

---

(1) Voir la revue *La Transylvanie,* mars-avril 1919. Paris, 34, rue des Vignes.

encore quelques dizaines d'années dans cet état qui est la base indispensable de toute exploitation.

***

Ce sont, en résumé, les maux économiques, intellectuels et politiques qui nous conduisent aux racines de la question des nationalités en Hongrie.

L'État actuel et le monde officiel, au lieu de remédier à ces inconvénients, se tournent justement contre ceux qui dévoilent les maux et les douleurs de leurs peuples. Ces derniers sont nommés « agitateurs traîtres », alors même que leur grande majorité n'agite pas contre l'intégrité de l'État hongrois mais uniquement contre les abus de la classe dominante. En d'autres termes, les dépositaires de la puissance emploient à l'égard des nationalités le même procédé qu'envers les socialistes : poursuite par voie de la presse, terreur sociale, procès et punitions. Pourtant dans chaque lutte les martyrs ne font qu'amener de nouveaux prosélytes. La *Tribuna* vient de publier une statistique d'après laquelle 226 procès, ayant pour cause des agitations des nationalités et d'autres motifs analogues, ont été jugés par le tribunal. Depuis le 22 avril 1906 jusqu'au 27 août 1908, l'ensemble des condamnations infligées aux accusés s'élève à 181 ans, 3 mois et 6 jours de prison et à 99.087,50 couronnes d'amende. Ces chiffres ne sont pas exagérés si l'on pense que la traduction et la publication de la fameuse lettre de Bjornson est une cause suffisante pour donner naissance à des poursuites.

Oscar Jàszi.

(Dernièrement ministre de ressort dans le Cabinet du comte Karolyi de Budapest.)

N° 3

NOTIFICATION A LA HONGRIE DE L'INDÉPENDANCE DE LA NATION ROUMAINE

Dernier discours prononcé au Parlement de Budapest le 18 octobre 1918 par le député roumain Dr Alexandre Vaïda-Voëvode.

M. Vaïda-Voëvode. — Il serait trop tôt, en ce moment, pour établir déjà le bilan de la guerre mondiale. Avec nos faibles forces humaines nous ne sommes pas en état de prévoir, même par un pur effort de notre fantaisie, combien grandes pourraient être les conséquences bonnes et mauvaises de la guerre pour l'humanité.

Et cependant il est possible de constater, dès aujourd'hui, que la guerre mondiale a déjà eu un grand résultat, notamment l'acceptation par toutes les nations du principe qu'à l'avenir il n'y aura plus de différence entre les nations et que les grandes et les petites nations seront, dorénavant, égales devant le droit.

Combien douloureux a été pour nous le fait qu'alors que nous nous considérions nous-mêmes comme des nations, les Pouvoirs publics ne nous traitaient que comme des sujets subalternes en nous qualifiant de nationalités !

Depuis l'avènement du christianisme, un grand nombre d'esprits éclairés ont combattu pour le progrès de l'humanité. Beaucoup ont essayé de donner une définition de la manière dont on devait établir ce progrès par la collaboration heureuse des hommes pour le bien de la totalité de l'humanité. Et, quoiqu'il y ait eu dès l'antiquité et aussi depuis le christianisme de ces esprits qui ont su trouver la voie en donnant à cette idée une expression parfaite, il leur a manqué la puissance nécessaire pour la transporter dans la vie réelle.

C'est à Wilson qu'appartient le grand mérite d'avoir, dans ses quatorze points, donné à cette idée une expression assez claire pour être comprise par tout le monde et de l'avoir mise ainsi dans une lumière qui, dorénavant, ne pourra plus s'éteindre.

Si les hommes réussissent aujourd'hui à la réaliser, en lui donnant une forme pratique, alors on pourra dire que depuis l'avènement du christianisme aucune idée plus grande n'a été réalisée pour le bien de l'humanité.

M. Hock Janos. — Il a raison !

M. Vaïda Voëvode. — Nous, représentants des petites nations, avons attendu avec impatience pour voir la position que prendraient les représentants officiels de la Monarchie par rapport aux quatorze points. Au sein de toutes les nations non magyares un cri de triomphe se fit entendre quand la proposition de paix du ministère des Affaires étrangères, envoyée à Washington, a été publiée, car, par cette proposition, il était reconnu, tant par le ministère des Affaires étrangères que par le Gouvernement hongrois et les partis magyars, que dorénavant nous ne sommes plus des nationalités, mais des nations ! (*Mouvement dans l'assemblée.*)

Nous avons conscience de la grandeur des temps, nous avons conscience qu'il n'est pas permis de toucher à de semblables grands problèmes quand on est guidé par un égoïsme mesquin. Nous avons conscience de la vérité que Wilson exprime : qu'il n'est pas permis à l'homme de se laisser influencer par une considération de haine égoïste quand on discute ces questions. Et nous avons conscience encore que ces problèmes ne peuvent être résolus d'une façon sérieuse et réelle que grâce à une sincérité absolue.

Les chefs de la nation roumaine ont décidé en conséquence de préciser leur attitude par rapport à ces points et je viens en leur nom porter ce qui suit à la connaissance de l'assemblée. (*Cris, rumeurs : Voyons ça !*)

L'orateur lit :

« Le Comité exécutif du parti national roumain de Hongrie et de Transylvanie a tenu séance le 12 octobre dernier à Oradea-Mare sous la présidence du député Dr Théodore Mihali, et après une discussion et un examen approfondi de la situation politique intérieure et extérieure, ce Comité a décidé à l'unanimité de faire la déclaration suivante (*Cris : Voyons cela! écoutez!*) :

« Le Comité exécutif du parti national roumain de Hongrie et de Transylvanie, en sa qualité de représentant autorisé de l'organisation politique de la nation roumaine, constate, étant donnée la situation créée par la guerre mondiale, que les résultats de cette guerre justifient l'aspiration séculaire de la nation rou-

maine vers sa liberté nationale complète. En vertu du droit naturel de chaque nation de décider de son propre sort, droit reconnu en ce moment par le Gouvernement hongrois lui-même par suite de l'offre d'armistice, la nation roumaine de Hongrie et de Transylvanie prétend déterminer elle-même, en pleine liberté, exempte de toute influence étrangère, ses propres institutions d'État et ses rapports avec les autres nations libres, d'égale à égale. (*Mouvements et bruits sur tous les bancs, à droite et à gauche.*)

« L'organe de la nation roumaine de Hongrie et de Transylvanie ne reconnaît pas à ce Parlement et à ce Gouvernement le droit de représenter la nation roumaine et ne reconnaît à aucun autre facteur en dehors d'elle le droit de représenter à la Conférence de la paix les intérêts de la nation roumaine de Hongrie et de Transylvanie. (*Mouvements sur tous les bancs.*)

« Cette nation ne peut pas confier la défense de ses intérêts à d'autres facteurs que ceux qui seront nommés par sa propre assemblée nationale. (*Grand bruit et protestations dans toute la Chambre.*)

Le Président. — Je ne désire pas, de ce siège, commencer une discussion avec M. le député, mais je ne peux pas lui laisser faire en qualité de député hongrois des déclarations par lesquelles il attaque la Constitution existante. (*Approbations à droite et à gauche.*)

M. Vaïda Voëvode. — « En dehors de l'Assemblée nationale roumaine ou des personnes déléguées par cette Assemblée, — en ce moment notamment en dehors du Comité exécutif du parti national roumain, — personne n'est autorisé à négocier et à décider dans les questions se référant à la situation politique de cette nation ; toutes décisions et tous accords qui se feraient sans l'approbation de ces facteurs, nous les déclarons nuls, non avenus et non obligatoires pour la nation roumaine. (*Grand bruit et exclamations : Inouï !*)

Le Président. — Du calme, Messieurs les députés. J'attire encore une fois l'attention de l'orateur sur ce qu'il veuille bien tenir compte de la Constitution existante.

M. Vaïda Voëvode. — « Après des souffrances et des luttes de plusieurs siècles... (*Bruits et cris : Plus haut !*)... la nation roumaine de la monarchie austro-hongroise prétend la reconnaissance complète de ses droits inaliénables et imprescriptibles à une vie nationale entière. »

Messieurs les députés, je ne désire nullement commencer

une discussion plus longue avec M. le président du Conseil et avec les orateurs qui ont parlé avant moi; néanmoins, il me sera permis, j'espère, de faire quelques réflexions sur certaines des idées émises ici. (*Cris : Voyons-les !*)

L'honorable président du Conseil dans son discours d'hier a dit entre autres choses ce qui suit :

« On sait que le Gouvernement a voulu préparer au cours des vacances des Chambres des projets de lois sociales et de salut public nécessaires à l'intérêt du pays; nous allions préparer la réforme administrative de façon à essayer de contenter le plus possible les sentiments populaires. »

Le président a continué ainsi : « Et cependant je me trouve dans la situation de ne pouvoir mettre en discussion ces projets à cause du fait qu'entre-temps la situation politique a changé et qu'il faut maintenant ajourner toute question qui pourrait provoquer des dissentiments entre les membres de cette Chambre. »

Selon les propres expressions de M. le président du Conseil, ces projets de lois devaient donc être tels qu'ils auraient dû contenter le sentiment populaire. D'un autre côté cependant ils étaient tels que le Gouvernement n'a pas osé les déposer sur le bureau de la Chambre. (*Grands mouvements à droite et à gauche.*)

L'honorable président du Conseil a donné ensuite les explications suivantes : « Par l'acceptation des thèses wilsoniennes, je crois que nous n'arrivons pas à contredire notre point de vue traditionnel. En tant que l'égalité individuelle et l'unité indissoluble de l'État vont le permettre (*Cris : C'est cela! C'est cela!*) nous allons satisfaire avec plaisir les désirs de nos nationalités et nous commencerons à négocier avec elles ou, pour parler plus correctement, nous ne négocierons pas avec elles, mais nous allons soumettre certaines propositions aux Corps législatifs. » (*Approbations.*)

Le comte Étienne Tisza, de son côté, a exprimé cette même idée de la façon suivante :

« Je crois que nous devons arriver à convaincre l'opinion publique que la situation en Hongrie s'approche beaucoup plus des principes exprimés par les points de Wilson et que la réalisation de ces points suppose une modification beaucoup moins radicale de notre organisation intérieure, qu'on ne le croit d'habitude. »

Je vous prie de considérer spécialement, pour les comparer à cette affirmation, deux des points de Wilson.

Le dixième point, notamment, est le suivant : « Aux peuples

d'Autriche-Hongrie auxquels nous désirons assurer une place entre les nations on doit rendre possible, à la première occasion, un développement autonome. » (*Mouvements.*) Je crois par conséquent que l'honorable président du Conseil a accepté ce point de vue quand il a consenti, de même que le ministre des Affaires étrangères, au nom de la Monarchie, à faire la dernière offre de paix.

Le quatrième point de Wilson décide que : « Tout postulat national, clairement précisé, doit être satisfait de façon aussi large que possible, sans perpétuer les anciens éléments de discorde, qui pourraient de nouveau troubler la paix de l'Europe et du monde entier, et sans en créer de nouveaux. »

M. Stefan C. Pop. — La suprématie et l'hégémonie, voilà les causes de la discorde. (*Bruits.*)

M. Vaïda Voëvode. — Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'exposer largement le profond abîme qui sépare le point de vue de M. le président du Conseil et de M. le député comte Tisza d'une part et celui du président Wilson d'autre part.

Il est impossible de jeter un pont sur cet abîme et encore moins pourra-t-on le faire en employant des fictions, en usant de jongleries et d'adresses oratoires.

M. le député comte Étienne Tisza a parlé de la démocratie; notre question aussi tient de la démocratie, car partout au monde il est impossible de canaliser la vraie démocratie et de lui donner une impulsion normale d'évolution, sans résoudre préalablement les questions nationales. Ce procès social ne peut se développer dans sa direction normale que sur une base nationale seulement et uniquement dans les cadres d'une nation. Le comte Étienne Tisza, au moment où il discutait la question nationale, ou plutôt la question des nationalités, puisque c'est ainsi qu'il veut l'appeler, et la question de la démocratie, a déclaré, en résumant toute sa conception politique sur une interruption faite par le député Hock qui soutenait que sans loi électorale il ne peut pas y avoir de paix, que : « Nous ne devons la faire, cette loi, qu'au moment seulement où nous allons y être forcés. »

M. I. Nagy Sandor. — C'est une politique assassine ! (*Bruits à gauche.*)

M. Kun Bela. — C'est un discours anti-national !

M. Fenyes Laszlo. — On enterre la nation !

M. I. Nagy Sandor. — L'homme d'État providentiel !

Le Président. — Du calme, s'il vous plaît !

M. Vaïda Voëvode. — J'ai eu la chance, depuis que le comte Tisza a repris son activité politique suspendue jusqu'en 1910, de voir toutes les fois que j'ai pris la parole à la Chambre qu'il ne se passait pas quarante-huit heures sans que le comte Tisza m'écrasât, m'anéantît. (*Mouvements.*) J'ai encore été assez heureux pour que M. le président du Conseil veuille bien répondre aux observations que je me suis permis de faire. Des faits montrent qu'entre nous il n'y a jamais eu de relations intimes d'amitié. Personnellement, bien entendu, je considère M. le président du Conseil comme un homme très aimable (*Mouvements*), mais comme homme politique, comme adversaire, je le considère comme très dangereux, car l'homme est d'autant plus dangereux qu'il sait mieux vous glisser entre les doigts. (*Grands mouvements.*)

M. Fenyes Laszlo. — Ils ont fait le même mal au peuple magyar qu'au peuple roumain.

M. Kun Bela. — Wekerlé est dangereux pour le peuple magyar.

M. Fenyes Laszlo. — Ce n'est pas le gouvernement du peuple magyar.

Le Président. — Du calme, s'il vous plaît! Je prie M. le député Fenyes Laszlo de vouloir bien se calmer. (*Exclamations à droite : Ce sont des provocations!*)

M. Vaïda Voëvode. — C'est ainsi que l'honorable président du Conseil a été pour moi un adversaire politique agréable. — Mais je préfère comme adversaire politique le comte Tisza. Avec ce dernier on peut y aller carrément. Il a affirmé hier que nous avons travaillé à l'étranger avec un grand apparat et que nous avons réussi ainsi à gagner à notre cause la sympathie de l'opinion publique mondiale; je préfère encore le comte Tisza pour le fait que, — et là il n'y a pas de différence de vue entre les autres membres de l'assemblée et nous, — pour arriver à ce but, le plus grand service nous a été rendu par le comte Étienne Tisza lui-même! (*Exclamations à l'extrême gauche : C'est ainsi! — Mouvements.*)

Il n'a voulu offrir aucune occasion d'entente (*Mouvements*); il a continué l'oppression nationale sur les mêmes bases que le comte Apponyi et que le baron Banffy, au service de la tradition politique inaugurée en Hongrie par Coloman Tisza.

Les partis magyars ne pourraient pas rendre à notre cause un plus grand service que celui d'élire comme ministre des Affaires étrangères, après la proclamation de l'indépendance de la Hon-

grie, le comte Étienne Tisza lui-même et de le déléguer pour représenter la Hongrie au Congrès mondial de la paix. (*Mouvements.*) Voilà pourquoi le discours d'hier du comte Tisza a fait progresser notre cause plus que tout ce que nous aurions pu faire pendant des dizaines d'années de luttes !

M. Fenyes Laszlo. — Vous entendez ? (*Grands bruits ; le président agite sa sonnette.*)

M. Richter Janos. — Vains mots !

M. Nagy Sandor. — Il a complètement raison. C'est Tisza qui est coupable.

Le Président. — Silence, s'il vous plaît !

M. Szilagyi Lajos. — Pas de provocations !

Le Président. — Silence, s'il vous plaît !

(*Autres interruptions.*)

M. Vaïda Voëvode, reprenant. — M. le président du Conseil a déclaré que dans ce pays les nations non magyares ont eu, même jusqu'à présent, une vie heureuse et qu'entre les principes wilsoniens et la situation en Hongrie il n'y aurait pas un grand écart. Elle est vraiment digne d'admiration, l'audace de M. le président du Conseil, qui s'est permis de faire une telle affirmation, ici, au Parlement, par-devant le pays et par-devant le monde entier !

M. Stefan C. Pop. — C'est un cynique !

M. Vaïda Voëvode. — Il est pour la troisième ou quatrième fois président du Conseil des ministres de la Hongrie. (*Interruptions à l'extrême gauche : C'est la cinquième fois, et il serait temps que ce fût la dernière.*) On pourrait s'attendre à ce qu'il connût la question des nationalités et qu'il sût qu'alors que, sur tous les champs de bataille, on sacrifiait les enfants des nations non magyares, alors que les pères et les fils mouraient côte à côte dans les combats, toutes les prisons regorgeaient de prisonniers ; maintenant encore elles sont remplies des parents et des mères des combattants et même des enfants de quatorze et de seize ans ont été jetés en prison ! (*Vives protestations et grands bruits sur les bancs du centre.*)

Le Baron Szterenyi (Joseph), *ministre du Commerce.* — Calomnie ! Mensonge ! (*Grand bruit.*)

Le Président. — Silence, s'il vous plaît !

M. Fenyes Laszlo. — Ce n'est que maintenant qu'on les a remis en liberté. Voilà la vérité ! (*Bruit à droite.*)

Le Président, *agitant sa sonnette.* — Je prie MM. les députés de vouloir bien être calmes et d'attendre. L'orateur recevra très

certainement une réponse de qui de droit pour ses expressions déplacées. (*Bruit : Il faut entendre! écoutons!*)

M. Vaïda Voëvode. — M. le ministre du Commerce prétend que je mens.

Le Baron Szterenyi (Joseph), *ministre du Commerce.* — Oui! (*Sur les bancs du centre : Oui! Oui!*)

M. Vaïda Voëvode. — C'est bien, je vais donc vous servir de suite des noms propres. Le Dr Valère Braniste... (*Interruptions, bruit et cris à gauche : A-t-il seize ans celui-là?*)

M. Stefan C. Pop. — On a condammé aussi des personnes de seize ans.

M. Théodore Mihali. — Attendez. On ne saurait exposer tous les cas d'un seul trait. (*Grand tapage!*)

M. Vaïda Voëvode. — M. Braniste a été détenu pendant huit mois, quoiqu'il ait été tout à fait innocent et il n'a été remis en liberté qu'au moment où le ministre des Affaires étrangères a accepté au nom de la Monarchie et de la Hongrie les quatorze points de Wilson. (*Grand bruit et interruptions sur les bancs du centre : Beaucoup plus tôt!*) En dehors de lui, quatre messieurs... (*Interruptions : Qui est-ce? Nous voulons des noms!*)

Allez demander, je vous prie, des informations téléphoniques à Cluj (Kolosvar). Et osez ensuite me démentir. (*Cris à droite : Ils sont très certainement détenus pour d'autres faits criminels!*)

Le Président. — Silence, s'il vous plaît, Messieurs les députés!

M. Stefan C. Pop. — Ordonnez une enquête. Huit tribunaux militaires sont en fonction depuis deux ans.

Le Président. — Je prie M. Stefan C. Pop de vouloir bien se taire!

M. Ferdinand Juriga, Slovaque. — Et ils sont morts dans les prisons de faim ou atteints de typhus. (*Grand bruit.*)

M. Vaïda Voëvode. — Est-ce que cet état de choses ressemble beaucoup aux postulats wilsoniens?

Peut-être daignerez-vous aussi apprendre que l'on ferme nos écoles par centaines. Veuillez aussi savoir que nos gymnases vont être magyarisés; on nous a imposé des conditions impossibles à remplir dans le seul but de créer un prétexte pour magyariser nos gymnases, ceux qui nous sont encore restés de l'époque de l'absolutisme.

M. Ferdinand Juriga, Slovaque. — A nous, ils ont confisqué des fonds nationaux.

M. Vaïda Voëvode. — Si vous vous étiez intéressé à ces questions, comme vous en aviez le devoir, vous auriez pu prendre connaissance, au moins dans les journaux, du fait qu'à Sibiu, le commissaire

du Gouvernement ne s'est même pas laissé arrêter par les saints autels et a envoyé des gendarmes dans nos églises elles-mêmes !

J'espère que vous reconnaîtrez que ce n'est pas là le point de vue que Wilson a affirmé ?

Je ne veux pas faire un réquisitoire, les temps ne sont plus aux récriminations : cette question doit être résolue par voie d'entente à l'amiable... (*Interruptions*) entre les grandes et les petites nations. Mais devant les affirmations faites hier par M. le président du Conseil, il est impossible de ne pas dévoiler l'état de fait de la situation.

Voilà par exemple la politique au sujet de la propriété rurale. A l'invalide de guerre, il n'est pas permis...

M. Stefan C. Pop. — Parce que les magnats peuvent commettre n'importe quelle atteinte aux droits en Transylvanie ! (*Très grand bruit à droite.*)

M. Vaïda Voëvode. — ...d'acheter un hectare de terre pour bâtir une maison après avoir risqué sa vie et sacrifié sa santé. Cela ne correspond pas aux principes wilsoniens. Et cependant il s'est trouvé un président du Conseil qui a eu l'audace d'affirmer ici que dans ce pays le sort des non-Magyars serait tellement heureux qu'il correspondait entièrement aux postulats wilsoniens !

Quelqu'un a fait l'observation que Wilson ne pense pas seulement aux nations non magyares, mais aussi à la nation magyare et à ses enfants opprimés. Regardez, je vous prie, dans cette Chambre où il n'y a que quatre députés nationalistes roumains et deux slovaques. (*Hilarité.*)

M. Fenyes Laszlo. — La « Social-Democratie » n'en a aucun !

M. Vaïda Voëvode. — Et il n'y a pas même un seul député « social-démocrate » magyar !

M. Fenyes Laszlo. — C'est un parlement de classes !

M. Vaïda Voëvode. — A l'affirmation faite, alors que dans cet heureux pays subsiste cette situation, qu'entre les principes wilsoniens et cette situation il n'y a qu'une petite différence provenant d'un simple malentendu, permettez-moi de ne pas appliquer l'épithète véritable qu'elle mérite, car je serais forcé d'employer une expression très peu parlementaire !

A remarquer certains symptômes, on peut croire qu'une nouvelle pression va commencer dans le genre de celle qui a déjà été exercée par le comte Tisza (1) afin d'arracher quelques

(1) Déclaration de fidélité à l'État magyar, arrachée par le comte Tisza à quelques intellectuels roumains pendant l'état de siège en 1916-1917, par des menaces sans aucun scrupule.

déclarations et de faire croire que d'autres personnes et non pas nous seraient les vrais représentants de la nation roumaine. Par des pressions exercées au moyen de vos administrations et par les procédés des préfets vous arriverez peut-être à trouver par-ci par-là quelques non-Magyars qui vont vous faire des déclarations patriotiques. Mais que peut signifier une déclaration patriotique de ce genre-là ? Ce n'est pas un acte de patriotisme, c'est un expédient que le Gouvernement emploie pour échapper à une situation momentanée désagréable. Essayer de se croire heureux dans des temps pareils et avec de pareils moyens, c'est vraiment une tendance digne d'inspirer la commisération !

Le Baron Szterenyi (Joseph), *ministre du Commerce*. — Mais pas contre des traîtres à la Patrie ! (*Interruptions : C'est vrai ! C'est comme cela !*)

M. Vaïda Voëvode. — Il ne vous restera pas une autre manière de procéder que de prendre pour base une sincérité absolue, un complet repentir et de poser les fondements de la vraie démocratie, du vrai christianisme et de la réalisation non falsifiée des principes wilsoniens. Et quand, ensuite, nous nous rencontrerons comme nations libres et égales, nous pourrons vous tendre la main dans l'avenir ; mais entre oppresseurs et opprimés, depuis que le monde existe il n'a jamais pu exister de relations sincères. Nous devons donc établir l'égalité en droit de tous et la liberté de tous. Ce but ne peut pas être atteint par de longs débats ; on doit offrir en fait la possibilité pour toutes les nations non magyares de parfaire leur organisation nationale. C'est ainsi que la discussion pourra continuer. Mais elle ne se limitera pas aux frontières étroites de ce pays, car cette question ne va pas être tranchée par les politiciens myopes qui se laissent appeler ici avec tant de plaisir hommes d'État. Ce problème est déjà devenu en effet une affaire internationale et c'est maintenant une question d'honneur pour l'humanité entière que de le résoudre honnêtement.

Soyez certains que par ma voix ne vous parle pas mon individualité physique, faible et passagère, mais toute la nation roumaine ; en ces moments historiques, tous les Roumains s'unissent dans les mêmes sentiments et leurs cœurs sont animés des espoirs et des aspirations que j'exprime !

M. Ferdinand Juriga, Slovaque, crie en roumain : « Vive la nation roumaine ! »

N° 4

LA NATURALISATION DES JUIFS EN ROUMANIE

Texte du Décret-Loi du 24 mai 1919

On sait qu'une large réforme avait été faite en Roumanie en décembre 1918, en vertu de laquelle les droits politiques étaient accordés en masse aux Juifs de Roumanie. La loi qui la réalisait prévoyait cependant une procédure de vérification où les demandeurs étaient astreints, selon le droit commun, à fournir la preuve qu'ils remplissent les conditions requises par la loi.

Une nouvelle loi facilite la situation des Juifs de Roumanie en ce qu'elle fait tomber la charge de toute preuve sur le ministère public. Il suffit donc que les Israélites roumains qui ne jouissent pas encore des droits politiques en Roumanie, fassent devant les autorités judiciaires une déclaration d'option, pour que ce droit reconnu de cité roumaine leur soit consacré.

Nous croyons intéressant de reproduire ici le texte complet de la nouvelle loi:

« Art. 1. — Les habitants israélites de l'ancien royaume, majeurs nés dans le pays ou nés par hasard à l'étranger de parents domiciliés dans le pays, et qui n'ont été sujets d'aucun État étranger, sont citoyens roumains et jouiront de tous les droits politiques, s'ils manifestent leur volonté en ce sens par une déclaration où ils affirmeront encore être nés en Roumanie et n'avoir bénéficié d'aucune protection étrangère.

« Ceux qui ont satisfait à la loi du recrutement, ceux qui ont été mobilisés pendant la campagne de 1913 ou les campagnes suivantes, même s'ils sont actuellement mineurs, ainsi que les veuves et les enfants légitimes mineurs de ceux qui sont morts pendant la campagne de 1913 ou les campagnes suivantes n'ont pas à faire l'affirmation qu'ils sont nés dans le pays et qu'ils n'ont pas été sujets d'un État étranger. La seule déclaration qu'ils veulent obtenir les droits de citoyen est suffisante.

« Les femmes et les enfants légitimes mineurs de ceux qui ont fait la déclaration légale jouiront de plein droit de la qualité de citoyen roumain.

« De même bénéficieront de plein droit de la qualité de citoyen roumain les veuves, les femmes et les enfants légitimes

qui étaient mineurs au moment de la naturalisation des Israélites naturalisés individuellement avant la publication de ce décret-loi.

« Les déclarations faites par les veuves ayant des enfants mineurs profiteront aussi aux enfants.

« Pour les enfants mineurs n'ayant pas de parents, les déclarations seront faites par leurs tuteurs.

« Si la mère, veuve avec enfants mineurs, ou le tuteur ne font pas la déclaration nécessaire, le mineur pourra la faire dans l'année qui suit sa majorité.

« Les mineurs qui ont été mobilisés pendant les campagnes de 1913 ou les campagnes suivantes peuvent faire eux-mêmes cette déclaration de naturalisation.

« Art 2. — Les déclarations d'option seront envoyés en double exemplaire au juge de paix par les individus domiciliés dans les communes rurales ou dans les communes urbaines autres que les chefs-lieux de départements, et au tribunal par ceux domiciliés dans les chefs-lieux de départements.

« Elles seront signées par celui qui les fait. S'il ne sait pas écrire cette circonstance sera constatée par le juge ou par le tribunal qui établira en même temps son identité.

« Les déclarations seront faites dans le délai de deux mois à partir de la promulgation de cette loi par ceux qui se trouvent en Roumanie, et de quatre mois par ceux qui se trouvent à l'étranger. Passé ce délai, aucune déclaration ne sera reçue.

« Pour les mobilisés ou les prisonniers le délai sera de deux mois à partir de la démobilisation ou du rapatriement.

« Art. 3. — Les juges de paix et les tribunaux recevant les déclarations les inscriront dans l'ordre de leur réception dans des registres alphabétiques qui comprendront le nom et le prénom, l'âge, la date et le lieu de naissance, la profession et le domicile de celui qui fait la déclaration, s'il est marié et a des enfants, le nom de la femme et des enfants, la date et le lieu de leur naissance. Ils délivreront aux intéressés, sur demande, des certificats prouvant qu'ils ont fait la déclaration de naturalisation. Ces certificats serviront pour l'exercice des droits de citoyen.

« Art. 4. — Les juges de paix et les tribunaux enverront au parquet du tribunal respectif des tableaux alphabétiques des déclarations faites avec un exemplaire de la déclaration.

« Le ministère public examinera si les affirmations contenues dans les déclarations sont exactes.

« Des poursuites publiques seront exercées devant le tribunal contre ceux qui auront fait des déclarations fausses, ce qui pourra être constaté soit d'après les recherches du ministère public, soit d'après les preuves apportées par les citoyens de leur propre initiative.

« Le tribunal jugera en dernière instance avec droit de recours à la Cour de cassation dans un délai de quinze jours à partir de la sentence.

« Ceux qui auront fait de fausses déclarations seront punis de prison de un à cinq ans, d'amende de 100 francs à 20.000 francs, ces peines pouvant être appliquées ensemble ou séparément et perdront la qualité de citoyen, eux et leur famille.

« Art. 5. — Les Israélites dont les demandes de naturalisation auront été définitivement admises en vertu du décret-loi n° 3902 de décembre 1918, sont citoyens sans autre formalité.

« Pour ceux pour lesquels les tribunaux ne se sont pas encore prononcés, ou dont les causes sont pendantes à la Cour de cassation on appliquera le présent décret-loi.

« Les Israélites dont les demandes de naturalisation faites en vertu du décret de décembre 1918, ont été repoussées par les tribunaux, par des jugements définitifs, ne sont plus admis à faire les déclarations prévues dans le présent décret. Ceux qui contreviendront à cette disposition seront poursuivis conformément à l'article 4 ci-dessus.

« Les enfants mineurs des personnes mentionnées ci-dessus, dont les demandes ont été repoussées, pourront faire, s'ils sont nés en Roumanie, les déclarations prévues dans le présent décret dans l'année qui suit leur majorité.

« Art. 6. — Les déclarations de naturalisation ne sont soumises à aucune taxe de timbre ou d'enregistrement.

« Art. 7. — Le décret-loi relatif à la naturalisation publié dans le *Moniteur officiel* n° 223 du 30 décembre 1918 est abrogé.

« Art. 8. — Le président de notre Conseil des ministres, et notre ministre, secrétaire d'État au département de la Justice, sont chargés de l'exécution de ce décret-loi.

« Fait à Bucarest, le 24 mai 1919.

« (s) FERDINAND.

« *Le Président du Conseil des ministres,*

« (s) M. Pherekyde. « *Le Ministre de la Justice,*

« (s) D. Buzdugan. »

N° 5

LA DOBRODJA

Sur une population de 400.000 âmes, il n'y a en Dobrodja pas moins de 62 °/₀ de Roumains autochtones. Les Bulgares, malgré toutes leurs prétentions, *ne forment que 15 °/₀ de la population totale.* Et ce fait est non seulement établi par les statistiques étrangères, mais *il est reconnu par les auteurs bulgares.* « Croire qu'en Dobrodja, à part les villes, il y a une ancienne population bulgare, c'est se tromper soi-même. » (Milerici, *Starosto bulgarsko Naselnic,* p. 168.) « Croire qu'il y a plus de 50.000 Bulgares en Dobrodja, comme nous le faisons souvent, c'est nous induire nous-mêmes en erreur. » (M. Isirkof, article « Romunska Dobrudja », dans le *Bolgarski Pregled,* voir p. 80.)

C'est en termes nets et précis que nos ennemis reconnaissent eux-mêmes la vérité des faits.

Voilà même de quelle manière s'exprimaient, en 1914, les hommes politiques les plus importants de la Bulgarie sur la même Dobrodja : M. Radoslavof, le président du Conseil bulgare, dans son interview accordée à M. Fermo, journaliste roumain, interview publiée en son temps dans tous les journaux bulgares et roumains, sans aucun démenti, disait : « Non, jamais personne n'a pensé à la Dobrodja. Elle ne nous a jamais appartenu et, pour les quelques milliers de Bulgares qui s'y trouvent du reste très bien, vous comprenez que la Bulgarie ne fera pas la bêtise de se brouiller avec la Roumanie, à laquelle elle doit, depuis la guerre de 1878, son indépendance et sa liberté. Nous savons très bien de quels sacrifices la Roumanie a payé l'acquisition de cette province qui est devenue aujourd'hui pour elle *une nécessité d'existence, car elle constitue sa seule issue sur la mer.* Si donc vous voulez agir en bon patriote et dans les intérêts de nos deux pays, vous n'avez qu'à tranquilliser l'opinion publique roumaine de ce côté. »

M. Tontchef, ancien ministre, chargé de signer la paix de Bucarest et qui, en 1913, était membre de l'opposition, dans ses déclarations fut encore plus précis :

« Je suis trop pénétré des intérêts de la Bulgarie, qui *n'ont jamais été et ne seront jamais du côté de la Dobrodja.* »

Voici aussi des déclarations de M. Ghenadief, ancien ministre :

« Pour nous, la Dobrodja roumaine, dans les mains de la Roumanie, est une nécessité. Si elle n'existait pas on aurait dû l'inventer, parce que notre plus grand malheur serait d'être voisin direct avec la Russie, qui ne tarderait pas à nous engloutir. »

Et, enfin, M. Franghia, ministre des Chemins de fer bulgare, disait à son interlocuteur : « Vous me parlez de la Dobrodja? Mais vous oubliez donc que, pour nous, la Dobrodja n'existe que comme notion géographique et que jamais *aucun Bulgare intelligent n'a eu l'idée de considérer cette province, qui fut turque avant d'être roumaine, comme devant nous appartenir*. Nous avons nos rêves ailleurs et nous sommes en train de les accomplir, et le jour où nous les accomplirons soyez sûr que la Bulgarie vous serrera la main fraternellement et sincèrement et qu'elle vous dira, comme je vous le dis moi maintenant, en bon roumain : « Pace si fratie » (Paix et fraternité). »

Il faut la mobilité sentimentale touranienne et l'audace bulgare pour qu'aujourd'hui *les mêmes hommes politiques*, oubliant tous leurs aveux antérieurs, prétendent, au nom d'un septième de la population de la Dobrodja, à la possession de cette partie de notre pays.

Vivien de Saint-Martin affirme que « c'est sur les Roumains et non sur les Bulgares que les Turcs ont conquis la Dobroudja en 1413 ».

Reconquise par nous sur les Turcs, la Dobrodja était, en 1878, un pays désert. En 1895, le Dr Camille Allard, envoyé en mission par le Gouvernement français, constate que cette région n'avait que trente-trois villages, *dont pas un seul bulgare* (1).

(1) Emmanuel ANTONESCO, *op. cit.*

N° 6

LE SACRIFICE ROUMAIN

Sous ce titre, M. Alfred Westphal, trésorier général de la Ligue des Droits de l'Homme de France, publie dans un journal parisien un article aussi intéressant que documenté, dans lequel il fait ressortir l'importance et la nécessité du sacrifice roumain pour les puissances alliées.

A la fin de juin 1916, écrit M. Westphal, les Alliés traversaient une période particulièrement critique. Verdun était menacé. L'offensive de la Somme ne paraissait pas devoir donner ce qu'on en espérait. L'armée anglaise était encore en formation. L'armée de Broussiloff, après avoir perdu 800.000 hommes en Galicie, se repliait en désordre. L'aile gauche de l'armée russe restait « en l'air » en Bucovine et les ennemis étaient aux portes de l'Ukraine, leur grand objectif.

C'est à ce moment que le général Alexeieff, commandant en chef des armées russes, sollicite l'intervention immédiate de la Roumanie. Il demande au général Iliesco, non pas de marcher contre les Bulgares, par la Dobrodja et le Danube du sud, en liaison avec l'armée de Salonique, ce qui était la véritable tactique roumaine, mais de venir au secours de l'armée russe et de couvrir sa gauche en détresse par l'envahissement de la Transylvanie.

Le général roumain, sentant bien le danger d'une entreprise qui faussait dès le principe son plan normal d'opérations, estima qu'il devait prendre l'avis du général Joffre, qui commandait, en fait, le front allié.

Le général Joffre appuya le point de vue du général Alexeieff, et le 6 juillet 1916 le commandant Pichon, attaché militaire à Bucarest, remit au Gouvernement roumain le télégramme dont voici la teneur dans tous ses points essentiels :

Télégramme

« *Légation de France.*

« Joint à la lettre n° 164 de l'attaché militaire.

« Bucarest, 23 juin/6 juillet 1916.

« *Résumé d'un télégramme du 2 juillet 1916 du Général commandant en chef les armées françaises.*

« Le général Alexeieff vient de charger le colonel Tatarinof d'exposer le point de vue russe sur l'intervention roumaine au ministre de la Guerre roumain ; je le résume ci-après :

« L'armée autrichienne désorganisée peut encore résister, mais est hors d'état de mener une action offensive.

« Les Allemands attaqués eux-mêmes sur tous les fronts n'ont pu, par suite de la pénurie de leurs ressources, qu'envoyer péniblement quelques divisions au secours de leurs alliés, et ont dû laisser aux Bulgares seuls le soin de résister à l'armée de Salonique.

« La situation militaire générale ne sera jamais plus favorable pour l'intervention roumaine qu'elle ne l'est actuellement.

« La Russie s'engage, sur décision définitive de la Roumanie, à faire transporter dès maintenant, et sans retard, le matériel de guerre à destination de cette puissance.

« Mais la valeur de l'intervention roumaine dépend de la date à laquelle aura lieu son entrée en action : aussi la situation commande-t-elle à l'armée roumaine d'intervenir *maintenant ou jamais.*

« Je pense que les dernières hésitations de M. Bratiano ont dû tomber, les événements lui ayant donné la certitude que les *offensives générales victorieuses sont engagées sur tous les fronts,* et la Russie ayant pris l'engagement de transporter sans retard le matériel de guerre au cas où la Roumanie se serait décidée à intervenir.

« Le général commandant en chef les armées françaises me charge d'exprimer au général Iliesco qu'il partage entièrement la manière de voir du haut commandement russe et estime que la Roumanie doit prendre parti « *maintenant ou jamais* ».

« *L'Attaché militaire de France,*

« PICHON. »

Cependant, au bout de trois semaines de durs combats, la situation de l'armée roumaine devenait difficile. La Russie ne tient aucune de ses promesses. Les divisions annoncées pour

contenir les Bulgares en Dobrodja ne sont pas envoyées. Les canons et les munitions n'arrivent pas. Les Alliés de l'Occident sont dans l'impossibilité matérielle de fournir le secours qu'ils avaient fait espérer. Le généralissime roumain signale la gravité de la situation au général Joffre qui lui répond par le télégramme suivant :

« De Paris, le 11 septembre 1916.

« Reçu le 12 septembre.

« Dans les circonstances actuelles c'est une nécessité pour l'armée roumaine de consolider sa situation en Dobrodja.

« Pour atteindre à ce résultat il paraît nécessaire de concentrer le plus rapidement possible sur la rive droite du Danube des unités solides en nombre suffisant de façon à obtenir d'emblée une supériorité numérique incontestable.

« De mon côté, j'ai prescrit au général Sarrail d'attaquer à fond et de poursuivre sans arrêt son offensive de manière à obtenir comme résultat minimum le maintien de toutes les forces bulgares qui se trouvent sur la frontière grecque.

« Le renforcement des troupes roumaines en Dobrodja aura peut-être comme conséquence un ralentissement momentané des offensives en Transylvanie.

« Mais le plan initial devrait, à mon avis, être repris avec toute son intensité aussitôt que la situation sera rétablie en Dobrodja.

« Veuillez informer le commandement en chef roumain que je demande au général Alexeieff d'examiner de suite la possibilité d'envoyer des forces nouvelles en Dobrodja.

« (s) Joffre. »

Et M. Westphal conclut : Mise en mouvement par le commandement allié avant qu'elle ne fût prête, sur la promesse d'un concours qu'on n'a jamais pu lui fournir, trahie par la Russie, débordée par des forces supérieures, c'est parce qu'elle a dû être *sacrifiée à l'intérêt général* que la Roumanie a subi la défaite et connu les horreurs de l'invasion.

(D'après l'*Indépendance Roumaine,* avril 1919)

N° 7

TABLEAU DE L'EFFECTIF DES FORCES MOBILISÉES LE 1er AOUT 1916

DÉTAILS		EFFECTIF en officiers	EFFECTIF en troupe	EFFECTIF en animaux
Forces mobilisées.				
A. Armée d'opérations	*a*) Troupes combattantes	13.561	562.847	202.689
	b) Étapes de l'armée d'opérations	1.707	59.051	66.129
TOTAL de l'armée d'opérations		15.268	621.898	268.818
B. Parties sédentaires	Dépôts de l'armée d'opérations, établissements et troupes des forts	4.575 (1)	191.860 (1)	12.392 (1)
C. Hommes disponibles mobilisables. Ils étaient encore à leurs foyers au moment de la mobilisation et ont été mobilisés successivement selon les besoins de la guerre.	*a*) Hommes instruits disponibles	»	82.993 (2)	»
	b) Dispensés du service militaire et appelés ultérieurement	»	102.117 (2)	»
	c) Revus au point de vue de la santé et trouvés bons	»	25.900 (2)	»
	d) Contingents 1917 qui devaient être appelés en octobre	»	55.545 (2)	»
TOTAL *B* et *C*		4.575	458.415	12.392
TOTAL GÉNÉRAL des forces mobilisées en 1916		19.843	1.080.313	281.210
Contingents de 1918 et 1919. (Le premier a été appelé et incorporé et a pris part aux luttes de Mărăsti et Marasheshi ; le second a été appelé, instruit et incorporé après Marasheshi		»	110.000	»
TOTAL GÉNÉRAL des forces qui ont pris part à la guerre		19.843	1.190.313 (1)	281.210

NOTA. — A la suite des grandes pertes subies dans la première partie de la guerre, pendant la campagne de 1916 dans les luttes et puis pendant l'hiver de 1917 à cause des maladies provenant des difficultés de la guerre, tout le personnel compris au chapitre *C* a été mobilisé, de sorte que, par l'effort fait par la Roumanie relativement à l'effectif mobilisé, on arrive à 1.080.313 hommes (seulement pour les armées d'opérations).

Dans ce chiffre ne sont pas comptés les hommes âgés de plus de quarante-trois ans et les jeunes gens entre dix-neuf et vingt et un ans qui ont été employés dans les services sédentaires (fabriques, établissements, tranchées), c'est-à-dire presque le tiers de la population masculine du pays, qui s'élevait à environ 3.600.000 en 1916. (*Documents du G. Q. G. roumain.*)

(1) Ce chiffre de mobilisés représente 14,40 % sur une population totale de 7 millions et demi d'habitants.

(2) Forces disponibles employées à l'intérieur.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

COUP D'ŒIL SUR LES ORIGINES ET L'ÉVOLUTION DE LA NATION ROUMAINE

DEUXIÈME PARTIE

LA GUERRE ROUMAINE

TROISIÈME PARTIE

LE TRAITÉ DE BUCAREST (1918)

QUATRIÈME PARTIE

CONCLUSION

ANNEXES

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — JUIN 1919



